E. EGGER

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

DE

GRAMMAIRE COMPARÉE

[illegible]

[illegible] LAURIEL

[illegible]

Digitized by Google

B.L 9920

UNIVERSITEITS

9000

A M. Gantelle
φιλικὸν ἀντίδωρον
E. Egger

Digitized by Google

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

DE

GRAMMAIRE COMPARÉE

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste. Paris, 1844, in-8.

Introduction à l'étude de la littérature grecque. Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote et d'extraits de ses Problèmes, avec traduction française et commentaires. 1849, 1 vol. in-8.

Apollonius Dyscole. Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité. 1854, in-8.

Sermonis latini vetustioris reliquiæ. 1843, in-8.

Longinus. De Sublimi, cum appendice hactenus inedita. 1837, in-16.

Varro. De Lingua latina. 1837, in-16.

M. Verrii Flacci fragmenta. S. Pompei Festi fragmentum. 1838, in-16.

Mémoires de littérature ancienne. 1862, 1 vol. in-8.

Mémoires d'histoire ancienne et de philologie. 1863, 1 vol. in-8.

Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins. 1864, in-4.

Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains. Nouvelle édition, 1866, in-8.

L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature française. 1869, 2 vol. in-8.

Notice sur un Papyrus gréco-égyptien inédit, appartenant à la Bibliothèque de l'Université d'Athènes. 1873, in-4°.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

DE

GRAMMAIRE COMPARÉE

POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DES TROIS LANGUES CLASSIQUES

PAR E. EGGER

Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des Lettres,
Maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure.

SEPTIÈME ÉDITION.

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS

A. DURAND ET PEDONE-LAURIEL, ÉDITEURS

9, RUE CUJAS (ANCIENNE RUE DES GRÈS)

1875.

Digitized by Google

PRÉFACE

DE LA SEPTIÈME ÉDITION.

Depuis neuf ans que les *Notions élémentaires* n'ont subi aucun changement, la science des langues, par une application de plus en plus heureuse de la méthode historique et comparative, a fait de notables progrès, que l'on peut apprécier même sans sortir du cercle des langues classiques. A l'École normale, à l'École pratique des hautes études, auprès de quelques Facultés des Lettres, en dehors de l'enseignement public, beaucoup d'esprits laborieux se sont formés aux procédés d'une analyse grammaticale qui était à peine connue de nos maîtres d'autrefois. Certaines défiances accueillent encore çà et là ces études, mais elles ne sauraient en arrêter le développement. Peut-être le petit livre qu'on réimprime aujourd'hui a-t-il contribué en quelque mesure à les accréditer dans notre pays. En tout cas, le succès modeste, mais constant, qu'il a obtenu, nous imposait envers le public un devoir que nous n'avons pas voulu tarder à remplir.

Dans l'état actuel de la Grammaire comparée, convenait-il de réimprimer une fois de plus les *Notions élémentaires*, sans en changer le plan et l'esprit, au moins sans en modifier la rédaction ?

Le programme universitaire de 1852 et le manuel rédigé alors en vue d'y répondre avaient pour objet de préparer une sorte de transition entre les anciennes méthodes et les nouvelles. De la science gréco-romaine, continuée et développée par les grammairiens de Port-Royal et par leurs successeurs, on voulait conserver ce qu'elle renferme de philosophie durable : les définitions et les principes essentiels qui s'imposent et s'imposeront toujours à l'enseignement grammatical dans notre Occident germanique et latin. C'était la juste part de la tradition. Mais on voulait montrer aussi que toute la grammaire n'est pas renfermée dans le cadre classique ; que le nombre de ses principes vraiment généraux est très-restreint ; que nos idiomes, en leur forme présente, sont le produit d'un travail d'évolution séculaire, accompli avec une sorte de logique instinctive par les peuples de l'Occident ; que ce travail a des lois et des principes dignes d'être spécialement étudiés, quand même ils ne pourraient pas être approfondis, par la jeunesse de nos écoles. Cette étude est la part qu'on voulait faire à l'innovation ; l'alliance de la tradition avec le progrès et l'espèce de méthode intermédiaire qu'elle suggère au grammairien ont-elles perdu leur à-propos et leur utilité ? Je ne l'ai pas cru, et voilà pourquoi je n'ai pas changé les divisions primitives de ce petit ouvrage et j'ai fait effort pour n'en pas élargir sensiblement le cadre[1]. D'ailleurs (il me coûte peu de l'avouer), peut-être n'eussé-je pas rompu sans peine avec

(1) Grâce à quelques suppressions qui m'ont paru nécessaires ou utiles, et à certains arrangements typographiques suggérés par l'édi-

les habitudes déjà anciennes de mon esprit. Longtemps placé par mes devoirs et par mes travaux comme à égale distance entre de jeunes professeurs encore étrangers à la linguistique proprement dite et les maîtres de cette science, ce rôle modeste d'intermédiaire est le seul que je croie utilement remplir; d'autres feront et déjà commencent à faire autrement et mieux que je n'ai pu; j'applaudis de cœur à leurs efforts [1]. Pour ma part, je me suis borné à revoir soigneusement ce manuel, attentif à n'y rien laisser qui pût s'appeler une erreur, mais résigné d'avance à n'y pas faire entrer toutes les vérités qu'y pourra chercher un lecteur exigeant [2].

D'ailleurs, à l'insuffisance du livre suppléera, je l'espère, surtout pour les maîtres, une bibliographie que j'ai enrichie et renouvelée, sans pourtant épuiser une matière que l'activité savante de notre siècle rend vraiment inépuisable. En lisant cette bibliographie, on remarquera sans doute avec plaisir la place de plus en plus grande qu'y ont prise les publications fran-

teur, on remarquera que cette nouvelle édition contient seulement quelques pages de plus que la précédente.

(1) C'est dans cette autre voie que s'engagent, chez nous, M. Chassang, en rédigeant ses *Premiers éléments de Grammaire comparée* (1873-74 dans la Revue de l'*Instruction publique*), et en Allemagne, M. Ferd. Baur, auteur du manuel intitulé : *Sprachwissenschaftliche Einleitung in das Griechische und Lateinische für obere Gymnasialclassen* (Tübingen, 1874).

(2) Parmi ces dernières, je signalerai, dans la théorie des noms, ce qui concerne l'*étendue* et la *compréhension* des termes. Cette distinction importante, mais plutôt philosophique que grammaticale, a été clairement exposée dans le Manuel de Silvestre de Sacy; elle l'est dans tous les livres de philosophie, où elle a sa place parmi les éléments de Logique. Il n'était pas nécessaire de nous en occuper.

çaises [1]. La France, à vrai dire, n'a jamais manqué de savants et ingénieux grammairiens; mais, pour les recherches de pure linguistique, elle n'est entrée qu'assez tard dans la voie où cependant elle semblait destinée à précéder l'Angleterre et l'Allemagne. Deux fois, au dix-huitième siècle, elle faillit prendre le pas sur les nations voisines. Fréret avait fermement posé les bases de la méthode historique dans l'étude des langues [2]; Turgot, avant de devenir un économiste et ministre habile, avait tracé d'une manière assez nette les règles de la science étymologique [3] : la mort avait arrêté Fréret; Turgot s'était détourné vers d'autres travaux et d'autres devoirs. Vingt ans plus tard, il tint à bien peu que les richesses de la langue sanscrite et de la littérature indienne fussent exploitées par des Français au lieu de l'être par les W. Jones et les Colebrooke [4]. Ce double honneur nous a échappé pour longtemps. La revanche n'a commencé que par les travaux de Raynouard sur les langues romanes, dont la publication précéda de trois ans ceux

(1) Comme ces lignes étaient écrites, me parvient opportunément le dernier Rapport annuel sur les cours de l'Oberschule de Francfort-sur-l'Oder, avec l'introduction d'usage, par le docteur Karl Laubert: *Uebersicht der Forschungen auf dem Gebiete der französichen Philologie*, plein de jugements équitables sur les travaux de nos romanistes. Tout juste vers le même temps, M. P. Meyer appréciait avec beaucoup d'autorité les derniers travaux de la philologie romane dans le *Third annual adress of the President to the philological Society* (London, mai 1874).

(2) Voir la note 2 à la fin de ce volume.

(3) Voir la note 98 à la fin de ce volume.

(4) Voir l'Introduction de M. Bréal au tome Ier de la traduction française de Bopp, p. XVI et suiv.

de J. Grimm sur la langue allemande[1], et par les immortelles découvertes d'Eugène Burnouf. Grâce à Dieu, nous possédons maintenant et nous voyons croître de jour en jour une laborieuse école de romanistes et d'orientalistes chez qui l'amour de la science s'augmente d'une émulation patriotique à l'égard des peuples nos rivaux. Au milieu d'une telle école, ma seule ambition est de rester pour la jeunesse studieuse un conseiller utile, c'est de recruter quelques vocations, de préparer au moins un public de lecteurs intelligents pour tant de livres dont s'enrichit et s'honore sous nos yeux la science française.

Désormais sans attache officielle à aucun règlement d'études universitaires, à quelle classe d'écoliers et de maîtres s'adresse aujourd'hui ce manuel ? Destiné d'abord aux classes dites de Grammaire, il n'y fut pas toujours mis en usage avec la mesure judicieuse que l'auteur avait conseillée; et bientôt une circulaire ministérielle déclara facultatives des leçons que la même autorité avait eu l'imprudence de prescrire comme un enseignement spécial, exigeant certaines heures fixes dans le travail de la semaine[2]. Dans les

(1) C'est ce qu'a bien établi M. Fréd. Baudry, dans sa Notice sur les frères Grimm, publiée en février 1864 par la *Revue germanique*. On est heureux de constater le fait, tout en souscrivant aux justes réserves exprimées par M. P. Meyer sur les théories de Raynouard (Rapport cité plus haut).

(2) C'est par une circulaire du 7 août 1857 que M. Rouland dispensa les maîtres d'enseigner « *ex professo* la Grammaire comparée ». « Toutefois, disait-il dans cette même circulaire, si cet enseignement n'est plus l'objet d'uue spéculation prématurée, il doit être maintenu par la pratique pour pénétrer plus sûrement dans les esprits. » Avions-

classes supérieures, nos professeurs d'humanités, que nos règlements et nos usages séparent trop complétement des professeurs de grammaire, sont, en général, peu préparés par leur éducation toute littéraire, à pratiquer la comparaison technique des langues mêmes dont ils apprécient en hommes de goût et dont ils font apprécier les chefs-d'œuvre. De leur côté, les philosophes ne renoncent pas sans peine aux principes purement rationnels de la *Grammaire générale* telle que la comprenait Arnauld, et qui n'a guère commencé chez nous qu'avec Silvestre de Sacy (c'est-à-dire en 1799), à s'éclairer par la comparaison positive des diverses familles de langues. Des idiomes comme le grec d'Aristote, le latin de Cicéron, et le français de Descartes, leur semblent offrir le type idéal d'une grammaire conforme aux lois essentielles et aux procédés élémentaires de l'esprit humain. L'accord facile de nos Parties du discours avec l'analyse de la proposition fait, depuis deux siècles, le fond de l'enseignement philosophique sur ce sujet. Nos logiciens songent trop peu à le soumettre au contrôle de l'observation historique.

Tels sont, outre le public libéral et curieux, les maîtres auxquels va de nouveau se recommander, sans distinction de classes, et sans figurer sur aucun programme, le livre que nous réimprimons. A tous nous croyons qu'il peut offrir quelque utile secours: aux grammairiens des définitions et des comparaisons applicables même à la pratique élémentaire des langues

nous demandé autre chose dès le début? On en jugera par la Préface, réimprimée plus haut, de notre première édition.

classiques; aux humanistes l'exemple d'une analyse des procédés grammaticaux qui nous aide à pénétrer le génie littéraire des peuples et des grands écrivains; aux philosophes enfin quelques matériaux et quelques vues pour l'étude de cette belle fonction de l'esprit que l'un d'eux[1], à l'exemple d'Aristote, nommait justement la faculté d'interprétation.

Pour dissiper, à l'égard de la Grammaire comparée, bien des scrupules, d'ailleurs respectables, ne craignons pas de répéter qu'il s'agit moins ici d'apprendre des faits nouveaux, que de comprendre mieux des faits presque tous déjà connus, déjà enseignés. C'est surtout une méthode que l'on voudrait propager. Or une telle méthode ne vient pas surcharger l'esprit, elle tend plutôt à le soulager par des rapprochements inaperçus jusqu'ici entre des phénomènes depuis longtemps recueillis et classés dans nos grammaires spéciales. Pour en tirer un juste profit, il n'est pas besoin de lui assigner une ou deux heures de classe dans la semaine, déjà si remplie, de nos écoliers: il suffit que le maître s'habitue et qu'il les habitue à s'exercer journellement, et selon l'occasion, aux procédés de l'observation comparative.

Je ne puis finir cette préface sans remercier les amis dont les conseils m'ont aidé à perfectionner les *Notions élémentaires*. Parmi eux, il faut que je mentionne deux anciens élèves de l'École normale supérieure, M. Michel Bréal, que ses travaux en linguistique et son enseignement au Collége de France placent déjà

(1) M. Adolphe Garnier. Voir la note 1re à la fin de ce volume, et comparer avec les notes 81, 82.

si près du premier rang; et M. Anatole Bailly, professeur au Lycée d'Orléans, dont le nouveau *Manuel des Racines grecques et latines* et la *Grammaire grecque* marquent, dans nos études grammaticales, un si notable progrès. Mon souvenir se reporte aussi avec reconnaissance vers Louis-Francis Meunier, l'un de mes plus anciens élèves, devenu depuis quelques années le compagnon presque journalier de mes travaux, philologue d'un rare savoir, esprit pénétrant et original, par-dessus tout homme vertueux et bon, dont la mort prématurée[1] vient de laisser un si grand vide dans l'école des linguistes français. Il avait lu les premières pages de cette préface; que la dernière consacre un juste hommage à sa mémoire!

(1) 15 mars dernier. Voir le Bulletin de la Société de linguistique, avril 1874.

Juin 1874.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Jusqu'à notre temps les études grammaticales ont été uniquement considérées comme une préparation aux études littéraires. C'est là, sans doute, leur première utilité; mais ce n'est pas la seule. Il semble, en effet, que la grammaire a sa valeur propre et qu'elle constitue par elle-même une véritable science digne d'occuper sa place dans l'enseignement libéral. On peut étudier les chefs-d'œuvre d'une langue en vue des nobles plaisirs du goût, et cette étude méritera toujours le premier rang dans l'éducation du cœur et de l'esprit; mais on peut étudier aussi les mots et les formes grammaticales comme autant de faits ou de phénomènes qui ont leur loi secrète dans la nature même de notre intelligence. Une langue ne vit pas seulement dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie; elle vit encore dans l'usage populaire et journalier; reflétant le génie du peuple qui la parle, elle se développe, se perfectionne avec lui, et reçoit tour à tour l'empreinte de sa prospérité ou de ses misères. A ce point de vue, n'eût-elle jamais produit un Homère, un Virgile ou un Racine, elle demanderait encore une place dans l'histoire à

côté des événements et des faits dont se compose la vie d'une nation.

L'intérêt de telles études s'augmente encore, si, au lieu de considérer un seul idiome, on en rapproche plusieurs pour observer leur marche à travers le temps, pour saisir leur affinité ou leur dissemblance originelle, pour marquer tantôt le point où ils se séparent d'un tronc commun, tantôt celui où ils se réunissent et se confondent; pour reconnaître enfin dans cette histoire des mots l'histoire même des races humaines et de leurs migrations ou de leurs transformations séculaires.

Telle est la pensée féconde qui, de nos jours, a étendu et renouvelé le champ de la science grammaticale. Sous cette inspiration, la théorie comparative des langues a pris depuis cinquante ans un remarquable essor. Les résultats généraux qu'elle a obtenus sont hors de proportion avec les convenances et les besoins de l'enseignement élémentaire; mais elle a des règles d'analyse et quelques principes qu'il est possible de faire comprendre sans un grand appareil d'érudition, en les appliquant à un groupe d'idiomes choisis dans la même famille. Ainsi la comparaison du grec, du latin et du français, simplement exposée, peut n'excéder ni les dimensions d'un manuel classique, ni la portée naturelle des jeunes esprits auxquels on le destine.

De tout temps rapprochées dans le plan de nos études classiques, les langues grecque, latine et française, n'y sont pourtant pas l'objet d'une analyse méthodique qui en montre bien les rapports et les dif-

férences. Dans cette partie de l'enseignement, il faut que le zèle des professeurs supplée au défaut d'une méthode commune, en s'aidant, tout au plus, de quelques indications répandues dans les grammaires grecques et dans les grammaires latines. Les ouvrages récemment écrits pour répondre à ce besoin d'une étude comparative des langues classiques n'ont pas eu tout le succès désirable. Cela tient, je crois, à ce que les auteurs de ces livres n'ont pas assez bien limité leur tâche. D'abord, en s'imposant de rédiger, comme sur deux séries parallèles, les règles de la grammaire grecque et de la grammaire latine, ils en ont fort exagéré les ressemblances; et, d'autre part, ils ont flatté leurs lecteurs d'une espérance trompeuse en offrant leur nouvelle méthode comme un soulagement pour la mémoire. Enseigner à la fois le grec et le latin aux enfants dans la même grammaire, ce n'est pas moins leur enseigner deux langues tout à fait distinctes l'une de l'autre; quoique réunies sur la même page, en deux colonnes parallèles, la déclinaison de λόγος et celle de *dominus*, la conjugaison de τιμῶ et celle de *amo* n'exigent pas moins de peine pour être apprises par cœur. D'ailleurs, ce rapprochement perpétuel a l'inconvénient d'accréditer une erreur : il semble, à voir tant de symétrie, que le latin soit une copie de la langue grecque, assimilée à son modèle par un art savant et toujours heureux; tandis que ces langues sont seulement deux sœurs, issues de la même mère à une époque inconnue, longtemps étrangères l'une à l'autre dans leur développement particulier, et qui ne se rapprochent qu'assez tard par

suite de la soumission de la Grèce aux Romains. D'un autre côté, dans les livres dont je parle, le français est presque toujours négligé pour les deux langues anciennes. Nos élèves ont trop peu d'occasions de pénétrer le mécanisme simple et facile de leur langue nationale, d'en expliquer par l'étymologie beaucoup d'irrégularités apparentes, d'en apprécier le vrai caractère.

Je voudrais ici tenter une autre voie. Laissant aux grammaires particulières le soin d'enseigner chacune des trois langues classiques, et supposant cette connaissance déjà acquise, en partie du moins, par les enfants, je cherche seulement à les diriger dans la comparaison des trois grammaires, à rassembler sous une seule vue les faits qui montrent le mieux les rapports intimes des trois idiomes classiques; à distinguer dans leurs ressemblances la part des affinités originelles et celle des imitations réfléchies; à dégager de ces analyses quelques principes généraux, quelques aperçus historiques sur le développement des langues et leurs génies divers, principalement sur le génie de notre langue nationale. A vrai dire, ce ne sera guère qu'éveiller le besoin de recherches plus étendues, et toucher à des problèmes que nous ne pourrons pas toujours résoudre. Rien n'est difficile, en général, comme de marquer avec précision le point où finissent les éléments d'une science et celui où commence la haute théorie. Les éléments mêmes de la philosophie du langage comprennent aujourd'hui quelques idées, d'acquisition récente, que j'ai voulu exposer, s'il m'était possible, avec clarté et sim-

plicité, sans leur rien faire perdre de leur justesse, et sans inspirer à mes jeunes lecteurs un sentiment d'ambitieuse présomption. D'ailleurs, l'abus de la science aurait eu ici un autre danger. Les formules savantes découragent et rebutent la jeunesse plus encore qu'elles ne l'égarent. Il ne fallait pas, en visant trop haut, compromettre le succès d'une innovation utile.

J'ai tâché de me renfermer, à cet égard, dans une réserve sévère. A peine ai-je introduit dans ce manuel quelques expressions avec lesquelles les élèves ne fussent pas familiarisés dès leurs premières études, et encore ces expressions sont-elles expliquées avec un soin scrupuleux. Quant à la synonymie grecque et latine des principaux termes de grammaire, elle a surtout pour objet de montrer aux enfants que presque tous ces termes nous viennent des Grecs par l'intermédiaire des Latins. Quelques courtes digressions que je me suis permises[1] touchent au domaine des langues étrangères et en particulier de celles qui sont enseignées dans nos établissements publics; ces dernières surtout, sans être formellement comprises dans notre cadre, y confinaient par plusieurs points, et nous offraient l'occasion de rapprochements utiles. Les professeurs de langues modernes ne regretteront pas, je pense, que la curiosité des élèves ait été d'avance éveillée sur des questions intéressantes qu'il leur appartiendra de développer, s'ils le jugent con-

1. La plupart de ces digressions sont imprimées en plus petits caractères, pour marquer qu'elles ne sont pas destinées à servir de lecture aux commençants.

venable. Même en ce qui concerne le propre sujet de ce manuel, j'ai souvent signalé certaines études pleines d'intérêt, sans en épuiser le détail, qui eût été fort long, et je me suis confié aux maîtres pour compléter, selon le besoin de leurs élèves, des leçons dont ils ne trouveront ici que les premières lignes.

Sur quelques questions, j'ai dû exposer des vues qui, sans m'être tout à fait personnelles, contredisent l'opinion commune de nos grammairiens; à cet égard aussi, j'espère beaucoup dans la raison impartiale de mes collègues; ils m'aideront à corriger quelques erreurs, à combattre sans bruit quelques préjugés incompatibles avec les derniers résultats obtenus dans l'étude comparative des langues. Pour justifier mes principales assertions et pour offrir moi-même un moyen de contrôle à ceux qui les voudront discuter, j'ai cru devoir ajouter à mon travail d'assez longues notes, presque toutes bibliographiques. Ces notes rappelleront des livres déjà connus, mais un peu oubliés, ou feront connaître des travaux plus récents et moins populaires en France; elles sont d'ailleurs, sauf de rares exceptions, rejetées à la fin du volume, pour n'en point gêner la lecture et pour n'en point altérer le caractère de simplicité pratique.

L'ordre suivi dans cet ouvrage pourra ne pas sembler à tous les lecteurs le plus rigoureux qu'il fût possible de suivre. Mais on voudra bien remarquer que, en fait de grammaire, toutes les questions se tiennent en quelque sorte et se pénètrent l'une l'autre, sans être assujetties à un ordre mathématique. Il y a donc telle partie du premier chapitre qui sera mieux com-

prise quand on aura lu les suivants; et tel des derniers chapitres, s'il avait été placé au commencement du livre, aurait eu besoin à son tour, pour être bien saisi, de la lumière répandue dans les autres. C'est là un inconvénient qui semble inséparable de toute exposition d'une science fondée sur l'observation des faits. Peut-être n'aura-t-on pas trop à s'en plaindre, si, en définitive, les notions résumées dans ce manuel forment, à la fin du cours grammatical, un ensemble clair et bien lié dans l'esprit des élèves.

Un tel livre d'ailleurs, par sa nature, n'est point le texte d'un cours proprement dit; il est seulement destiné à diriger l'esprit pendant les études de grammaire et à résumer le souvenir de ces études durant le cours d'humanités. Les professeurs seront donc libres d'en faire lire les différentes parties à leurs élèves, dans l'ordre et dans la mesure qui leur paraîtront le plus convenables.

Le premier essai en toutes choses atteint rarement la perfection. Quoique je n'aie pas abordé ce travail sans une assez longue expérience de l'enseignement auquel il est destiné, je suis loin de m'être satisfait moi-même dans l'exécution. Mais si le modeste manuel que j'offre à mes collègues n'atteint pas encore le but qu'il se propose, il y parviendra peut-être en s'améliorant par les efforts communs de l'auteur et des personnes qui voudront bien lui transmettre leurs critiques et leurs conseils.

Janvier 1854.

Digitized by Google

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

DE

GRAMMAIRE COMPARÉE.

INTRODUCTION.

DÉFINITIONS ET NOTIONS HISTORIQUES.

§ 1. Grammaire particulière. — Grammaire générale. — Grammaire universelle. — Philologie comparative ou comparée. — Grammaire comparée, linguistique.

I. La grammaire d'une langue est l'ensemble des règles suivies dans cette langue pour l'expression des sentiments et des idées.

Lorsque l'on compare entre elles les *grammaires particulières* de plusieurs langues, souvent on s'aperçoit qu'elles présentent un certain nombre de procédés communs; par exemple, elles ont toutes des mots qu'on appelle *verbes*, et qui marquent l'action faite par un sujet, ou l'état de ce sujet; des mots qu'on appelle *noms*, et qui expriment l'idée d'une personne ou d'une chose, etc. Ces procédés communs composent la *grammaire générale* des langues que l'on a comparées.

S'il était possible de comparer toutes les langues que les hommes parlent ou ont parlées sur le globe, les règles dont l'usage serait constaté dans toutes ces langues formeraient une grammaire, à proprement dire, *universelle*.

Mais plus on avance dans l'étude des langues, plus

on voit diminuer le nombre de ces procédés qui leur sont communs à toutes; et quoi que l'on doive espérer des recherches qui se continuent sur ce vaste sujet, l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'écrire une *grammaire universelle*.

Cependant, par un abus de langage d'ailleurs assez excusable, ces mots de *grammaire générale* ou *grammaire universelle* ont été souvent employés, et ils le sont encore, comme synonymes, pour désigner les règles de grammaire que l'on trouve dans le plus grand nombre des langues connues [1].

II. Quand on compare les mots, les formes grammaticales et les constructions en usage dans plusieurs langues, pour en montrer les ressemblances et les différences, on fait ce qui s'appelle de la *philologie comparative* ou *comparée*. Par exemple, si je montre que les noms français terminés en *ment*, comme *monument*, *firmament*, viennent de mots latins correspondants en *mentum* : *monumentum*, *firmamentum*; si je montre que la conjugaison des verbes grecs en ω ressemble par beaucoup de ses terminaisons à celle des verbes actifs latins; si je rapproche ὄϊς et *ovis*, ὦον et *ovum*, l'emploi du génitif dit *absolu* en grec et celui de l'ablatif qui y correspond en latin, etc.; dans tous ces cas, je fais des comparaisons purement philologiques, c'est-à-dire qui ne portent que sur la constitution matérielle des mots ou sur leur construction.

Il est évident que les deux sortes d'études que nous venons de définir ne peuvent guère être séparées, et qu'elles se prêtent un mutuel secours. C'est en comparant les *formes* des mots dans plusieurs langues que l'on aperçoit la différence ou la ressemblance des *procédés* que ces langues appliquent à l'expression de la pensée. Par exemple, les grammairiens ont observé que les noms ont, en grec, en latin et en allemand, un cer-

tain nombre de terminaisons régulièrement variables, qui servent à exprimer, outre l'idée principale d'une personne ou d'une chose, celle d'un rapport entre diverses parties de la phrase; la série de ces désinences s'appelle *déclinaison*, et leur usage constitue un procédé commun aux trois langues grecque, latine et allemande. Celui qui constate ainsi les *faits*, pour en déduire les *lois*, embrasse dans son ensemble la science du langage. C'est en ce sens plus général, que l'on appelle *grammaire comparée* ou *linguistique* « l'étude des principes et des rapports des langues » (*a*).

[Avant de recevoir ce nom, aujourd'hui consacré, la science des langues avait été supérieurement comprise et la méthode en avait été constituée avec une rare vigueur d'esprit, vers le milieu du XVIIIe siècle, par Nicolas Fréret, qui malheureusement ne laissa pas d'école et dont les magnifiques travaux furent interrompus par une mort prématurée [2].]

III. Notre objet, dans ce livre, est d'analyser comparativement les principales *formes grammaticales* du grec, du latin et du français, pour en déduire les *procédés grammaticaux* en usage dans ces trois langues. Par quelques autres rapprochements, nous nous élèverons peu à peu jusqu'à des principes dont l'application est générale dans presque toutes les langues de l'ancien continent. Ainsi, sans nous égarer dans les plus difficiles recherches de la science grammaticale, nous apprécierons l'importance de cette étude et l'utilité qu'elle peut offrir pour l'histoire des peuples et de leur littérature.

Une raison particulière nous intéresse à étudier ainsi la méthode grammaticale des langues grecque, latine et française : c'est que les Grecs sont les premiers qui, dans l'ancien monde classique, aient analysé les pro-

(*a*) Dictionnaire de l'Académie française, au mot *Linguistique*.

cédés du langage, distingué les diverses parties du discours, telles que le *nom*, le *verbe*, etc., et que la grammaire transmise par eux aux Latins est, à peu de chose près, celle qu'on enseigne encore aujourd'hui dans nos écoles. Notre travail nous fournit donc l'occasion de rapporter à leurs véritables inventeurs beaucoup d'idées et de découvertes dont nous profitons aujourd'hui, sans savoir assez bien à qui nous les devons [3].

§ 2. De la méthode à suivre dans la Grammaire comparée.

Les grammairiens philosophes, en général, ont considéré la science des mots et de leurs rapports comme une science absolue, c'est-à-dire comme un ensemble de vérités et de lois communes à toutes les langues, indépendantes du caractère et du génie des peuples. Il leur semblait que les procédés d'expression en usage dans le grec ou le latin étaient et devaient être les procédés universels de tout langage humain. C'est ainsi que Platon, dans le dialogue intitulé *Cratyle*, et Aristote dans les premiers chapitres de son traité sur l'*Interprétation* ou le *Langage* (περὶ Ἑρμηνείας), exposent ou discutent, en s'appuyant sur des exemples tirés de leur propre langue, des théories qu'ils croient applicables à la grammaire de tous les peuples. C'est ainsi, pour citer un exemple particulier, que Varron ne craint pas de dire, au début de son IXe livre *de Lingua Latina* : « L'usage de décliner et de conjuguer s'est introduit non-seulement dans notre langue, mais dans *celles de tous les hommes*, et pour des raisons d'utilité, et pour des raisons de nécessité; car, etc. [4]. » Élèves des Grecs et des Latins, les savants modernes ont longtemps suivi la même méthode. Ils sont partis d'une analyse toute logique de la proposition pour étudier, caractériser et classer les diverses espèces de mots qu'ils rencontraient dans les idiomes les plus vulgai-

rement connus. Comme les philosophes aimaient à saisir l'homme dans ce qu'ils appelaient l'état de nature, pour marquer le progrès de ses sentiments, de ses passions et de son intelligence, les grammairiens poursuivaient aussi l'idée d'une langue primitive. Ils cherchaient à déterminer *a priori* les idées nécessaires aux peuples enfants, et les sons qui ont dû servir à exprimer ces idées. De ces recherches, qui ne sont pas encore complétement abandonnées, il pouvait sortir quelques spéculations ingénieuses ; mais il en sortait encore plus de systèmes arbitraires et aventureux. Les huit Parties du discours une fois bien définies et bien classées, comme elles l'étaient déjà au deuxième siècle de l'ère chrétienne dans les écrits d'Apollonius Dyscole, il ne restait guère plus d'observations nouvelles à faire dans ce champ de la grammaire purement logique. Depuis un demi-siècle surtout on a senti le besoin d'élargir ces études et d'en réformer la méthode. On a compris de mieux en mieux le danger des théories philosophiques qui ne reposent pas sur l'observation des faits. Quelle qu'ait été la première langue parlée sur la terre, comme un immense intervalle la sépare des langues les plus anciennes qui nous soient aujourd'hui connues, on a compris qu'il est impossible d'en retrouver, même par conjecture, les éléments et la grammaire. Les termes du problème ont donc été renversés. Au lieu de partir du passé le plus lointain pour descendre jusqu'à nos jours, la linguistique moderne part de l'état actuel des langues, de leur diversité infinie et même de leur corruption, pour remonter de proche en proche, à l'aide d'observations exactes, jusqu'à un état plus voisin de leur forme primitive ; au lieu d'en faire la théorie abstraite, elle essaye d'en raconter l'histoire, mais, dans le cours de cette histoire, elle relève et coordonne les formes grammaticales et les procédés qui, par leur analogie, semblent dépendre d'une même loi : et dans chaque loi ainsi constatée

elle nous montre, soit l'effet des facultés communes à tout le genre humain, soit l'effet d'un génie particulier à chacune des races humaines. Par cette heureuse réforme, la grammaire est désormais entrée dans le concert des sciences dites d'observation; en adoptant leur excellente méthode, elle s'est ouvert une voie plus sûre de travail et de progrès [5].

[Ce progrès a eu deux résultats principaux :

1° De constituer en un ensemble la science comparative des principales familles de langues;

2° D'éclairer souvent la grammaire spéciale et même la grammaire pratique de chaque langue par le rapprochement de certains faits grammaticaux, qui, dans leur isolement, avaient paru obscurs. Ainsi la déclinaison latine gagne à être comparée avec le déclinaison grecque. La syntaxe latine elle-même, par exemple, dans ce qu'on appelle d'ordinaire « la question *ubi* » (*Habitat Lugduni, Romæ, Athenis*) tire aussi quelque clarté de la notion du cas locatif, avec laquelle nous familiarise la grammaire sanscrite [6].]

§ 3. Notions historiques sur l'origine des trois langues grecque, latine et française.

Les langues nombreuses qui sont parlées sur la terre se divisent en groupes et en familles, comme les nombreuses nations qui peuplent le globe se divisent en races.

Le grec et le latin font partie de la grande famille de langues qu'on appelle ordinairement *indo-germaniques* ou mieux *indo-européennes*, pour marquer d'un seul mot les principales contrées où ces langues ont pris leur développement, et qui embrasse, outre le grec et le latin, les idiomes germaniques, slaves, celtiques, indien (sanscrit), persan (zend) [7].

Le français appartient à cette classe secondaire de langues qu'on appelle quelquefois *néo-latines*, parce qu'elles sont toutes nées de la transformation du latin

après la chute de l'empire romain, comme l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque. Le français dérive, presque en totalité, du latin transformé par les nations chrétiennes et barbares qui occupèrent le sol de la Gaule entre la chute de l'empire romain et l'époque carlovingienne. On le voit apparaître, d'une manière assez distincte, vers le IXe siècle. Il s'est, depuis ce temps, beaucoup modifié, beaucoup enrichi; il a surtout fait beaucoup d'emprunts au latin et au grec pour s'approprier aux divers besoins de la littérature ou de la science; mais, aux yeux du grammairien, notre langue existe depuis neuf siècles environ, avec ses principaux caractères, sur le sol où elle règne encore aujourd'hui [8].

Le latin, considéré dans son ensemble, ne dérive pas du grec; mais il s'y rattache sans aucun doute par deux espèces de ressemblance : d'abord, parce qu'il est, comme le grec, soit directement, soit indirectement, originaire d'une ancienne langue asiatique, qui a fourni à plusieurs langues de l'Asie et à presque toutes les langues de l'Europe leurs racines et leurs formes grammaticales; ensuite, parce que, depuis la conquête de la Grèce par les Romains, ceux-ci ont emprunté à la langue grecque un grand nombre de mots pour enrichir et embellir leur propre langue.

Le grec enfin est descendu, à une époque que l'on ne peut déterminer avec précision, de cet antique idiome de la haute Asie, auquel le latin doit aussi son origine, et qu'on retrouve aujourd'hui : d'une part, chez les Indiens, dans les monuments de la littérature *sanscrite;* de l'autre, chez les Perses, dans ce qui nous reste des livres religieux de Zoroastre (*a*) et dans les inscriptions des rois Achéménides [9].

(*a*) Ordinairement désignés sous le nom de livres *Zend*, à cause du principal livre de cette collection, le *Zend-Avesta*.

C'est par une analyse exacte des mots de ces divers idiomes, des formes grammaticales qui leur sont communes et de celles qui sont particulières à chacun d'eux, que l'on a démontré avec certitude ces faits si importants pour l'histoire de la grande famille des peuples à laquelle nous appartenons [10].

Sans pouvoir exposer ici le détail de cette démonstration, essayons de rendre sensible par quelques exemples, choisis dans les principaux idiomes indo-européens, la parenté qui unit ces idiomes entre eux, et qui les rattache à une mère commune. Dans le tableau suivant, on remarquera quelquefois une grande différence entre des mots rapportés cependant par les linguistes à une même racine : mais on ne devra pas oublier que ces mots appartiennent à des peuples qui, tous sortis de la famille indo-européenne, se sont développés à de grandes distances l'un de l'autre et à des époques très-différentes dans l'histoire de l'humanité. D'ailleurs, l'analyse étymologique dont nous donnerons plus loin quelques règles, surtout au chapitre XXI, montrera que les mots les plus dissemblables en apparence peuvent souvent être ramenés de la manière la plus rigoureuse à une même racine, tandis que la ressemblance matérielle de deux mots peut, au contraire, nous égarer quelquefois en nous faisant croire que ces mots ont la même origine.

Quant aux lacunes que l'on remarquera aussi dans ce tableau, elle proviennent soit de ce que nous ne connaissons pas encore assez bien le vocabulaire de certains idiomes, soit de ce qu'une même racine a subi quelquefois des vicissitudes très-diverses dans des idiomes de la même famille. Ainsi le mot φράτωρ ne devrait pas, à la rigueur, figurer comme signifiant *frère* dans la liste des mots qui se rattachent au radical *bhratr, fratr,* dans les autres langues indo-européennes; car il signifie plutôt *membre d'une même société*; c'est ἀδελφός, avec son féminin ἀδελφή, qui désignent en grec *le frère* et *la sœur*. De même, le radical *mri, mord,* qui, dans les langues germaniques, ne rappelle que l'idée de mort violente (*meurtre*), se trouve avec le sens général de *mort* dans le grec βροτός (*μορτός), d'où ἄμβροτος, ἀμβροσία (en sanscrit, *amrita*). — Voir plus bas, chapitre XXI, § 4.

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES LANGUES INDO-EUROPÉENNES.

SANSCRITE.	ZENDE.	LANGUES GRECQUE.	LATINE.	LANGUES de la FAMILLE GERMANIQUE.	LANGUES de la FAMILLE SLAVE.	LANGUES de la FAMILLE CELTIQUE.
pitar	patar	πατήρ	pater	vater (all.)	.....	athair (gaël.)
mâtar	mâtar	μήτηρ	mater	mutter (all.)	mati (anc. slavon)	mathair (irl.)
bhrâtar	brâtar	φράτωρ	frater	bruder (all.)	bratru (anc. slavon)	brathair (irl.)
svasar	qanhar	ὄαρ	soror	schwester (all.)	siostra (polonais)	chwaer (bas breton)
juvan	javan	.....	juvenis	jung (all.)	junu (anc. slavon)	jeuanc (bas breton)
nava	nava	νέος	novus	neu (all.)	novu (anc. slavon)	nua (irl.)
dvi	dva	δύω	duo	zwei (all.)	du (lith.)	dow (irl.)
tri	thri	τρεῖς	tres	drei (all.)	trys (lith.)	tri (irl.)
saptan	haptan	ἑπτά	septem	sieben (all.)	septyni (lith.)	seiz (bas breton)
daçan	daçan	δέκα	decem	zehn (all.)	desanti (anc. slav.)	dek (bas breton)
tvam, tubhyam	tûm,	σύ, τύ	tu, tibi	du, dich, dir (all.)	ty, tobie (pol.)	te (bas breton)
bhar	bĕrĕ	φέρω, φόρος	fero	bar, berum (goth.)	berun (anc. slav.)	beirim (gaël.)
mar	mĕrĕ	βροτός	mori	mord (all.)	mir (lith.)	marw (bas breton)
sthâ	çtâ	ἵστημι	sto	stân, stên, (anc. all.)	stoju (anc. slavon)	stad (gaël.)
dâ, dadâmi	dâ	δίδωμι	do, dare	.....	dumi (lith.)	daighim (gaël.)
manas	manaç	μένος	mens, memini	man, minan (goth.)	menù (lith.)	miann (gaël.)
hrĭd	zaradha	καρδία	cor, cordis	herz (all.)	szirdis (lith.)	cridhe (irl.)
danta	dantan	ὄδους, ὄδοντος	dens, dentis	tunthus (goth.)	dantis (lith.)	dant (bas breton)
svapna	qafna	ὕπνος	somnus	svefn (islandais)	sapnas (lith.)	suain (irl.) hephun (b.br.)

§ 4. Observations générales sur ce que l'on entend par *langue*, *idiome*, *dialecte* et *patois*.

On entend d'ordinaire par *langue* ou *idiomé* (du grec ἰδίωμα, propriété) l'ensemble des mots employés par un même peuple, par une même nation, pour l'expression de ses pensées. Le dialecte (*a*) est une subdivision de la langue ou de l'idiome, correspondant à quelque subdivision du peuple ou de la nation, comme en Grèce le dialecte *dorien* était parlé par les Hellènes de race dorienne, l'*attique* par les habitants d'Athènes, de son territoire et de ses colonies. Quand un dialecte n'a pas produit de littérature et qu'il est borné à l'usage populaire, on l'appelle plus volontiers un *patois* (*b*). Pour désigner certaines affectations ou certaines négligences de langage particulières à une classe de la société, on emploie d'ordinaire le mot *jargon* (*c*).

Au point de vue littéraire, les *langues* et les *dialectes* sont à peu près seuls dignes d'être étudiés. Au point de vue historique et pour les recherches purement grammaticales, le patois et même le jargon méritent presque autant que les dialectes et les langues l'attention du linguiste, car ils présentent souvent des phénomènes intéressants à constater. Ainsi, en Grèce, le mégarien, le crétois, le thessalien sont, à vrai dire, des patois qui n'ont guère été parlés ni surtout écrits que pour l'usage des relations de famille ou de la vie municipale; et pourtant on ne les négligera pas dans une grammaire historique de la langue grecque, car ils offrent dans la

(*a*) On a dit longtemps en français la *dialecte*, à l'imitation du grec où διάλεκτος est un adjectif employé au féminin, en sous-entendant γλῶσσα.

(*b*) Mot d'origine douteuse, probablement dérivé de *patriensis* (sous-entendu *sermo*), comme *burgensis* a donné *bourgeois*, comme *mensis* a donné *mois*.

(*c*) Origine inconnue.

déclinaison, dans la conjugaison et jusque dans la syntaxe, des singularités dignes d'observation. En analysant les patois comme les dialectes, le linguiste fait précisément ce que fait le naturaliste en étudiant les plus humbles familles ou espèces de plantes.

CHAPITRE PREMIER.

DES LETTRES ET DE L'ALPHABET. DES SYLLABES, DES MOTS ET DE LA PHRASE.

On entend par phrase (φράσις, de φράζω-σω, parler) un ensemble de mots concourant à exprimer un ensemble d'idées. Dans la grande famille de langues à laquelle appartiennent les trois langues que nous étudions, les mots se composent de syllabes, les syllabes de lettres; la réunion des lettres en usage pour l'écriture d'une langue s'appelle alphabet. Les lettres s'appelaient chez les Grecs στοιχεῖα, et chez les Latins *elementa*, quand on voulait exprimer le *son* élémentaire; pour marquer le signe de ce son dans l'écriture, on employait, en grec, le mot γράμμα, et en latin le mot *littera*, d'où est venu notre mot français *lettre*. En grec ancien, l'alphabet est désigné par le mot γραμματική; en latin, par *litteratura*. Ἀλφάβητος (composé d'ἄλφα et βῆτα) est un mot de date plus récente.

Toutes ces notions sont assez familières à nos lecteurs pour qu'il nous suffise de les rappeler ici. Mais l'analyse et la comparaison des trois alphabets, grec, latin et français, mérite une attention particulière.

L'alphabet grec est d'origine phénicienne, c'est-à-dire qu'il a été transmis aux Grecs par un peuple dont la langue n'avait presque aucun rapport avec l'idiome

hellénique, et qui paraît lui-même devoir, directement ou indirectement, à l'Égypte ces signes d'écriture. Cependant les seize, ou plus exactement les vingt-deux lettres primitives, celles dont on retrouve encore aujourd'hui les noms et les formes dans l'alphabet phénicien ou samaritain, et que les Grecs eux-mêmes ont appelées phéniciennes, (φοινικικὰ ou φοινικεῖα γράμματα, ou simplement φοινικεῖα, en sous-entendant γράμματα), ou *cadméennes*, du nom de Cadmus, qui passait pour les leur avoir apportées, suffisaient, à la rigueur, pour exprimer les principaux sons de leur langue. Les lettres qu'on y a depuis ajoutées représentent moins des sons nouveaux que des combinaisons entre les sons élémentaires déjà exprimés par d'autres lettres. Par exemple, le Ξ répond à ΧΣ dans l'écriture attique, ou à ΚΣ dans l'écriture dorienne; le Ψ répond à ΦΣ chez les Attiques, ou à ΠΣ chez les Doriens, etc.

Au reste, l'alphabet grec a varié non-seulement selon les temps, mais encore selon les pays. Celui qui nous est le plus familier est l'alphabet ionien, dont l'emploi fut consacré, en Attique, pour les actes officiels depuis l'an 403 avant notre ère, sous l'archontat d'un certain Euclide; encore faut-il remarquer que nous n'en connaissons pas la forme *cursive*, mais seulement la forme usitée pour les inscriptions des monuments.

Nous reviendrons plus bas, en parlant de l'orthographe, sur les variations de l'écriture grecque.

L'alphabet latin est évidemment de même origine que l'alphabet grec; mais il se rapproche moins de l'alphabet en usage après l'archontat d'Euclide que de l'alphabet cadméen, soit pour la forme, soit pour le nombre des lettres [11]; ce qui est naturel, puisque sous leur ancienne forme ces deux alphabets sont plus voisins de leur commune origine.

Par exemple, la lettre qui est L chez les Latins se trouve ordinairement écrite ainsi : ⅃, sur les monu-

ments grecs avant Euclide; mais plus tard elle s'est renversée, comme nous l'écrivons aujourd'hui : λ.

Le digamma (ainsi nommé à cause de sa forme), *F*, signe d'une aspiration très-douce, qui était fréquente chez les Doriens et surtout chez les Éoliens (d'où le nom *digamma éolique*), ne paraît à aucune époque dans l'alphabet attique; et pourtant il a, comme chiffre, dans l'usage ordinaire (ϛ), la valeur *six*, qui répond à sa place, la sixième, dans l'ancien alphabet grec, comme dans l'alphabet latin où il a le rôle d'une véritable lettre : F [12].

Outre le son que représente le *digamma*, le grec possédait primitivement un son analogue à notre *j*, dont on n'a retrouvé jusqu'ici le signe dans aucun monument, mais dont on est parvenu à démontrer l'existence dans certaines formes grecques.

Un autre signe d'aspiration, H, qui disparaît peu à peu sur les monuments à partir d'Euclide, est aussi resté, et comme une véritable lettre, dans l'alphabet latin.

Le *coph* phénicien, qui, sous le nom de *coppa*, ϙ, n'a conservé qu'une valeur numérique dans l'écriture attique, se retrouve comme lettre usuelle dans l'alphabet latin : Q [13].

Outre ces ressemblances originelles, l'alphabet latin s'est rapproché du grec par des emprunts de date plus récente. C'est ainsi qu'il s'est approprié le ζ et le υ, que nous écrivons *z* et *y*.

Ici comme ailleurs, dans les comparaisons que nous allons faire, il faut distinguer soigneusement ce qui est dû à une affinité primitive et ce qui vient du travail des grammairiens postérieurs. Les grammairiens latins ont contribué à perfectionner et à compléter l'alphabet de leur langue, en y transportant des lettres grecques, comme les grands écrivains ont contribué à enrichir cette langue elle-même, en y transportant des mots em-

pruntés à la langue d'Homère ou de Platon. On comprend que ces innovations ne prouvent en rien l'origine commune des deux alphabets et des deux langues. Cela deviendra de plus en plus clair dans la suite de notre examen.

[A ce propos, on fera bien encore de noter en passant que les deux alphabets nous sont très-inégalement connus. Dès le VIe siècle avant notre ère, les inscriptions grecques abondent sur les monuments, et dès lors elles nous offrent, siècle par siècle, une ample variété de formes et de caractères. Au contraire, les monuments latins ne commencent pour nous que vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, et jusqu'au siècle d'Auguste ils sont rares. Cette absence complète ou cette rareté des documents nous prive de beaucoup de lumières sur l'histoire de la langue et de l'écriture chez les Romains [14].]

Quant à l'alphabet français, il n'est autre que l'alphabet latin de l'époque impériale, transmis, par l'effet de la conquête romaine et de la propagation du christianisme, non-seulement aux Gaulois, mais à tous les peuples de l'Occident civilisé. Cet alphabet latin, modifié diversement et quelquefois défiguré par de graves altérations pendant le moyen âge, fut ramené en partie à sa forme primitive par les calligraphes et les imprimeurs du XVe et du XVIe siècle.

A les comparer dans leur ensemble, les trois alphabets ont, dans nos grammaires, à peu près le même nombre de lettres; mais c'est là une coïncidence fortuite. Le plus rapide examen fait voir que chacun d'eux possède des sons et des lettres qui manquent aux deux autres. Certaines lettres font double emploi, comme en latin le *c* et le *k*; en français, dans beaucoup de mots, le *g* et le *j*.

En général, l'alphabet s'efforce de répondre exactement aux sons élémentaires en usage dans la prononciation d'une langue; mais il est bien rare que cet effort ait tout le succès que l'on peut désirer. Des trois alphabets que

nous examinons, l'alphabet grec, qui, dans son ensemble, est pour nous le plus ancien, est en même temps le plus régulièrement composé. Il y manque cependant des signes qui pourraient être utiles dans l'écriture. Il a deux lettres pour chacun des sons *e* et *o*, suivant qu'on doit les prononcer brefs (ε, ο), ou longs (η, ω); il n'a qu'une seule lettre pour chacun des sons *a*, *i*, *u* (α, ι et υ), de quelque façon qu'ils doivent être prononcés.

Il y a aussi des lettres et des groupes de lettres qui, sans changer dans l'écriture, ont pris un son différent de leur son primitif; par exemple, le *g* et le *ch* n'avaient certainement pas chez les Romains le son qu'ils ont pris après la conquête de l'Europe par les barbares, et qu'ils ont aujourd'hui en français.

[Ceci nous conduit à remarquer que la prononciation des trois langues classiques, surtout celle des deux langues anciennes, ayant beaucoup varié selon les temps et les lieux, les mêmes lettres sont bien loin de répondre toujours aux mêmes sons. Prenons un exemple qui nous aidera à montrer quels sont sur ce sujet les principes d'une bonne critique.

Les Grecs d'aujourd'hui pensent volontiers que leur manière de prononcer le grec ancien est conforme à celle des anciens Hellènes, et ils la défendent avec ardeur contre les diverses prononciations usitées dans les écoles de l'Occident. Mais on peut leur montrer, par des preuves irrécusables, qu'ils se trompent sur plusieurs points. Ainsi, au temps d'Auguste, le Grec Denys d'Halicarnasse donne sur la prononciation des voyelles des règles très-claires, qui contredisent l'usage moderne de prononcer η et υ comme un simple *iôta* [15].

D'un autre côté, des savants de l'Occident ont fait prévaloir, comme uniquement vraie, la prononciation à laquelle sont habitués les élèves de nos colléges. On peut leur montrer que, surtout pour les consonnes, elle est contraire aux usages de l'antiquité. Ainsi le θ et le χ grecs étaient certainement des lettres aspirées, très-distinctes à ce titre du τ et du κ avec lesquels notre prononciation les confond aujourd'hui.

Sur ce sujet, tout système absolu est par là même erroné. Si l'on ne veut pas admettre la prononciation du grec consacrée

par l'usage en Orient, et si l'on tient à remonter aux anciens, ce qu'il faut rechercher, ce n'est pas la *prononciation ancienne* en général, qui n'est, à vrai dire, qu'une chimère, mais la prononciation en usage dans telle ou telle contrée de la Grèce, à telle ou telle époque de l'antiquité [16].]

CHAPITRE II.

DE L'ACCENT, DE LA QUANTITÉ, DE L'ASPIRATION.

§ 1. De l'accent.

Outre le son qui leur est particulier, les lettres et les syllabes sont sujettes à divers changements dans la prononciation.

Le son de la lettre *e* n'est pas le même dans les trois syllabes du mot λέγετε, ou du mot *vétere* ou du mot *élevé* (*a*). De ces trois *e* il y en a un qui est *accentué*, c'est-à-dire prononcé avec plus de force, avec une certaine intonation que les Grecs appellent τόνος ou προσῳδία, et les Latins *accentus*, d'où sont venus le mot français *accent* et la locution *accent tonique*.

Supposons, dans les mots ci-dessus, que les trois *e* soient émis avec la même intensité : λέγέτέ, *vétéré*, *élévé*; supposons une ligne ou plusieurs lignes dans lesquelles toutes les syllabes soient ainsi prononcées avec le même accent, rien ne sera plus fatigant pour l'oreille. Il en serait de même si aucune syllabe n'était accentuée et si

(*a*) J'ai dû, pour respecter les usages de notre orthographe, mettre ici un accent sur la première syllabe du mot *élevé*, parce que l'*é* de cette première syllabe est ce que l'on appelle un *é fermé*; mais les lecteurs devront bien remarquer que ces *accents* de l'orthographe française ne représentent plus, si ce n'est par accident, comme sur la dernière syllabe de *élevé*, le véritable accent tonique de la prononciation ; ils sont chez nous employés à d'autres usages que chez les Grecs et les Latins.

toutes étaient également faibles. Au contraire, dans un mot de plusieurs syllabes où une syllabe est accentuée, tandis que les autres ne le sont pas, ces dernières se subordonnent à la syllabe qui porte l'accent; ainsi disparaît la monotonie qui nous choquait tout à l'heure et le mot prend une sorte d'*unité*.

On comprend maintenant pourquoi tout peuple, tant soit peu sensible à l'harmonie du langage, donne aux mots de sa langue une certaine variété d'accent.

Les Grecs, en effet, comme les Latins, ont un accent qui s'appelle tour à tour : *aigu*, lorsqu'il a toute son intensité; *grave*, lorsqu'il est un peu affaibli; *circonflexe*, lorsqu'il paraît double et qu'il porte sur une syllabe longue. Quant aux syllabes susceptibles d'être accentuées, les Grecs, en général, permettent à l'accent trois positions différentes : la dernière syllabe du mot, la pénultième et l'antépénultième. Les Latins ne lui en permettent que deux, la pénultième et l'antépénultième, sauf d'assez rares exceptions. Or, ici se montre une preuve nouvelle de l'affinité du grec et du latin; car les Éoliens, l'une des plus anciennes branches, sinon la plus ancienne branche de la famille hellénique, suivaient, pour l'accent, les mêmes règles que la langue latine [17].

[C'est dans les traités spéciaux qu'il faut chercher le détail de ces règles pour chacune des deux langues. Celles de l'accent grec nous sont beaucoup plus familières que celles de l'accent latin, parce que, même dans l'antiquité, il ne paraît pas qu'il fût d'usage, chez les Romains, d'accentuer les manuscrits, sinon quelques manuscrits de luxe, dont aucun, par malheur, n'est parvenu jusqu'à nous. Les signes d'accentuation, que portent quelques inscriptions latines, y sont jetés avec une apparente négligence sous laquelle les critiques ont eu de la peine à reconnaître quelque règle [18]. Mais Quintilien et Priscien, pour ne citer que les principaux auteurs, ont résumé en quelques chapitres les règles essentielles de l'accentuation latine [19]. On peut, après les avoir lus, et en s'aidant des ressemblances que nous venons de signaler avec l'accentuation éolienne, accentuer aujourd'hui un texte de

Cicéron ou de Virgile comme auraient fait ces auteurs eux-mêmes, et il y a lieu de s'étonner que les éditeurs modernes n'aient pas songé à faire pour quelques textes des classiques latins, ce qu'on faisait encore au XVIe siècle pour quelques textes en cette langue, ce qui se fait pour tous les textes grecs, en les accompagnant des signes authenthiques de l'ancien accent.]

Les prétendus *accents* qu'on trouve dans plusieurs de nos grammaires latines et de nos livres élémentaires, n'ont pour objet que de distinguer des mots d'ailleurs semblables, comme *musa* au nominatif et *musâ* à l'ablatif. Ils n'ont rien de commun avec l'accent dont nous parlons.

Comme l'accent latin, l'accent français n'affecte que deux places dans le mot; mais ce ne sont pas les mêmes places : il porte toujours sur la dernière syllabe, quand elle est pleinement prononcée, ou sur l'avant-dernière, quand la dernière a un *e* muet; en d'autres termes, il relève toujours la dernière syllabe forte du mot.

C'est là, il faut l'avouer, un défaut de variété très-réel, mais que les bons écrivains savent corriger par l'habile disposition des mots dans la phrase; nous y sommes d'ailleurs si bien habitués, qu'il ne nous choque point, et que nous appliquons presque toujours notre accent à la prononciation des mots grecs et latins, sans songer que par là nous faisons tort à l'harmonie de ces deux langues.

Au reste, la règle de l'accent français s'explique sans difficulté par l'origine purement latine du plus grand nombre des mots qui composent notre langue. Dans *aimer*, *finir*, la syllabe accentuée est celle même qui l'était dans *amáre*, *finíre;* seulement, par la suppression de la finale *e*, l'accent se trouve occuper la dernière syllabe au lieu de la pénultième. La même observation se peut faire sur les adjectifs *amábilis-aimable*, *sensíbilis-sensible*. Les substantifs *douleur*, *labeur* et *fleur* reproduisent l'accent non pas de *dólor*, *lábor*, *flos*, mais de *dolôrem*,

labôrem, *flôrem;* car ces mots français viennent d'un des cas régimes du mot latin correspondant, et non pas de son nominatif, comme on le démontre par des preuves qu'il ne convient pas de développer ici [20].

Une fois appliquée dans le plus grand nombre des mots, cette loi s'est naturellement étendue aux mots mêmes qui, dans notre langue, ne dérivaient pas de celle des Romains : *reître*, mot d'origine allemande, *alcôve*, *koran*, mots d'origine arabe, *wagon*, mot emprunté aux Anglais, etc.

[Remarquons, à ce sujet, que dans l'altération séculaire des mots la syllabe accentuée est toujours celle qui résiste le plus ; les autres, précisément parce que la prononciation en est moins forte, tendent à s'affaiblir encore ou même à disparaître : or, l'accent latin ne portant pas d'ordinaire sur les dernières syllabes, celles-ci étaient plus exposées à cet affaiblissement. De là, dans les langues dérivées du latin, tant de voyelles sourdes à la fin des mots, comme l'*o* dans *cammino* (qui même devient *cammin*) en italien, et l'*e* muet en français ; de là aussi la disparition de tant de finales qui semblent absorbées par la force prédominante de la syllabe accentuée ; *città* en italien et *ciudad* en espagnol pour *civitàtem* ; *spectacle* en français pour *spectáculum*. Quelquefois le latin avait opéré déjà ces mêmes contractions. Ainsi *periclum* pour *perículum*, *cáldus* pour *cálidus*. Quand les Grecs transcrivent le latin *títulus*, c'est sous la forme τίτλος, qui suppose la contraction latine *titlus;* de même quand ils écrivent Λέντλος pour *Lèntulus*. L'anglais offre aussi, dans sa prononciation, de nombreux exemples de ces contractions qui sacrifient plusieurs syllabes à la syllabe accentuée [21].

Chose remarquable, en altérant les mots anciens, la langue grecque moderne procède précisément de la même manière : elle respecte surtout les syllabes accentuées. Exemples : ὀφίδιον, *serpent* est devenu φίδι en perdant deux syllabes ; ὀφρύδιον, *sourcil*, φρύδι, ὀστρίδιον, *huitre*, στρίδι, et beaucoup d'autres du même genre. Λές est une contraction populaire de λέγεις, *tu dis;* λέσι de λέγουσι, *ils disent*, πᾶς de πάγεις pour ὑπάγεις, *tu vas*, πᾶμεν de πάγομεν pour ὑπάγομεν, *nous allons*. Cela prouve quelle importance conserve l'accent d'une langue, même chez le peuple ignorant,

qui ne l'étudie pas dans les livres, et combien se trompaient les savants qui ont traité avec dédain les règles de l'accent grec, comme si ces règles étaient l'œuvre tout artificielle de quelque grammairien de l'antiquité.]

§ 2. De la quantité.

Les mots ἄνθρωπος, *vĕnĭmus* ou *vēnĭmus*, *pătte* et *pâte*, montrent très-bien quelle est, dans les trois langues, la force du principe qu'on nomme la quantité (ποσότης, *quantitas*). Une syllabe dont le son *s'élève*, gagne en *accent;* une syllabe dont le son *s'allonge*, gagne en *quantité*. Or, cet allongement résulte tantôt de la *nature* même d'une voyelle, tantôt de sa *position* devant deux ou même trois consonnes; mais il est à remarquer que cette règle, vraie, en général, pour le grec et le latin, ne l'est plus en français, où, au contraire, l'usage s'est établi de redoubler souvent la consonne après une voyelle brève; ainsi : *hŏmme* et *dôme*, *pătte* et *pâte*, etc.

La voyelle longue est ordinairement considérée comme le double d'une brève. L'unité de longueur s'appelle *temps*. On dit alors que la brève vaut un temps, et que la longue en vaut deux. Les syllabes communes sont celles que l'on prononce tour à tour comme brèves ou comme longues. Pour plus de détails sur ce sujet, il faut étudier un traité de versification [22].

Remarquons seulement ici que la quantité des syllabes s'explique souvent sans difficulté par l'étymologie, par la formation des mots, et qu'en analysant avec soin les formes grammaticales, dès le commencement des études de grammaire, on peut apprendre, presque sans efforts, la plus grande partie des notions réunies, à l'usage des écoliers, dans nos traités de Prosodie. Exemples :

Pourquoi *us*, bref au nominatif de la quatrième comme de la seconde déclinaison latine, est-il long au génitif?

C'est qu'il est le résultat d'une contraction : *ūs* pour *uis*, comme dans *senatūs, senatuis*, et même *senatuos*, en vieux latin [23].

Pourquoi la pénultième est-elle longue dans *monēre, laudāre;* brève au contraire dans *legĕre?* C'est que le latin, comme le grec, a pour ses verbes des radicaux (*a*) terminés par une voyelle : *mone, lauda*, et des radicaux terminés par une consonne : *leg, cap* et autres semblables. Or, la terminaison infinitive *ĕrĕ*, en se combinant avec *mone, lauda*, produit, par une contraction très-facile à comprendre, *monĕ-ĕre* = *monēre*, *laudă-ĕre* = *laudāre*, tandis que *leg-ere, cap-ere* ne donnent lieu à aucune contraction, et par conséquent à aucun allongement [24].

Pourquoi les verbes *fŏdio, vĕnio, fŭgio* font-ils au parfait *fōdi, vēni, fūgi*, en allongeant la première syllabe? C'est par l'effet d'une sorte de redoublement et de contraction à l'intérieur du mot. *Fōdi* équivaut à *fŏŏdi*, *vēni* à *vĕĕni, fūgi* à *fŭŭgi;* et ces diverses formes répondent à celles où le redoublement s'est conservé, comme *pĕpĭgi* de *pango, cĕcĭdi* de *cado, tĕtĭgi* de *tango*, etc. (*b*).

Dans beaucoup de substantifs et d'adjectifs, l'étymologie explique aussi facilement la quantité du radical ou de la syllabe qui le suit; exemples :

1° Quantité du radical expliquée par une contraction :

bīgæ	qui vient de	*bĭjŭgæ*,
jūnior	—	*jŭvĕnior*,
nōnus	—	*nŏvēnus* (comme *septēnus*),
sēnus ou plutôt *sēni*	—	*sexenus*, inusité, *sexeni* (*c*),
āla	—	*axilla*,

(*a*) Voy. plus bas, chap. IV, p. 29, 30.

(*b*) Voy. plus bas, chap. XI, p. 95, et Burnouf, *Méth. lat.*, § 57, 147.

(*c*) Le plus souvent, à l'exemple des étymologistes, nous marquerons d'un astérisque les formes inusitées dont l'analyse démontre l'ancienne existence.

māla	—	*maxilla*,
mōmentum	—	*mŏvĭmentum* (*mŏvere*), inusité,
fōmentum	—	*fŏvĭmentum* (*fŏvere*), inusité.

2° Quantité de la pénultième expliquée par une contraction qui se reconnaît au seul redoublement de la consonne suivante :

puēlla	qui vient de	*puerula*, inusité,
tenēllus	—	*tenerulus*, inusité,
anguīlla	—	*anguicula* (*anguiculus* est seul usité),
lapīllus	—	*lapidulus*, inusité.

En grec, on comprendra de même pourquoi la finale en ας des accusatifs de la première déclinaison est ordinairement longue, si l'on remarque que ces accusatifs se terminaient en ανς chez les Doriens, en αις chez les Éoliens ; par exemple, τὰνς τιμάνς, puis ταὶς τιμαίς, plus tard τὰς τιμάς. Il en est de même des participes que le latin termine en *ans* ou *ens*, comme le grec dorien écrivait λύσανς, τιθένς, ce qui ailleurs devenait λύσαις, puis λύσας et τιθείς.

On pourra s'exercer à multiplier ces exemples en rapprochant avec soin, quand il y a lieu, les formes latines des formes grecques correspondantes. Au reste, l'usage des lettres η et ω pour désigner deux voyelles longues, simplifie beaucoup, en grec, l'étude de la quantité. Le latin n'ayant pas de lettres particulières pour les voyelles longues, la connaissance de la quantité des syllabes, dans cette langue, exigera toujours un peu plus de travail.

§ 3. De l'aspiration.

L'aspiration (πνεῦμα, *spiritus*), ainsi que son nom seul l'indique, est un surcroît de force que le souffle donne à une lettre dans la prononciation. Les Grecs en ont

deux degrés différents qu'ils désignaient par les noms d'esprit *rude* (δασεῖα s.-ent. προσῳδία) et d'esprit *doux* (ψιλή) et qui se sont quelquefois confondus, quoique marqués, dans l'écriture, par deux signes différents. Les Grecs éoliens avaient aussi, pour en exprimer une nuance particulière, le signe *F* dont nous avons parlé plus haut, page 13.

Différente en cela de l'accent et de la quantité, l'aspiration modifie les consonnes comme les voyelles : δέχομαι (dial. ionien) — δέχομαι (dial. attique); ἴημι, *aller*, ἵημι, *envoyer; caballus—cheval,* et *altus—haut.*

Bien plus, l'aspiration est souvent représentée par une véritable consonne labiale, gutturale ou sifflante. Elle est représentée par :

Une labiale : Ἑλένα, ῥόδον, chez les Éoliens Βελένα, βρόδον, ῥήγνυμι (aor. 2 pass. ἐῤῥάγην), en latin *frangere frag-mentum* et *frag-ilis*, où l'on reconnaît le digamma éolien;

Une gutturale : αἶα—γαῖα, ἕντο—γέντο (pour εἵλετο);

Une sifflante : ἕρπω—*serpo*, ἕξ—*sex*, ἑπτά—*septem*, ὗς—*sus*, ἅλλομαι—*salio, salto,* où l'esprit rude du grec est représenté par un *s* en latin.

Il arrive aussi que, dans le même mot, l'aspiration est, suivant les dialectes, tantôt une gutturale et tantôt une labiale : βλέφαρον—γλέφαρον, βλήχων—γλήχων ou γλάχων, ce qui explique comment, dans leur passage du latin au français, tant de mots ont changé une labiale en gutturale; exemples : *vulpecula—goulpil, goupil* (vieux français); *vastare* (anc. allem. *wastan*)—*gâter* (autrefois *gaster*); *vadum—gué; vagina—gaîne* (*vaina* en espagnol); *viscum—gui.* Ce changement a lieu aussi dans des mots d'origine germanique : *warrant—garant; Wilhelm—Guillaume*, etc.

Au reste, des voyelles mêmes peuvent se changer en consonnes, comme dans le latin *simius*, qui devient le français *singe*, et autres exemples qu'on trouvera plus

bas, chap. XXI. Réciproquement, les consonnes se changent en voyelles, comme dans : *lavere*, participe *lautus*, *lotus ; cavere—cautus*.

Le grec classique distingue deux degrés de l'aspiration, qu'il marque par l'*esprit doux* et par l'*esprit rude*. Le latin ne marquait d'aucun signe les syllabes qui ne sont pas particulièrement aspirées, et réservait le *h* pour marquer une véritable aspiration. Toutefois, dans les mots tirés du grec, tels que *harmonia*, *homonyma*, la voyelle initiale n'était pas sensiblement aspirée, et l'*h* n'y figurait guère que comme signe d'orthographe et comme souvenir de l'origine grecque. Le français, qui a pris le *h* à l'alphabet latin, l'emploie pour deux usages : 1° pour marquer une aspiration très-sensible, comme dans *haine*, *hideux ;* 2° pour rappeler seulement une étymologie dans des mots où nous ne faisons sentir aucune aspiration, comme *humble* qui vient de *humilis*, *horizon* qui vient de ὁρίζων (*a*).

C'est donc surtout chez les Grecs que l'aspiration se montre avec une variété d'effets et une délicatesse remarquables. En voici une dernière preuve plus frappante encore que celles que nous avons vues jusqu'ici. Dans un mot de plusieurs syllabes, quand, par un caprice de la prononciation ou par un accident de grammaire, une syllabe perd l'aspiration, celle-ci se reporte sur une autre lettre ou sur une autre syllabe. Ainsi, βάτραχος devient βάθραχος, ἔχω prend sur l'ε, au futur ἕξω, l'aspiration qui, au présent, portait sur le χ; la racine παθ (d'où πάθος et l'aor. ἔπαθον) a formé jadis le verbe παθέσκω qui, en se contractant, est devenu πάσχω, l'aspiration du θ qui disparaissait s'étant reportée sur le κ et l'ayant ainsi changé en un χ.

La quantité offre des exemples analogues de compensation. Dans les comparatifs en τερος et dans les super-

(*a*) Voy. plus bas le chap. XXI, sur l'Étymologie.

latifs en τατος, quand la pénultième du positif est longue, son comparatif se fait en ότερος, et son superlatif en ότατος; quand la pénultième est brève, le comparatif se fait en ώτερος, et le superlatif en ώτατος. Ainsi on dit : δίκαιος—δικαιότερος, δικαιότατος, mais φοβερός—φοβερώτερος, φοβερώτατος. De même pour les substantifs dérivés : δίκαιος forme δικαιοσύνη, mais ἱερός forme ἱερωσύνη.

L'accent, la quantité et l'aspiration peuvent modifier tous les trois en même temps la même syllabe. Ainsi, en français, dans *hêtre*, en latin dans *horum*, en grec dans ἧδος, la première syllabe est à la fois longue, accentuée et fortement aspirée. Au contraire, dans *honnir*, ἑκών, la seconde est longue et accentuée, la première est brève et porte l'aspiration.

C'est le jeu et quelquefois la lutte de ces divers moyens d'harmonie qui, avec la différence primitive des sons, produisent la variété musicale du langage. On voit que notre langue est, sous ce rapport, notablement inférieure à celle des Grecs et des Romains [25].

L'ensemble des notions relatives aux lettres et à leur son, à leurs analogies, à leurs transformations, constitue ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui la *Phonétique*, d'un mot (φωνητική, sous-entendu τέχνη), que ni les Grecs ni les Romains n'ont employé en ce sens, mais qui mérite néanmoins de passer désormais dans l'usage. Ce que les grammairiens modernes, à l'exemple des Grecs et des Romains, appellent *figures de Grammaire* (*a*), sont en réalité, pour la plupart, des règles ou des lois de la phonétique.

(*a*) Voy. plus bas, chap, XIX, § 2.

CHAPITRE III.

DU RAPPORT DE LA LANGUE PARLÉE AVEC L'ÉCRITURE. DE L'ORTHOGRAPHE, DE LA PONCTUATION ET DES AUTRES SIGNES ACCESSOIRES QUI SERVENT A L'ORTHOGRAPHE.

§ 1. Influence de l'écriture sur la formation grammaticale d'une langue.

Habitués, comme nous le sommes, à n'étudier guère que des langues fixées par l'écriture, nous ne concevons guère ce que peut être le développement du langage chez un peuple qui ne connaît pas l'usage de l'écriture. C'est dans cette première période de leur vie que les langues prennent d'ordinaire leur forme caractéristique. C'est chez le peuple illettré que le latin, se transformant de plus en plus durant les siècles qui suivirent l'affaiblissement et la chute de l'empire romain, donna naissance aux diverses langues néo-latines; quand on commença à les écrire, elles étaient déjà constituées à peu près telles qu'on les voit aujourd'hui. A part certains restes de déclinaison, la grammaire de notre langue, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, ne diffère par aucun principe essentiel de notre grammaire d'aujourd'hui. Quelques formes qu'elle consacre n'ont pu être créées qu'en un temps où l'écriture ne fixait pas le mot au moment de sa formation. Nos futurs appelés simples, comme [*je*] *sauverai*, [*tu*] *sauveras*, etc., sont, en réalité, des composés de l'infinitif et du présent de l'indicatif du verbe *avoir:* [*je*] *sauver-ai*, [*tu*] *sauver-as*, etc. Mais quand l'écriture a saisi ces mots pour les fixer, l'usage avait effacé le souvenir de leur composition originelle; l'écriture n'en a pas tenu compte. Même dans un siècle lettré, elle consacre chaque jour des formations d'origine populaire, et qui supposent l'ignorance de l'écriture. Personne ne songe aujourd'hui à répudier en fran-

çais le joli mot *printanier*, qui certes n'a pu naître que de *printan*, vieille et simple orthographe du mot que nous écrivons aujourd'hui *printemps*, pour satisfaire aux yeux des savants et à l'étymologie *primum-tempus*.

On trouvera plus bas, surtout aux chapitres V et XXI, bien d'autres exemples à l'appui de cette observation générale, qui tend, comme on le voit, à restreindre un peu le caractère analytique ordinairement attribué à notre langue par opposition au grec et au latin. Nos scrupules d'orthographe, en maintenant le trait d'union entre les éléments de nombreuses locutions, les ont longtemps empêchées ou les empêchent encore de figurer dans la langue écrite comme de véritables composés; mais l'oreille et l'esprit du peuple les tiennent pour tels.

§ 2. De l'orthographe.

L'orthographe (*a*) est la partie de la grammaire qui donne des règles pour écrire correctement les mots d'une langue, c'est-à-dire pour en représenter régulièrement les sons par des lettres. Chaque langue a donc son orthographe, application particulière de son système d'écriture.

L'orthographe serait parfaite, si à chaque son répondait un signe d'écriture, de manière que jamais le même signe ne dût être prononcé de deux manières différentes, et que jamais le même son n'eût dans l'écriture deux signes différents. Il n'existe peut-être pas une seule langue où l'on trouve ce parfait accord des sons avec l'écriture; l'orthographe usuelle, chez les divers peuples, s'en rapproche plus ou moins sans ja-

(*a*) Il vaudrait mieux dire *orthographie*, comme on disait encore, en France, au XVIe siècle; le mot grec ὀρθογραφία a la même terminaison que γεωγραφία, κοσμογραφία, etc., que nous avons transcrits plus correctement dans *géographie*, *cosmographie*, etc.

mais y atteindre. L'italien, par exemple, et l'allemand offrent, à cet égard, plus de régularité que le français.

L'invention et les premiers usages de l'alphabet remontent, en général, à des époques où la culture de l'esprit était peu avancée. D'ailleurs l'alphabet qui, par l'intermédiaire de la Grèce et de Rome, est devenu commun à la moitié du monde civilisé, l'alphabet phénicien, composé pour un idiome sémitique, ne pouvait guère s'appliquer avec précision à la langue des Grecs et à celle des Romains. De là beaucoup de tâtonnements et d'erreurs dans l'emploi de l'écriture pour exprimer les sons de nos langues classiques. Mais quand même le plus habile grammairien eût, dès l'origine, présidé à ce travail, les changements survenus dans la prononciation, l'ignorance et la négligence du grand nombre des gens qui parlent et écrivent, auraient promptement dérangé cet accord primitif de l'écriture avec la langue parlée. C'est ce qu'on voit bien par les variations et les incertitudes de l'orthographe dans les trois langues que nous comparons (*a*).

[Il nous semble assez facile d'écrire aujourd'hui sous la dictée un texte grec ou latin : cela tient à ce que la prononciation toute factice adoptée dans nos écoles se rapproche assez exactement de l'écriture. Encore faut-il remarquer que cette prononciation confond ensemble le τ et le θ, le κ et le χ ; en latin, les finales *ent* et *int*, etc. Mais, dans l'antiquité, les changements de la prononciation et ceux de l'écriture faisaient naître pour l'orthographe une foule de difficultés, sur lesquelles on a écrit bien des volumes. Il y a déjà des discussions sur ce sujet, dans un dialogue de Platon, le *Cratyle* ; il y en a dans Aristote. Les grammairiens de profession ont, de bonne heure, cherché à coordonner en une véritable méthode les règles de l'orthographe. Deux des plus célèbres philologues de l'école d'Alexandrie, Apollonius et Hérodien, son fils, avaient écrit des traités περὶ Ὀρθογραφίας. A Rome, les mêmes disputes commencent dès que la littérature latine se déve-

(*a*) Comparez plus bas le § 4 du chapitre XXI.

loppe et se perfectionne. On attribue au poëte Ennius d'avoir, le premier, consacré l'usage des doubles consonnes. Un siècle plus tard, Lucilius écrivait un livre de ses Satires *de Orthographia contra imperitiam librariorum*. Le livre de Jules César, *de Analogia*, était plein de discussions sur l'orthographe. L'empereur Auguste, au rapport de Suétone, suivait dans son orthographe les principes « de ceux qui pensent qu'il faut écrire comme on parle [26]. »]

On aura une idée des variations de l'orthographe grecque en comparant une page de Thucydide, dans quelque édition moderne, avec l'original ou avec la copie exacte d'un de ces décrets athéniens, contemporains de Thucydide, dont plusieurs se sont conservés et se voient dans nos musées [27].

On aura une idée des variations de l'orthographe latine en comparant une page de Tite-Live avec quelque grande inscription latine de la même époque, par exemple avec le texte latin du Testament politique d'Auguste, plus connu sous le nom de Monument d'Ancyre. Il pourra être surtout intéressant de rapprocher l'analyse que Tite-Live nous donne d'un sénatus-consulte contre les Bacchanales et le texte original de ce sénatus-consulte qui nous est parvenu sur une table de bronze, conservée aujourd'hui au musée de Vienne [28].

Comme la langue française, formée d'éléments assez divers, n'a guère eu de grammairiens proprement dits avant le XVIe siècle, et que l'orthographe en fut, jusqu'à cette époque, abandonnée à tous les caprices de l'usage, on comprend que cette partie de notre grammaire soit aujourd'hui une des plus irrégulières et en même temps une des plus épineuses à réformer. Plusieurs auteurs ont cherché à rapprocher l'orthographe française de la prononciation, tantôt par des essais partiels, tantôt par des innovations générales et systématiques. Les premières réformes, qui sont les plus modestes, ont eu aussi plus de succès; les autres, pour lesquelles on a

inventé le mot de *néographie* ou *néographisme*, ont toujours échoué; elles échoueront toujours contre la force invincible de l'habitude et contre quelque chose de plus respectable encore que l'habitude, je veux dire la tradition même de la langue française et la loi de ses étymologies (*a*). Ainsi Voltaire a réussi à faire consacrer l'usage de la diphthongue *ai* pour *oi*, dans les noms comme *français* et dans les verbes comme *avait*, pour exprimer le son d'un *e* ouvert; changement dont, au reste, il n'avait pas eu la première idée [29]. Mais ni Ramus au XVIe siècle, ni Expilly au XVIIe, ni l'abbé Dangeau au XVIIIe, ni Domergue et M. Marle au XIXe, n'ont réussi à faire admettre leurs systèmes de réforme absolue, et l'on prédira facilement le même échec à tous ceux qui les imiteront [30].

§ 3. De la ponctuation et des autres signes accessoires qui servent à l'orthographe.

On peut compter parmi les signes d'écriture qui servent à l'orthographe les accents, les esprits et les signes de quantité, inventés par les Grecs, employés après eux par les Latins, et dont plusieurs sont restés en usage dans l'écriture des langues de l'Occident.

La ponctuation (στιγμή, διάστιξις, *interpunctio*) est aussi un accessoire important de l'écriture, puisqu'elle marque les divisions principales d'une phrase et les repos de la voix dans la prononciation. Mais les signes destinés à marquer ces divisions et ces repos sont d'une invention bien postérieure à celle de l'alphabet; et quoique mis en usage dans les manuscrits dès le IVe siècle peut-être avant l'ère chrétienne, on n'en retrouve que peu de traces dans les inscriptions. Les manuscrits mêmes n'étaient pas toujours ponctués. Par exemple, ceux

(*a*) Voy. plus bas, chap. XXI, les preuves à l'appui de cette remarque.

qu'on a retrouvés dans les fouilles d'Herculanum, et qui paraissent dater du 1er siècle de l'ère chrétienne, ne portent ni accents, ni esprits, ni points; il en est de même des textes grecs retrouvés depuis quelques années sur des papyrus, en Égypte [31]. Ces signes n'étaient sans doute employés alors que dans les livres de luxe et dans les éditions à l'usage des écoles.

La même remarque s'applique à l'orthographe latine et aux manuscrits latins.

Sans entrer, sur ce sujet, dans le détail d'une comparaison qui aurait peu d'utilité, nous ferons observer que, chez les Latins et surtout chez les Grecs, l'abondance des particules conjonctives rendait moins nécessaire l'usage des signes de ponctuation. Par exemple, μὲν et δὲ, en grec, n'ont souvent qu'une valeur distinctive et distributive, comme serait celle de la virgule en français. De même, plus la construction dans notre langue s'est éloignée de la construction latine, plus il nous a été nécessaire de multiplier les points et les virgules pour conserver au discours toute sa clarté. Les lectures journalières qui se font dans les classes fourniront beaucoup d'exemples à l'appui de cette observation.

[Les Grecs avaient imaginé quelques autres signes orthographiques pour marquer certains accidents de prononciation; l'*hyphen* (ὑφ'ἕν) pour la réunion de deux mots en un seul, comme πᾶσι μέλουσα; l'*apostrophe* (ἀπόστροφος) pour l'élision d'une voyelle ou d'une diphthongue, εἵνεκ'ἐμεῖο, ἔρχομ'ἔχων, etc. Les Latins leur ont emprunté ces termes, et la traduction même qu'ils ont donnée de l'un d'eux (διαστολή, *virgula*) nous a fourni le mot *virgule*. Outre ces signes qu'elle a presque tous empruntés des Grecs ou des Romains, mais qu'elle n'a pas toujours employés au même usage, l'orthographe française en a quelques-uns qui lui sont propres, comme le *tréma* et la *cédille*. Il n'y a qu'une remarque générale à faire sur ces procédés secondaires de l'écriture, c'est qu'ils prouvent la difficulté d'exprimer avec les

seules lettres de l'alphabet tous les accidents et toutes les variétés de la prononciation.]

CHAPITRE IV.

ANALYSE DES MOTS. DU RADICAL ET DE LA RACINE. DES SYLLABES ET DES LETTRES QUI S'AJOUTENT A LA RACINE, SOUS LES NOMS DIVERS DE SUFFIXES, PRÉFIXES, FORMATIVES, TERMINAISONS, DÉSINENCES, ETC., POUR EN DÉTERMINER LA SIGNIFICATION. DES MODIFICATIONS DE LA RACINE ELLE-MÊME.

Quand on considère le mot grec ἐπιγεγραμμένος, le mot latin *inscriptus*, et le mot français *inscrit*, on y distingue facilement : 1° une idée principale exprimée par une certaine partie du mot; 2° des idées accessoires exprimées par les autres parties. Γραμ (ou γραφ), — *scrip* (ou *scrib*), — *scri*, exprimant l'idée générale d'écriture, sont ce qu'on appelle le *radical* ou la *racine;* — επι, γε, μενος, *in*, *tus*, *t*, expriment les idées accessoires du lieu et du temps où l'action se fait, et de la manière dont elle se fait. On peut les appeler en général *affixes* (de *affigere*), puisqu'ils s'ajoutent à la racine; mais on les appelle particulièrement :

Préfixes, quand ils la précèdent : δυσ-γενής, *im-probus* (*a*);

Suffixes, quand ils la suivent : ἄρο-τρ-ον, *ara-tr-um;*

Formatives ou *caractéristiques*, quand ils donnent à un mot la forme qui caractérise le temps, le mode, la

(*a*) A la rigueur, le mot *préfixe* ne doit se dire que des parties inséparables du mot qu'elles modifient. Il s'applique moins justement aux prépositions, aux adverbes ou aux noms qui entrent dans la composition d'un autre mot, comme dans ἐπί-τροπος, εὔ-λογος, λεοντο-φόνος, mais qui pourraient exister à part dans la phrase.

voix, etc., à laquelle il appartient, comme le σ au futur actif des verbes grecs, et le θ à l'aoriste passif;

Terminaisons et surtout *désinences* quand ils sont à la fin du mot et qu'ils caractérisent le cas, le nombre, la personne, etc. : λόγο-ς, *dominu-s;* γράφ-ω, *scrib-o.*

Enfin, tous ces changements se nomment *flexions* ou *inflexions* grammaticales, parce qu'ils fléchissent en quelque sorte la racine pour la faire passer d'un sens vague à un sens précis et déterminé.

Entre la *racine* et le *radical* on établit encore une différence. Quand cette partie invariable ou presque invariable du mot se montre simple et brève, quand elle est commune à tous les mots d'une même famille, il convient alors de l'appeler *racine.* Ainsi λυ, en grec, est un élément commun à tous les mots qui expriment l'idée de *délier :* c'est une *racine.* On appelle *radical* l'élément commun à toutes les formes d'un même mot. Λυσ est le *radical :* 1° de λύσω, dans lequel le σ est la *formative* ou la *caractéristique* du futur; 2° du subst. λύσις, le σ étant alors la *formative* ou *caractéristique* d'un nom d'action. Λυτ est, au même titre, le *radical* de λυτός, λυτέος, λυτικός, etc. En latin, *li* est la racine commune de tous les mots qui expriment l'idée de *délayer;* mais *lin* est le radical de la première série des temps du verbe *lino; lit*, le radical de *litus, litura*, etc.

En ce sens, le radical s'appelle aussi quelquefois *thème* (θέμα, position, fondement ou forme primitive du mot) : thème nominal, si c'est le radical qui sert à former un nom comme dans ποιητ-ής; thème verbal, s'il sert à former un verbe comme dans δοκιμάζ-ω, et ainsi des autres [32].

Il importe souvent, dans les recherches d'étymologie, de noter ces différences délicates entre les parties dont se compose un mot. L'usage cependant admet souvent encore comme synonymes les mots *racine* et *radical.* On a même pendant longtemps donné le nom de racines à

des mots complets, mais simples, à l'aide desquels on explique d'autres mots dérivés ou composés. Les anciens les appelaient, en grec, πρωτότυπα; en latin, *principalia* ou *primitiva*. Tels sont les mots réunis dans le *Jardin des Racines grecques* de Port-Royal.

[A la rigueur, un véritable lexique de racines grecques ne devrait contenir que des articles comme les suivants :

θε — *poser*, d'où : τίθημι, θέσις, θετικός, θέμα, etc.
λεγ — *dire*, d'où : λέγω, λόγος, λέξις, etc.
βα — *marcher*, d'où : βαίνω, βάσις, βῆμα, etc.

En latin, on aurait :

De ou *da* — *donner*, *mettre*, d'où : *dare*, *donum*, *donare* ; et, avec le premier sens : *edere*, qui répond à ἐκδιδόναι ;
prodere, — προδιδόναι ;
— avec le second sens : *abdere*, — ἀποτιθέναι ;
subdere, — ὑποτιθέναι.

Sul ou *sol* — *habitation*, *séjour*, d'où : *solum*, *insula*, *exsul*, *præsul*, *consul*, etc.

Les Grecs et les Latins, quoiqu'ils aient montré beaucoup d'habileté dans les recherches de grammaire, n'ont pas poussé aussi loin dans ce sens l'analyse de leur langue ; et, chose remarquable, c'est chez les grammairiens hindous qu'on a trouvé le plus parfait exemple de ce travail qui ramène à un certain nombre d'éléments primitifs les mots d'une langue riche et variée. Il n'est pas sans intérêt de savoir que, bien loin de notre Occident civilisé, cette partie de la grammaire a reçu de grands développements. Depuis une haute antiquité, les Hindous possèdent pour leur langue des dictionnaires de véritables *racines*, tandis qu'aujourd'hui nous commençons à peine à en rédiger de pareils pour le grec et pour le latin [33].]

Quant à notre langue, l'étude des racines y a beaucoup moins d'importance, parce que presque tous les mots français viennent d'une langue étrangère, et que, d'ailleurs, nous sommes beaucoup moins riches en flexions grammaticales que les Grecs et les Romains.

Les flexions même que nous avons empruntées à ces deux dernières langues sont aujourd'hui fort altérées et quelquefois méconnaissables dans la nôtre. La diversité des terminaisons latines disparaît souvent sous l'uniformité de notre *e* muet :

*mus*A	devient	*mus*E,
*util*IS	—	*util*E,
*curv*US	—	*courb*E,
*affirm*O	—	*i'affirm*E,
*affirm*AT	—	*il affirm*E,
*templ*UM	—	*templ*E,
*exord*IUM,	—	*exord*E.

Voilà sept *e* muets pour sept terminaisons très-distinctes dans les mots latins correspondants à nos mots français (*a*).

La contraction efface aussi très-souvent, au commencement ou à l'intérieur des mots, la trace de leur composition, et rend par là très-difficile la recherche de leur forme primitive. Par exemple :

debita	est devenu	*dette*.
cadere	—	*cheoir*, *choir*.
eleemosyna	—	*aumône*.
avunculus	—	*oncle*.
augustus	—	*aoust*, *août*, *oût*.
cogitare	—	*cuider* (vieux français, espagnol *cuidar*)[34].

La racine, en devenant le radical ou le thème d'une classe de mots, ne se modifie pas seulement par l'addition de lettres nouvelles, comme dans : λαβ=λαμβάνω, τυπ=τύμπανον, λιπ=λιπαρός, ἀλείφω, et dans *pag* ou *pac*=

(*a*) Quintilien, *Institutio orat.*, XI, 3, § 33 : « Quorum (verborum) pars devorari, pars destitui solet, plerisque extremas syllabas non proferentibus; dum priorum sono indulgent. » Cf. X, 4, § 39 et 40.

pango, *pactus*, *tag* ou *tac*=*tango*, *tactus*, *lab*=*lambo*, etc. Les lettres même qui paraissent en faire partie essentielle sont sujettes à se modifier.

Ainsi dans : τρέπω = τέτροπα, τρόπος ; dans τρέμω = τρόμος, etc., l'ε de la racine s'est changé en ο. Ainsi les trois formes δρα, dans διδράσκω, δραμοῦμαι, δραπέτης (esclave fugitif), et peut-être aussi δρο dans δέδρομα, δρόμος, δρομεύς, θρε dans θρέξομαι, futur qui répond au présent τρέχω, ne paraissent être que des variantes d'une même racine, signifiant l'idée de *courir ;* et le seul élément que cette racine conserve tout à fait invariable est le ρ.

Ainsi, pour citer un exemple latin, *sob-ol-es, ad-ul-escens* pour *adolescens*, *ol-us, ind-ol-es*, etc., offrent, avec le sens de *croître*, *pousser*, une même racine de deux lettres, où la lettre invariable est la consonne *l ;* dans *cALx*, *cALcare*, *incUlcare, procUlcare,* etc., la racine a quatre lettres, parmi lesquelles la voyelle intérieure a seule changé.

La formation des temps, en grec, défigure quelquefois, en apparence, une racine que l'analyse apprend à reconnaître. Ainsi ἤχθην aor. 1er passif de ἄγω, ἦφα et ἧμμαι, parfaits actif et passif de ἅπτω, n'ont plus une seule lettre du radical qu'on trouve au présent de l'indicatif ; mais ils ont des lettres de même nature, et de l'une de ces formes on peut remonter à l'autre d'après des règles aussi simples que sûres.

La valeur des *terminaisons* est, en général, assez sensible dans les trois langues classiques pour n'avoir pas besoin d'être particulièrement signalée ; celle des *suffixes* proprement dits exige peut-être plus d'attention pour être bien saisie. Par exemple, en comparant les formes βαί-ν-ω, *je marche*, avec βιβά-ζ-ω, *je fais marcher*, εὐδαιμον-έω-ῶ, *je suis heureux*, avec εὐδαιμον-ίζ-ω, *j'estime heureux, je félicite ;* σωφρονέω-ῶ, *je suis sage*, avec σωφρονίζ-ω, *je rends sage*, on remarque toute la force du suffixe ζ ou ιζ, distinct de la terminaison ω. En comparant

les mots latins *pur-g-o*, *casti-g-o*, *levi-g-o*, etc., on remarquera de même combien la combinaison active *o* se distingue nettement du suffixe *g*, qui donne à tous ces verbes un sens particulier, celui de *rendre* (pur, ou honnête, ou poli, etc.). De même, pour les substantifs, la force du suffixe est bien sensible et bien distincte de celle de la terminaison dans les exemples suivants :

testi-moni-um	*queri-moni-a*,
matri-moni-um	*cœri-moni-a*,
vadi-moni-um	*sancti-moni-a*,
ali-moni-um (Tacite)	*ali-moni-a* (Plaute),

où l'on voit le suffixe *moni* prendre tour à tour, jusque dans le même mot, les terminaisons propres à deux déclinaisons différentes.

Dans les exemples précédents, on a dû observer aussi un fait que nous n'avons pas encore signalé : entre la dernière consonne de la racine et le suffixe, et entre le suffixe et la terminaison, se trouve souvent une voyelle qui ne paraît faire corps avec aucune des trois parties du mot, et qu'on appelle ordinairement voyelle de liaison : c'est ici la lettre *i*, qui représente, en réalité, la finale casuelle du premier des deux mots.

On la distingue encore très-nettement dans les composés comme :

silv-i-cola	équivalent à	*silvæ incola*,
rur-i-cola	—	*ruris incola*,
publ-i-cola (autrefois *poplicola*)	—	*qui colit populum*.

Seulement, la quantité de l'*i* s'est ordinairement abrégée, même quand il était d'abord la finale d'un génitif ou d'un locatif.

La voyelle de liaison n'est pas toujours nécessaire pour unir la racine au suffixe ou le suffixe et la termi-

naison. Ainsi, elle manque dans *facul-tas*, *fragmen-tum*, *cap-tus*, tandis qu'elle se trouve dans *facil-i-tas*, *frag-i-lis*, *cap-i-tur*, etc.

L'étude que nous venons de faire nous montre dans les mots, surtout dans les mots grecs et latins, une sorte de mécanisme régulier, on pourrait presque dire un organisme semblable à celui que l'Histoire naturelle étudie dans les végétaux. Cette ressemblance nous frappera mieux encore après les analyses où nous allons entrer.

CHAPITRE V.

DES MOTS SIMPLES, DES MOTS COMPOSÉS, DES MOTS JUXTAPOSÉS.

Quand un mot ne renferme qu'une racine, accompagnée ou non d'affixes, on l'appelle mot *simple* (ἁπλοῦν, *simplex*). Κάρ (nom de peuple) est un mot simple, sans affixe; de même, *sal* en latin, et *cri* en français. Δοῦλο-ς, *servu-s*, *bourg-eois*, sont des mots simples avec affixes.

Quand le mot simple ne se rattache à sa racine que par l'intermédiaire d'un autre mot simple ou d'un radical déjà formé, on l'appelle *dérivé* (παράγωγον ou παρώνυμον, *derivativum*). Ainsi φονεύ-ω, qui se rattache à la racine de φόνο-ς par l'intermédiaire de φονεύ-ς. Ainsi *arbustum* (d'abord lieu planté d'arbres), qui se rattache à la racine *arb* par l'intermédiaire de *arbor* ou *arbos*, d'où *arbosetum*, *arbostum*, *arbustum*, en vertu d'un changement de l'*o* en *u* très-fréquent dans le vieux latin. Ainsi, en français, *historien*, qui vient de *histoire*.

Un mot est *composé* (σύνθετον, *compositum*), quand il se forme de plusieurs mots unis l'un à l'autre au moyen

d'un changement qui ôte souvent à chacun d'eux ou à l'un d'eux la forme ou le sens qu'il aurait s'il était employé séparément. On les appelle, dans ce cas, composés *asyntactiques*, c'est-à-dire non conformes aux règles de la construction. Exemples : δουλοπρεπής, parce que ni δουλο ni πρεπης ne sont des mots grecs; *silvicola*, parce que ni *silvi* ni *cola* ne sont des mots latins (*a*); ou encore φερέοικος, parce que φερε n'est pas ici l'impératif du verbe φέρω, mais un vrai thème nominal signifiant *celui qui porte*, et que οικος n'a pas la forme οἶκον, qu'il devrait avoir s'il était le régime du verbe φέρω, comme dans la locution ὁ φέρων οἶκον. De même encore Θεόσδοτος et Θεόσδωρος, formes doriennes, pour Θεόδοτος et Θεόδωρος.

Quelquefois la voyelle du radical se change régulièrement dans le passage du mot simple au mot composé. Exemples, *a* en *u* dans :

glaber	qui forme	*deglubere*,
calcare	—	*inculcare*, *proculcare*, etc.,
salsus	—	*insulsus*,
saltare	—	*insultare*, *exsultare*, etc.;

au en *ū*, dans :

causare	—	*recusare*, *excusare*, etc.;

a en *e*, dans :

damnare	—	*condemnare*,
fallere	—	*refellere*,
dare	—	*edere*, *prodere*, etc.;

e en *i*, dans :

sapere	—	*desipere*, *resipere*, etc.,
capere	—	*decipere*, *excipere*, etc.
facere	—	*perficere*, *efficere*, etc.

(*a*) On a vu plus haut, p. 37, que *silvĭ*, avec la finale brève est une altération de l'ancien locatif *silvī*, avec la finale longue.

Quelquefois le verbe qui entre en composition avec un nom ou un adjectif change aussi de conjugaison. Exemples :

à *gratum facere*	correspond	*gratificor, aris,*
à *ludum facere*	—	*ludificor, aris,*
à *amplum facere*	—	*amplifico, as.*

Lorsque deux mots gardent en s'unissant la forme et la valeur qu'ils avaient séparément, alors ils sont seulement *juxtaposés* (παρατεθειμένα ou παρακείμενα); mais on les appelle aussi, dans ce cas, composés *syntactiques*, c'est-à-dire conformes aux règles de la construction. Tels sont, en grec, les noms de ville Νέα-πόλις, Νέον-τεῖχος, où les deux éléments qui forment le mot restent precisément ce qu'ils étaient avant d'être rapprochés. Quand le premier des deux termes composants était naturellement indéclinable, et que l'autre n'est pas altéré, comme dans *benefacere, maledicere*, περιβάλλω, καταβάλλω, εὔλογος, il semble plus difficile de voir si le polysyllabe qui se forme de leur rapprochement est, à proprement dire, un composé. En pareil cas, les anciens distinguaient mieux que nous le véritable caractère du mot, grâce à la différence d'accent : dans la juxtaposition, chacun des deux mots conserve son accent propre ; dans la composition, le mot composé n'a plus qu'un seul accent. Ainsi, au lieu de *béne fácere*, on a *benefácere* ; au lieu de περὶ βάλλω, εὖ λόγος, on a περιβάλλω, εὔλογος. De même encore : περιφόρητος au lieu de περὶ φορητός et πάνσοφος au lieu de πᾶν σοφός. En général, dans les composés, l'accent tend à remonter jusque sur la troisième syllabe avant la fin [35].

[En outre, les Grecs appelaient *composés obliques*, παρασύνθετα, et les Latins *decomposita*, les mots dérivés d'un composé. Exemples : διαλεκτικός, dérivé de διάλεκτος qui lui-même est un composé ; εὐδαιμονίζειν, dérivé de εὐδαίμων. En latin : *intelligens*, de *intelligo* (*inter-lego*) ; *sacrilegium*, de *sacrilegus*. Ces distinctions

sont un peu subtiles, mais elles sont justes, et méritent d'être retenues.

Généralement, les mots composés, soit en grec, soit en latin, n'ont pas plus de deux termes composants, excepté lorsqu'ils renferment des prépositions, comme dans ἀντιπαρατάσσω, ἀντιπαράταξις, ὑποπαραίτησις, *imperterritus*, *inexpugnabilis*, etc. Les mots comme τορνευτολυρασπιδοπηγός, *qui fait des lyres et des boucliers tournés*, et, en latin, *suovetaurilia*, « sacrifice d'un porc, d'une brebis et d'un taureau, » sont des exceptions assez rares et presque toutes justifiées par quelque licence du style comique.]

Nous n'avons pas cité jusqu'ici de mots composés dans la langue française. C'est qu'ils y sont plus rares et moins bien caractérisés qu'en grec et en latin. Nous empruntons à ces deux langues beaucoup de composés tout faits : *économe*, *agronome*, *procurateur*, etc.; mais nous ne formons guère aujourd'hui de composés qu'avec des noms ou des verbes précédés d'une particule invariable : *sur-taxe*, *sur-nom*, d'où *surtaxer*, *surnommer ; dé-mesuré*, *dis-proportionné*, *dé-ménager*, *em-ménager*, *contre-coup*, etc. Quant aux composés d'un verbe et d'un nom, ou bien de deux noms, ils sont le résultat d'une simple juxtaposition, dont l'usage a souvent effacé la trace. Cette origine est évidente dans *porte-drapeau*, *perce-oreille*, *chef-d'œuvre*, etc.; l'orthographe usuelle la dissimule dans : *vaurien* pour « *qui ne vaut rien*, » et dans les locutions adverbiales, comme *dorénavant* pour *d'ores* (de cette heure) *en avant*, *auparavant* pour *au par avant* [36]. Ce sont là, pour ainsi dire, des accidents qui ne changent pas le caractère général de notre langue. Il est remarquable que le français, originaire d'une langue qui forme beaucoup de composés syntactiques, voisin des idiomes germaniques, qui en forment avec la même facilité, n'ait pas gardé une propriété si féconde pour les idiomes qui la possèdent. En revanche, le français forme volontiers des dérivés : *raison*, *raisonner*, *raisonnable*, *raisonnement ; ménage*, *ménager*, *ménagement*, etc., sans parler des nom-

breux dérivés qu'il emprunte tout faits aux langues anciennes, comme *thérapeutique*, *vénéneux*, *optique* (d'où il a tiré pour son compte *opticien*), *verbal* (d'où il a tiré de la même manière *verbaliser*), etc. Or, quelle que soit leur origine, ces suffixes deviennent une source très-abondante de dérivés, dont l'utilité est remarquable dans toutes les langues, notamment dans les langues néo-latines. Les dérivés, par leur seule terminaison, suffisent à exprimer une foule d'idées qui, sans cela, exigeraient l'emploi d'un mot ou d'une périphrase. Par exemple, la seule terminaison *ier* exprime en français :

1° La production, dans *pommier*, *figuier*, *amandier*, etc.;

2° La contenance, dans *huilier*, *encrier*, *herbier*, etc.;

3° L'usage d'une arme, dans *lancier*, *hallebardier*, etc.;

4° La fonction, dans *portier*, *huissier*, *geôlier*, *voiturier*, etc. (*a*)

Au reste, il y a dans les trois langues une espèce de mots composés, fréquents surtout en grec, où pourtant ils n'ont pas reçu de nom particulier : ce sont les mots qui se forment par le redoublement plus ou moins altéré de leur radical. Exemples : βάρβαρος, τάρταρος, μερμηρίζω, δίδωμι, βιβρώσκω, τιτρώσκω; en latin : *turtur*, *furfur*, *murmur*; en français : *bonbon*, *joujou*, *cricri*, et quelques autres expressions ou populaires ou enfantines.

On n'a pas non plus désigné par un nom particulier certains composés qui équivalent à des mots simples, parce que l'une des parties qui les composent a perdu son sens naturel, ou n'ajoute qu'un peu plus de force et de clarté au sens de l'autre partie. Exemples : συναμφότεροι pour ἀμφότεροι, *tous les deux*; ἐπαρωγός pour ἀρωγός, *celui qui vient* ou *survient au secours*; διατέμνω pour τέμνω,

(*a*) Voir là-dessus l'importante leçon de M. Bréal, *les Idées latentes du langage* (Paris, 1868), in-8.

couper. Chez les poëtes νεόδμητος pour νέος, ἀγαθόφρων pour ἀγαθός. En latin *condemnare* pour *damnare; raucisonus* pour *raucus; terrificus* pour *terribilis; pertransire* pour *transire*. En français surtout beaucoup de composés ont la valeur de mots simples; mais cela vient surtout de ce qu'ils sont d'origine étrangère, ou de ce que nous avons perdu complétement, dans l'usage, le souvenir de leur étymologie, enfin de ce que le mot simple qui en est la partie principale n'existe plus dans notre langue. Exemples : *parallèle* et *parallélisme*, *économe, économie*, qui sont des mots grecs d'origine; *aujourd'hui* (d'abord *au jour d'hui*) qui contient, en réalité, toute une locution latine; *intense* et *intensité*, qui viennent du latin *intendere* pris dans un autre sens que le français *entendre; soulager* et *soulagement*, qui viennent de *sublevare* (plus tard *subleviare*), etc. Au contraire, *alléger* pour *rendre léger* a plus réellement pour nous le sens d'un composé, parce qu'il nous rappelle l'adjectif *léger*, dont il s'est formé, comme *alourdir* s'est formé de *lourd*.

CHAPITRE VI.

DE LA PROPOSITION CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE GRAMMATICAL. DU SUJET, DU VERBE ET DE L'ATTRIBUT.

Nous avons vu qu'avec les lettres se forment les syllabes; avec les syllabes, les mots; avec les mots, la phrase. Quand la phrase, si courte qu'elle soit, offre à l'esprit un sens complet, c'est ce que les Grecs appelaient αὐτοτελὴς λόγος, ou simplement λόγος; les Latins *oratio*, ce que nous appelons en français *proposition*, c'est-à-dire l'expression d'un jugement.

Si je prononce séparément les deux mots *cheval* et *blanc*, je donne à celui qui m'écoute deux notions, celle

de *cheval* et celle de *blancheur*. Mais si je dis *ce cheval* EST *blanc*, j'énonce quelque chose de plus que les deux notions, j'exprime un jugement. L'ensemble de ces trois mots forme donc une proposition.

Les mots essentiels qui constituent une proposition s'appellent les *termes* de la proposition.

Celui des trois qui exprime l'idée d'un être ou d'une substance, ou, en général, d'une chose indépendante par elle-même, se nomme le *sujet*.

Celui qui exprime la qualité ou l'état du sujet, est l'*attribut*.

Enfin celui qui affirme que l'attribut appartient au sujet, se nomme le *verbe*.

Chacun de ces mots a donc un rôle particulier et une valeur bien distincte de la valeur des deux autres mots.

Mais ordinairement la proposition ne paraît pas aussi facile à analyser. Tantôt, c'est parce qu'elle est plus courte ; tantôt, parce qu'elle est plus longue.

1° Parce qu'elle est plus courte. Ainsi βροντᾷ, *tonat*, *il tonne*, offrent certainement un sens complet, quoique le jugement soit exprimé par deux mots en français et par un seul en grec et en latin. Αἰνείας ὁρμᾶται, *Æneas ruit*, présentent trois termes en deux mots, dont l'un, le nom propre, est le sujet, et dont l'autre renferme à la fois un verbe et un attribut. Il faut quelque effort d'attention pour analyser ces locutions si brèves : βροντᾷ = βροντὴ γίγνεται ou ἐστὶ γιγνομένη, *tonat* = *tonitru fit* ou *est tonans ;* ὁρμᾶται = ἐστὶν ὁρμώμενος, *ruit* = *est ruens*.

Quelquefois aussi le sujet et l'attribut sont seuls exprimés, le verbe est sous-entendu. Δόξα (εἴη) θεῷ, — *gloria* (*sit*) *Deo*, — *gloire* (*soit*) *à Dieu*, offrent l'exemple de propositions où manque précisément le verbe, c'est-à-dire le principal terme. Nous sommes si bien familiarisés avec ces locutions, qu'elles n'ont pour nous aucune obscurité ; mais, dans l'analyse du langage, il faut

les compléter pour y reconnaître les trois éléments essentiels de la proposition.

2° Parce qu'elle est plus longue. Exemples : Ὁ ἄνθρωπος τῇ πενίᾳ συνοικεῖ, *homo in paupertate vivit*, « *l'homme* ou *cet homme vit dans la pauvreté.* » Ici nous n'avons qu'un jugement, mais qui est exprimé par plus de trois mots; c'est qu'il y a dans cette proposition des mots essentiels et des mots accessoires. Ἄνθρωπος, *homo* et *homme*, représentent le sujet ; συνοικεῖ, *vivit*, *vit*, représentent le verbe et l'attribut : ce sont les mots essentiels. Ὁ et *le* modifient un peu le sujet ; τῇ πενίᾳ, *in paupertate*, *dans la pauvreté*, complètent le sens de l'attribut : ce sont les mots accessoires.

Cette analyse nous montre en même temps que, dans les langues que nous examinons, un très-grand nombre de mots divers concourent à l'expression de la pensée. La proposition logique n'a, en définitive, jamais plus de trois termes, mais il y a plus de trois espèces de mots qui servent à former des phrases. Les grammairiens grecs citaient [37] un vers d'Homère où ils reconnaissaient toutes les *parties du discours*, selon la division en usage dans les écoles grecques, et dont nous parlerons dans le chapitre suivant :

Πρὸς δ' ἐμὲ τὸν δύστηνον ἔτι φρονέοντ' ἐλέησον.

(Mot à mot : *Et en outre aie pitié de moi le malheureux encore vivant.* — *Iliade*, XXII, 59.)

Πρός, préposition, δέ, conjonction, ἐμέ, pronom, τόν, article, δύστηνον, nom adjectif, ἔτι, adverbe, φρονέοντα, participe, ἐλέησον, verbe. Il n'y a pourtant là, surtout si on prend φρονέοντα comme l'équivalent de ζωόν, c'est-à-dire pour un simple adjectif, qu'une seule proposition, dont le verbe est ἐλέησον; et ce verbe lui-même offre presque à lui seul le sens complet d'une proposition ; tous les autres mots qui l'accompagnent sont secondaires.

Nous voilà tout naturellement amené à ce qui va faire l'objet de notre septième chapitre.

CHAPITRE VII.

DES PARTIES DU DISCOURS. LEUR NOMBRE DANS CHACUNE DES TROIS LANGUES.

§ 1. Méthode. Aperçu historique sur l'origine de cette théorie.

Le nombre infini des êtres que nous présente la nature se ramène, en histoire naturelle, à des classes, à des genres et à des espèces. De même la variété extrême des mots en usage dans une langue peut être ramenée à un certain nombre de classes ou catégories. On remarque, en effet, que beaucoup de mots ont des formes analogues ou des rôles semblables, ou l'un et l'autre à la fois; et, en se fondant sur ces ressemblances, on range ces mots sous une appellation commune.

Par exemple : καλός, ἄνθρωπος, λυόμενος, et *bonus, dominus, liberatus,* nous frappent tout d'abord par la ressemblance de leurs terminaisons et par la propriété qu'ils ont tous de se décliner.

Καλός et εὐδαίμων, *pulcher* et *felix*; καλῶς et κάλλιστα, *bene* et *decenter, bien* et *décemment,* nous frappent, malgré la diversité de leurs formes, par la ressemblance de leurs rôles dans la phrase : tous expriment des qualités et servent d'attributifs.

Quelquefois enfin la forme des mots et leur rôle s'accordent pour les faire ranger dans une seule et même classe. Par exemple :

ἀγαθός—ή—όν, κακός—ή—όν ;
bonus—a—um, malus—a—um ;
*bon—bon*NE, *mauvais—mauvais*E,

qui tous ont des flexions, et tous sont des mots attributifs.

C'est sur des rapports ainsi observés avec un soin de plus en plus attentif que se fonda chez les anciens, et que s'est perfectionnée chez les modernes, la théorie des *Parties d'oraison* ou *Parties du discours*.

D'abord, on a facilement distingué le *verbe* et le *nom :* le verbe (ῥῆμα, *verbum*, le *mot* par excellence), qui peut à lui seul former une proposition ; le nom (ὄνομα, *nomen*), qui l'accompagne presque toujours, et qui se distingue si naturellement par la propriété de désigner les personnes et les choses. Puis on a remarqué le rôle particulier des termes de liaison ou *conjonctions* (σύνδεσμοι, *conjunctiones*), celui des *articles* (ἄρθρα, *articuli*), des *pronoms* (ἀντωνυμίαι, *pronomina*), des *participes* (μετοχαί, *participia*), des *adverbes* (ἐπιῤῥήματα, *adverbia*), enfin des *prépositions* (προθέσεις, *præpositiones*). Dans la classe du nom on sentit le besoin de distinguer le nom proprement dit et l'*adjectif* (ἐπίθετον, *adjectivum*), etc.

Les philosophes grecs et, à leur suite, les grammairiens ont ainsi constitué la division des mots en huit classes principales ; cette division, fondée sur une analyse aussi ingénieuse que juste, s'applique sans peine à presque toutes les langues indo-européennes, dans l'état où nous les connaissons par de sûrs documents. Il n'est donc pas étonnant que, généralement suivie par les Latins, elle se soit transmise par eux aux écoles du moyen âge et de là aux écoles modernes où elle règne encore presque seule aujourd'hui [38].

[Il y a cependant sous cette uniformité apparente quelques différences à signaler entre les Grecs et les Romains, entre les anciens et les modernes.

Les Romains, qui n'avaient pas d'Articles, n'auraient dû reconnaître dans le discours que sept classes de mots, s'ils n'avaient fait une huitième classe pour l'Interjection, que les Grecs confondaient avec l'Adverbe.

Les grammairiens latins, comme la plupart des grammairiens grecs, ne faisaient des Adjectifs qu'une subdivision des Noms. Les modernes en ont fait une classe à part. En considérant encore le Participe comme un mot distinct du Verbe, on arrive à reconnaître, comme dans la plupart de nos grammaires françaises, dix parties du discours qui sont : 1° l'Article ; 2° le Nom ou Substantif ; 3° l'Adjectif ; 4° le Pronom ; 5° le Verbe ; 6° le Participe ; 7° la Préposition ; 8° l'Adverbe ; 9° la Conjonction ; 10° l'Interjection.

Comme on le voit, ce désaccord entre les trois théories a très-peu d'importance, et il ne peut nous empêcher de reconnaître que sur ce sujet les modernes doivent aux anciens presque toute leur science.]

§ 2. Observations générales sur les parties du discours.

I. On voit, par les observations mêmes qui précèdent, que, selon la manière de considérer les mots, et selon l'importance qu'on attache à certaines particularités de leur forme ou de leur rôle, on peut augmenter ou diminuer le nombre des Parties du discours. Cette division n'a donc point, par elle-même, un caractère absolu et rigoureux.

Pour ne pas s'égarer, sur ce sujet, dans des distinctions trop subtiles, il ne faut pas perdre de vue la proposition, qui est le fond même du langage ; il faut, au contraire, juger et classer les mots surtout d'après le rôle qu'ils ont dans la proposition. A ce point de vue, on pourrait les répartir en quatre classes principales, que nous allons énumérer.

1° Les Verbes, en y rattachant non-seulement les Infinitifs, mais encore les Participes, qui sont presque toujours de véritables verbes, comme nous le montrerons plus bas.

2° Les mots qui servent de sujet à la proposition, à savoir le Nom et le Pronom.

3° Les mots qui servent d'attribut direct au sujet, comme l'Adjectif.

4° Les mots accessoires, qui modifient : soit le sujet, comme fait l'Article; soit l'attribut, comme fait l'Adverbe; et ceux qui marquent le rapport d'un mot à un autre, comme fait la Préposition, ou le rapport d'une proposition à une autre, comme fait la Conjonction.

A ne considérer que la forme des mots dans les langues classiques, on peut aussi les diviser en mots variables et en mots invariables. Ainsi se placeront d'un côté : le Nom et l'Adjectif, le Verbe, le Pronom et l'Article; de l'autre, les particules ordinairement dites *particules indéclinables :* la Préposition, la Conjonction et même l'Adverbe, quoique ce dernier soit susceptible de certains changements, comme on le verra au chapitre XIV.

Quant à l'Interjection, c'est un mot à part, et nous expliquerons plus bas pourquoi il est impossible de la ranger décidément dans aucune des classes qui précèdent.

Au reste, les mots invariables eux-mêmes ne sont autres que des formes d'anciens mots déclinables fixées à cet état par l'usage. Ainsi χάριν et *gratia,* signifiant « pour, à cause de », ἰδίᾳ et *private*, « en particulier », δημοσίᾳ et *publice,* « en public », ou plutôt « au nom du peuple », montrent visiblement des formes casuelles devenues invariables, et placées à ce titre en dehors de la déclinaison. Il en est de même de οἴκοι, *domi*, pour « à la maison », et des autres formes de ce genre.

II. Le langage est un véritable instrument à l'usage de tout le monde, des ignorants comme des savants. Les uns s'en servent avec intelligence et réflexion, les autres sans se rendre compte de ses procédés, souvent très-délicats. De là beaucoup d'incertitudes et d'erreurs dans la pratique d'une langue; il est donc souvent difficile de ramener tous les mots et tous les emplois des mots à des règles certaines et invariables. Par exemple,

il y a tel mot qui remplit tour à tour deux fonctions différentes. *Hic* et *ille*, en latin, sont souvent des adjectifs qui modifient le sens d'un substantif; ils sont quelquefois des pronoms qui tiennent la place du substantif. Suivant qu'ils remplissent l'un ou l'autre rôle, ils se rattachent à l'une ou l'autre des Parties du discours. Quand je prononce, en français, les mots *Tant mieux* ou *Tant pis!* dans la conversation, c'est là une expression claire et complète, qui se suffit à elle-même; c'est presque une proposition. Cependant, à y regarder de plus près, *Tant mieux* ou *Tant pis* n'est qu'une locution adverbiale qui modifie l'attribut d'une proposition sous-entendue : « [*La chose est d'au*]*tant mieux* [*faite*], » etc. Les mots n'ont pas, dans l'expression de nos idées et surtout de nos sentiments, la même rigueur que des chiffres en mathématiques. Il importe de se familiariser avec ces irrégularités et cette mobilité dont aucune langue n'est exempte, et il ne faut pas demander à la science grammaticale plus de précision que son objet même n'en comporte.

[III. C'est avec raison que les grammairiens français ont appliqué à notre langue la division des Parties du discours admise par les Grecs et les Latins. Mais ne croyons pas pour cela que ces divisions soient applicables à toutes les langues. Il y a des langues où les *formes* des mots ne répondent pas aussi méthodiquement que chez nous à la diversité des idées conçues par l'esprit; il y en a qui ne connaissent pas ou qui connaissent à peine l'usage des *flexions grammaticales*. On doit donc se garder d'une trop grande facilité à considérer comme universelles les règles que l'on trouve appliquées dans des idiomes de la famille à laquelle le nôtre appartient. Notre division classique des Parties du discours peut servir à la grammaire de toutes les langues indo-européennes; elle peut même s'appliquer en plusieurs parties aux langues sémitiques (hébreu, chaldéen, arabe, etc.); mais il y a au moins un tiers des habitants du globe qui suivent des procédés tout différents dans l'expression de la pensée. Un Français qui apprend le chinois y cherche, tout d'abord, des noms

masculins ou féminins, des verbes à la première, à la seconde ou à la troisième personne, etc. Mais la langue chinoise ne connaît pas ces mots organisés avec un radical et des affixes; elle n'a que des monosyllabes, signes d'idées très-générales, et qui, *selon la place* qu'ils occupent dans une phrase, y remplissent *le rôle* de noms, de verbes, d'adverbes, etc. Pris dans un dictionnaire, les mots βαίνειν, *ambulare, marcher,* se reconnaissent tout de suite pour des verbes ; les mots κύριος, *dominus, seigneur,* pour des noms; les mots καλῶς, *bene, bien,* pour des adverbes, et ainsi de suite. Le dictionnaire chinois n'offre pas de ces mots classés d'avance et caractérisés par leur forme grammaticale; il n'offre que des signes capables de devenir, par l'usage qu'on en fera, des verbes, des noms, des adverbes, etc. C'est à peine si l'on peut signaler dans cette langue, si riche d'ailleurs en productions de tout genre, quelques exemples des signes qui s'unissent habituellement à d'autres pour exprimer une idée complexe et former un *mot* analogue à ceux de nos langues européennes.

De tels procédés répugnent tant à nos habitudes d'esprit et de langage, qu'il nous est difficile, à première vue, de les comprendre, et que les grammairiens de l'Occident les ont longtemps méconnus. Une comparaison aidera peut-être nos jeunes lecteurs à saisir, dans son originalité, le caractère de cette grammaire si nouvelle pour eux et si étrange. Qu'ils remarquent que dans la langue des nombres, en arithmétique, neuf chiffres, avec le zéro et quelques signes accessoires, servent à exprimer des milliers et des millions d'idées différentes, et cela par le seul effet des *règles de position.* Par exemple, considéré seul, le chiffre 3 est indifférent à signifier des unités, des dizaines et des centaines, etc. ; sa valeur se détermine par la position qu'on lui donne.

Voici un rapprochement qui peut-être frappera encore davantage. Quand je dis en latin : *Darium vicit Alexander,* c'est à la terminaison des mots *Dari*UM et *Alexand*ER, que l'on reconnaît que Darius est le vaincu, et Alexandre le vainqueur. Mais quand je dis en français: *Alexandre vainquit Darius*, c'est la place des mots *Alexandre* et *Darius* dans la phrase qui m'apprend que le vainqueur est Alexandre, et que le vaincu est Darius. Il y a donc là une idée qui n'est pas exprimée par *la forme* des mots, mais par leur *position* respective. Autre exemple : quand je dis en latin *elephas femina,* et en français l'*éléphant femelle,* faute de

pouvoir exprimer par une terminaison particulière (comme dans *equus-equa*), ou par un mot particulier (comme dans *taureau-génisse*) le genre de l'animal que je nomme, je rapproche deux signes qui, sans former un mot unique, concourent à exprimer une seule et même idée. Le français dans le premier cas, le français et le latin dans le second, appliquent précisément les procédés qui sont d'un usage général dans la langue chinoise. C'est assez sans doute pour nous faire bien comprendre comment un si grand nombre de nos semblables pratiquent, dans leur langage, sans embarras et sans obscurité, une méthode si différente de celle que nous voyons habituellement pratiquée autour de nous [39].

Il n'était pas inutile de s'arrêter quelques intants sur des idées et sur des faits qui nous montrent la merveilleuse flexibilité de l'esprit humain dans le développement des langues, et la richesse des facultés données à l'homme par son Créateur.]

CHAPITRE VIII.

DU NOM SUBSTANTIF ET DU NOM ADJECTIF. DES NOMBRES, DES GENRES ET DES CAS ; DE LA DÉCLINAISON. Y A-T-IL, A PROPREMENT DIRE, DES DÉCLINAISONS EN FRANÇAIS ?

§ 1. Du nom substantif.

I. Le nom substantif (ὄνομα, *nomen*) est le mot qui désigne les personnes et les choses par l'idée de leur nature, ou, en d'autres termes, par leurs qualités distinctives. Il a les mêmes caractères dans les trois langues.

Ἀλέξανδρος, *Alexander* et *Alexandre*, désignent tous trois un personnage historique qui avait telles ou telles qualités et qui a accompli telles ou telles actions : c'est ce qu'on appelle nom propre (ὄνομα κύριον, *nomen proprium*). Ἰατρός, *medicus*, *médecin*, désignent tous trois, d'une manière plus générale que dans l'exemple précédent, toute personne qui a pour office de soigner les

maladies et qui possède les qualités nécessaires pour remplir cet office : c'est ce qu'on appelle nom commun ou appellatif (ὄνομα προσηγορικόν, ou προσηγορία, *nomen appellativum*). Ὁμιλία, *concio*, *assemblée*, expriment tous trois une réunion de personnes, et par conséquent la pluralité au moyen d'un nom au singulier : ce sont des collectifs (ἀθροιστικά, *collectiva*).

Toutes les espèces de noms qu'on vient d'énumérer ont elles-mêmes un caractère commun, qui est d'exprimer des êtres réels ou *concrets*. Au contraire, λευκότης, *candor*, *blancheur*, expriment tous trois l'idée d'une qualité, mais d'une qualité conçue séparément du sujet où elle existe, d'une qualité abstraite, que l'on assimile ainsi à un être indépendant; c'est ce que les grammairiens modernes ont, avec raison, appelé nom abstrait. Les anciens le rattachaient au nom commun.

Les trois langues connaissent aussi les noms indéterminés comme πολλοί, ὀλίγοι, ἄλλοι, *multi*, *pauci*, *alii*, quand ils ne sont pas employés avec le sens d'adjectifs; *les uns*, *les autres*, etc.; les interrogatifs comme τίς; *quis? qui?* Elles ont toutes trois des diminutifs : οἴδιον de οἶς, *herbula* de *herba*, *herbette* de *herbe;* des noms de peuple ou *ethniques* (ἐθνικὰ ὀνόματα) : Ἕλλην, *Romanus*, *Français*, etc.

Les Grecs et les Latins ont en outre ce qu'on appelle d'un mot grec les noms *patronymiques*, comme Πηλείων, Πηλείδης, etc. Les Latins ici n'ont guère fait que transcrire ou imiter de très-près des formes usitées dans la langue grecque : *Dardanidæ*, *Æneadæ*. Quelques-unes de ces formes ont passé en français : les *Atrides*, les *Tyndarides*, etc.; mais notre langue répugne à former d'elle-même de tels dérivés. Elle donne le sens patronymique à quelques dérivés, comme *Mérovingien* et *Capétien;* mais, en général, elle exprime par les mots *fils* ou *fille de* ce que les deux autres langues expriment plus brièvement par un suffixe, comme ιδ ou ιαδ, suivi de l'une

des terminaisons habituelles des substantifs. Le grec et le latin ont, à cet égard, surtout pour le style poétique, un avantage réel sur le français.

C'est ici le lieu de remarquer que les noms propres formaient en grec et même en latin une classe de mots plus réguliers et plus intéressants à analyser que dans notre langue. Presque toujours l'étymologie en peut donner le sens primitif, et ce sens est quelquefois utile à observer pour l'histoire. Ainsi Γλαῦκος n'est que l'adjectif γλαυκός, *brillant*, avec une autre accentuation. Διογένης, *fils* ou *descendant de Jupiter;* Διομήδης, *qui est le souci de Jupiter*, et, par conséquent, *protégé de Jupiter;* Θεόδωρος, *présent de Dieu*, que les Latins ont imité dans la périphrase *A Deo datus*, devenue *Adéodat* (*Dieudonné*); Πυθόδωρος, *présent du Dieu de Pytho* (Apollon), etc., témoignent des superstitions anciennes de la nation grecque et de la disposition de certaines familles à se croire plus particulièrement protégées par la Divinité[40]. On pourra s'exercer à multiplier ces exemples.

L'analyse des formes nominales, surtout dans notre langue, montre souvent qu'elles proviennent d'anciennes locutions amenées peu à peu par l'usage à ne faire qu'un seul mot. Tels sont :

alentours (les)	formé de	*à l'entour* (*en tour*);
embonpoint	—	*en bon point;*
endroit	—	*en droit;*
surplus	—	*sur plus;*
ensemble	—	du latin *in simul;*
printemps	—	du latin *primum tempus;*
adieu	—	*à Dieu;*
affaire	—	*à faire.*

II. Dans les trois langues, le substantif a la propriété de marquer le genre des êtres qu'il désigne (γένος, *genus*), et il le marque un peu capricieusement. Καρδία est du genre féminin, *cor* est du neutre, et *cœur* est du mas-

culin, quoique tous trois expriment la même idée. En grec et en latin, les noms de femme ont souvent la terminaison neutre : Πλόκιον, *Glycerium*. En français, *labeur* est du masculin, *douleur* est du féminin. Mêmes irrégularités en allemand, même désaccord si on compare l'allemand avec le français ou avec les deux langues anciennes; de sorte qu'on peut considérer, dans ces divers idiomes, les terminaisons de genre comme presque toujours détournées de leur destination primitive, et réduites à ne plus produire qu'une sorte de variété favorable à l'élégance et à l'harmonie du langage (*a*).

L'anglais toutefois s'est préservé de cette confusion en n'attribuant de genres qu'aux noms des objets qui en ont réellement dans la nature, et en rapportant tous les autres au genre neutre. Seulement, il garde, en poésie, la faculté de donner un genre aux choses qui, par leur nature, n'en devraient pas avoir.

La différence des nombres (ἀριθμοί, *numeri*) s'exprime aussi dans les langues classiques par des terminaisons différentes, mais ces terminaisons ne sont pas en même nombre chez tous les peuples. Le grec avait trois nombres: le singulier, le pluriel et le duel, excepté toutefois dans le dialecte éolien, qui ne connaissait pas l'usage du duel. Le latin ne connaît pas non plus le duel (excepté peut-être les formes *duo* et *ambo*), et c'est une nouvelle preuve de son affinité avec l'éolien [41]. Le français, comme jadis le latin et le grec éolien, n'a que deux nombres.

Cette distinction des nombres est d'ailleurs sujette, dans la pratique, à des applications très-diverses. Ainsi certains noms, même au singulier, désignent la plura-

(*a*) Arnobe, *Adversus gentes*, I, 59 : « Humana ista sunt placita et ad usum sermonis faciendi non sane omnibus necessaria; nam et *hæc* paries forsitan et *hic* sella dici sine ulla reprehensione potuissent, si ab initio sic dici placuisset et a sequentibus seculis communi esset in sermocinatione servatum. »

lité : ce sont les collectifs, comme στρατός, *exercitus*, *armée*. En d'autres cas, le pluriel n'a que la valeur du singulier, comme en grec dans les noms de ville Ἀθῆναι, Ὀρχομεναί, etc. ; en latin, dans le mot *castra*, qui désigne un seul *camp*. Les usages de la vie civilisée consacrent aussi l'emploi du pluriel pour le singulier (*vous* pour *tu*), comme de la troisième personne pour la seconde dans le dialogue même familier. Ils consacrent certaines périphrases où le pronom s'unit à un nom abstrait pour désigner une personne vivante : *vestra majestas*, *votre majesté*, et mainte autre formule de ce genre, où le grammairien constate l'extrême flexibilité avec laquelle les formes de langage se prêtent à toutes les nuances du sentiment et de la pensée.

Les cas (πτώσεις, *casus*) ou terminaisons exprimant certaines idées secondaires, certains rapports des mots entre eux, sont une propriété commune au grec, au latin et à l'allemand de tous les âges, comme à presque toutes les anciennes langues de la famille indienne ; mais ils ont presque entièrement disparu dans les langues néo-latines, ainsi que dans l'anglais, où l'on ne connaît guère qu'une espèce de génitif marqué par l'addition d'un *s* au radical du nom. Tout livre de grammaire grecque ou latine montre ce fait bien clairement en traduisant chaque cas de la déclinaison, excepté le nominatif et l'accusatif, par un nom français, toujours invariable, accompagné d'une préposition qui marque précisément le rapport exprimé, en grec ou en latin, par le cas ou la flexion casuelle : λόγο-υ — *du* (pour *de le*) *discours*, *dominu-m* — *le seigneur*, etc. [42].

Toutefois, les formes diverses, *je*, *me*, *moi*, *il*, *lui*, peuvent être considérées comme des restes de déclinaison dans les pronoms et les articles français.

[D'ailleurs, notre langue n'a pas perdu subitement cette faculté de décliner ses noms. Dans le vieux français, soit celui du nord (langue d'oil), soit celui du midi (langue d'oc), on trouve

encore des traces de déclinaison : le cas sujet, par exemple, prend le plus souvent un *s* final au singulier, et le perd au pluriel. Le cas régime suit la règle contraire. Quelquefois aussi le mot affecte une terminaison différente selon qu'il est sujet ou régime ; il a un cas *sujet* et un cas *régime*. Ainsi à *rais*, cas sujet, se rattachait un cas régime *rayon*. De même *Hugues—Hugon, espies—espion*, etc., et l'on voit que cette forme en *on* est restée aujourd'hui la forme habituelle et unique d'un certain nombre de substantifs, qui cependant ne sont pas dérivés de mots latins en *o-onis*[43].

En comparant ensemble les cinq déclinaisons latines, surtout si l'on tient compte de leurs formes anciennes ou populaires, inusitées dans le latin classique, on s'aperçoit qu'elles ont entre elles beaucoup de ressemblance, et qu'elles paraissent dériver toutes d'une déclinaison commune. On peut arriver au même résultat pour les diverses déclinaisons de la langue grecque. Enfin, en rapprochant l'une de l'autre les déclinaisons grecque et latine ainsi simplifiées, on remarque entre elles d'intimes rapports qui témoignent de leur commune origine et de leur affinité avec une ancienne langue asiatique dont nous avons parlé plus haut. Ce résultat ne peut s'obtenir que par des analyses philologiques trop difficiles pour que j'essaye de les présenter ici. On s'en fera une idée par l'exemple suivant :

L'ablatif du pluriel latin en *is* paraît être une contraction pour *ibus*: *queis* ou *quis*, pour *quibus*, est usité dans le latin de Virgile et de Cicéron ; on a dit aussi *Dibus* pour *Diis*. Même à la première déclinaison, certains féminins en *a*, comme *equa*, conservaient le datif en *abus*; les finales de *vobis* et *nobis* sont analogues à cette terminaison en *bus*. Ce datif pluriel répond à un singulier en *bi* qu'on trouve d'abord dans *ibi*, datif de *is, ea, id*, devenu adverbe, et en outre dans *ubi*, dans *alicubi* pour *ali-cuibi*, dans *si-cubi* pour *si-cuibi*, etc. Or, cette forme *bi* a une évidente analogie avec le grec φι, qui, dans la langue d'Homère, a souvent aussi la valeur d'un datif : βίηφι, ἀγελῆφι, etc. Voilà déjà un lien évident entre la déclinaison grecque et la déclinaison latine. Si maintenant on les rapproche l'une et l'autre de la déclinaison sanscrite, on trouvera dans cette dernière les désinences analogues : *bhyas, bhis*[44]. Ces sortes de ressemblances comptent parmi les meilleures preuves que l'on puisse donner de l'affinité des langues où elles se rencontrent.]

§ 2. Du nom adjectif.

Le nom adjectif (ἐπίθετον, *adjectivum*) était ordinairement regardé par les anciens comme une espèce dans la classe générale des noms ; il ne formait pas à lui seul une Partie du discours. Cet usage était raisonnable. En effet, les noms communs ou appellatifs eux-mêmes expriment plutôt la qualité que la substance. Ῥήτωρ et δικολόγος, *orator* et *causidicus*, sont le signe d'une profession autant que de la personne qui l'exerce. On peut dire : Ῥήτωρ ἦν ὁ Δημοσθένης, *orator erat Demosthenes*. Dans ces deux propositions, ῥήτωρ et *orator* ont le rôle d'attribut, c'est-à-dire d'adjectif; et ce sens leur est aussi habituel que celui de substantif exprimant à lui seul la notion d'un être, comme dans : Δημηγορεῖ ὁ ῥήτωρ, *concionatur orator*, *l'orateur parle au peuple* ou *devant le peuple*. Si donc les noms communs sont rangés parmi les substantifs, il n'est pas nécessaire de former une classe à part pour les adjectifs, qui n'en diffèrent pas essentiellement. L'adjectif, en effet, qualifie presque toujours le substantif, sans lequel il ne peut former un sens complet; mais il s'emploie aussi quelquefois comme substantif en grec et en français, avec l'addition d'un article. Exemple : ὁ σοφός, *le sage*, et en latin, sans le secours de l'article, *sapiens*, peuvent désigner ou toute personne excellente en sagesse, ou même tel ou tel sage en particulier, exactement comme chez les Grecs ὁ ποιητής désigne souvent le poëte par excellence, c'est-à-dire Homère; ὁ ῥήτωρ, l'orateur par excellence, c'est-à-dire Démosthène.

Au reste, les mots que nous appelons aujourd'hui substantifs, en grec et en latin, ne sont autres que d'anciens qualificatifs ou adjectifs. Par exemple, le grec ἵππος paraît avoir signifié « celui qui court » ; le latin *alumnus* est un ancien participe du verbe *alere* (cf. λυό-

μενος), signifiant « celui qui est nourri ». Dans les trois langues, les noms propres ont presque tous une origine analogue, qu'il est ordinairement facile de reconnaître. En grec, Τισαμενός nom propre ne diffère que par l'accent du participe τισάμενος. En latin, *Glabrio* est un adjectif dérivé de *glaber*. En français, *Legros*, *Lenoir* et tant d'autres, signifient des qualités de la personne qui la première a été désignée par le nom transmis plus tard à ses descendants.

Il y a donc de bonnes raisons pour distinguer l'adjectif du substantif, mais il y en a aussi pour réunir en un seul genre ces deux espèces de mots, qui ont souvent entre elles tant de ressemblance.

L'adjectif n'exprime pas toujours une qualité constante, un véritable attribut du sujet. Par exemple, quand je dis : οὗτος ὁ ἀνήρ ou ἐκεῖνος ὁ ἀνήρ, *hic* ou *ille homo, cet homme-ci* ou *cet homme-là*, on voit, par la traduction même que le français donne de la locution grecque et de la locution latine, que οὗτος et *hic* s'appliquent à une personne plus rapprochée de celui qui parle; ἐκεῖνος et *ille*, à une personne plus éloignée. Mais le degré d'éloignement n'est pas une qualité essentielle de la personne dont on parle, comme serait la qualité exprimée par *courageux*, *bon*, *méchant*, etc. C'est donc un accident, une circonstance que nous marquons par les mots οὗτος, ἐκεῖνος, *hic*, *ille;* et le français nous le montre bien en employant pour ces mots une locution où entrent les adverbes de lieu *ci* (pour *ici*) et *là*. Il faut donc admettre, outre les adjectifs proprement dits, certains adjectifs qu'on appellera, si l'on veut, circonstanciels. Le grec et le latin en ont un plus grand nombre que la langue française. *Premier, second,* etc., venant de *primarius, secundus*, etc., répondent à πρῶτος, δεύτερος, etc. Mais nous n'avons pas de mots pour traduire δευτεραῖος, τριταῖος, dans le sens de : *qui vient le deuxième jour* ou *le troisième jour*, etc.

En ce genre d'expressions, le style poétique peut se permettre, chez les Latins, des licences que notre langue ne tolère pas. *Nocturne* ne peut pas s'appliquer chez nous aux personnes, comme *nocturnus* dans cette phrase de Virgile :

Nec gregibus (*lupus*) *nocturnus obambulat.*

Nous sommes obligés de traduire ici *nocturnus* par une locution adverbiale : *pendant la nuit*, ce qui est moins bref et moins poétique, mais ce qui fait bien voir que l'adjectif *nocturnus* exprimait véritablement une circonstance de l'action (cf. παννύχιος en grec).

Au reste, de même que l'adjectif attributif devient facilement un nom substantif, comme nous l'avons vu plus haut, de même l'adjectif circonstanciel devient facilement un pronom. Οὗτος, ἐκεῖνος, *hic*, *ille*, en sont des exemples ; tantôt on les emploie seuls et comme pronoms, tantôt on les joint comme adjectifs à un substantif. En français, nous avons aujourd'hui pour ces deux usages deux locutions différentes : *Celui-ci* et *celui-là* n'ont que le sens pronominal ; *ce* ou *cet-ci*, *ce* ou *cet-là* ne s'emploient que comme adjectifs.

C'est de même entre la classe des substantifs proprement dits et celle des adjectifs que se placent les mots déterminatifs : ἄλλος, *alius*, *autre;* οὐδείς, *nullus*, *aucun;* οὐδέτερος, *neuter*, etc., qui tantôt modifient un substantif, et tantôt en tiennent lieu. Ces mots sont moins nombreux en français qu'en grec et en latin. Par exemple, πότερος, *uter*, οὐδέτερος, *neuter*, ne peuvent se traduire en français que par une périphrase : *lequel des deux*, *ni l'un ni l'autre;* quelquefois même par une très-longue périphrase, comme *utercumque*, par *quel que soit celui des deux qui.*

Puisque l'adjectif se joint ordinairement au substantif, puisqu'il le remplace même si souvent, il est naturel que sa forme se rapproche de celle du substantif. En

effet, le grec, le latin et le français donnent à leurs adjectifs des terminaisons analogues à celles du substantif. Dans les deux langues anciennes, la déclinaison de l'adjectif et celle du substantif sont presque de tout point semblables. Le français, qui ne décline pas les substantifs, ne décline pas non plus les adjectifs. Mais cette ressemblance ne se retrouve pas dans toutes les langues. La langue allemande ne donne des cas à l'adjectif que quand il précède le sujet auquel il se rapporte; autrement, elle le laisse invariable; l'adjectif anglais ne change jamais de forme, quelque place qu'il occupe dans la phrase.

CHAPITRE IX.

DU PRONOM ET DE L'ARTICLE. — ABSENCE DE L'ARTICLE EN LATIN; L'ARTICLE EST DÉRIVÉ, EN FRANÇAIS, D'UN PRONOM LATIN. RAPPORTS DU PRONOM AVEC L'ARTICLE DANS LA LANGUE GRECQUE.

§ 1. Du pronom.

Le pronom (ἀντωνυμία, *pronomen*) a été ainsi appelé parce qu'il se met à la place du nom; mais ce n'est pas là sa seule propriété essentielle. Examinons de plus près cette partie du discours, pour en mieux comprendre et en mieux définir la nature [45].

I. Dans cette phrase : « *Je* sais que *tu* viens de chez *lui*, » on distingue facilement une première, une seconde et une troisième personne, représentées par les trois pronoms : *je*, *tu*, *lui*. Le langage, en effet, est un véritable dialogue, où il y a des personnages (πρόσωπα, *personæ*, mot à mot *masques de théâtre*, et, par extension, *rôles*); ces personnages ont des rôles différents, et

ces rôles sont marqués ici par trois mots distincts. Le premier rôle est celui de la personne qui parle d'elle-même; le second, celui de la personne à qui l'on parle d'elle-même; le troisième, celui de la personne dont on parle (*a*). Le mot qui représente chacune d'elles ne la *nomme* pas; il la *désigne seulement*. Nous ne savons pas *qui* elle est, mais nous savons quel rôle elle joue dans le dialogue. *Je* peut être *Démosthène*, *Cicéron* ou *César*, un peintre, un médecin, un avocat, etc.; *tu* ou *lui* peuvent également être tel ou tel de ces personnages; mais *je* est certainement celui qui parle de lui-même, *tu* celui à qui l'on parle de lui-même; *lui* est celui dont on parle. Si, remplaçant les pronoms par des noms, je disais : « *César* sait que *Cicéron* vient de chez *Atticus*, » il n'y aurait plus de dialogue dans cette phrase, plus de drame, plus de personnes distinctes. Le pronom ne tient donc pas simplement la place du nom; il exprime autre chose que le nom. Ce dernier rappelle les êtres par l'idée de leur nature et de leurs qualités essentielles; le pronom les rappelle par l'idée de leur rôle particulier dans le langage.

Le pronom a naturellement trois formes, répondant aux trois personnes qu'il désigne : ἐγώ, σύ, αὐτός = *ego*, *tu*, *ille* = *je*, *tu*, *il*; au pluriel, ἡμεῖς, ὑμεῖς, αὐτοί = *nos*, *vos*, *illi* = *nous*, *vous*, *ils*; et au duel, en grec seulement : νῶϊ, σφῶϊ. Mais ces trois formes n'ont pas toutes la même variété de déclinaison : celles de la première et de la seconde personne ont, en grec, les nombres singulier, pluriel et duel; en latin et en français, le singulier et le pluriel. En grec et en latin, elles ont des cas, elles se déclinent. Mais les pronoms de la troisième

(*a*) « Ainsi, être la première, la seconde ou la troisième personne, c'est jouer le premier, le second ou le troisième rôle dans le discours. Voilà pourquoi, en ce sens, le mot *personne* se dit également des hommes et des choses, des êtres animés et des êtres inanimés. » (Burnouf, *Grammaire grecque*, § 50, note 1.)

personne ont, en outre, des genres. Bien plus, tandis qu'il n'y a, dans chaque langue, qu'un mot pour chacune des deux premières personnes, il y en a plusieurs pour la troisième : αὐτός, οὗτος, ἐκεῖνος = *hic*, *ille*, *ipse*, *iste* = *il*, *celui-ci*, *celui-là*, etc.; cela tient à une différence importante entre les deux premières personnes et la troisième. Essayons de montrer cette différence.

Les deux premières personnes supposent, en général, la présence de deux interlocuteurs. Celui qui parle et celui à qui l'on parle, étant en présence l'un de l'autre, sont par là même des personnages bien déterminés ; il n'est pas nécessaire de dire à quel genre appartient chacun d'eux pour que l'interlocuteur s'en fasse une idée claire. Au contraire, la troisième personne est absente, ou peut l'être ; par conséquent, l'idée en est généralement moins claire pour l'auditeur. Plus cette idée sera déterminée par des circonstances particulières de lieu, de genre et de nombre, etc., plus le langage « fera son office, qui est de montrer les choses à l'esprit (*a*) ». De là vient que la classe des pronoms de la troisième personne est plus nombreuse que les deux autres; de là vient sans doute aussi qu'elle exprime les genres. Les mots ἐκείνη, *illa*, *celle-là*, montrent une troisième personne qui est du singulier, au féminin, et qui, en outre, est à une certaine distance de celui qui parle; οὗτος, *hic*, *celui-ci*, désignent une troisième personne qui est du singulier, au masculin, et qui, en outre, est plus rapprochée de celui qui parle; ces caractères accessoires aident à la reconnaître et à la distinguer des autres personnes dont on pourrait parler.

Au reste, si, par sa nature, le pronom de la troisième personne désigne moins nettement que ne le font les deux autres la personne qu'il représente, en revanche

(*a*) Ὁ γὰρ λόγος, ἐὰν μὴ δηλοῖ, οὐ ποιήσει τὸ ἑαυτοῦ ἔργον. Aristote, *Rhétorique*, III, 2.

il a une propriété particulière que nous allons faire voir, et qui lui donne beaucoup d'importance dans le langage.

Quand je dis : « *Il* rentra à Rome en triomphe avec son armée, » *il* se rapporte nécessairement à un général qui avait remporté des victoires, et dont les victoires étaient exprimées dans les phrases précédentes. Ici encore, si le pronom tient la place du nom et s'il rappelle une personne, il le fait d'une manière particulière, en résumant pour nous le souvenir des qualités ou des actions de cette personne. Dans la phrase ci-dessus, que je mette *Lucullus* ou *César* à la place de *il*, le sens de la proposition sera presque complet, et mon esprit ne se reportera pas aussi nécessairement vers les faits énoncés dans les phrases qui précèdent. Je pourrais dire, dès la première ligne d'un livre d'histoire : « *Ovide* naquit à Sulmone sous le consulat de Pansa et d'Hirtius. » Je ne pourrais pas dire : « Il naquit, etc. » Ce mot *il* suppose des notions antérieures, et il exige qu'on les ait d'abord exprimées.

Voilà pourquoi les Grecs appelaient les pronoms des deux premières personnes δεικτικὰς ἀντωνυμίας, expression que les Latins ont traduite par *demonstrativa pronomina*, et que nous leur avons empruntée, mais que nous appliquons, au contraire, à quelques pronoms de la troisième personne. Au contraire, les Grecs désignaient par ἀναφορά et les Latins par *relatio* la propriété que nous venons de signaler dans le pronom de la troisième personne : de là, chez eux, les dénominations ἀναφορικαὶ ἀντωνυμίαι, *relativa pronomina*.

Les grammairiens français ont réservé ce nom de *pronoms relatifs* pour une classe particulière de pronoms de la troisième personne, ceux qui expriment à la fois l'idée d'un pronom et l'idée d'une conjonction, et qui servent ainsi de lien entre deux propositions. Ὅς, ἥ, ὅ = *qui*, *quæ*, *quod*, et en français *qui*, sont, en effet, équiva-

lents à καὶ οὗτος=*et ille*=*et il*, etc. : voilà pourquoi nos grammairiens les nomment pronoms *conjonctifs*.

En général, tous ces pronoms de la troisième personne sont souvent employés comme adjectifs à côté des noms, ce qui les a fait aussi appeler *adjectifs démonstratifs*, *relatifs* ou *conjonctifs*.

II. Les pronoms possessifs (κτητικαὶ ἀντωνυμίαι, *possessiva pronomina*), pour la plupart, s'appelleraient mieux adjectifs possessifs, car ils ont presque toujours le sens adjectif, en grec et en latin; et c'est en français seulement qu'ils ont deux formes, l'une pour le sens pronominal, l'autre pour le sens adjectif. Exemples : ἐμός, ἡμέτερος, adjectifs ; ὁ ἐμός, ὁ ἡμέτερος, pronoms. En grec, comme on le voit, la seule différence consiste dans l'addition de l'article ; *meus*, *noster*, adjectifs et pronoms ; *mon*, *ton*, *son*, adjectifs ; *le mien*, *le tien*, *le sien*, pronoms. Chacun de ces pronoms possessifs dérive évidemment du pronom personnel correspondant : ἐμός offre la même racine que ἐμοί, ἐμέ, comme ἡμέτερος rappelle ἡμεῖς; *meus* répond à *me*, *noster* à *nos*, et ainsi des autres.

Si on analyse le sens d'un pronom possessif, on trouve qu'il exprime deux idées principales : celle du possesseur et celle de l'objet possédé : ἐμ, c'est-à-dire la racine répond à l'idée du possesseur; ος, c'est-à-dire la terminaison répond à l'idée de l'objet possédé. De même dans *me-us*, *tu-us*, etc. Si donc la personne du possesseur change, la racine devra changer; si l'objet possédé change, c'est la terminaison qui exprimera ce changement.

Le nom du possesseur est-il au singulier et à la première personne, on a, en grec, ἐμ, en latin *me;* est-il au pluriel et à la première personne, on a, en grec, ἡμ, en latin, *nos*. En grec, si le nom du possesseur est au duel, le pronom possessif a pour radical le duel du pronom personnel correspondant : νῶϊ—νωΐτερος, σφῶϊ—σφωΐτερος.

En français, si le nom du possesseur est au pluriel et à la troisième personne, l'adjectif possessif sera *leur*. Mais le latin n'a ici qu'une forme, *suus*, *sua*, *suum*, soit que le nom du possesseur se trouve au singulier ou au pluriel.

Au contraire, selon que l'objet possédé est au singulier ou bien au pluriel, au masculin ou bien au féminin, etc., c'est la terminaison du pronom possessif qui change; en conséquence, on a ἡμέτερος-τέρα-τερον, *noster-tra-trum*. Mais le français n'offre plus ici la même variété de formes, car il n'a que deux genres et deux nombres, et il n'a point de cas : *mien* ou *mienne*, *sien* ou *sienne*; *miens* ou *miennes*, *siens* ou *siennes*; *nôtre* ou *nôtres*.

Voilà donc, en grec et en latin, une singulière symétrie de formes, et des procédés d'une grande délicatesse. Le grec et le latin ne sont pourtant pas, à cet égard, les langues les plus riches en flexions. L'allemand marque par un changement de radical le changement de genre dans la personne du possesseur : ainsi l'adjectif possessif *sein*, *seine*, *sein*, s'emploie quand le nom du possesseur est masculin ou neutre au singulier, et *ihr*, *ihrer*, *ihr*, quand il est féminin, ou quand il est au pluriel. Par une propriété analogue, l'anglais, pour exprimer *son*, *sa*, *ses*, emploie *his* quand le nom du possesseur est masculin; *her*, quand il est féminin; *its*, quand il est neutre.

Au reste, l'idée de possession ne s'exprime pas seulement dans ces langues à l'aide des pronoms et des adjectifs possessifs que nous venons d'examiner. En effet, le génitif d'un nom substantif ou d'un pronom exprime souvent cette idée : ὁ δοῦλός μου signifie la même chose que ὁ δοῦλος ὁ ἐμός. *Servus ejus* équivaut au français *son esclave*. *Servus mei*, pour *servus meus*, n'est pas une locution usitée, mais n'est pas moins intelligible que ne le serait en français *l'esclave de moi*, pour *mon esclave*.

Bien plus, le pronom possessif *leur* n'est qu'une altération du génitif *illorum* (d'eux), devenu en italien *loro*, ou *lor*, comme en provençal.

En général, tout mot qui implique une idée de dépendance et de possession équivaut à une locution dans laquelle le nom du maître ou du possesseur se trouve au génitif. Exemples : Ἑκτορίδης—υἱὸς Ἕκτορος, Δαρδανίδαι—ἔκγονοι Δαρδάνου, etc. Les noms patronymiques sont donc de véritables possessifs, et cette force du génitif est si sensible que les langues anciennes se dispensent souvent d'exprimer les mots υἱός, *conjux*, etc., dans les locutions usuelles, comme Θεμιστοκλῆς Νεοκλέους, — *Thémistocle, fils de Néoclès ; Metella Crassi,* — *Métella, femme de Crassus* (*a*). De même, les adjectifs possessifs latins, comme *Cæsarianus, Mæcenatianus, Agrippinianus*, désignent les soldats de César, les esclaves de Mécène ou bien ceux d'Agrippine.

On aura sans doute remarqué que, dans tous ces exemples, le français remplace la terminaison du génitif par la particule *de*, qui se met après les mots *fils*, *femme*, *esclave*, etc. Nous reviendrons sur cette particularité dans le chapitre suivant.

III. Outre les pronoms examinés plus haut, on distingue encore une classe de pronoms ordinairement appelés *réfléchis*, et qui sont tantôt simples, comme οὗ, οἷ, ἕ, *sui, sibi, se*, et, en français, *soi*, *se;* tantôt composés, comme ἐμαυτοῦ, ἐμαυτῆς, et tantôt juxtaposés, comme ἡμεῖς αὐτοί, ἡμῶν αὐτῶν, etc. Ces mots ne servent jamais de sujet, mais toujours de complément à quelque autre mot, dans les phrases dont ils font partie; de là vient que dans les langues où ils se déclinent, ils n'ont pas de nominatif, mais seulement les autres cas. Ἐγὼ αὐτός n'est

(*a*) Ce dernier exemple se lit sur un monument de Rome. Orelli, *Inscr. latinæ*, n. 577.

pas, à proprement dire, le nominatif de ἐμαυτοῦ; en effet, on peut dire : ἐγὼ αὐτὸς ἔπραξα τοῦτο, « j'ai fait cela », sans que l'action soit ce que l'on appelle, en grammaire, une action *réfléchie* (*a*). Mais dans : ἔτυψα τὸν ἐμαυτοῦ παῖδα, « j'ai frappé mon propre esclave », ἔτυψας τὸν σεαυτοῦ παῖδα, « tu as frappé ton propre esclave », ἔτυψε τὸν ἑαυτοῦ παῖδα, « il a frappé son propre esclave », et surtout dans ἔτυψα ἐμαυτόν, « je me suis frappé moi-même », ἔτυψας σεαυτὸν, « tu t'es frappé toi-même », ἔτυψεν ἑαυτόν, « il s'est frappé lui-même », on sent bien que l'action se retourne, se réfléchit en quelque sorte, du sujet sur le sujet lui-même qui l'a faite ou sur quelque être qui tient étroitement au sujet.

A ces pronoms personnels réfléchis répondent les formes possessives également réfléchies, ἑός, σφέτερος, *suus*. Mais tandis que *suus* s'emploie indifféremment, que le nom du possesseur soit au singulier ou au pluriel, ἑός ne s'emploie d'ordinaire que pour le singulier, σφέτερος que pour le pluriel, comme en français *son* et *leur*. D'un autre côté, ces deux derniers mots français n'ont la valeur réfléchie que s'ils sont accompagnés du mot *propre*, ou du moins s'ils peuvent l'être, comme dans : « il a dépensé *son* bien » ou « *son propre* bien ». Dans ce cas seulement le possessif français peut être traduit en latin par *suus*. Le latin manque, en réalité, du simple adjectif possessif de la troisième personne, il est obligé d'y suppléer par le génitif du nom du possesseur ou du pronom personnel qui le représente. Ainsi, dans cette phrase : « César marchait sur Dyrrachium; Pompée, ignorant *son* projet, restait dans *son* camp; » le premier *son*, étant simplement possessif, se traduira par *Cæsaris* ou par *ejus;* le second seul, qui est réfléchi, pourra se traduire par *suus*.

(*a*) Voy. plus bas, chap. XI, § 1.

§ 2. De l'article.

Beaucoup de grammaires élémentaires définissent l'article (ἄρθρον, *articulus*) « un mot qui se place devant les noms pour en marquer le genre et le nombre[46]. » En effet, comme l'article ὁ, ἡ, τό — *le, la, les*, a, pour marquer le genre et le nombre, des terminaisons différentes et que le nom n'en a pas toujours, l'article, en se plaçant devant le nom, nous aide à en distinguer le genre et le nombre. Exemples : ὁ ἄνθρωπος, ἡ νῆσος, *le bastion, la ration*. Mais c'est là un usage tout à fait accidentel de l'article. Les grammairiens latins, qui n'ont pas ce moyen pour distinguer brièvement, dans leurs discussions, un nom masculin d'un féminin ou d'un neutre, disent : *hic homo, hæc ratio, hoc animal,* se servant, pour le même usage, du pronom *hic, hæc, hoc*[47]; cela ne nous autoriserait pas à définir ce pronom « un mot qui sert à marquer le genre et le nombre ». D'ailleurs le mot anglais *the,* qui est tout à fait invariable, et qui, par conséquent, ne marque ni le genre ni le nombre, n'est pas moins pour cela un article. Il faut donc chercher dans une autre propriété le caractère véritable de cette espèce de particules.

Comme l'article a en français et en grec la même valeur, quoiqu'il ait en grec des usages plus variés qu'en français, empruntons à notre langue quelques exemples dont l'analyse fera voir quelle est la vraie fonction de l'article dans le langage.

Les deux mots *le cheval* peuvent être régulièrement employés de trois manières :

1° Si l'on veut exprimer, en général, le quadrupède qui a tels et tels caractères *bien connus*, comme dans cette phrase : « Le cheval est la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, etc. »

2° Si l'on fait allusion à un cheval en particulier,

mais *bien connu* d'avance, comme dans cette phrase : « J'ai rencontré un homme monté sur un cheval ; l'homme est tombé, *le cheval* s'est échappé. » Là, en effet, c'est parce que le cheval dont je parle est déterminé par les mots précédents que j'ai pu employer correctement l'article.

3° La notion antérieure peut aussi être exprimée par des mots qui ne viendront qu'après le mot *cheval*, comme dans : « Avez-vous vu le cheval *que j'ai admiré hier ?* » Ce qui justifie l'emploi de l'article devant le mot *cheval*, c'est la notion que j'avais déjà de cet animal, quoique cette notion ne soit exprimée ici qu'après le nom même de l'animal.

Au contraire, lorsque l'idée que renferme le nom n'est pas antérieurement déterminée, notre langue met devant le nom le mot *un*, *une*, qu'on a même appelé, à cause de cela, *article indéfini*. Le grec peut aussi employer en pareil cas le mot τίς, *un;* mais le plus souvent il se contente d'énoncer le nom sans article.

L'article est donc une espèce d'*adjectif démonstratif* ou *relatif*, puisqu'il se met devant les noms, quand les noms représentent une idée, une notion déjà conçue par l'esprit; ou, en d'autres termes, une personne ou une chose qu'ils nous font *reconnaître* et non pas *connaître* pour la première fois.

L'article est un mot utile et commode plutôt que nécessaire, et, bien que notre langue le possède comme la langue grecque, on ne s'étonnera pas qu'elle n'en fasse pas toujours le même usage. Par exemple, chez nous, l'article est d'ordinaire supprimé devant les noms propres, tandis qu'il accompagne très-souvent en grec ces sortes de noms. Le français ne connaît pas non plus les tournures comme ὁ δοῦλος ὁ Σωκράτους, où le premier article marque qu'il s'agit d'un esclave déterminé parmi les esclaves d'un même maître, et le second qu'il s'agit d'un maître déterminé, *Socrate*, et non pas de tel autre.

Mais, en français comme en grec, l'article placé devant un infinitif le change en un véritable nom : τὸ λέγειν, τοῦ λέγειν, τῷ λέγειν, etc., et en français : *le boire, le manger.* De même pour les participes : ὁ νικήσας, ὁ ἡττημένος, *le gagnant, le perdant, le survivant,* etc., locutions où le participe équivaut à un substantif.

Si l'article a quelque ressemblance avec ces pronoms de la troisième personne que nous avons examinés plus haut (ἀναφορικαὶ ἀντωνυμίαι, *relativa pronomina*), et qui expriment la relation à une notion antérieure (*a*), il paraîtra naturel que ces deux mots aient la même étymologie. En effet, l'article ὁ, ἡ, τό, n'est autre chose qu'un ancien pronom démonstratif (*b*) dont la valeur primitive, modifiée dans le grec classique, se retrouve encore fréquemment dans Homère et dans Hérodote[48], et dont les formes τοί, ταί (nominatif pluriel) sont restées en usage dans le dialecte dorien.

Par une analogie bien remarquable, l'usage d'un article déterminatif s'est établi de la même manière dans les langues germaniques, en allemand, par exemple, où les mots *der, die, das,* ont primitivement le sens pronominal et le gardent encore fréquemment, à la plupart des cas. Mais, ce qui nous intéresse de plus près, le français, comme les autres langues modernes originaires du latin, a dérivé l'article d'un pronom latin ; le pronom *ille, illa, illud,* par des changements divers et successifs que je ne puis exposer ici, est devenu :

en français : *le, la ; les,*
en italien : *il, lo, la ; le, i, gli* ;
en espagnol : *lo, la* ; *los, las* ;
en valaque : *lu, a* ; *i, le.*

(*a*) Voyez plus haut, p. 64.
(*b*) Voyez, sur ce pronom, Bopp, t. II, p. 294 de la traduction française.

[Ainsi le changement qui, chez les Grecs, avait fait du pronom et de l'article deux mots distincts, n'a pas eu lieu de même dans la langue latine. Les grammairiens romains ont tous reconnu que leur langue manquait d'articles; Quintilien même prétend qu'elle n'en sent pas le bosoin: *Noster sermo articulos non desiderat,* dit-il en propres termes (*a*). Il est certain que le latin n'a produit qu'après s'être transformé pour donner naissance aux langues néo-latines cette Partie du discours, qui s'est constituée d'elle-même dans des idiomes tout à fait inconnus aux grammairiens grecs et latins. Enfin, ce caractère, par lequel la langue latine s'éloigne du grec, la rapproche du sanscrit où existe le pronom démonstratif *sas* (masculin), *sà* (féminin), *tat* (neutre), qui paraît ne s'y être jamais transformé entièrement en article, non plus que dans deux idiomes de la même famille, l'ancien slave et le lithuanien [49].]

CHAPITRE X.

DE LA PRÉPOSITION, ET DE SES RAPPORTS AVEC LA DÉCLINAISON DES NOMS.

On a déjà vu comment les cas ou flexions casuelles servent à marquer le rapport qui unit deux mots entre eux : ὁ Ὀδυσσέως οἶκος — *la maison d'Ulysse; mœnia Trojæ,* — *les murs de Troie*; *eo Romam,* — *je vais à Rome;* et en même temps, on a remarqué comment le français, qui manque de ces désinences, y supplée par des particules que l'on appelle Prépositions (προθέσεις, *præpositiones*), à cause de la place qu'elles occupent ordinairement, soit dans les locutions comme εἰς τὴν πόλιν, *in urbem, à la ville*; soit dans les mots composés comme ἀποτιθέναι, *deponere, déposer*. Ce sont, comme on l'a très-bien dit en empruntant un terme à la langue des mathématiques, des « exposants de rapports ».

(*a*) *De Institutione oratoria,* I, IV, § 19.

Si les prépositions et les désinences ou flexions casuelles servent au même usage, il semble étonnant, au premier abord, que le grec et le latin aient à la fois des cas et des prépositions; l'un ou l'autre des deux procédés suffisait, à la rigueur, pour exprimer les rapports de propriété, de dépendance, de direction, etc., qui peuvent exister entre les idées. Mais ces rapports sont très-nombreux, et le nombre des cas, même dans les langues qui ont la plus riche déclinaison, est assez restreint. Le sanscrit a huit cas, le latin en a six, le grec n'en a que cinq[50]; aussi, même dans ces langues, les prépositions viennent utilement en aide au petit nombre des cas, pour exprimer les rapports très-divers auxquels les cas ne pourraient suffire. En grec, l'accusatif οἶκον se construit avec les prépositions περί, πρός, εἰς, παρά, pour signifier *autour*, *vers*, *dans*, *le long* ou *auprès de la maison*. *Urbem*, en latin, se construit de même avec *in*, *per*, *ad*, selon qu'il s'agit d'entrer dans la ville, ou de la traverser, ou de se diriger seulement vers la ville. Réciproquement, plusieurs prépositions changent de sens selon qu'elles se construisent avec tel ou tel cas; par exemple, *in urbe*, *in urbem;* πρὸς τούτοις, πρὸς ταῦτα, πρὸς τούτων, etc. Tantôt la flexion casuelle est seule employée, comme dans les exemples cités au commencement de ce chapitre, et il y a même des cas, comme le nominatif et le vocatif, en grec et en latin, et le datif en latin, qui ne se construisent avec aucune préposition; tantôt la flexion casuelle se joint à une préposition qui en détermine le sens. Mais, dans ces dernières constructions, il faut avouer que la flexion devient presque inutile. Dans les locutions *juxta urbem*, *per urbem*, *ad urbem*, la finale *em* importe très-peu à la clarté; les locutions françaises comme : *près de la ville*, *à travers la ville*, et *à la ville*, sont également claires. Aussi comprend-on très-bien que l'usage des prépositions, en se multipliant, ait fini par détruire, dans certaines langues, celui des

cas. L'empereur Auguste, dit-on, préférait, comme plus clairs, les tours de phrase où la préposition exprimait le rapport de deux mots aux tours où ce rapport n'était exprimé que par une désinence casuelle; par exemple, il écrivait plus volontiers : *impendere in aliquam rem* que *impendere alicui rei*, — *includere in carmen* que *includere carmine* ou *carmini* [51]. En cela, Auguste faisait ce que plus tard firent presque tous ceux qui parlaient le latin. Ils trouvaient plus commode d'exprimer un rapport par un mot distinct que par une flexion casuelle, et c'est là une des causes qui ont peu à peu effacé la déclinaison des noms dans le français comme dans les autres langues néo-latines.

Le nom qui suit la préposition s'appelle son *complément*, parce qu'il en complète le sens; ou son *régime*, parce que, dans les langues anciennes, elle le régit à tel ou tel cas.

Les prépositions servent encore, et plus spécialement que les autres parties du discours, à former avec les autres mots, surtout avec les verbes, des mots composés. Exemples : σύνδυο pour δύο, *deux à la fois;* συνέφηβοι, *compagnons de gymnase;* ἀποτρέπειν, *détourner;* προτρέπειν, *tourner vers, encourager;* en latin : *avertere, pervertere, subvertere, profugus, transfuga, commilitones;* en français : *détour, détourner, parachever, décompte,* etc. [52].

[Quelquefois la différence est très-grande entre les deux sens d'une même particule, selon qu'on l'emploie seule ou bien en composition. Exemples : ἀπό dans ἀπόῤῥητος, *qu'on ne doit pas dire,* où il exprime non-seulement séparation, mais négation et même défense; *ab* dans *abdicare* pour *renier,* où il a une valeur toute négative.

Il y a aussi dans les trois langues des particules indéclinables qui ne s'emploient jamais seules. Exemples : δυσ-γενής, *mal né* ou *malheureusement né;* ἀρί-δηλος, *très-brillant* ou *très-illustre;* en latin, *sim-plex, sin-cerus,* où la première syllabe est une particule négative qui joue le même rôle que l'α privatif dans les

composés grecs correspondants : ἀ-πλοῦς, ἀ-κέραιος, en français, *im-prenable, in-trouvable, re-nier, mé-fait, mé-prendre, més-user, for-faire,* etc. Mais, dans notre langue, il faut remarquer que le plus grand nombre de ces composés est d'origne purement latine. Ainsi *déclinable* n'a pas été composé en français, il est venu tout composé du latin *declinabilis* ; de même *parjure* de *perjurus*, *perjurium* ; *contredire* de *contradicere* ; et *contradictoire de contradictorius*, adjectif en usage dans le latin de la décadence.]

Les prépositions ont, en outre, avec les adverbes des rapports de sens et d'étymologie que nous signalerons dans le chapitre XIII.

CHAPITRE XI.

DU VERBE, DE SES VARIÉTÉS ET DE SES MODIFICATIONS. DE LA CONJUGAISON.

§ 1. Définitions et observations générales.

Nous avons vu déjà, dans le chapitre VI, quel est le rôle du verbe (ῥῆμα, *verbum*) dans la proposition, et combien le verbe diffère soit du sujet, soit de l'attribut. Le verbe est le véritable signe du jugement. Partout où il y a un verbe, il y a un jugement et une proposition ; partout où le verbe manque, il n'y a que des notions isolées, des idées sans lien, ou au moins des alliances de mots incomplètes. Exemples : *Smyrne*, *Colophon*, etc., *hæc ædes Jovis* ou *Saturni*, πολλοὶ ἄνθρωποι, *multi homines*, *beaucoup d'hommes*, etc. ; voilà des notions isolées, qui se suivent comme se suivraient les mots dans un lexique de noms ou d'adjectifs, ou qui, tout au plus, s'unissent deux à deux sans former un jugement complet. Mais que le verbe vienne se placer entre ces mots, il en fait des propositions, des phrases : il anime, pour

ainsi dire, ces éléments inanimés du langage; il en fait un corps et leur donne la vie. Ainsi : « *J'ai vu* Smyrne et Colophon. » — « Ce temple *est* le temple de Jupiter ou de Saturne. » — « Les hommes sont nombreux, » ou — « il y a beaucoup d'hommes, » etc. C'est ce qu'Aristote avait déjà très-bien observé, ce qu'il a exprimé avec une précision remarquable à la première page de son traité *sur le Langage*, περὶ Ἑρμηνείας.

Précisément parce que le verbe est nécessaire au discours, il peut être sous-entendu dans beaucoup de phrases, et l'esprit le supplée avec une extrême facilité. Dans la phrase : « Auguste succéda à Jules César, et Tibère à Auguste, » il y a deux propositions, quoiqu'il n'y ait qu'un seul verbe exprimé : le second verbe est sous-entendu. Les locutions comme : *debout! en avant!* sous-entendent chacune un verbe à l'impératif, et n'en sont pas moins claires pour cela. Il en est de même dans les locutions comme : *Heureux ceux qui*, etc., pour *Ceux-là* (*sont*) *heureux* qui, etc.; — *Felix qui potuit cognoscere*, pour *Felix* (*est*) *qui potuit cognoscere*.

D'un autre côté, même quand le verbe n'est pas sous-entendu, il n'est pas toujours exprimé dans la phrase par un mot distinct. A vrai dire, le seul signe particulier du jugement dans le langage est le verbe que nous appelons par excellence *verbe substantif*, εἶναι, *esse*, *être*, qui marque, dans la proposition, le rapport du sujet et de l'attribut. Mais le verbe s'unit si naturellement avec l'attribut que presque tous les verbes qu'on rencontre dans l'usage sont des *verbes attributifs :* φιλῶ pour εἰμὶ φιλῶν, — *amo*, pour *sum amans*, — *j'aime*, pour *je suis aimant*, — φιλοῦμαι pour εἰμὶ φιλούμενος, — *amor*, pour *sum amatus*, qui se traduit en français par une locution où l'on voit clairement le verbe distinct de l'attribut : *je suis aimé*.

C'est donc le verbe attributif que nous allons surtout étudier ici; mais ce que nous allons en dire pourra

s'appliquer au verbe substantif qui y est naturellement renfermé.

Le verbe a, dans les trois langues classiques, une très-grande variété de formes grammaticales. Il peut marquer par des flexions particulières :

1° La nature même et le caractère particulier de l'affirmation, et comme les diverses qualités du jugement ou les divers états de l'âme de celui qui juge : le vœu ou le désir, par l'optatif : δυναίμην, *possim*, *puissé-je ;* la volonté, par l'impératif : πάταξον, *ferito*, *frappe*, etc. C'est ce que les Grecs appelaient ἐγκλίσεις, et les Latins *modi*, d'où notre mot français *modes* (autrefois *mœuf*).

2° Le temps auquel l'action se rapporte : λύω, *libero*, *je délivre;* ἔλυον, *liberabam*, *je délivrais*, etc. Ces formes s'appellent des *temps* (χρόνοι, *tempora*).

3° La personne du sujet de la proposition (πρόσωπον, *persona*) : τίθημι, τίθης, τίθησι ; — *pono*, *ponis*, *ponit ;* — *je place*, *tu places*, *il place*.

4° Le nombre (ἀριθμός, *numerus*), selon que le sujet est au singulier, au pluriel, et même, en grec, au duel : τίθεμεν, τίθετε, τιθεῖσι, τίθετον ; — *ponimus*, *ponitis*, *ponunt ;* — *nous plaçons*, *vous placez*, *ils placent ;* et même le genre, comme dans les participes : λύων, λύουσα, — *victus*, *victa*, — *rendu*, *rendue*.

5° L'état du sujet (διάθεσις, *genus*), selon que le sujet est actif ou passif, ou l'un et l'autre à la fois, etc. : τιθέναι, τίθεσθαι ; — *ponere*, *poni ;* — *placer*, *être placé*. Ces différences s'appellent chez nous d'un nom moins clair que le mot grec et le mot latin correspondants, les *voix*.

L'ensemble de ces flexions, rangées selon un certain ordre, s'appelle *conjugaison*, à l'imitation d'un mot grec (συζυγία, *conjugatio*), qui signifie réunion, accouplement ou arrangement symétrique.

Reprenons maintenant chaque partie de la conjugaison pour l'examiner plus spécialement.

§ 2. Des Modes.

On divise d'ordinaire les modes en modes personnels et modes impersonnels, selon qu'ils marquent ou ne marquent pas la différence des personnes [53]. Les modes personnels sont : l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, communs aux trois langues; l'optatif, particulier au grec, le conditionnel, particulier au français. Les modes impersonnels sont l'infinitif et le participe, communs aux trois langues. Le latin possède seul ce qu'il appelle *gerundivum* et *supinum*, le *gérondif* et le *supin* [54].

On peut rattacher au participe les adjectifs verbaux grecs en τέος, comme πρακτέος, qui répond au latin *agendus*, et les adjectifs verbaux latins en *bundus*, tels que *vagabundus*, qui expriment l'idée d'une action habituelle et prolongée, c'est-à-dire, pour l'exemple ci-dessus, un peu plus que l'idée comprise dans le simple participe *vagans* [55].

L'optatif et le conditionnel ne servent pas seulement aux usages que leur nom rappelle. L'optatif grec (εὐκτική) n'est très-souvent qu'une sorte de subjonctif marquant la subordination d'une proposition à une autre, comme dans : παρῆν ἵνα ἴδοιμι (*a*). D'un autre côté, l'idée de vœu, si elle ne s'exprime que par un mode spécial dans la conjugaison latine ou dans la conjugaison française, se traduit très-facilement par un subjonctif en latin, et, en français, par un conditionnel, soit seul, soit précédé de la particule *que* : βουλοίμην, *velim*, *je voudrais*, ou *que je voudrais !* Quelquefois le latin aussi est obligé d'ajouter au subjonctif le mot *utinam* ou quelque autre mot de même valeur, et alors le français emploie une périphrase, comme *puissé-je*, avec un infinitif. Enfin, l'optatif se construit en grec avec les particules qui marquent l'idée

(*a*) Voy. Burnouf, *Méthode grecque*, § 365.

de condition ; et il en est de même du subjonctif en latin : εἰ δυναίμην, *si possim*, etc. On peut dire que, sur ce point, les trois grammaires n'offrent pas de différences profondes et qu'elles disposent à peu près des mêmes moyens d'expression.

L'infinitif et le participe se retrouvent dans les trois langues avec les mêmes caractères généraux. Par leur forme seule on voit déjà qu'ils se rattachent étroitement à la conjugaison du verbe : λῦσαι et λύσας, à l'indicatif ἔλυσα; λελυκέναι et λελυκώς, à l'indicatif λέλυκα. De même, *vivere* et *vivens* se rattachent à *vivo*, *sumere* et *sumens* à *sumo*, *sumtus* à *sumtum*, *amatus* à *amatum*, etc.

Comme les autres modes, ils peuvent avoir un sujet, l'infinitif, dans : κελεύω σε θαῤῥεῖν, — *jubeo te fidere;* le participe, dans : περιτελλομένων ἐνιαυτῶν, — *volvendis annis*, — *les années s'écoulant*, mot à mot, *se déroulant*, pour : *pendant que les années se déroulent* ou *se déroulaient*.

Comme les autres modes, ils ont un régime et ils le gouvernent au même cas. De même que l'on dit : στέργω τὴν τύχην, *je me contente de ma fortune*, — *laudo fortunam;* de même : στέργειν ou στέργων τὴν τύχην, et *laudare* ou *laudans fortunam*.

Les adjectifs verbaux en τέος, employés au neutre avec le sens d'obligation, de devoir, ont aussi la propriété de régir le même cas que le verbe d'où ils dérivent : ἐπαινῶ τὸν ἄνδρα, *je loue cet homme*, — ἐπαινετέον τὸν ἄνδρα, *il faut louer cet homme*. De même Varron donne au mot *habendum* le sens de *il faut avoir*, dans cette phrase : *canes paucos et acres habendum*. Les adjectifs verbaux en *bundus*, dérivés d'un verbe actif ou déponent, ont aussi le même régime que le verbe dont ils dérivent : *vitabundus castra hostium* (Tite-Live).

Enfin, comme les autres modes, l'infinitif et le participe ont des temps [56], c'est-à-dire qu'ils marquent par des terminaisons particulières le temps où se passe l'ac-

tion qu'ils expriment : λύων, λύσας, λελυκώς (*déliant*, *ayant délié*); *moriens*, *mortuus*, *moriturus* (*mourant*, *mort*, *devant mourir*), etc.

Ainsi, malgré quelques exceptions qu'il n'est pas à propos de discuter dans cet ouvrage, on peut considérer l'infinitif et le participe comme des modes du verbe et comme des mots distincts du substantif et de l'adjectif, avec lesquels ils ont d'ailleurs une ressemblance incontestable.

[Toutefois, le participe était déjà, chez les anciens, considéré comme un mot distinct de la conjugaison. Plusieurs grammairiens modernes [57] ont fait également du participe une partie du discours, et ils pensent que le participe ne saurait, à lui seul, jouer le rôle d'un verbe. De même, ils pensent qu'une énonciation qui ne renferme qu'un verbe à l'infinitif n'est pas une proposition. Cela équivaut à dire que pour faire une proposition il faut un verbe à un mode personnel. Comme cette opinion est répandue dans quelques livres élémentaires, nous devons l'examiner ici le plus brièvement et le plus simplement qu'il nous sera possible.

On a vu que tout mot ou tout groupe de mots qui forme un sens complet (λόγος ou αὐτοτελὴς λόγος), qui exprime un jugement, est une proposition, et que par conséquent il renferme un verbe énoncé ou sous-entendu. Analysons, d'après ce principe une locution dans laquelle figure l'infinitif.

Ψεύδεσθαι αἰσχρόνἐστι et τὸ ψεῦδος αἰσχρόν ἐστι. — *Mentiri turpe est* et *Mendacium turpe est.*—*Il est honteux de mentir*, et *Le mensonge est honteux*. En grec, en latin et en français, ces deux locutions ont-elles absolument la même valeur ? Dans l'une, avec ψεύδεσθαι, *mentiri*, *mentir*, on devine un sujet, sujet encore vague et indéterminé, mais très-réel : τινά, *aliquem*, *quelqu'un*. Joint à l'infinitif, ce sujet complète une véritable proposition : εἶναί τινα ψευδόμενον, *esse aliquem mentientem*, « quelqu'un être mentant. » Il y a donc, dans la première phrase, deux propositions, dont l'une, il est vrai, sert de sujet à la seconde, mais n'est pas moins pour cela une proposition véritable. Au contraire, dans la seconde phrase, ψεῦδος, *mendacium* et *le mensonge* sont des substantifs purs et simples, des substantifs abstraits, servant de sujet au

verbe qui suit, et modifiés par l'attribut αἰσχρόν, *turpe, honteux*. Cette seconde phrase ne renferme donc qu'une proposition.

La pensée que nous exprimons par ces deux locutions est, au fond, la même; mais elle n'est pas également développée; plus étendue dans la première, elle est plus resserrée dans la seconde.

L'infinitif peut donc garder son rang parmi les modes et dans la conjugaison du verbe.

Cela n'empêche pas qu'il soit quelquefois employé comme un véritable substantif. Dans ce cas, il reçoit en grec et en français l'adjonction de l'article qui caractérise le nom : τὸ κερδαίνειν, τοῦ κερδαίνειν, τῷ κερδαίνειν, etc., dans le simple sens de *gain, trafic*. De même: *le boire* pour *la soif; le manger* pour *la faim*, dans la locution française: « perdre *le boire* et *le manger*. » C'est un nouvel exemple de ces mots à double usage qui, selon l'emploi qu'on en fait, rentrent, sans changer de forme, dans différentes parties du discours. Tel est encore le français *devoir*, substantif ou infinitif, dérivé de l'infinitif latin *debere*.

Le grec ancien semble prouver aussi que l'infinitif est un mode du verbe en le remplaçant souvent par ὅτι joint à un mode personnel; et le grec moderne, qui n'a plus d'infinitif, le prouve mieux encore, car il emploie régulièrement à sa place un mode personnel précédé de la conjonction νά (pour ἵνα, — *que*). Le latin de la décadence employait de même *quia* ou *quod* avec l'indicatif dans les phrases où le latin classique aurait exigé un infinitif. Enfin, la règle de syntaxe connue sous le titre de *Que retranché* (il vaudrait mieux dire *Que ajouté*), nous montre aussi que notre langue remplace l'infinitif latin par un mode personnel précédé de la conjonction *que*.

On pourra faire voir, par une analyse semblable, que le participe est réellement un mode du verbe, quoiqu'il s'emploie souvent avec le sens d'un simple adjectif.]

L'orthographe française a même aujourd'hui, en ce qui concerne le participe présent, un véritable avantage : elle distingue nettement le cas où il est employé comme verbe et les cas où il est employé comme adjectif. *Habitant*, *plaisant*, etc., sont invariables quand ils ont le sens d'un participe présent actif ou neutre; ils prennent la terminaison du masculin ou du féminin, et

celle du singulier ou du pluriel, quand ils sont employés comme adjectifs [58].

§ 3. Des Temps.

Nous avons déjà vu que l'idée de temps se traduit dans le langage par certains adjectifs comme δευτεραῖος, τριταῖος, *nocturnus*, *hesternus*, *hodiernus*, etc. Elle s'exprime encore par des noms spéciaux, comme *jour*, *année*, unis à des noms de nombre, *deux*, *trois*, etc.; ou par des locutions plus brèves, comme *hier*, *aujourd'hui*, *demain*, etc., que nous retrouverons parmi les adverbes. Le verbe exprime aussi les principaux moments de la durée, pour marquer auquel de ces moments une action appartient. Mais cette idée de temps, que les noms et adjectifs numéraux expriment par leur radical, le verbe l'exprime avec une heureuse brièveté par sa terminaison.

Ainsi *lego*, *legam*, *legi*, — *je lis* (*dans* l'instant présent), *je lirai* (*après* l'instant présent), *j'ai lu* (*avant* l'instant présent), voilà les trois principaux temps : le présent, le futur, le passé. Ces temps se subdivisent, en latin et en grec, avec une symétrie remarquable, que le français n'a pas exactement reproduite.

De même que *lego*, *legam*, *legi*, ne se rapportent qu'à un seul temps, le moment de la parole, de même λύω, λύσω, ἔλυσα, marquent une action, ou simultanée, ou postérieure, ou antérieure à un seul et même moment, le moment qui est aussi celui où je parle, le présent.

Legebam, *legeram*, *legero*, sont très-différents; ils expriment chacun un double rapport, ou, en d'autres termes, ils nous rappellent à la fois deux instants de la durée.

Legebam, *je lisais*, est un passé par rapport à l'instant où je parle, car il marque une action accomplie; mais c'est aussi un présent par rapport à l'action qui s'est

faite en même temps que celle de lire : *Je lisais quand vous êtes entré*. *Lire* et *entrer* sont deux actions simultanées; elles ont eu lieu au même instant, dans le passé.

Legeram, j'avais lu, n'est pas seulement un passé par rapport à l'instant où je parle; c'en est un aussi par rapport à un autre instant qui, lui-même, est passé : *J'avais lu, quand vous êtes entré*. L'action de *lire* est antérieure à celle d'*entrer*, qui, à son tour, est antérieure au temps où je parle.

Legero, j'aurai lu, exprime d'abord un futur, puis un passé : un futur, par rapport au moment où je parle ; un passé, par rapport à un autre futur qui va être exprimé : *J'aurai lu, quand vous viendrez*.

Cette alliance du présent et du passé se marque très-bien dans *lĕgebam*, qui, en effet, se forme du même radical que le présent *lĕgo*, en ajoutant à ce radical *lĕg* la terminaison de l'imparfait *ebam*.

L'alliance d'un passé avec un autre passé se marque très-bien dans *lēgeram*, qui, en effet, se forme du même radical que le parfait *lēgi*, en ajoutant à ce radical *lēg* l'imparfait du verbe *sum*, c'est-à-dire *eram*.

Enfin, l'alliance du futur et du passé se marque très-bien dans *lēgero*, qui, en effet, se forme du parfait *lēgi*, en ajoutant au radical *lēg* la terminaison *ero*, qui est le futur du verbe *sum*.

Comparez de même :

pōno — pōnebam,	*pango—pangebam*,
pŏsui—pŏsueram,	*pepigi—pepigeram*,
pŏsui—pŏsuero,	*pepigi—pepigero*.

Les temps de la première série sont ceux qu'on appelle ordinairement *temps primitifs ;* ceux de la seconde s'appellent *temps secondaires*, parce qu'on les dérive des premiers [59].

La langue grecque reproduit cette analogie si remarquable :

Temps à rapport simple : λύω, λέλυκα, λύσω, λύσομαι ; temps à rapport double : ἔλυον, ἐλελύκειν, λελύσομαι, où l'on voit le radical du présent λύω former l'imparfait ἔλυον ; le radical du parfait λέλυκα former le plus-que-parfait ἐλελύκειν ; le radical du futur λύσω, ou au moyen λύσομαι, former le *futur antérieur* λελύσομαι équivalant au *futur passé* des Latins.

L'aoriste grec ἔλυσα offre, au premier abord, un caractère tout particulier ; mais on peut remarquer que le σ qui le caractérise se retrouve dans les parfaits en *si*, qui sont assez nombreux dans la conjugaison latine : *carp-si*, *sum-si*, *vexi* (de *veho*, pour * *veh-si*, de * *vegh-si*), *indul-si*, etc.

La symétrie des temps grecs et latins n'a pas disparu entièrement de la conjugaison française : *je lis, je lus, je lirai*, — *je lisais*, *j'avais lu*, *j'aurai lu*, répondent bien, pour le sens, aux deux séries de temps qu'on vient d'analyser, et, quant à la forme, *je lisais* offre le radical du présent avec la terminaison d'un passé ; *j'avais lu* offre la réunion de deux temps passés ; *j'aurai lu*, la réunion d'un futur et d'un passé.

D'ailleurs, tandis que le latin n'a qu'une forme pour le parfait, le grec en a deux : ἔλυσα et λέλυκα ; le français en a trois et même quatre : *je déliai*, *j'ai délié*, *j'eus délié*, *j'ai eu délié ;* mais cette dernière forme est assez rare dans l'usage, et il en est de même de plusieurs autres formes verbales que notre langue compose facilement à l'aide de l'auxiliaire *avoir*, mais qui ne méritent guère d'entrer dans un tableau de la conjugaison française.

§ 4. Des Personnes et des Verbes impersonnels.

Le verbe ayant des rapports étroits avec le sujet de la proposition, il est naturel que les formes verbales expriment par des désinences particulières la différence

des personnes ; et ces désinences paraissent n'avoir été primitivement que les trois pronoms personnels, joints au radical même de chaque temps du verbe. Par exemple, dans l'ancienne conjugaison des Doriens : τίθη-μι, τίθη-σι, τίθη-τι, où l'on reconnaît encore la lettre caractéristique de chacun des pronoms personnels : μ pour la première personne (ἐμοῦ, ἐμοί), σ pour la seconde (σύ, σέ), et, pour la troisième, τ, lettre initiale et seule vraiment radicale des cas obliques du pronom de la troisième personne (voyez plus haut, p. 71). Au passif du verbe grec, ces terminaisons se sont mieux conservées : μαι—σαι—ται. En latin, c'est le verbe actif qui, sauf à la première personne (*a*), en offre la trace la plus évidente : *am-o*, *ama-s*, *ama-t*, *leg-o*, *legi-s*, *legi-t*, etc. [60].

En français, les finales s'étant affaiblies, par des raisons expliquées plus haut (p. 18), au point que la différence des personnes y est presque insensible pour l'oreille, surtout dans les trois personnes du singulier, l'usage s'est introduit de placer devant le verbe, ou après lui dans les phrases interrogatives, le pronom personnel : *j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *aime-t-il*, etc. Cette addition serait moins nécessaire au pluriel : *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*, *nous finissons*, *vous finissez*, *ils finissent* ; mais une fois consacrée dans la pratique pour le singulier, elle a passé aux autres formes. Seulement, on supprime les pronoms à l'impératif : *marchez*, *restez*, etc.

Certains verbes, qui ne s'emploient qu'à la troisième personne, sont appelés par les grammairiens des verbes *impersonnels* ou *unipersonnels*. Exemples : βροντᾷ, *tonat*, etc. Ces formes ont, en outre, la propriété de former à elles seules une proposition ; et, en les analysant, on trouve que le sujet de cette proposition n'est autre

(*a*) On sait que *sum* et *inquam* sont, dans la conjugaison latine, les seuls exemples des premières personnes du singulier terminées par un *m*, à l'indicatif présent.

que l'idée d'une action ou d'un phénomène exprimé par le verbe. Βροντᾷ est pour βροντὴ γίγνεται; *tonat* pour *tonitru fit; concurritur* pour *fit concursus; peccatur* pour *fit peccatum* ou *fiunt peccata; pœnitet, pudet*, pour *pœna* ou *pudor habet*, etc. C'est donc en quelque sorte un nom qui prend une terminaison verbale et qui se conjugue. De là vient qu'on a aussi défini les verbes impersonnels des *sujets conjugués;* et cette définition paraîtra d'autant plus juste, si l'on compare les locutions : ἀνάγκη (sous-entendu ἐστί) avec δεῖ, — *opus est* avec *oportet*, — *besoin est* (dans le style judiciaire) avec *il faut*, — *eundum est* avec *il faut aller*, etc. En français, où la désinence personnelle est presque insensible, on voit que le pronom *il* y supplée : *il tonne, il pleut*, etc.

On remarquera, du reste, que la plupart des verbes impersonnels expriment, soit des idées morales d'un caractère très-général, soit des phénomènes naturels dont la cause est inconnue ou mal connue. Cela explique la brièveté, souvent un peu obscure, de ces locutions.

§ 5. Des Nombres et des Genres.

Si le verbe exprime ordinairement la *personne* du sujet, il est naturel qu'il en marque aussi le *nombre*, c'est-à-dire qu'il ait des terminaisons particulières selon que le sujet est au singulier, au pluriel ou au duel, en grec; au singulier ou au pluriel, en latin et en français. Le participe peut marquer, en outre, le genre du sujet. Sa nature verbale ne s'y oppose nullement. Parce que le genre du sujet est marqué dans : φιλῶν τὴν πατρίδα, φιλοῦσα τὴν πατρίδα, ce ne sont pas moins des locutions verbales, exactement comme *amans patriam*. Le latin ne marquant ces différences de genre que dans les participes en *tus*, nous avons été conduits à ne les marquer, en français, que dans les participes passifs : *aimé—aimée*,

vaincu—vaincue. Les formes actives *aimant*, *triomphant*, ne prennent chez nous les désinences du genre que lorsqu'elles sont employées comme de simples adjectifs. C'est là une règle d'orthographe tardivement établie par les grammairiens, commode dans l'usage, mais qui ne tient pas à la nature même des mots où nous l'appliquons.

§ 6. Des Voix.

Le sujet du verbe est tour à tour *actif* ou *passif*, ou *actif et passif* à la fois; souvent aussi il n'est, à proprement dire, ni actif ni passif. Le sujet est actif dans τύπτω, *ferio, je frappe;* passif dans τύπτομαι, *ferior, je suis frappé;* il est actif et passif à la fois, c'est-à-dire réfléchi ou moyen, dans λούομαι, *lavor, je me baigne*. Mais il n'est ni actif ni passif dans un certain nombre de verbes qui n'expriment qu'un état, comme *je dors, je bâille, je demeure*. Ces diverses conditions du sujet, exprimées par l'attribut, donnent lieu aux trois principales variétés du verbe attributif que nous appelons les voix, et qui sont : l'actif, le passif, le moyen ou réfléchi. On range ordinairement dans une quatrième classe, et l'on appelle *neutres*, des verbes qui expriment un état, ou qui expriment une action, mais cela d'une manière absolue, et qui, n'ayant point de complément direct, ne peuvent être employés tour à tour à l'actif et au passif, comme περιπατῶ, *incedo, ambulo, je marche*, etc.

Rien n'est plus régulier ni plus raisonnable que cette division; et si les langues pouvaient toujours avoir autant de formes particulières pour exprimer les quatre voix, si chacune de ces formes ne s'appliquait qu'à une seule voix, la grammaire des verbes en serait d'autant plus simple. Malheureusement, cette symétrie, que l'on croit volontiers être une des lois les plus naturelles de la conjugaison, ne se soutient pas longtemps dans la

pratique des trois langues classiques. Il semble même qu'elle ne peut guère se maintenir dans aucune langue : les caprices de l'usage mêlent toujours quelque désordre à cette logique secrète qui règle les rapports des mots et des idées.

Le grec a trois conjugaisons principales pour la distinction des voix : d'un côté, les conjugaisons en ω et en μι, celle-ci plus ancienne, celle-là plus moderne, mais équivalentes, et ordinairement employées pour l'actif; de l'autre côté, la conjugaison en ομαι et en μαι pour le passif, avec un certain nombre de formes particulières pour le moyen. Le latin a, d'un côté, la forme en *o*, qui est ordinairement active; et, de l'autre, la forme en *or*, qui est surtout passive, mais qui a la valeur active dans les verbes dits *déponents*. Le français a 1° une forme simple, ordinairement active, quelquefois réfléchie quand on y joint un pronom régime, 2° une forme composée qui sert au passif. Mais il s'en faut bien que ces diverses conjugaisons servent toujours à marquer les différences de voix auxquelles elles empruntent leur nom. Ἔρχομαι est un verbe neutre à forme passive ; *vapulo* est un verbe passif à forme active; l'aoriste passif en θην a le sens d'un neutre dans ἐδυνήθην, *j'ai pu* ou *je pus;* le futur moyen a souvent le sens passif chez les attiques, comme θρέψομαι pour τρεφθήσομαι. Ce futur a le sens actif dans βρώσομαι, de βιβρώσκω, *je mange*. Les parfaits appelés *seconds* ou *moyens* en α, comme πέποιθα, *j'ai confiance, je suis persuadé;* τέθηπα, *j'admire, je suis frappé d'étonnement,* offrent de même un sens presque passif avec une forme active. En latin, *modulor* a la forme passive et le sens actif. Beaucoup de ces verbes latins, qu'on appelle déponents, avaient autrefois une forme active : *arbitro* pour *arbitror*. En français, *je suis parti* et *je suis venu*, offrent un sens actif sous une forme passive ; *je cède* ou *je succombe* offre un sens passif sous une forme active ; *j'ai résolu* (de faire) est un verbe ré-

fléchi avec une forme active. On pourrait dire que ces inconséquences de l'usage contribuent à donner au style oratoire et poétique plus d'aisance et de variété; mais assurément elles ôtent à la langue quelque chose de sa précision grammaticale (*a*).

Quelquefois d'ailleurs l'irrégularité est plus apparente que réelle, et la forme de conjugaison que l'usage a consacrée peut se justifier par une exacte analyse du sens que le verbe exprime. Par exemple, dans *meditor*, on peut dire que l'action exprimée est véritablement une action réfléchie, puisque le sujet se parle en quelque sorte à lui-même; προαιροῦμαι, *je préfère*, peut être interprété par : *je prends pour moi de préférence*, c'est-à-dire *je me résous*. La terminaison du moyen a même un sens bien expressif dans διδάσκομαι τὸν υἱόν, *je fais instruire mon fils*, ou, plus littéralement, *je me fais instruire mon fils*. De même, en français, il y a dans l'emploi des verbes auxiliaires une irrégularité qui n'est pas toujours sans raison. Quand un enfant dit : *je m'*AI *blessé*, cette locution est, à la rigueur, plus grammaticale que *je me* SUIS *blessé*, puisque *je suis blessé* ne peut avoir un complément direct. Mais si *je m'ai blessé* représente mieux *l'action* qui part du sujet *je* pour revenir sur le sujet *me*, l'autre locution exprime mieux l'*état* tout passif du sujet qui est blessé; et voilà comment les deux règles, celle de la conjugaison active et celle de la conjugaison passive, se sont ici accordées, ou, si l'on veut, confondues, pour donner à l'expression plus de force et de vivacité.

(*a*) Sur les valeurs corrélatives de l'actif et du passif, Priscien a déjà fait de judicieuses observations (*Institut. gramm.*, VII, 2).

§ 7. Observations diverses sur la conjugaison et sur la dérivation des verbes. — Du caractère synthétique et du caractère analytique dans les langues.

I. On a vu combien de formes régulières et simples peuvent entrer dans la conjugaison des verbes. Mais ces formes si variées de la conjugaison, dans les langues classiques, ne sont pas toutes consacrées par l'usage. Beaucoup de mots qui pourraient être grecs, à ne consulter que les règles de la grammaire, sont inusités ; et cela vient souvent de ce qu'ils sont d'une longueur gênante pour la prononciation, ou d'une cacophonie blessante pour l'oreille. Tel est, par exemple, le parfait du verbe θαλασσοκρατέω-ῶ, τεθαλασσοκράτηκα, et, à plus forte raison, l'optatif du même parfait τεθαλασσοκρατήκοιμι. D'autres formes sont négligées par l'usage sans qu'on en puisse donner d'aussi bonnes raisons ; par exemple, les futurs θρέξω et βρώσω, qui seraient tout aussi légitimes que θρέξομαι et βρώσομαι seuls usités.

A cet égard, il faut tenir compte des habitudes littéraires propres à chaque langue. Souvent une forme inusitée chez les écrivains de profession était usuelle dans la langue populaire. Par exemple, il n'est pas douteux que les Romains possédaient à côté des formes classiques des verbes déponents comme *nasci*, des formes actives d'usage populaire comme *nascere*, d'où est sorti l'infinitif français *naître;* de même ce n'est pas *sequi*, mais un infinitif actif *sequere*, qui nous a donné *suivre*.

Quelquefois une raison d'harmonie a fait substituer à une forme grammaticale une autre forme plus douce à prononcer ; exemples : κεχαροίατο, dans Homère, pour κεχάροιντο, ἐπιτετράαται pour ἐπιτέτραπνται, de ἐπιτέτραμμαι, ce qui, dans le grec des prosateurs, a été remplacé par la forme composée ἐπιτετραμμένοι εἰσί. C'est ainsi encore que semblent s'être formées les troisièmes personnes du pluriel en εῖσι ou en ᾶσι, dans les verbes en

μι : τίθεντι (dorien), τιθέατι, τιθέασι ou τιθεῖσι, et ἵσταντι (dorien), ἱστάατι, ἱστάασι, ἱστᾶσι. Pour adoucir la prononciation, une voyelle prenait, dans tous ces mots, la place d'une consonne, avec laquelle elle n'offre d'ailleurs aucune analogie sensible (*a*).

De même, en latin, il ne paraît pas qu'on ait jamais employé *mirareris*, *dedidicissetis*, ni tant d'autres formes, très-régulières d'ailleurs, mais trop dures à prononcer et trop pénibles à entendre [61].

De même, en français, on ne dirait pas : *troublassiez*, *embarrassassiez*, *mésusassiez*, et tant d'autres subjonctifs réguliers, qui manquent absolument d'harmonie. Mais l'usage a seul décidé, sans raison apparente, que l'on ne dirait plus *douloir*, ni *condouloir*, quoique l'on dise encore *doléance* et *condoléance;* il a décidé que l'on ne dirait plus *soudre*, quoique l'on dise toujours *dissoudre*, *résoudre*, *absoudre*. Le latin classique avait de même perdu beaucoup de verbes simples dont il employait toujours les composés : *plere*, dont se forment *replere*, *implere*, *supplere*, etc.; *cellere*, d'où se forment *excellere*, *antecellere*, *præcellere*, etc. (*b*).

D'un autre côté, si les verbes qu'on appelle *défectifs* empruntent à d'autres verbes des temps qu'ils pourraient aussi bien tirer de leur propre radical; par exemple, si l'on dit au parfait de *fero*, *tŭli* et non *fĕri* ou *fĕfĕri;* si l'on dit *bonus-melior* et non *bonior*, comme *justus-justior*, ce sont là des anomalies dont la cause est aujourd'hui difficile à reconnaître.

La multiplicité des formes grammaticales peut donc être considérée, dans chaque langue, comme une richesse naturelle où le peuple et les écrivains puisent ce qui convient à leurs besoins. Dans le choix qu'ils

(*a*) Cicéron, *Orator*, c. 97 : « Impetratum est a consuetudine ut peccare suavitatis causa liceret. »

(*b*) Voyez de plus amples détails sur ces variétés d'étymologie dans le chapitre XXI.

font, les écrivains, comme le peuple, suivent souvent le caprice autant que la raison.

II. La conjugaison grecque et la conjugaison latine ont sur la française un avantage incontestable, grâce à la variété des terminaisons qui marquent les divers états de l'âme, les personnes, les subdivisions du temps, etc. Par exemple, la conjugaison grecque a trois impératifs, à la voix active, comme à la voix moyenne : λύε, λῦσον, λέλυκε, — λύου, λῦσαι, λέλυσο. Elle a, de plus, un impératif aoriste passif, λύθητι. Le latin, déjà moins riche, a pourtant deux formes d'impératif : la plus usuelle, et aussi celle dont le sens est le plus vague, *ama, lege;* et une autre en *to*, comme *amato*, *legito*, qui a un sens plus défini et fort semblable à celui du grec λῦσον [62]. Le français n'a guère, pour répondre à ces variétés, qu'un seul impératif. Certaines locutions adverbiales s'emploient aussi, en sous-entendant un verbe, avec le sens d'injonction : *debout! en avant!* etc.; le grec disait de même ἄνα pour ἀνάστηθι. On reparlera plus bas de ces locutions, dans le chapitre des adverbes.

III. En grec et en latin déjà, quelques formes de la conjugaison se composent de plusieurs mots : λελυμένος εἴην, *vocatus sum*, *vocatus sim*, etc. Ces formes verbales, qu'il vaudrait mieux appeler *juxtaposées* que *composées*, sont beaucoup plus fréquentes dans la conjugaison française. La voix passive tout entière n'a pas en français un seul temps simple; et à l'actif même, plusieurs formes du passé, le plus-que-parfait, le futur passé et le conditionnel passé, se composent par la réunion de deux et même de trois mots, sans compter le pronom, dont nous avons expliqué l'emploi en tête de presque toutes nos formes verbales. Il y a sur ce sujet deux observations à faire.

La première, c'est que les anciennes conjugaisons

expriment volontiers plusieurs idées par un seul mot : τύπτομαι, *je-suis-frappé,* λούομαι, *je-me-baigne*, etc.; au contraire, le français tend à exprimer la diversité des idées par autant de mots divers. Nous avons déjà remarqué cette propriété dans l'examen de plusieurs autres parties du discours. Le grec et le latin réunissent, resserrent beaucoup de sens en un seul mot (συντιθεῖσι). De là vient qu'on les appelle souvent des langues *synthétiques* (συνθετικός, *qui tend à réunir*). Le même caractère se retrouve, au plus haut degré, dans la langue sanscrite, avec laquelle le grec et le latin ont tant de rapports, et, parmi les langues modernes, dans l'allemand, où l'on forme avec tant de facilité des composés et des dérivés de toute espèce. Au contraire, le français qui, comme les autres langues dérivées du latin, divise et sépare (ἀναλύει) les mots pour répondre mieux à la division des idées, est une langue *analytique* (ἀναλυτικός, *qui tend à diviser*). Cela ne veut pas dire que la synthèse (σύνθεσις) domine seule en grec et en latin, et l'analyse (ἀνάλυσις), en français, mais seulement que le premier procédé est plus souvent appliqué dans les langues anciennes, et que le second l'est plus souvent dans la nôtre [63].

La seconde observation porte sur les verbes accessoires ou *auxiliaires*, qui entrent dans la formation des temps composés et dont l'usage présente un exemple frappant du procédé analytique. A vrai dire, le grec et le latin n'ont qu'un verbe auxiliaire, εἶναι, *esse;* mais le français en a au moins deux, *être* et *avoir;* l'allemand en a au moins trois : *sein* (être), *haben* (avoir), *werden* (devenir). Ces verbes d'ailleurs ne sont pas toujours employés au même usage. *Être* et *avoir* sont souvent des verbes attributifs, avec un sens très-clair et très-complet, comme dans : *Dieu* EST; — *Dieu* A *la toute-puissance.* Quelle différence y a-t-il donc entre ces deux emplois d'un même verbe? Le voici :

Dans *j'ai aimé*, — *je suis aimé*, — *Ich werde geben* (*je donnerai*, mot à mot, *je deviens donner*), l'esprit perd de vue le sens primitif des verbes *avoir*, *être*, *devenir;* il les subordonne au participe passé ou à l'infinitif pour en faire l'expression d'un seul et même jugement. *J'ai*, ici, ne veut pas dire *je possède; je suis*, ne veut pas dire *j'existe;* l'un et l'autre ont abandonné une partie de leur valeur. Même dans certains présents de l'indicatif, comme *j'ai faim, j'ai soif*, le verbe auxiliaire ne signifie absolument rien de plus que la désinence μι, en latin *m* des verbes tels que φη-μί « je dis », εἰμί, *su-m*, « je suis ». Dans la rapidité de l'énonciation, la division des mots disparaît, on peut le dire, pour l'intelligence, qui ne voit dans la locution française, comme dans les mots grecs et latins, qu'une forme verbale.

Les verbes qui sont ainsi privés d'une partie de leur sens propre et détournés de leur rôle primitif pour devenir des éléments d'une locution complexe, ont reçu avec raison, chez les grammairiens modernes, le nom d'auxiliaires [64].

On peut encore appeler auxiliaires certains verbes, tels que sont en allemand, *sollen*, *müssen*, *mögen*, qui servent à former des modes, comme *sein*, *haben*, *werden*, à former des temps. Le verbe μέλλω, en grec ancien, remplit quelquefois un rôle analogue; et θέλω, en grec moderne, sert réellement d'auxiliaire dans la formation des futurs, comme θέλω γράψει, *j'écrirai*, et des conditionnels, comme ἤθελα γράψει, *j'écrirais*. Mais, en général, il ne faut pas prodiguer cette dénomination ni l'appliquer à des verbes qui s'allient souvent de très-près avec d'autres verbes, surtout avec des infinitifs, mais qui ne gardent pas moins pour cela leur sens naturel. Par exemple, dans le plus grand nombre des cas, les locutions comme : *je viens* ou *je venais de manger*, *je vais* ou *j'allais sortir*, offrent ordinairement le sens de deux verbes distincts, *venir* et *manger*, *aller* et *sortir*.

Dans chacune de ces phrases, il y a, non pas une proposition, mais deux propositions. Or, exprimer une proposition, et n'en exprimer qu'une seule, voilà le signe auquel on reconnaît une forme du verbe. *J'aurais donné,* et même *j'aurais eu donné*, sont des formes de la conjugaison française, parce que chacune d'elles renferme, en trois ou quatre mots, une seule idée verbale.

Ce principe sert à distinguer, parmi les locutions verbales, celles qui sont de véritables phrases et celles qui sont des formes conjuguées. On trouvera qu'il n'est pas toujours facile de l'appliquer, et que dans la pratique certaines locutions offrent, selon qu'on insiste plus ou moins sur le sens des mots, deux propositions ou bien une seule. Rien n'est plus vrai, et cela tient à la facilité que nous avons de développer dans notre esprit ou de resserrer, en quelque sorte, les idées que nous exprimons ensuite par des mots. Il est naturel que le langage s'accommode par une expression plus ou moins sommaire au travail plus ou moins rapide de la pensée. Quand je dis *il tonne,* ou *le tonnerre résonne,* j'exprime une seule et même idée; mais, dans le premier cas, je l'exprime rapidement et brièvement, comme je l'avais conçue; dans le second cas, je l'analyse par l'expression, parce que je l'avais d'abord analysée dans mon esprit. De même on pourra dire : *les provisions que j'ai préparées*, etc., il n'y aura là qu'une proposition, qu'un verbe; ce sera, en latin, *copiæ quas paravi* ou *commeatus quos paravi.* Mais si on dit : *les provisions que j'ai là, toutes préparées*, on a deux propositions plus distinctes : *copiæ quas habeo jam paratas.* Toutefois cette alliance du verbe *habeo* avec un participe, alliance qu'on trouve déjà dans le latin classique, nous montre comment le verbe *habere* a pu insensiblement, en devenant notre verbe *avoir* (*avere*, *aver*), perdre en même temps une partie de sa valeur, pour servir comme auxiliaire dans la conjugaison [65].

IV. Les verbes grecs et latins ne se distinguent pas seulement des verbes français par le grand nombre de leurs formes conjuguées. Ils ont encore, même à ne les considérer que dans leur racine, une variété de formes très-commode pour exprimer certaines idées que nous devons rendre en français par des périphrases. Par exemple : βαίνω signifie *je marche;* la même racine, redoublée et suivie d'un ζ, signifie *faire marcher :* βιβάζω. Le radical composé εὐδαιμον, avec la terminaison έω-ῶ, signifie *je suis heureux*, εὐδαιμονῶ; avec la terminaison ίζω, il signifie *je juge heureux*, *je félicite*, εὐδαιμονίζω. Les futurs en σω forment des verbes de désir en σείω : πολεμήσω, πολε-μησείω. Même rapport, en latin, entre le participe futur en *urus*, et les verbes comme *esurio*, *scripturio*. Le latin a aussi des fréquentatifs, comme *cesso*, dérivé de *cedo*, au supin *cessum*. De même : *ago-agito, fugio-fugito, scribo-scriptito, lego-lectito*, etc.

Quelques-unes de ces terminaisons verbales ont passé, en français, par l'intermédiaire du latin; par exemple, *scandaliser* pour *causer du scandale à quelqu'un*, *dogmatiser* pour *parler d'une manière dogmatique*. On voit que ces formes sont tirées du latin populaire, comme *scandaliser* de *scandalizare*, qui lui-même vient de σκανδαλίζειν, à peu près de même que de σικελίζειν le latin classique formait *sicilissare;* elles sont d'ailleurs assez rares dans notre langue.

En latin comme en grec, on trouve des verbes dont le radical, terminé par une voyelle, peut se contracter avec la terminaison, et produire des lettres longues : *mone-o*, *monĕ-ĕre* — *monēre*, comme φιλέ-ω, φιλέ-ειν, φιλεῖν, *ama-o*, *amă-ĕre* — *āmāre*, etc. Tous les verbes latins dont la pénultième est longue à l'infinitif sont dans cette classe. Les verbes français représentent souvent des formes latines plus ou moins contractées. Par exemple, *prisse* de *prehendissem, prendissem* (l'ancienne orthographe de ce mot était *prinsse*); *vinsse* de

venissem, etc. Mais ces contractions ne constituent pas, à proprement dire, une règle de la conjugaison française; elles appartiennent plutôt à la dérivation.

L'usage du redoublement et de l'augment est encore un caractère particulier à la conjugaison des langues synthétiques : ainsi λύω, λέλυκα, ἐλελύκειν, λέλυμαι, et ὁρμῶ, ὥρμημαι; *pango, pĕpĭgi*, et *fŏdio, fōdi* (pour *fĕfŏdi* ou *fŏfŏdi*), nous montrent dans la constitution des formes verbales des procédés aujourd'hui inconnus aux langues dérivées du latin, mais qu'on retrouve dans l'allemand et dans d'autres dialectes germaniques [66].

L'augment temporel mérite surtout d'être remarqué. En effet, exprimer une différence dans le sens du verbe par l'allongement de la syllabe radicale, est un procédé d'une délicatesse extrême, et qui ne peut trouver sa place que dans des langues où la quantité joue un rôle important.

On rencontre cependant çà et là, dans la conjugaison française, quelques traces d'une loi d'harmonie que l'instinct populaire s'est efforcé d'observer. Par exemple, si on compare deux à deux les formes suivantes :

que je vienne, — que nous venions,
que tu viennes, — que vous veniez,

et quelques autres séries du même genre, on remarquera que là où la dernière syllabe est plus forte, la première s'affaiblit d'autant : VIE*nne* — *ve*NIONS; au contraire, là où la seconde s'affaiblit, la première reprend plus de force : VIE*nnent*. Cela s'explique très-bien par la place de l'accent dans le mot latin qui correspond au mot français : en effet, la syllabe forte du mot français répond, dans ces exemples, à la syllabe accentuée dans le mot latin.

V. Comme en grec et en latin, les formes verbales en français se ramènent facilement à des tableaux ou

paradigmes. Mais, à cet égard, la pratique nous suggère une observation importante : c'est que le sens attaché à chaque temps, à chaque mode des verbes grecs et latins n'est pas exactement celui qu'il a dans l'usage, même chez les écrivains classiques. Il semble que les Grecs et les Romains aient usé des formes du verbe avec une liberté dont ne jouit plus la grammaire française. Que l'on prenne, par exemple, la première page de l'*Anabase* de Xénophon, et qu'on la traduise en mettant avec soin le *présent* français pour le *présent* grec, l'*imparfait* pour l'*imparfait*, le *prétérit simple* pour l'*aoriste*, etc., on s'apercevra que la phrase française, écrite selon ce strict mot à mot, sera inadmissible. Il y avait donc quelque chose d'un peu artificiel dans les dénominations attachées aux formes temporelles et aux formes modales dans les langues grecque et latine. Nos paradigmes français s'accordent mieux avec l'usage syntactique de notre langue.

CHAPITRE XII.

DE LA CONJONCTION ET DE SES RAPPORTS AVEC LA CONJUGAISON DES VERBES.

On a vu que la préposition marque un rapport soit entre deux noms, soit entre un verbe, un adjectif ou un adverbe et leur complément; la Conjonction (σύνδεσμος, *conjunctio*) marque aussi un rapport, mais entre deux propositions : ἐπολέμει καὶ ἐνίκα, — *bellum gerebat et vincebat*, — *il faisait la guerre et il remportait des victoires.*

La conjonction ne se distingue pas moins du verbe que de la préposition. En effet, le verbe unit entre eux les deux termes principaux d'une proposition; la conjonction ne fait que rapprocher ou subordonner l'une à l'autre des propositions déjà existantes [67].

C'est par exception seulement que certaines conjonctions comme καί, *et*, *quum-tum*, réunissent deux noms, comme dans : « *Antonin* ET *Marc-Aurèle furent les deux plus grands princes de leur siècle.* » En général, ces alliances de deux substantifs ne sont qu'un moyen de résumer deux propositions en une seule : *Tibérius* ET *Caïus Gracchus furent tous deux tribuns*, équivaut à ces deux propositions : *Tibérius Gracchus fut tribun* ET *Caïus Gracchus fut tribun.*

De même que la préposition équivaut, pour le sens, à la flexion casuelle, de même la conjonction, si elle n'équivaut pas tout à fait à la flexion modale, contribue du moins à en varier le sens et l'usage. Ainsi, *que* donne à l'indicatif la valeur d'un mode subordonné, comme dans : *J'apprends que vous êtes sorti*, où la conjonction marque l'idée qu'exprime la terminaison infinitive dans : *audio te exiisse*, ou dans ἀκούω σε ἐξεληλυθέναι. De même, *si* donne, en français, au mode indicatif le sens d'un conditionnel ou celui d'un futur. La terminaison du verbe dispense souvent d'employer toute conjonction pour subordonner une proposition à une autre. Ainsi, *iubeo exeatis* est aussi clair, en latin, que *j'ordonne que vous sortiez* en français. Mais, en général, les modes ne seraient pas assez nombreux pour exprimer, à eux seuls, les rapports qu'exprime la diversité des conjonctions : le but, par ἵνα, *ut, afin que;* la défense, par μή, *ne*, *que ne*, etc. De là vient que, les conjonctions se joignant d'ordinaire à un mode, comme l'optatif ou le subjonctif, on dit qu'elles *gouvernent* tel ou tel mode, ou qu'elles *régissent* le verbe à tel ou tel mode.

On distingue facilement deux sortes de conjonctions. Les unes, comme καί, *et*, servent à ranger, pour ainsi dire sur la même ligne, diverses propositions qui sont au même mode. Ainsi dans cette phrase de Cicéron : « *Et* auribus multa percipimus, *et* oculis colliguntur « pæne innumerabiles voluptates... *et* reliquos sensus

« voluptates oblectant dispares, etc. (*a*), » on sent que les trois membres précédés de *et* sont seulement *coordonnés* ensemble. Les grammairiens grecs disaient que la conjonction exprimait alors la quantité ou l'accumulation (δύναμιν, en latin *vim*). Au contraire, dans cette phrase de Tite-Live (*b*) : « Datur hæc venia antiquitati. « *ut*, miscendo humana divinis, primordia urbium au- « gustiora faciat, » la conjonction *ut* exprime la subordination du verbe *faciat* et de ses compléments à *datur hæc venia*. Les conjonctions de ce genre, *ut*, ὅτι, ἵνα, ὅπως, etc., déterminent donc la *subordination* (τάξιν, *ordinem*) d'une proposition à une autre.

Cette classification, aussi simple que claire, s'applique naturellement aux conjonctions dans toutes les langues que nous étudions ici.

Comme il y a des locutions prépositives, *au travers de* ou *à travers* pour διά, *per*, il y a aussi des locutions conjonctives : ὥστε = ὥς τε, et ὥστε μή ou ἵνα μή, *ita ut*, *ita ne*, *afin que*, pour *à cette fin que*. A cet égard, nulle différence entre les trois langues classiques.

Mais les Grecs avaient un assez grand nombre de particules, auxquelles ils ne pouvaient, dans la plupart des cas, assigner un sens bien précis, et qu'ils appelaient pour cela παραπληρώματα (remplissage), ou παραπληρωματικοὶ σύνδεσμοι, *conjonctions explétives*. Il suffit de parcourir une page d'Homère pour rencontrer beaucoup de ces particules comme δή, ἄρα, αὖ, μέν, δέ, qui ne semblent servir qu'à remplir le vers ou à relever l'harmonie de la phrase poétique. Μέν et δέ, fort usitées, même dans la prose grecque, y sont le plus souvent difficiles à traduire par des mots ou latins ou français qui n'en exagèrent pas le sens. Presque toujours μέν et δέ, dans une phrase grecque, n'ont qu'une valeur distributive,

(*a*) *De Oratore*, III, 7.
(*b*) Préface de ses Histoires.

si l'on peut dire ainsi ; elles servent à articuler, à diviser la phrase : ce sont presque des signes de ponctuation. L'abondance de ces particules en grec, et, en général, l'abondance des conjonctions en grec et en latin, explique, ainsi que nous l'avons vu plus haut (p. 30), comment, chez les anciens, la ponctuation avait été si longtemps négligée. Les particules suppléaient facilement au défaut de points et de virgules pour marquer la division des idées et les repos de la voix. En français, au contraire, où la période se compose de membres moins fortement liés l'un à l'autre par des signes de rapport, où la syntaxe est plus uniforme et plus simple, la ponctuation est un complément plus nécessaire de l'art d'écrire.

CHAPITRE XIII.

DE L'ADVERBE ET DE L'INTERJECTION, RAPPORTS DE L'ADVERBE AVEC L'ADJECTIF, D'UNE PART, ET, DE L'AUTRE, AVEC LA PRÉPOSITION.

§ 1. De l'Adverbe.

Comme nous l'avons vu déjà plusieurs fois, les Parties du discours ont, en général, reçu leur nom de la fonction qu'elles y remplissent habituellement ; mais ce nom ne donne pas toujours une idée complète de leur véritable nature. Ainsi l'Adverbe (ἐπίῤῥημα, *adverbium*) se joint ordinairement au verbe pour en modifier la signification : *Un tel a agi sagement*, σοφῶς, *sapienter*. Mais en observant de plus près ces locutions, on remarque que l'adverbe porte moins sur le verbe proprement dit, c'est-à-dire sur le mot qui exprime l'acte du jugement,

que sur l'attribut, qui est ici *agissant : Un tel a été agissant sagement.* Alors on s'explique très-bien comment l'adverbe peut modifier non-seulement un adjectif isolé, comme dans : *Des reproches justement sévères, un livre justement célèbre;* mais encore un nom commun, puisque dans le nom commun domine l'idée d'une ou de plusieurs qualités; ainsi : *Populus late rex*, comme *late regnans* ou *qui regnat late,* ou, en français : *C'est être vraiment roi, vraiment citoyen.* On peut même joindre l'adverbe à un nom propre quand celui-ci est employé comme signe ou comme souvenir d'une qualité particulière à la personne qu'il désigne : *Ce fut vraiment un Caton*, ou *un Néron.*

L'adverbe est donc, à proprement dire, un attribut d'attribut; il se rattache à la classe des adjectifs. Mais il diffère de ces derniers : 1° parce qu'il est indéclinable; 2° parce qu'il ne modifie pas directement la nature même du sujet ou substantif, mais seulement une de ses qualités [68].

Comme les adjectifs correspondants, les adverbes de temps et les adverbes de lieu expriment de véritables circonstances, qui ne sont que la qualité accessoire ou accidentelle de l'action. Exemples : πρῶτον, δεύτερον — *primo, secundo — d'abord, ensuite, antérieurement, postérieurement,* etc.

Comme la conjonction, l'adverbe peut aussi modifier la nature de l'affirmation exprimée par le verbe; c'est ainsi que l'adverbe ἄν, joint à certains modes, leur donne le sens d'un véritable conditionnel.

Si maintenant on essaye d'analyser l'adverbe en lui-même, on s'aperçoit qu'il équivaut presque toujours à une préposition suivie de son complément, et que le complément n'est autre chose que le nom abstrait de la qualité exprimée par l'adverbe; ainsi : ἐθελοντί, *libenter, avec bonne volonté;* ἀνδρείως, *fortiter, avec courage;* μεγαλοπρεπῶς, *magnifice, avec magnificence.*

[Or, comme la préposition et la flexion casuelle ont la même valeur (voyez plus haut, page 72), on ne sera pas étonné de reconnaître dans les terminaisons adverbiales de véritables désinences qui appartiennent ou qui ont pu jadis appartenir à la déclinaison des substantifs, Par exemple, οἴκοι et *domi* (à la maison) ont des terminaisons évidemment analogues à un datif ou à un ablatif; ce sont, à proprement parler, des *locatifs*, c'est-à-dire des noms employés au cas qui marque le lieu, cas qui se retrouve dans la déclinaison sanscrite avec le même caractère. Πυθοῖ et Ὀλυμπίασι en grec sont du même genre. Θεόθεν, οὐρανόθεν (venant de Dieu, venant du ciel) sont d'anciens génitifs, comme on peut s'en convaincre en les comparant avec ἐμέθεν, σέθεν, génitifs poétiques du pronom de la première et de la seconde personnes. La terminaison latine dans *divini-tus*, *cœli-tus*, est tout à fait analogue à ces génitifs [69]. Enfin, beaucoup d'adjectifs à terminaison neutre deviennent dans l'usage de véritables adverbes : ταχύ, τάχιστα (vite, très-vite), κάκιστα (très-mal), *multum* (beaucoup), etc.

La langue française n'a guère fait qu'emprunter au latin une partie de ses adverbes simples : *bien* de *bene*, *mal* de *male*, *tard* de *tarde*, etc. Toutefois elle emploie, pour beaucoup d'adverbes, une terminaison qui lui est particulière, quoique primitivement formée d'un mot latin: c'est la terminaison *ment* : *honnêtement*, *fortement*, *simplement*, etc. En effet, les adjectifs qui expriment une qualité morale se construisent volontiers avec le mot *mens*, *mentis*; c'est ainsi que *honesta-mente*, *forti-mente*, *simplici-mente*, etc., locutions vraiment analytiques, se sont, dans la rapidité de l'usage, changées en un mot composé *honestamente*, etc., ce qui est la forme même de ces sortes d'adverbes en italien. En français, la suppression de l'*e* final rend l'étymologie moins sensible; mais l'origine du suffixe *ment* n'est pas pour cela méconnaissable. Au reste, cette finale une fois consacrée pour un certain nombre d'adverbes, s'est étendue à beaucoup d'autres qui ne peuvent se résoudre, comme les précédents, en un adjectif suivi du substantif latin *mente*. Ainsi, par une extension naturelle de l'analogie, *démesuré* forme *démesurément*, *articulé* forme *articulément* (mot employé par Bossuet), etc.]

Si *sapienter* et σοφῶς sont des adverbes, *cum sapientia* et μετὰ σοφίας sont des *locutions adverbiales*. De même,

ἀπὸ ταὐτομάτου pour αὐτομάτως, *de soi-même*; — *ex improviso, à l'improviste*, — *de repente, tout à coup*. Il se forme aussi de ces locutions par la réunion de plusieurs adverbes ou d'une préposition et d'un adverbe. Exemples : μετέπειτα, εἰς τὸ μετέπειτα, *desuper, insuper, en outre, dorénavant* (pour *d'ores-en-avant*, ou *de cette heure, de ce moment en avant*, etc.).

§ 2. De l'Interjection.

L'Interjection, que les Grecs n'ont pas distinguée de 'adverbe (*a*), est en effet une partie du discours assez difficile à définir. En général, c'est un mot qui exprime avec rapidité un sentiment ou une idée, et qui ne se rattache aux autres mots par aucun lien grammatical. De là son nom d'*interjectio*, « mot que l'on *jette au milieu* du discours. » Οἴμοι, *hélas!* εἶεν, *soit*, etc. Toutefois, en observant de plus près ces sortes de mots, on y remarque des différences qui permettent de les diviser en deux classes.

Φεῦ, *heu, ah, oh*, sont des mots à peine articulés, très-voisins des cris naturels que nous arrachent la joie et la douleur. Il est impossible d'en faire l'analyse grammaticale et d'en montrer l'étymologie. Les cris et les sons, pour ainsi dire inarticulés, du langage instinctif, ne sont pas du domaine de la grammaire proprement dite.

Au contraire, ἄγε, *age, allons;* — ἐπιεικῶς, *benigne, bien! très-bien!* employés comme interjections, sont

(*a*) Priscien XV, 7, p. 635, édit. Krehl : « Interjectionem Græci « inter adverbia ponunt, quoniam hæc quoque vel adjungitur verbis, « vel verba ei subaudiuntur..... quæ res maxime fecit romanarum « Artium scriptores separatim hanc partem ab adverbiis excipere, quia « videtur affectum habere in sese verbi et plenam motus animi significationem, etiamsi non addatur verbum, demonstrare. »

pourtant reconnaissables pour appartenir à d'autres classes de mots. Ἄγε (marche, ou pousse en avant) est l'impératif du verbe ἄγω, comme εἶεν est la troisième personne du pluriel de l'optatif d'εἰμί (soit, que cela soit, je le veux bien). Ἐπιεικῶς est l'adverbe de ἐπιεικής (convenable); *benigne* est l'adverbe de *benignus* (bienveillant, généreux). On m'offre à manger et à boire, quand je n'ai plus faim ni soif, je réponds en grec : ἐπιεικῶς (sous-entendu λέγεις), et en latin : *benigne* (sous-entendu *loqueris*); en français, je dirais familièrement : *Vous êtes trop bon*, ou : *assez*, ou bien : *merci;* etc. Ce sont donc moins là de véritables interjections que des locutions elliptiques, c'est-à-dire où l'on a supprimé, pour parler plus vite, des mots que sous-entend sans peine l'esprit de l'auditeur. Ces abréviations sont très-fréquentes, surtout dans le dialogue familier. Quand on pense vite et que l'on sent vivement, on s'exprime de même. Au lieu de s'analyser et de se développer, la phrase se resserre et elle se réduit quelquefois à un monosyllabe. Un auteur ancien raconte que le poëte Philoxène, sollicité par Denys de venir à la cour de Syracuse, lui répondit par une seule lettre de l'alphabet, O, qui s'employait pour ου dans l'orthographe de ce temps; οὔ, c'était la simple négation *non*, qui signifiait, dans la lettre de Philoxène : « *Non*, je ne veux pas me rendre à la cour de Syracuse. »

Quelquefois la force exclamative de l'interjection se rend par une flexion casuelle. Ainsi, un nom propre, Σωκράτης par exemple, employé pour appeler celui qu'il désigne, prend la terminaison du vocatif, Σώκρατες, à laquelle on ajoute d'ordinaire la particule ὦ. *O*, en français, a le même sens devant les substantifs ; il leur donne la valeur d'un vocatif. Quelquefois c'est une simple intonation, pour la langue parlée, et, pour la langue écrite, un simple signe d'orthographe qui expriment l'exclamation, comme dans : *le bel arbre !* ou : *quel bel*

arbre! Le point (!) indique la valeur admirative des trois mots dont la locution se compose.

Ce sont là de bien petits faits de grammaire ; mais ils méritent d'être observés, car ils nous montrent une fois de plus avec quelle flexibilité les mots se prêtent à tous les bèsoins et même à tous les caprices de l'esprit pour exprimer la sensation ou la pensée.

CHAPITRE XIV.

DES DEGRÉS DE COMPARAISON, EN GÉNÉRAL, ET DANS LES DIVERSES PARTIES DU DISCOURS QUI EN SONT SUSCEPTIBLES. DES DIMINUTIFS.

Plusieurs Parties du discours expriment des qualités, qui sont naturellement susceptibles de degrés divers : tels sont l'adjectif, le nom commun, l'adverbe et même le verbe attributif.

Quand on compare deux termes par rapport à une même qualité, cette qualité se présente, ou au même degré, ou à des degrés divers, dans l'un et dans l'autre terme. Ainsi, en comparant Alexandre et César par rapport au génie militaire, on dira : *Alexandre fut* PLUS *habile*, ou MOINS *habile*, ou AUSSI *habile général que César*. Ces degrés divers de la même qualité sont ce que nous appelons degrés de comparaison (συγκρίσεις, *collationes*, *comparationes*). Il n'y en a qu'un certain nombre auxquels la grammaire ait donné des noms particuliers.

En partant de la forme première du mot attributif, qu'on appelle le *positif* (θετικὸν ὄνομα ou ἐπίῤῥημα, *positivum nomen* ou *adverbium*), le premier degré de comparaison est celui d'une simple supériorité ; il se nomme *comparatif* (συγκριτικόν, *comparativum*, ou *comparativus gradus*). Le deuxième marque une supériorité sans ré-

serve; il se nomme superlatif (ὑπερθετικόν, *superlativum*, ou *superlativus gradus*) : superlatif relatif, quand les deux termes de la comparaison sont exprimés, ou que le second terme est clairement sous-entendu et se présente facilement à la pensée, comme dans : *Socrate le plus sage des hommes*, ou dans : *l'homme le plus sage;* superlatif absolu, quand le premier terme seulement est exprimé, étant seul présent à l'esprit, comme dans : *Socrate fut très-sage.*

Mais plusieurs autres cas se présentent pour nous dans la comparaison des degrés d'une même qualité. On peut imaginer, et l'on en rencontre dans l'usage, des superlatifs et des comparatifs de valeur plus ou moins grande. Ainsi : *multo immanissimus*, *de beaucoup le plus féroce*, exprime la férocité à un plus haut degré que le seul mot *immanissimus*, ou son équivalent français *le plus féroce*. De même, en grec, πολὺ φέρτερος, et, en français, *bien préférable.*

Il y a lieu aussi d'exprimer divers degrés de la même qualité considérée dans la même personne. Par exemple, lorsque nous disons, en français : *peu* discret, *trop peu* discret, *moins* discret, *un peu moins* discret, etc.; ou lorsqu'on disait en grec : ἀνδρειότατος ἑαυτοῦ ἐγένετο, pour « il se surpassa lui-même en courage ».

Les exemples suivants donneront une idée de la variété des moyens qu'emploient les trois langues classiques pour exprimer les degrés de comparaison.

Tantôt le comparatif et le superlatif sont dérivés du positif : σοφός, σοφώτερος-ώτατος, *sapiens*, *sapientior-issimus.* Tantôt ils se dérivent d'un autre radical qui a le même sens : ἀγαθός, φέρτερος et φέριστος (en poésie) ou βελτίων, βέλτιστος (en prose), *bonus*, *melior*, *optimus.*

Tantôt le comparatif s'exprime par un positif précédé de quelque adverbe marquant le degré ou la quantité, comme μᾶλλον et *magis* pour le comparatif, μάλιστα et *maxime*, pour le superlatif : μᾶλλον ou μάλιστα ἐπίδηλος,

magis ou *maxime conspicuus*. On a employé aussi, pour les superlatifs, la particule τρίς, comme dans τρισάθλιος, *trois fois malheureux*, Τρισμέγιστος, un des surnoms de Mercure chez les Grecs d'Égypte [70], *trifur* et *ter venefi-cus*, dans le poëte latin Plaute. Quelques grammairiens reconnaissent dans cette particule, τρίς ou *tri*, l'origine de la particule *très* qui forme les superlatifs français [71]; mais les exemples que nous venons d'en citer, dans des mots grecs et latins, sont, ou des exceptions assez rares, ou des licences du style comique. Le *très* français, qui, dans notre ancienne orthographe, ne se séparait pas du radical de l'adjectif, vient plutôt de la particule *trans* abrégée en *tra* dans quelques mots latins, comme *tra-ducere*, *tradere*, *tranare*, pour *transducere*, *transdere*, *transnare;* et dans les mots français : *trapercer* (en vieux français *trespercer*), pour *transpercer*. Cette particule, signifiant *par-dessus*, se prête naturellement à exprimer l'idée du superlatif. On en reconnait la force dans *tré-passer*, *tressaillir*, et dans les vieux mots français comme *trestous*, *tressuer*.

Outre les comparatifs et superlatifs formés avec les particules *plus* et *très*, le français possède quelques comparatifs en un seul mot, qui sont tirés du latin, comme *supérieur* de *superior*, *meilleur* de *melior;* les superlatifs *intime* de *intimus*, *suprême* de *supremus*. *Seigneur*, qui vient de *senior*, et *prêtre*, qui vient, par contraction, du mot grec πρεσβύτερος devenu le latin *presbyter*, ont pris dans notre langue un sens différent de leur sens primitif. Le vieux français employait encore *altisme* de *altis-simus*, *saintisme* de *sanctissimus*, *pesme* de *pessimus*, et aussi *greignor* de *grandior*, pour *plus grand* (*a*). Ces for-

(*a*) Il doit être entendu que tous les dérivés français en *eur* d'un comparatif latin en *or* se sont formés, non pas du nominatif en *or*, où l'accent n'est pas sur la finale, mais d'un cas régime *óris*, *óri*, *órem*, etc., où l'accent est en latin sur la syllabe qui l'a conservé en français. Voir plus bas.

mes sont tombées en désuétude, et le français n'en sait pas tirer de semblables de son propre fonds. Il faut remarquer, toutefois, que la particule *très*, n'ayant d'autre usage que celui de former ainsi des superlatifs, est un véritable préfixe qui fait corps avec le mot suivant. Dans l'usage, nos superlatifs absolus sont donc des mots composés plutôt que des mots juxtaposés; l'orthographe seule leur donne une autre apparence.

Quant à nos superlatifs relatifs, exprimés par *le plus*, ils offrent un procédé qu'on trouve dans quelques autres langues modernes. Ainsi, *il più felice* « le plus heureux », en italien; ὁ καλίτερος, *le plus beau,* en grec moderne, sont des superlatifs, formés d'un comparatif et d'un article. Le grec ancien déjà semble avoir connu ce procédé; car un grammairien célèbre du siècle des Antonins, Apollonius Dyscole, emploie fréquemment des locutions comme celles-ci : τὸ μεῖζον pour τὸ μέγιστον, *ce qu'il y a de plus important;* αἱ πλείονες ἐκδόσεις pour αἱ πλεῖσται, *le plus grand nombre des éditions* [72] : c'est exactement la forme usuelle du superlatif en italien, en grec moderne et en français.

Il y a, du reste, un cas où le comparatif est naturellement synonyme du superlatif, c'est le cas où l'on compare deux objets seulement l'un à l'autre, comme dans : *validior manuum*, où nous mettons en français un superlatif à la place du comparatif latin : *la plus forte des deux mains.*

Quelques adjectifs, comme en grec ἔξοχος, ont par eux-mêmes la valeur de superlatifs; mais ils ne sont pas moins pour cela susceptibles de former des comparatifs : ἐξοχώτερος, ἐξοχώτατος. Quelques superlatifs passant, par un long usage, à la valeur de simples positifs, prennent de nouveau, à ce titre, des degrés de comparaison. C'est ainsi qu'on trouve chez quelques auteurs *proximior*, comparatif de *proximus*, et *postumissimus*, de *postumus*, qui, comme *proximus*, est primitivement un superlatif.

Les degrés de comparaison dans l'adverbe offrent précisément les mêmes caractères que dans l'adjectif; il n'est donc pas nécessaire d'en faire ici un examen particulier. On pourra toutefois s'exercer à l'analyse de quelques exemples, comme : καλῶς ou καλά, κάλλιον, κάλλιστα ; — *bene*, *melius*, *optime* ; — πολύ, πλεῖον, πλεῖστα, etc., où l'on remarque que les comparatifs et superlatifs d'adverbes ont des terminaisons beaucoup moins variées que les positifs; presque toujours, en effet, c'est simplement une terminaison de nominatif neutre, singulier ou pluriel, qui fait l'office de flexion adverbiale pour ces deux degrés de comparaison.

On remarquera encore que le grec et le latin forment facilement des adjectifs au comparatif ou au superlatif avec le radical d'un adverbe ou d'une préposition employée dans le sens adverbial. Exemples : πρό, πρότερος, πρῶτος, — *præ* ou *pro*, *prior*, *primus*, — ὑπέρ, ὑπέρτερος, ὑπέρτατος ; — *super*, *superior*, *supremus*, etc.

Certains noms communs, dont le sens paraît très-voisin de celui des adjectifs, forment quelquefois des comparatifs et des superlatifs, comme : κλέπτης, *voleur*, κλεπτίστερος, κλεπτίστατος. A plus forte raison, les noms abstraits, comme : κάλλος, *beauté*, καλλίων, κάλλιστος. Ce qui se redouble, en pareil cas, c'est le degré de la qualité que ces noms expriment.

[Mais les pronoms qui n'expriment que des qualités accidentelles du sujet, et, comme nous l'avons vu, des circonstances relatives à l'acte de la parole, sont, par conséquent, peu susceptibles de degrés de comparaison. C'est donc par licence comique qu'un poëte grec a dit αὐτότερος, mot à mot, *plus lui-même*, et un poëte latin *ipsissimus*. Αὔταυτος, mot formé aussi par licence poétique, en redoublant le radical du pronom, a le même sens que *ipsissimus* ou *ipse* deux fois répété [73]. Nous dirions en français : *lui-même, lui-même*, ou : *c'est bien, c'est vraiment lui-même*, ou enfin : *lui-même, oui lui-même*.]

Les diminutifs se rattachent évidemment aux degrés

de comparaison, puisqu'ils expriment un degré inférieur de la qualité exprimée par le nom commun ou l'adjectif. Comme les comparatifs et les superlatifs, ils sont ordinairement exprimés par un seul mot en grec et en latin, et par plusieurs mots en français. Ainsi ὀβελίσκος, diminutif de ὀβελός, *aiguille,* peut se traduire en un seul mot par *aiguillette;* οἰκίσκος, diminutif de οἶκος, peut se traduire par *maisonnette.* Mais *homuncio* ou *homunculus*, diminutif de *homo*, ne peut se traduire que par deux mots : *petit homme.*

Par une coïncidence remarquable, le grec moderne forme aussi, avec le mot πῶλος ou ποῦλος, ποῦλο (*pullus*, petit d'un animal), des diminutifs tout à fait équivalents aux locutions françaises. Ainsi, de βουνός, *colline*, se forme βουνόπουλο, *petite colline;* de même ψαρόπουλο, *petit poisson;* au féminin, γραφοποῦλα, *petite lettre;* σφαλαγγοποῦλα, *petite araignée*, etc.

Le grec ancien compose aussi avec ὑπό, et le latin avec *sub,* des diminutifs d'adjectifs et de verbes attributifs : ὑπόλευκος, *un peu blanc;* — *subrusticus, un peu rustique* ou *un peu grossier;* — ὑπογελᾶν, ὑπομειδιᾶν, *subridere*, dont nous avons fait *sourire.*

Mais le latin a des diminutifs d'une forme toute particulière, qu'il dérive d'un comparatif neutre en y ajoutant la finale des diminutifs de noms communs : *minusculus*, *majusculus.* Il peut d'ailleurs, ainsi que le grec, se servir de locutions complexes, comme dans *paulo minor* pour μικρῷ ἐλάττων.

Enfin on doit ranger, au même titre, parmi les formes de comparaison les augmentatifs, fort rares en grec et en latin, plus rares encore dans notre langue, mais si abondants et si variés dans la langue italienne, où ils se multiplient, ainsi que les diminutifs, avec une extrême facilité, pour exprimer, outre l'idée de grandeur, une foule d'idées accessoires, souvent très-subtiles. Exemples : *braccio*, bras, *braccione*, grand ou gros bras;

— *giovine,* jeune, *giovinotto,* jeune homme vigoureux; — *toro,* taureau, *torotto,* taureau robuste; — *porta,* porte, *portella, porticella, porticiuola,* petite porte, guichet; *portone,* porte cochère, *portoncino*, petite porte cochère ; — *uccello,* oiseau (qui lui-même vient du diminutif latin *avicellus*), *uccelletto, uccellino,* petit oiseau; *uccellinuzzo, uccellettino*, très-petit oiseau; *uccellaccio,* vilain oiseau; *uccellinuzzaccio,* vilain petit oiseau; *uccellone,* grand oiseau, etc.

CHAPITRE XV.

DE LA SYNTAXE ET DE LA CONSTRUCTION ORATOIRE. DÉFINITIONS.

Le mot *syntaxe* (σύνταξις, *ordinatio verborum* ou *constructio*, arrangement régulier des mots) n'a pas encore été défini dans nos précédents chapitres; mais nous sommes déjà familiers avec l'idée qu'il exprime (voyez plus haut, p. 51). Il nous faut maintenant analyser cette idée avec précision et montrer l'importance des faits de grammaire que désigne ce mot [74].

Les idées forment, dans notre esprit, comme des groupes où tantôt elles semblent à côté l'une de l'autre, tantôt subordonnées l'une à l'autre. Par exemple, quand je me représente plusieurs arbres de même espèce, de même âge et de même grandeur, les idées de ces arbres sont, en quelque sorte, juxtaposées l'une à l'autre dans mon esprit comme les arbres le sont dans la nature, et si je les voulais exprimer une à une par des mots, je prononcerais le même nom autant de fois qu'il y aurait d'arbres : *premier arbre, deuxième arbre, troisième arbre,* et ainsi de suite. Les idées, alors, comme les mots qui les expriment, se succèdent, mais ne s'enchaînent pas

l'une à l'autre. Mais si, au lieu de cette série d'idées semblables, je conçois un raisonnement d'arithmétique, comme la règle d'une opération à faire sur les nombres, même de la plus simple opération, l'addition, les idées dont cette règle se compose ne me semblent plus juxtaposées l'une à l'autre. Ici, la seconde *dépend* de la première, aux deux premières se rattache une *conséquence* qui est la troisième idée, et ainsi de suite. Les mots qui expriment ces idées se tiendront aussi par des liens plus étroits que dans le premier exemple cité.

Ces rapports divers qui existent entre nos idées, il faut que le langage les exprime pour faire son office, qui est de signifier clairement par des mots les conceptions de l'esprit.

Or, jusqu'ici nous avons vu quelle idée exprime ordinairement chaque espèce de mots, quelle forme les mots prennent selon le rôle qu'ils jouent; nous avons dit s'ils se déclinent ou se conjuguent, etc.; mais nous n'avons pas exposé comment ils s'arrangent régulièrement pour former des propositions et des phrases : c'est là le véritable objet de la *syntaxe*.

Pour mettre en rapport le comparatif avec son complément, la langue grecque emploie ordinairement ce dernier mot au génitif : Σοφώτερος ἦν ὁ Σωκράτης τῶν δικαστῶν; le latin le met à l'ablatif : *Sapientior erat Socrates judicibus suis;* le français, qui n'a point de cas, exprime le même rapport par une conjonction : *Socrate était plus sage* QUE *ses juges*. La règle qui demande le génitif en grec, l'ablatif en latin, et dans notre langue l'emploi du mot *que*, est une règle de syntaxe.

Pour unir un verbe actif avec son complément direct, le grec et le latin emploient, à l'accusatif, le mot qui sert de complément : Ὁ Ἀλέξανδρος ἐνίκησε τὸν Δαρεῖον, *Alexander vicit Darium*. Faute de flexions casuelles, le français a pour règle de mettre le complément *après* le verbe : *Alexandre vainquit Darius*. Ici c'est l'ordre seul

des mots qui nous avertit que celui qui parle ou écrit concevait, dans sa pensée, Alexandre comme le vainqueur et Darius comme le vaincu.

Les exemples ci-dessus se ressemblent par un caractère commun. Ils nous montrent des mots subordonnés à d'autres mots, parce que certaines idées sont subordonnées à d'autres idées, et qu'elles en dépendent. La syntaxe qui règle comment les mots seront employés en pareil cas, s'appelle donc à juste titre *Syntaxe de dépendance.*

Mais voici d'autres exemples qui ont un caractère différent.

Nysus et Euryalus primi, dit Virgile : *Nisus et Euryale* (paraissent) *les premiers.* Pourquoi *primi* est-il au nominatif pluriel masculin? C'est qu'il se rapporte à deux noms qui sont du même genre. *Ego sum pius Æneas — je suis le pieux Énée. Sum* est à la première personne et au singulier pour s'accorder avec *ego*, qui est à la première personne et au singulier; *pius* est au masculin singulier, pour se rapporter à *Æneas*, qui est du même genre et du même nombre. Ici le rapport des idées est un *accord,* et, pour l'exprimer, les mots *s'accordent* par leurs terminaisons. Les règles qui déterminent, en pareil cas, quelle forme ou quelle place prendront les mots, constituent ce qu'on appelle la *Syntaxe d'accord.*

La syntaxe de dépendance et la syntaxe d'accord ont donc toutes deux pour objet la justesse et la clarté du langage.

De même que quand on fait une faute contre les règles de la formation, de la composition ou de la déclinaison des mots, cette faute s'appelle un *barbarisme;* de même quand on applique mal ou qu'on n'applique pas une règle de syntaxe, on fait un *solécisme*[75]. Le style *correct* (ἑλληνισμός — ἑλληνίζειν, *latinitas — latine loqui*) est celui qui se garde exactement du barbarisme et du solécisme.

Mais il ne nous suffit pas de parler correctement ; il faut parler, si nous pouvons, avec agrément. Ce n'est pas tout d'éviter les barbarismes et les solécismes, il faut que notre style procure quelque plaisir à ceux qui nous lisent ou nous écoutent.

Cicéron commence ainsi sa deuxième Catilinaire : *Tandem aliquando, Quirites, Lucium Catilinam, furentem audacia, scelus anhelantem, pestem patriæ nefarie molientem, vobis atque huic urbi ferrum flammamque minitantem, ex urbe vel ejecimus, vel emisimus, vel ipsum egredientem verbis prosecuti sumus*. Il pouvait aussi, sans violer aucune règle de syntaxe, écrire : *Quirites, tandem aliquando Lucium Catilinam, audacia furentem, pestem molientem nefarie patriæ, vobis atque huic urbi minitantem flammam ferrumque, vel ejecimus, vel emissimus ex urbe, vel prosecuti sumus verbis ipsum egredientem*. Toute personne qui sait le latin comprendrait aussi facilement la seconde rédaction de cette phrase que la première. Dans les deux rédactions, les mots gardent leurs formes respectives, ont entre eux les mêmes rapports, et les expriment de la même manière ; dans toutes les deux, la syntaxe est également observée. Mais il y a pour l'oreille et pour le goût une grande différence entre la phrase telle que Cicéron l'a écrite, et la phrase telle que la présente l'autre rédaction : la première suit une marche plus vive et plus oratoire ; la seconde est aussi claire, mais lourde et traînante. En d'autres termes, la phrase de Cicéron est mieux *construite* que celle que nous y avons substituée.

On sent par là quel avantage donne à la phrase une *construction* (σύνθεσις, *compositio*) bien entendue, et combien les mots perdent de leur effet quand ils sont mal rangés dans une phrase d'ailleurs correcte et régulière.

Il y a aussi dans notre langue certains changements de l'ordre des mots qui peuvent en modifier l'effet oratoire. Voici, par exemple, quelques lignes de Fléchier

dans l'oraison funèbre de Turenne : « Oh! si l'Esprit « divin avait enrichi mon discours de ces images vives « et naturelles qui représentent la vertu et qui la per- « suadent tout ensemble, de combien de nobles idées « remplirais-je vos esprits, et quelle impression ferait « sur vos cœurs le récit de tant d'actions édifiantes et « glorieuses! » Si, dans cette période, on déplace les deux mots *mon discours* pour les reporter après *tout ensemble*, on a encore une phrase française à la rigueur, en tant qu'elle ne viole aucune des règles d'accord ou de régime, mais d'un tour pénible et embarrassé. Si l'ordre des mots *de nobles idées* est interverti, et qu'on lise *des idées nobles*, la pensée même est altérée; enfin, si l'on transporte après *glorieuses* les mots *ferait sur vos cœurs*, on détruit toute l'harmonie de cette belle phrase.

Mais c'est surtout quand la passion s'exprime, soit en vers, soit en prose, que les constructions deviennent plus libres, plus hardies, et que les mots se déplacent pour mettre mieux en relief l'idée qui frappe le plus l'esprit ou l'imagination. Alors on peut dire que la construction l'emporte sur la syntaxe et lui fait presque violence. Dans la phrase de Virgile :

> Me, me, adsum, qui feci, in me convertite ferrum,
> O Rutuli.

Ce n'est pas le besoin du vers qui a produit cet étrange arrangement de mots. Placer à côté de *adsum* un accusatif *me* qui sera régi par la particule *in*, laquelle n'arrive que plus loin, ce serait, même en latin, une sorte de solécisme, si l'auteur n'avait voulu, avant tout, peindre le dévouement du jeune Nisus qui s'offre et se désigne aux coups des Rutules pour sauver son ami Euryale. *Me*, *me*, est bien ici le cri naturel de la passion.

Dans le célèbre portrait de Cromwell par Bossuet : *Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit in-*

croyable, etc., on ne pourrait pas indifféremment écrire : *Il s'est rencontré un homme*, etc., parce qu'il importe de mettre en lumière et à la première place l'idée d'une personne, l'idée de l'homme que l'on va décrire.

Aussi la Construction a-t-elle préoccupé les écrivains anciens comme les modernes. Chez les Grecs, Denys d'Halicarnasse a écrit un traité περὶ Συνθέσεως ὀνομάτων, *sur l'Arrangement des mots ;* Cicéron et Quintilien, dans leurs ouvrages sur l'art oratoire, parlent longuement de la *compositio verborum*, et, en particulier, du *numerus* ou *nombre*, c'est-à-dire de l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots dans le discours. En français, nous avons un traité de Batteux sur la *Construction oratoire*[76]. Ces divers ouvrages développent les principes que nous venons de résumer en quelques lignes; ils montrent ce que produit pour l'effet du style une heureuse disposition des mots.

CHAPITRE XVI.

LES TROIS LANGUES CLASSIQUES SONT-ELLES ÉGALEMENT RICHES EN FORMES OU FLEXIONS GRAMMATICALES? EN QUOI LEUR DIFFÉRENCE A CET ÉGARD PEUT-ELLE AVOIR MODIFIÉ LES RÈGLES DE SYNTAXE ET DE CONSTRUCTION QUI LEUR SONT PARTICULIÈRES?

Beaucoup d'observations et de faits contenus dans les précédents chapitres nous aident à résoudre la question posée dans celui-ci. Nous savons maintenant que les Grecs et les Latins ont des déclinaisons nombreuses et riches, un système de conjugaisons très-variées; que ces deux langues forment facilement des mots soit par dérivation, soit par composition; enfin, qu'elles ont éminemment le caractère *synthétique*. Au contraire,

sauf quelques exceptions, le français se distingue par un caractère très-*analytique*. Il résulte de là plusieurs conséquences importantes pour la syntaxe de chacune des trois langues.

Que l'on ouvre une syntaxe grecque ou une syntaxe latine, on y trouvera en grand nombre des règles qui déterminent *quelle forme* doit prendre un nom, selon qu'il est sujet ou régime, régime direct ou régime indirect; un verbe, selon qu'il est le verbe d'une proposition principale ou d'une proposition subordonnée, etc. Dans ces langues, c'est à peine si la syntaxe détermine pour deux ou trois cas l'*ordre* où les mots seront rangés. Par exemple, la préposition, comme son nom l'indique, est ordinairement *placée avant* son complément; quand, par exception, elle le suit, au lieu de le précéder, cela s'appelle en grec une *anastrophe* (ἀναστροφή, renversement) : δωμάτων ἄπο pour ἀπὸ δωμάτων; *transtra per et remos* pour *per transtra et remos*. Le pronom relatif *qui*, *quæ*, *quod*, ὅς, ἥ, ὅ, précède toujours le verbe dont il est le sujet ou le régime ; dans les tournures grecques par οὐχ ὅπως et dans les tournures latines par *nedum*, οὐχ ὅπως et *nedum* doivent toujours commencer la seconde partie de la phrase (*a*). Mais, en général, les mots dans une phrase grecque ou latine peuvent être librement disposés, sans que cela change rien ou presque rien à leur sens ni à leurs rapports. Ἡροδότου Ἁλικαρνασσέως ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε (ἐστί), dit Hérodote au commencement de son Histoire; *Urbem Romam a principio reges habuere*, dit Tacite, au début de ses Annales; on peut varier beaucoup l'ordre des mots dans ces deux phrases sans en altérer le sens, comme sans violer aucune règle de syntaxe. Il résulte de cette facilité que la construction, en grec et en latin, est beaucoup plus libre; car

(*a*) La première s'appelle ordinairement *protase* (πρότασις), et la seconde *apodose* (ἀπόδοσις).

les lois de la syntaxe la gênent rarement pour disposer les mots dans l'ordre le plus favorable à leur harmonie et à leur bon effet oratoire.

Au contraire, la syntaxe française a moins de règles d'accord et de dépendance; elle a surtout des règles de *position*. L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, mais, en outre, il n'en peut être séparé que par un verbe comme *être*, *paraître*, ou par un mot qui modifie soit le nom, soit l'adjectif lui-même, etc.; exemples : *Dieu bon*, *bon Dieu*, *Dieu est bon* ou *souverainement bon; le ciel fut inflexible*. Le verbe s'accorde en nombre avec son sujet et il doit être *suivi* de son régime, surtout si ce régime est direct, c'est-à-dire s'il n'est *précédé* d'aucune préposition : *Alexandre conquit l'Asie* ou *Alexandre marcha vers l'Asie;* seulement, dans ce dernier cas, *vers l'Asie* pourrait, à la rigueur, *précéder* le verbe et son sujet, surtout dans le style oratoire. Le sujet, à son tour, peut quelquefois suivre le verbe, comme dans la phrase suivante de Bossuet : *Restait cette redoutable infanterie espagnole*, etc. On voit que, dans la syntaxe française, il est sans cesse question de l'ordre des mots et de leur position, tandis que, dans celle des langues synthétiques, il s'agit surtout de régler des rapports entre des formes grammaticales. Aussi la construction oratoire et poétique est-elle beaucoup moins libre en français qu'elle ne l'est en grec et en latin. On peut sur ce sujet multiplier les exemples, ouvrir au hasard Cicéron et Bossuet; ou, ce qui offrira le sujet de comparaisons plus directes encore, on peut dans une traduction française de Cicéron ou de Démosthène prendre deux phrases correspondantes; essayer de combien de manières l'ordre des mots sera changé, soit dans l'original, soit dans le français, sans que la phrase cesse d'être correcte et intelligible; on verra que la phrase française admet bien peu de changements, tandis que la phrase grecque et la phrase latine en admettent un

grand nombre. On sentira ainsi toute la distance qui sépare la syntaxe et la construction en grec ou en latin de la syntaxe et de la construction particulières à notre langue.

Un écrivain français, sa phrase une fois faite, pour exprimer l'idée qu'il se propose, est donc beaucoup moins à son aise qu'un écrivain grec ou romain ne l'était pour ranger les mots de cette phrase dans un ordre agréable à l'oreille ou saisissant pour l'imagination. S'ensuit-il que notre langue soit inférieure aux langues anciennes et qu'elle se prête moins à l'éloquence et à la poésie? On va voir que cette infériorité n'est pas réellement aussi grande qu'il nous semble au premier abord.

Ne pouvant varier l'*ordre des mots* une fois trouvés et placés, l'écrivain français change l'*ordre de ses idées* avant de les rendre par les mots. Prenons pour exemple le fait suivant : A la bataille de Marathon, deux adversaires étaient en présence, les Perses et les Grecs. Si je dis en grec : ἐνίκησαν οἱ Ἕλληνες τοὺς Πέρσας, ou en latin : *vicerunt Græci Persas*, selon que je voudrai attirer l'attention sur l'idée de *victoire*, ou sur le nom du *vainqueur* ou sur celui du *vaincu*, je pourrai, sans rien changer à la syntaxe de cette phrase, placer en tête ἐνίκησαν — *vicerunt*, ou Ἕλληνες — *Græci*, ou Πέρσας — *Persas*. N'ayant pas en français la même liberté, je prendrai un autre tour pour la phrase tout entière, c'est-à-dire que je présenterai les Grecs et les Perses comme sujet ou comme régime du même verbe, selon que je voudrai mettre en relief l'une ou l'autre de ces idées; le verbe lui-même deviendra actif ou passif, selon que j'aurai conçu et présenté d'une manière ou de l'autre l'idée de la bataille de Marathon. On aura donc : *A Marathon, les Grecs ont vaincu les Perses;* ou : *A Marathon, les Perses ont été vaincus par les Grecs.* Si c'est l'idée de victoire que je veux surtout signaler, je dirai : *La victoire, à*

Marathon, fut remportée par les Grecs; et ainsi de suite. Dans cet exemple, pour changer la construction des mots, j'ai dû en changer aussi la syntaxe; pour changer la syntaxe, j'ai dû changer un peu le tour de ma pensée. Mais tous ces changements nous sont si familiers et si faciles par l'effet de l'habitude, que, même dans l'improvisation, ils ne retardent pas la rapidité du langage.

D'ailleurs, quoique dans notre langue la phrase se développe ordinairement selon cet ordre uniforme : sujet, verbe, attribut, complément de l'attribut, etc., cependant l'usage a consacré chez nous quelques locutions qui nous aident à en varier le tour. Ainsi : *Cæsarem Brutus occiderat, Bruto necessitatem mortis Octavianus, Cæsaris filius, attulit*, se traduira en français par : *Brutus avait assassiné César, et ce fut Octavien, fils de César, qui força Brutus à se donner la mort.* Dans le vers de Virgile cité plus haut (p. 116), pour rendre l'effet du pronom *me* redoublé au commencement de la phrase, on dira : *Moi, c'est moi qui,* etc.

Nous pouvons aussi détacher en quelque sorte le sujet ou le régime d'un verbe pour le placer, comme en vue, au commencement de la phrase, et le signaler, par ce moyen, à l'attention. Exemple : *Thémistocle avait deux ennemis à vaincre, les Perses et les rivaux d'Athènes; les Perses, il les vainquit par son habileté et son courage; les rivaux d'Athènes, il en triompha par sa prudence et sa fermeté.* Il est vrai que nous sommes forcés, en pareil cas, de rappeler ensuite le sujet ou le régime par un pronom placé à côté du verbe auquel il se rapporte (*il, les, en*).

Notre langue n'est donc pas dépourvue de procédés et de ressources pour varier l'expression de la pensée; elle diffère, à cet égard, du grec et du latin plutôt qu'elle ne leur est inférieure, et nous ne voyons pas qu'elle ait jamais fait défaut aux hommes de génie qui

ont su s'en servir. Une pensée éloquente de Cicéron n'aurait rien perdu à être exprimée en français par Bossuet. A lire nos grands écrivains, on ne s'aperçoit pas qu'ils manient un instrument plus rebelle que n'était la langue grecque sous la main de Démosthène ou de saint Basile.

[La force de l'habitude est si grande que, lorsque nous abordons une langue étrangère, dont la grammaire diffère beaucoup de la nôtre, nous avons peine à concevoir comment cette langue peut satisfaire aussi bien que notre langue maternelle à l'expression des sentiments et des idées. L'étude comparative des langues est fort utile pour combattre ce préjugé. Elle nous montre, il est vrai, quelques patois, quelques idiomes barbares et d'une extrême pauvreté, chez des peuples peu civilisés; mais elle nous montre aussi que des nations voisines l'une de l'autre par le génie naturel et par la culture de l'esprit ont, en général, des procédés de langage à peu près équivalents, malgré leur diversité. Les idiomes indiens de l'Amérique et ceux de la Polynésie sont, en général, pauvres et grossiers comme les peuples qui s'en servent[77]; mais le chinois, avec son vocabulaire de mots tous monosyllabiques et tous indéclinables, est pourtant une langue aussi variée que riche; il a produit un nombre immense d'œuvres littéraires qui nous représentent une antique et active civilisation.

Au reste, tout en reconnaissant les mérites de la langue française, on doit avouer qu'il lui manque quelques qualités précieuses. Par exemple, la simplicité régulière de ses tournures devient souvent de la monotonie; l'abondance des formes composées dans la conjugaison du verbe, la répétition fréquente des pronoms et des articles embarrassent et allongent péniblement notre construction, et rendent presque intraduisibles pour nous des phrases dont la précision rapide fait, en grec ou en latin, la principale beauté. Par exemple, dans Homère (*a*), Ajax furieux de se voir enveloppé par un nuage qui lui dérobe la vue de son ennemi, demande à Jupiter d'écarter ce nuage, et il ajoute:

ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον.

(*a*) Iliade, XVII, 645, cité avec admiration par l'auteur du *Traité du Sublime*, c. 19.

mot à mot : *alors, en lumière, même tue-nous* ou *tue-moi*, c'est-à-dire : *tue-nous, si tu veux, pourvu que ce soit en plein jour.* Mais aucune traduction française ne peut rendre l'énergie de ce cri si bref qu'arrachent au héros d'Homère l'orgueil et le sentiment de son impuissance ; la traduction de Boileau :

Grand Dieu, rends-nous le jour et combats contre nous !

n'en est qu'une belle paraphrase.

La menace que, dans Virgile, Neptune adresse aux vents déchaînés, *Quos ego*, est pleine de sens et très-claire. Ce petit mot *quos*, étant un accusatif pluriel masculin, rappelle et *les vents*, et le verbe actif qui pourrait exprimer l'idée de *châtier*, de *punir*, si Neptune ne s'arrêtait, par un mouvement aussi naturel qu'il est poétique, pour calmer, avant tout la tempête.... *Sed motos præstat componere fluctus.* Ce trait célèbre de Virgile n'a pas d'équivalent en français. L'imitation que Racine en a faite dans une scène d'*Athalie* (acte V. sc. v), montre trop bien ce qui manque à notre langue pour reproduire l'effet oratoire de ces tours si naturels en grec et en latin.

Le même défaut rend notre langue peu propre au style des inscriptions. L'inscription, qui exprime quelque souvenir historique sur un monument, ou quelque hommage pieux sur un tombeau, a besoin de brièveté pour frapper vivement l'esprit ; et d'ailleurs elle n'a pas, d'ordinaire, beaucoup d'espace pour se développer sur le bronze ou sur la pierre où elle est gravée. Aussi, dans les dédicaces de monuments, a-t-on l'habitude de sous-entendre tous les mots qui ne sont pas strictement nécessaires à la clarté du sens. Exemple : Ἀθηναῖοι τῇ Ἀθηνᾷ τῇ Ὑγιείᾳ. — *Les Athéniens* (ont dédié cette statue) *à Minerve Hygie* (c'est-à-dire déesse de la santé) [78]. Dans les dédicaces, dont le tour et l'idée sont très-simples, comme dans celle-ci, le français peut également supprimer le verbe principal. Mais les Grecs et les Romains varient le tour avec plus de facilité ; ils peuvent mettre le nom à l'accusatif (ἀνδριάντα, *statuam*) en sous-entendant ἀνέστησαν ou *erexerunt* ; le français n'a déjà plus cette ressource. Comment reproduire dans notre langue le tour si heureux et si touchant de l'épitaphe suivante, trouvée sur un tombeau dans le midi de la Gaule, et qui paraît dater du Ier ou du IIe siècle de l'ère chrétienne :

Dis Manibus. Cupitiæ Florentinæ, conjugi pix et castæ, Ja-

nuarius Primitivus maritus qualem paupertas potuit memoriam dedi (*a*).

On ne s'étonnera pas après cela que l'usage se soit perpétué chez nous de rédiger en latin les légendes des médailles commémoratives et les inscriptions des monuments publics. Cet usage a son excuse dans l'insuffisance du français pour le genre de style qu'on appelle *style lapidaire*[70].

D'un autre côté, notre langue convient très-bien à tous les sujets pour lesquels on n'a besoin ni de compter les mots en vue de l'harmonie ni de les arranger avec un soin particulier. Les sciences exactes, la philosophie n'ont pas d'expression plus naturelle ni plus claire que notre langue; la marche de nos phrases se prête merveilleusement à la démonstration scientifique; et cela est si vrai, que le grec même et le latin, dans un manuel de mathématiques ou d'astronomie, se rapprochent naturellement des tours de la grammaire française. A l'appui de cette observation, on peut lire quelques pages d'Euclide ou d'Archimède et des écrits scientifiques de Boèce.]

CHAPITRE XVII.

DE CE QU'ON APPELLE INVERSION ET ORDRE LOGIQUE.

Ici se présente une difficulté qui arrête souvent les jeunes esprits dans l'étude du grec et du latin, et qui a donné lieu, même entre les savants, à de sérieuses controverses.

Dès l'explication de l'*Epitome historiæ Græcæ* et des *Fables d'Ésope*, les enfants apprennent à faire ce qu'on nomme la construction des phrases latines ou grecques, c'est-à-dire à ranger d'abord, avant de traduire, les mots de chaque phrase selon l'ordre en usage dans la langue française. Cet ordre, en effet, est presque toujours différent de l'ordre suivi en grec ou en latin. Les

(*a*) Orelli, *Inscript. lat.*, n° 4648.

deux langues anciennes, grâce à la variété de leurs flexions grammaticales, ont, dans l'arrangement des mots, une liberté qui n'est guère bornée que par certaines règles d'habitude, ou par certaines convenances d'harmonie. Le français, au contraire, suit une marche plus uniforme et plus facile. Ici le nom appelle à côté de lui l'adjectif, le sujet appelle le verbe, ce dernier appelle son complément, etc. Une fois qu'on a pu ramener les mots latins ou grecs à cet ordre si simple, il n'y a plus qu'à les traduire successivement par les mots français qui y correspondent.

Ainsi, l'ordre de la phrase française est plus régulier et plus simple, et il a pour nous encore l'avantage relatif de nous être, dès l'enfance, plus familier que celui des langues anciennes.

Un troisième avantage de l'ordre français, qui semble avoir été pressenti par les anciens eux-mêmes, c'est qu'il se prête mieux à l'analyse des phrases, et qu'il est plus *analytique*. Cicéron et Quintilien reconnaissent déjà une manière naturelle et une manière plus oratoire de ranger les mots dans la phrase [80]. Un ancien commentateur de Virgile (*a*), pour rendre plus claires certaines constructions dans les vers de ce poëte, les ramène à un ordre voisin de l'ordre français, et il annonce ce changement en disant : *ordo est*, l'ordre, c'est-à-dire l'ordre analytique. Par exemple, dans :

> Arma virumque cano, Trojæ qui primus ab oris
> Italiam fato profugus Lavinaque venit
> Littora,

pour expliquer le sens des mots et leurs rapports réciproques, l'ordre suivant sera plus commode : *Cano arma et virum qui primus, ab oris Trojæ profugus fato, venit*

(*a*) Priscien, *De XII versibus principalibus Æneidos*, c'est-à-dire sur les vers qui commencent chacun des douze chants de l'Énéide.

Italiam et littora Lavina. De cette façon, le verbe *cano* précède tous ses compléments *arma, virum qui*, etc. ; *qui* est suivi de deux adjectifs, *primus* et *profugus,* qui s'y rapportent; *venit* précède *Italiam* et *littora* qu'il régit à l'accusatif. Nous saisissons alors plus clairement tous ces rapports et toutes les règles de syntaxe appliquées dans la phrase de Virgile.

On peut faire la même expérience sur une période grecque ; on verra qu'elle gagne en clarté analytique à mesure qu'elle se rapproche de la construction française.

Mais de ce que cette construction est plus commode pour l'analyse, on a conclu qu'elle est plus *logique,* c'est-à-dire plus raisonnable, plus conforme aux opérations de l'esprit dans le raisonnement. S'il en était ainsi, la construction si commune chez les anciens serait donc contraire à la logique et à la raison ; les anciens auraient eu tort de la suivre, et c'est en français qu'il faudrait chercher le vrai modèle de la construction grammaticale : tout ce qui s'en écarte serait une *transposition,* une *inversion,* une infidélité aux lois de la logique. Les langues *transpositives, inversives* (et presque toutes les langues synthétiques ont ce caractère), auraient altéré l'ordre naturel de la pensée ; les langues à *construction directe* seraient plus conformes à cet ordre, plus *analogues,* comme on a dit, et plus régulières [81].

Assurément, voilà une théorie qui est tout à l'honneur de notre langue ; mais nous devons avouer qu'elle repose sur une erreur.

La proposition, à laquelle il faut toujours revenir dans une étude du langage, a trois termes dont l'ensemble forme son *unité*, qui se tiennent, mais qui ne se succèdent pas selon un ordre numérique. Dans la proposition : *Ce mur est blanc*, en réalité, *ce mur* est le sujet, parce qu'il exprime l'idée de substance, et non parce qu'il est le premier ; *blanc* est l'attribut, parce qu'il ex-

prime une qualité, et non parce qu'il est le troisième; *est* est le verbe, parce qu'il montre que la qualité est dans la substance, et non parce qu'il est au second rang dans la phrase. *Albus hic murus est* offre, en latin, avec un ordre de mots tout différent, un sens aussi clair et aussi complet que la proposition française correspondante. Seulement, le latin a des terminaisons qui marquent à elles seules le rôle des mots dans la phrase; on peut déplacer les mots latins, sans que le rôle de chacun d'eux soit pour cela méconnaissable : c'est que chacun porte, pour ainsi dire, le costume de son rôle, qui le fait reconnaître, à peu près comme l'uniforme nous fait reconnaître à quelle arme et à quel grade appartient un soldat, même quand il est séparé de son régiment. Le français, qui n'a pas cette ressource des terminaisons diverses, ne nous fait guère reconnaître le rôle des mots que par la place qu'il leur donne. La langue française ne remplit pas moins pour cela son office, qui est de montrer nos idées et nos sentiments; elle les exprime à sa manière, le grec et le latin les expriment autrement : voilà toute la différence.

En d'autres termes, que demande la logique ou la raison? Que chaque mot ait dans la phrase le rôle qu'a dans notre esprit l'idée exprimée par ce mot; que le sujet soit facilement reconnu pour sujet, l'attribut pour attribut, le complément pour complément, etc. Les terminaisons, en grec et en latin, suffisent à produire cet effet; l'ordre des mots n'a donc, en grec et en latin, qu'une utilité accessoire. En français, où les terminaisons ne suffiraient pas à produire le même effet et à exprimer nos idées comme nous voulons qu'elles soient comprises, l'ordre des mots supplée à cette insuffisance, et c'est pour cela qu'il est plus important et plus rigoureux chez nous, sans être, à proprement parler, plus *logique*.

Cela bien établi, on peut avouer qu'il est commode

et utile, pour les commençants, de faire la traduction littérale d'une phrase grecque ou latine en la construisant selon l'ordre français; mais il faut bien se garder de croire qu'en faisant cette opération on rende le grec ou le latin plus logique, plus raisonnable; on le rend seulement plus clair pour des esprits peu familiarisés avec la méthode des langues à flexions; on prépare mieux un texte ancien pour le traduire ensuite couramment en français.

[Bien loin qu'en « faisant la construction » on corrige ou l'on améliore le texte original, au contraire, c'est le signe d'un véritable progrès dans l'étude des langues, que de n'avoir plus besoin de ce renversement mécanique des phrases pour comprendre un auteur. Celui qui pense trop à la construction en lisant une page d'Homère ou de Virgile, de Thucydide ou de Tite Live, et qui, pour comprendre leurs chefs-d'œuvre, a besoin d'en retourner les phrases selon la méthode française, celui-là n'en est qu'aux éléments ; il n'entend rien encore au mérite original des auteurs anciens.

Pour démontrer mieux les principes que je résume ici, il aurait fallu citer beaucoup d'exemples, si déjà ces exemples n'abondaient dans nos précédents chapitres. Malgré l'affinité primitive des trois langues dont nous venons de comparer les procédés grammaticaux, nous avons vu combien de moyens divers elles emploient pour exprimer la pensée; ainsi, avant même d'aborder ce chapitre de l'*inversion* et du prétendu *ordre logique*, nous étions en garde contre une disposition, trop commune chez les grammairiens, à généraliser des règles particulières à telle ou telle langue, et à n'admettre comme raisonnables que les procédés dont elle a l'habitude.]

CHAPITRE XVIII.

PRINCIPALES RÈGLES DE L'ANALYSE LOGIQUE.

§ 1. Définitions et observations générales.

Quand on considère une phrase de quelque étendue, et qui renferme plusieurs jugements, on voit sans peine qu'elle peut se diviser en divers groupes de mots formant chacun un sens particulier qui se rattache au sens général de la phrase. Si les diverses parties de la phrase sont symétriquement arrangées, elles forment une *période* (περίοδος, *circuitus* ou *ambitus verborum*), dont elles sont les membres (κῶλα, *membra*). Mais, de quelque façon que soient arrangées ces parties de la phrase, on peut toujours les diviser en propositions ou jugements, et les propositions elles-mêmes peuvent être divisées en trois termes : sujet, verbe et attribut. Faire ainsi l'analyse d'une phrase, c'est en faire l'*analyse logique*.

Dans un ensemble de propositions formant une phrase, il y a la proposition principale et les propositions secondaires ou subordonnées. Dans chaque proposition prise à part, le sujet peut être simple, c'est-à-dire exprimé par un seul mot; il peut être multiple, quand il comprend plusieurs noms; complexe ou composé, quand il a un ou plusieurs compléments. Il en est de même de l'attribut. L'analyse logique recherche et signale ces différences; mais elle ne s'occupe pas autrement de la forme des mots, se contentant de les distinguer et de les grouper selon leur rôle dans la phrase et dans la proposition. Un exemple pris dans chacune des trois langues classiques suffira pour montrer comment on y applique ces règles élémentaires d'analyse.

Xénophon commence ainsi un apologue célèbre, celui d'Hercule entre le Vice et la Vertu : Πρόδικός φησι τὸν

Ἡρακλέα, ἐπεὶ ἐκ παίδων ἐς ἥβην ὡρμᾶτο, ἐν ᾗ οἱ νέοι, ἤδη αὐτοκράτορες γενόμενοι, δηλοῦσιν εἴτε τὴν δι' ἀρετῆς ὁδὸν τρέψονται ἐπὶ τὸν βίον, εἴτε τὴν διὰ κακίας, ἐξελθόντα εἰς ἡσυχίαν καθῆσθαι, ἀποροῦντα ὁποτέραν τῶν ὁδῶν τράπηται (*a*), phrase que Cicéron (*b*) a traduite un peu librement par : *Herculem Prodicus dicit, quum primum pubesceret, quod tempus a natura ad deligendum quam quisque vivendi viam sit ingressurus datum est, exisse in solitudinem* (*c*), *atque ibi sedentem diu secum multumque dubitasse, quum duas cerneret vias, unam voluptatis, alteram virtutis, utram ingredi melius esset.* Nous traduirions ainsi en français : « Prodicus raconte que, au sortir de l'enfance, et entrant « dans cet âge où les jeunes gens, devenus maîtres « d'eux-mêmes, montrent s'ils suivront la voie de la « vertu ou [s'ils suivront] celle du vice, Hercule sortit « pour aller s'asseoir loin du bruit, et demeura incer- « tain du chemin qu'il prendrait. »

Dans les trois phrases, la proposition qui domine toutes les autres est celle dont *Prodicus* est le sujet : c'est la proposition principale; son sujet, *Prodicus*, est simple, mais l'attribut *raconte* (*est-racontant*) est très-complexe; car il a, en réalité, pour compléments, tous les mots qui suivent. De toutes les propositions qui dépendent de ce verbe φησί, *dicit*, *raconte*, l'une : Ἡρακλέα ἐξελθόντα εἰς ἡσυχίαν καθῆσθαι, ou, comme dit Cicéron, *Herculem exisse in solitudinem*, est la première des propositions subordonnées; car si, au lieu de tourner par *Prodicus raconte*, on avait dit : *Selon le récit de Prodicus, Hercule*, etc., la proposition dont Hercule est le sujet, serait devenue la principale. Le sujet de cette proposition, *Hercule*, est simple et incomplexe, car il n'est accompagné d'aucun autre nom ni d'aucun adjectif; mais, logi-

(*a*) *Mémoires sur Socrate*, II, 1.

(*b*) *De Officiis*, I. 37.

(*c*) Cicéron paraît avoir lu dans le texte de l'auteur grec, ἐρημίαν au lieu de ἡσυχίαν.

quement, il a pour complément plusieurs des propositions suivantes; car l'âge d'Hercule est déterminé ici par une phrase qu'on appelle *incidente*, composée, en grec et en français, de cinq propositions, et de trois en latin; elles sont rangées en grec et en français selon l'ordre de leur importance; en latin, si *datum est* était à côté de *tempus*, le même ordre serait conservé. Au lieu de καθῆσθαι ἀποροῦντα, Cicéron dit : *ibi sedentem dubitasse*, et il développe le sujet de ce doute en deux propositions au lieu d'une; ces deux propositions, comme la proposition unique ὁποτέραν ὁδὸν τράπηται, dépendent de *dubitasse* ou ἀποροῦντα, dont elles complètent l'attribut.

Après avoir ainsi décomposé l'ensemble de la période, en partant de ce principe qu'à chaque verbe répond une proposition, l'analyse logique reprend à part chaque proposition pour en étudier séparément le sujet, le verbe et l'attribut; pour indiquer si le sujet est simple ou multiple, ou complexe, et de même pour l'attribut; si la proposition est simplement ou doublement subordonnée, etc. Le détail de ces subdivisions appartient aux Traités d'analyse logique.

On remarquera en général, dans ces analyses, que le français se prête plus facilement que le grec et le latin à la division analytique; c'est là une conséquence naturelle des procédés de notre grammaire. Comme nous exprimons plus volontiers que ne font les anciens non-seulement chaque idée principale, mais encore chaque notion de rapport par un mot distinct, quand nous voulons diviser une phrase en propositions et une proposition en ses diverses parties, les locutions françaises nous offrent souvent autant de mots qu'il y a d'idées diverses dans la phrase; tandis que, dans les langues riches en flexions grammaticales, souvent plusieurs idées sont exprimées par un seul mot. D'un autre côté, en grec et en latin, les propositions secondaires ou subordonnées se présentent souvent engagées l'une dans l'autre, ou

bien elles sont au commencement de la phrase quand il nous semble qu'elles devraient être à la fin. En français, au contraire, les propositions sont plus naturellement détachées l'une de l'autre, et quelquefois même il n'y a pas lieu d'en déplacer une seule pour analyser logiquement la phrase. Notre langue a donc des habitudes d'expression et de syntaxe plus favorables à l'analyse; c'est ce que déjà nous avions reconnu dans le chapitre précédent.

[Mais, par cela même que notre langue possède cette propriété, nous avons à éviter une erreur dans l'analyse des phrases grecques ou latines, et en général dans l'analyse de toute phrase écrite en une langue étrangère de l'espèce de celles que l'on appelle synthétiques.

Δεδώκαμεν en grec, et *dedimus* en latin, forment des propositions complètes; mais, comme disent les logiciens, des propositions *implicites* (*implicitæ*), dont tous les éléments sont réunis et exprimés par un seul mot. Si on voulait décomposer ces mots pour y chercher les éléments de la proposition on trouverait : 1° un radical attributif avec redoublement et lettres formatives (κα) dans δέδωκα; un radical avec redoublement dans *dedi*; 2° une flexion personnelle μεν, *mus*, c'est-à-dire le signe du sujet et celui de l'attribut seulement, rien qui représente particulièrement l'idée du verbe, si ce n'est la réunion même de ces divers éléments en un seul mot. Bien plus, la flexion personnelle qui exprime ici le sujet vient après le radical qui représente l'attribut. Ainsi, si l'on compare avec la proposition logique (sujet-verbe-attribut) une locution comme δεδώκαμεν ou *dedimus*, celle-ci nous offre un terme de moins; et, les deux termes qui restent, elle nous les offre rangés autrement que la logique ne nous habitue à les concevoir. Notre langue fournirait quelques faits analogues, par exemple, dans les impératifs, comme *march-ons, sort-ons*; dans les locutions interrogatives, comme *veut-il, sort-il*. Mais ce qui n'est chez nous qu'une exception est la règle même dans les langues synthétiques; et l'analyse qu'expriment si ordinairement nos formes verbales composées est une exception dans les conjugaisons grecque et latine. Or, ainsi qu'il ne faut pas, au nom de la syntaxe française, faire violence à la liberté des

constructions grecques et latines; de même il ne faudrait pas, dans l'analyse logique d'un texte grec ou latin, décomposer trop rigoureusement ces formes synthétiques et y chercher une méthode d'expression, qui est plutôt la nôtre que celle des anciens. Les peuples qui ont donné aux vieilles langues de l'Europe la forme que nous y observons, n'avaient pas les mêmes habitudes d'esprit que ceux qui, aujourd'hui, les analysent et les jugent; ils concevaient plus volontiers que nous beaucoup d'idées à la fois, et plus volontiers que nous ils les exprimaient en un seul mot, sans être, pour cela, de mauvais logiciens. C'est peut-être par un abus de l'analyse logique que certains grammairiens français se sont montrés si sévères pour les langues anciennes; ils ont cru trop souvent que l'esprit humain avait dû toujours et partout procéder comme procède sous nos yeux l'esprit français dans l'expression de la pensée. Il importe, non-seulement pour l'étude de la grammaire, mais pour celle de l'histoire, de se familiariser avec une critique plus impartiale[82].

Au reste, si l'analyse logique peut avoir quelques inconvénients pour une saine appréciation du génie des langues, elle a aussi, dans l'étude des langues classiques, certains avantages qu'il faut signaler, car ils intéressent même les commençants.]

§ 2. Application de l'analyse logique à l'étude des langues anciennes.

I. En présence d'une longue phrase latine, les commençants sont d'ordinaire embarrassés de savoir par où il faut commencer la traduction : c'est qu'ils ne peuvent pas, entre les propositions que cette phrase renferme, distinguer du premier coup d'œil la proposition principale, et y rattacher successivement les autres. Par exemple, dans un dialogue de Cicéron, l'orateur Crassus dit à son ami Catulus : *Idem Gracchus, quod potes audire, Catule, ex Licinio, cliente tuo, litterato homine, quem servum sibi ille habuit ad manum, cum eburneola solitus est habere fistula, qui staret occulte post ipsum, quum concionaretur, peritum hominem, qui inflaret celeriter eum sonum, quo illum aut remissum excitaret, aut a contentione revocaret.* — « Licinius, homme instruit et ton client,

« Catulus, a pu te dire que C. Gracchus, dont il a été « autrefois l'esclave et le secrétaire, faisait cacher der- « rière lui, lorsqu'il parlait en public, un musicien ha- « bile, qui lui donnait rapidement le ton, sur une petite « flûte d'ivoire, pour relever sa voix, si elle venait à « baisser, ou pour le ramener après des éclats un peu « vifs (*a*). » Il y a, dans cette phrase, neuf propositions représentées par autant de verbes; à quel signe reconnaître la principale?

Au point de vue logique, la proposition principale est celle qui, à la rigueur, se passerait des autres, qui ne dépend pas des autres, et peut être énoncée séparément; c'est donc ici : *Idem Gracchus solitus est*, proposition à laquelle se rattache immédiatement, et comme complément direct, *habere;* ce dernier verbe a pour compléments : 1° *peritum hominem*, bien reconnaissable à sa terminaison, qui est celle du cas régime; 2° *cum eburneola fistula*, attribut complexe de *hominem; qui staret*, *qui inflaret*, se rattachent à *hominem*, pour marquer l'usage que le musicien faisait de son talent; *quo excitaret*, *quo revocaret*, se rattachent à *sonum*, et indiquent le but que le musicien se proposait; *quum concionaretur* est une proposition incidente qui marque la circonstance où le musicien aidait Gracchus. Enfin les mots *quod potes*, etc., jusqu'à *ad manum*, forment une phrase incidente, en trois propositions marquées par les verbes *potes*, *audire*, *habuit*, et qu'on peut mettre entre parenthèses, car elle interrompt la marche grammaticale de la phrase où l'insère Crassus, et dont elle forme le complément. Au moyen de cette analyse, les terminaisons des mots latins s'expliquent d'elles-mêmes, et l'esprit se retrouve dans les détours de leur arrangement un peu compliqué.

(*a*) Cicéron, *Dialogues de l'Orateur*, livre III, chapitre LX.

II. On a vu que nous comptons, dans la phrase de Cicéron, *audire* et *habere* comme deux verbes qui représentaient autant de propositions distinctes. C'est, en effet, au moyen d'une analyse toute logique, que nous avons reconnu (plus haut, p. 80) la nature verbale de l'infinitif. On a vu, de plus, que les infinitifs sont considérés comme verbes de propositions subordonnées. Or, la proposition infinitive semble souvent jouer le rôle de proposition principale, et se placer de droit au premier rang dans la phrase ; par exemple, lorsque Cicéron dit : *Facinus est vinciri civem Romanum, scelus verberari* (*a*), les verbes *vinciri* et *verberari*, avec leur sujet commun *civem Romanum,* seront replacés par l'analyse logique avant *facinus est, scelus est.* Il y a là une première contradiction apparente [83].

Il y en a une autre dans le rapport de l'infinitif avec le sujet. Toutes les fois que l'on exprime, en grec et en latin, le sujet d'un verbe à l'infinitif, ce sujet est mis à l'accusatif, sauf dans les cas que l'on nomme cas d'attraction, comme dans : *Mediocribus esse poetis non licet.* Au contraire, quand le verbe est à un mode personnel, le sujet est toujours au nominatif. D'où vient cette différence ?

Une seule observation va nous permettre de résoudre à la fois les deux difficultés.

La proposition, dont le verbe est à l'infinitif et le sujet à l'accusatif, est toujours elle-même, soit le complément, soit le sujet d'une autre proposition.

1° Elle est le complément d'une autre proposition, comme dans : *Censeo delendam esse Carthaginem.* — *Je suis d'avis qu'il faut détruire Carthage*, exemple où la traduction française montre très-bien la subordination de l'infinitif latin à l'indicatif *censeo* qui le précède ; ou encore dans cette phrase plus complexe de Cicéron :

(*a*) Contre Verrès *de Suppliciis*, LXVI, § 170.

Neminem esse oratorem paulo illustriorem arbitror, neque græcum neque latinum, quem ætas nostra tulerit, quem non et sæpe et diligenter audierim. — Je ne pense pas QU'IL Y AIT *de nos jours un seul orateur grec ou romain un peu célèbre que je n'aie entendu souvent et avec beaucoup d'attention* (*a*), où la traduction française fait bien voir que *neminem esse* est le complément de *arbitror*.

2° La proposition infinitive est le sujet d'une autre proposition à un mode personnel dans les exemples, comme : *Facinus est vinciri civem Romanum, scelus verberari*, que nous pouvons traduire par : *Mettre aux fers un citoyen romain* EST *un attentat, le frapper* (EST) *un crime*.

Or une proposition, qui devient ainsi partie intégrante d'une autre proposition, soit à titre de sujet, soit à titre de complément, cesse par cela même d'être une proposition indépendante, une proposition principale; quoiqu'elle se place en tête de la phrase, elle n'est pas moins, pour cela, subordonnée, en quelque sorte, à la proposition dont elle fait partie, et cette espèce de subordination se marque par un double signe : le cas accusatif pour le sujet et le mode infinitif pour le verbe.

Cette explication fort simple, mais toute logique, pourra étonner à la première vue; en l'éprouvant sur de nombreux exemples, soit grecs, soit latins, on se convaincra qu'elle est la seule véritable.

Dans ces exercices, d'ailleurs, la comparaison du français avec le grec et le latin montrera des différences intéressantes à remarquer.

III. Ainsi, le sujet de la proposition infinitive n'est presque jamais exprimé quand il est le même que celui de la proposition d'où dépend l'infinitif : προειλόμην ἐξελθεῖν — *constitui exire* — *je résolus de sortir* (moi sortir);

(*a*) *De l'Orateur*, livre II, chapitre XXVIII.

et alors, par une sorte d'attraction, l'attribut du sujet se met, dans la seconde proposition, au même cas que s'il s'accordait avec le sujet de la première; exemple : φαίνεται εὐδαίμων (ἀνὴρ) εἶναι ὁ σοφός, — *videtur sapiens beatus homo esse*, — *le sage paraît être un homme heureux*, où *beatus homo*, *un homme heureux*, ne sont que l'attribut du sujet commun aux deux propositions. Le sujet étant le même pour les deux propositions, et n'étant exprimé qu'une fois, cette rapidité de l'expression efface, pour ainsi dire, le caractère de subordination particulier à la seconde proposition et les fait considérer toutes deux comme sur la même ligne. Cependant on dira : (*ego*) *memini* ME *legere* ou ME *audire*, — *je me souviens d'avoir lu* ou *d'avoir entendu*, quoique le sujet soit le même dans les deux propositions : le sujet pronominal étant exprimé au commencement de la seconde proposition, ne pouvait y figurer qu'à l'accusatif.

Si les deux sujets sont différents, dès lors celui de la proposition infinitive se met toujours à l'accusatif, en grec et en latin. Dans cet exemple de Cicéron : *Bibliothecas omnium philosophorum unus mihi videtur Duodecim Tabularum libellus.... superare*, — *Le petit livre des Douze Tables me semble valoir plus, à lui seul, que tous les traités des philosophes* (*a*), si, au lieu de *videtur*, on employait le verbe *censeo* ou *arbitror*, il faudrait aussitôt changer le reste de la phrase et mettre à l'accusatif *libellum*, sujet de *superare*, parce que les sujets des deux verbes seraient différents. En pareil cas, le français marque aussi d'une manière sensible le changement de sujet; il remplace l'infinitif par *que* et un mode personnel : *Je crois* QUE *le petit livre surpasse*, etc. Quelquefois les deux tournures alternent, dans notre langue, même lorsque les deux propositions n'ont qu'un seul sujet. Exemple : *je crois pouvoir*, ou : *je crois* QUE *je puis*.

(*a*) Cicéron, *de l'Orateur*, livre I, chap. XLIV.

Quelquefois aussi, quand une proposition infinitive forme le sujet d'une autre proposition, le français, au lieu de mettre cette proposition en tête de la phrase, la réserve pour la seconde partie ; mais alors il l'annonce, pour ainsi dire, et la résume d'avance dans la première par un pronom démonstratif. Exemple : *Il est honteux de rester ignorant,* ou : *C'est* (pour *cela est*) *une honte de* (ou *que de*) *rester ignorant.*

IV. L'analyse logique peut encore nous faire reconnaître le véritable caractère de quelques locutions dont le nom n'indique pas suffisamment la nature. Par exemple, on appelle ordinairement *génitifs absolus* en grec, *ablatifs absolus* en latin, certains participes employés au génitif ou à l'ablatif sans préposition, comme si une flexion casuelle ne pouvait régulièrement être employée sans une préposition pour la régir. Or nous avons vu (*a*) que les cas existent par eux-mêmes et ne dépendent pas nécessairement de prépositions exprimées ou sous-entendues, et que les prépositions, à leur tour, peuvent se passer de cas (c'est ce qui a lieu en français), pour exprimer les rapports qu'elles représentent. Il ne faut donc pas chercher toujours une préposition pour expliquer l'usage d'une terminaison casuelle.

Maintenant, si on analyse logiquement ces participes absolus, soit en grec et en latin où ils sont à des cas déterminés, soit en français où ils ne se déclinent pas, on trouvera que, bien loin d'être *absolus*, ils représentent, au contraire, des propositions *relatives* et subordonnées. Exemples : ἀγγέλων ἀφικομένων περὶ τοῦ Καίσαρος θανάτου, — *allato nuntio de Cæsaris morte,* — *la nouvelle étant arrivée de la mort de César,* c'est-à-dire *après que* ou *lorsque la nouvelle fut arrivée.* L'analyse montre que toutes les locutions de ce genre se ramènent à un mode personnel

(*a*) Plus haut, chap. x.

précédé d'une conjonction, c'est-à-dire à une proposition vraiment secondaire, et qu'elles expriment toujours quelque circonstance d'un fait principal. Tout en conservant dans l'usage le terme de *participe absolu*, on doit bien s'entendre sur la vraie valeur des locutions auxquelles on l'applique.

CHAPITRE XIX.

PRINCIPALES RÈGLES DE L'ANALYSE GRAMMATICALE. DES PRINCIPALES FIGURES DITES DE GRAMMAIRE.

§ 1. Principales règles de l'analyse grammaticale.

Il est bien facile de distinguer l'analyse grammaticale de l'analyse logique. Celle-ci, comme nous l'avons montré, analyse les phrases surtout en vue de la proposition et des éléments de la proposition; l'analyse grammaticale ne considère dans les mots que leur forme et le détail de leur composition. Par exemple, dans le premier vers de l'Iliade :

Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος,

l'analyse logique décompose ἄειδε en ἴσθι ἀείδουσα, puis elle reconnaît là une proposition impérative, dont le sujet, θεά, est simple, et dont l'attribut, ἀείδουσα μῆνιν Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος, est complexe, etc. L'analyse grammaticale reconnaît dans μῆνιν un nom féminin, de la troisième déclinaison, mis à l'accusatif, et régime de ἄειδε; dans ἄειδε un impératif présent de ἀείδω, verbe simple et actif; dans θεά un nom féminin, de la première déclinaison, au vocatif, qui est le sujet de ἄειδε; dans Πηληϊάδεω un nom patronymique de la première déclinaison, au génitif, avec l'allongement poétique εω pour ου; dans

Ἀχιλῆος le génitif d'un nom propre, de la troisième déclinaison, en εύς, avec allongement poétique de ε en η, et suppression d'un λ, pour Ἀχιλλέος.

On peut analyser de même cette invocation de Virgile : *Musa, mihi causas memora*, etc., et celle de Voltaire :

Je chante le héros qui régna sur la France, etc.

On verra facilement que les deux procédés d'analyse se touchent en plusieurs points. Par exemple, l'analyse grammaticale signale comme *régime* ce que l'analyse logique signale comme *complément* d'un verbe. C'est en analysant les flexions d'un nom ou d'un verbe que l'on distingue nettement le rôle de ce nom ou de ce verbe dans la phrase, etc. Cependant les deux méthodes restent distinctes par leur objet comme par leur utilité. L'une des deux sert plus spécialement à étudier la signification et le rôle des mots, par conséquent à faire de la grammaire philosophique; l'autre à en étudier l'origine et les transformations diverses, et par conséquent à faire de la philologie grammaticale [84].

§ 2. Des principales figures dites de grammaire.

Pour analyser grammaticalement les mots, il importe de connaître et de ramener à un certain nombre de classes les principales modifications dont les mots sont susceptibles. Ces modifications, que nous avons signalées déjà pour la plupart, s'appellent du nom général de *figures* (σχήματα, πάθη τῶν λέξεων — *figuræ, passiones verborum*, etc.). Nous énumérerons ici les plus importantes, sans prétendre relever tous les termes en usage chez les grammairiens anciens et modernes, qui ont poussé ces distinctions jusqu'à une subtilité souvent inutile et même embarrassante dans la pratique [85].

De ces figures, les unes se rattachent, en général, aux

procédés réguliers de la formation des mots; les autres sont plutôt des altérations de leur forme régulière. Une troisième classe comprendra les figures de syntaxe ou changements qui affectent les rapports syntaxiques des mots.

I. Dans la première classe nous rangerons :

1° L'*Augment* (αὔξησις, *augmentum*), qui est propre à la langue grecque, et le *Redoublement* (ἀναδίπλωσις, *reduplicatio*), dont les exemples abondent dans la conjugaison du verbe grec et du verbe latin.

2° La *Paragoge* (παραγωγή ou ἐπέκτασις, *porrectio* ou *assumptio*, selon Priscien), qui consiste à allonger un radical ou un mot déjà formé. Tel nous semble *er* dans les vieux infinitifs latins *monstrarier*, *dicier*, etc. Les Grecs appelaient *paragoge* la finale des verbes en μι, ne voyant pas que cette finale est la désinence même de la première personne du singulier. Ils nommaient ἐπένθεσις c'est-à-dire *addition intérieure*, l'insertion d'une lettre ou d'une syllabe dans l'intérieur d'un mot, comme dans λαμβάνω, de la racine λαβ.

3° La *Contraction* (συναίρεσις, *contractio*), qui de deux syllabes en fait une seule, comme dans les terminaisons contractes des verbes et des noms : φιλέ-ει — φιλεῖ, βασιλέ-ϊ — βασιλεῖ, *audĭ-ĭs* — *audis*, *senatŭ-ĭs* — *senatūs*, *aurĕ-ĭs* — *aureīs*.

4° La *Diérèse* (διαίρεσις, *divisio*), qui divise une syllabe en deux syllabes, *aulāī* (vieux latin) pour *aulai* — *aulæ*, et particulièrement une syllabe longue en deux brèves, comme dans ὀξέϊ pour ὀξεῖ.

5° L'*Ectase* (ἔκτασις, *productio*) ou allongement, qui consiste à rendre longue une syllabe brève, comme dans σοφώτερος, venant de σοφός.

6° La *Systole* (συστολή, *correptio*), qui rend brève une syllabe longue, comme dans *amat*, où le voisinage du *t* final a rendu bref l'*a* qui était long, dans *amās*.

7° La *Synizèse* (συνίζησις), qui consiste à prononcer et à compter deux syllabes comme si elles n'en formaient qu'une seule, soit pour la mesure d'un vers, soit pour l'accentuation. Exemples : Πηληϊάδεω, dans le premier vers de l'Iliade, où la terminaison εω compte pour une seule syllabe longue et compose avec les deux premières syllabes d'Ἀχιλῆος le dactyle final; πόλεως, où l'accent ne pourrait pas rester sur la première syllabe, si les deux dernières ne comptaient pas pour une seule.

8° L'*Allitération*, ou plutôt *Assimilation*, qui change une consonne pour l'assimiler à la consonne suivante, comme συλλέγω pour συνλέγω, συμβαίνω pour συνβαίνω; *allatus* pour *adlatus*.

9° La *Tmèse* (τμῆσις), qui consiste à séparer, dans la construction d'une phrase, la préposition du verbe avec lequel elle ne forme, en réalité, qu'un seul mot, comme dans ces exemples d'Homère : Τὴν δ' ἀπὸ πατρὶ φίλῳ δόμεναι pour ἀποδόμεναι, et ἐπὶ νηὸν ἔρεψα pour ἐπέρεψα νηόν.

II. A la seconde classe de figures on peut rapporter, sous le nom générique de *métaplasmes* (μεταπλασμοί) ou changements de forme :

1° L'*Apocope* (ἀποκοπή), qui retranche à la fin du mot une syllabe, sans que la syllabe voisine soit en rien modifiée. Exemples : δῶ pour δῶμα, dans Homère; *fac*, *duc*, pour *face*, *duce*, à l'impératif de *facere*, *ducere*.

2° L'*Aphérèse* (ἀφαίρεσις), qui retranche une lettre ou une syllabe au commencement d'un mot, comme dans εἴβω pour λείβω, et dans *boutique*, de *apothica* qui lui-même n'est qu'une altération du grec ἀποθήκη (en italien, *bottega*; en espagnol, *botica*).

3° L'*Élision* (ἔκθλιψις), qui consiste à supprimer tantôt la voyelle finale d'un mot devant l'initiale du mot suivant, tantôt l'initiale du second devant la finale du premier. Ἄλγε' ἔθηκεν pour ἄλγεα, καλ' ἐστί pour καλά ἐστι; *magn*[*um*] *est* en deux syllabes, dans l'ancienne pronon-

ciation latine qui faisait peu sentir la finale *um; sita-st* pour *sita est*, et même *situ-st* pour *situs est*, à cause de la prononciation très-faible de l'*s* final dans ces sortes de terminaisons.

4° La *Crase* (κρᾶσις), qui réunit et contracte en une syllabe longue la finale d'un mot et l'initiale du mot suivant : κᾆτα pour καὶ εἶτα, etc. La crase et l'élision s'appellent quelquefois du nom commun de *synérèse*, συναίρεσις, ou de *synaléphe*, συναλοιφή (*a*).

5° La *Prosthèse* (πρόσθεσις), qui ajoute une lettre au mot, sans en changer le sens, par exemple, quand on considère comme un allongement ἀμαυρός pour μαυρός, *st-lis*, en latin, pour *lis*. La prosthèse est moins contestable dans *éponge* de *spongus*, *école* de *schola* (*eschole*), et tant d'autres mots français dérivés de mots latins qui commencent par *sc*, *sp*, *st*.

6° La *Métathèse* (μετάθεσις) ou transposition, qui consiste à transposer des lettres, comme dans κράτος pour κάρτος, θράσος pour θάρσος, etc.

7° La *Syncope* (συγκοπή), qui consiste à supprimer des lettres intérieures, comme dans γί-γνομαι pour γιγένομαι, de la racine γεν, et dans *caldus* pour *calidus*, *seclum* pour *seculum*, etc.

On pourrait multiplier, mais sans profit, cette énumération de figures, dont presque tous les noms sont d'origine grecque, et qu'il faut presque toujours justifier par des exemples empruntés aux langues anciennes, parce que la nôtre ne connaît plus aujourd'hui qu'un petit nombre de ces transformations de mots, soit régulières, soit irrégulières. L'esprit observateur des grammairiens grecs a multiplié sur ce sujet les distinctions ; et leur langue leur a fourni en abondance tous les termes techniques dont ils avaient ou croyaient avoir be-

(*a*) En latin *complexio*, selon Quintilien, *Inst. or.*, 1, 5, § 17.

soin pour exprimer tant de nuances délicates (*a*). Le latin, par son analogie avec le grec, s'accommode assez bien d'une méthode de division où chaque fait, si petit qu'il soit, trouve sa place et reçoit un nom [86]. Mais notre langue, à ne la considérer que dans son état actuel, ne comporte guère l'emploi de dénominations si variées. C'est surtout dans le travail de la formation primitive du français que se rencontrent des cas nombreux de contraction, de syncope, de prosthèse, etc., comme on le verra plus bas, au chapitre de l'Étymologie.

III. La troisième classe de figures, plus voisine des figures de rhétorique, sur lesquelles les Grecs ont aussi déployé tant de subtilité, ne mérite ici qu'une mention rapide, car les figures qui s'y rapportent sont précisément celles que les élèves étudient dans la partie de leurs grammaires particulières appelée quelquefois *Méthode*, et consacrée surtout aux *idiotismes*.

Les *idiotismes* ou singularités de langage sont des *hellénismes* en grec, des *latinismes* en latin, des *gallicismes* en français.

C'est un idiotisme grec que la règle connue sous le nom de ζῶα τρέχει, ou l'emploi d'un verbe au singulier avec un sujet au pluriel neutre. Le grammairien Lesbonax (*b*) attribue aux Thébains et aux Béotiens cet usage d'un verbe au singulier avec un nom sujet employé au pluriel, comme : δοῦρα σέσηπε dans Homère. On peut donc admettre que c'était primitivement un *provincialisme*, qui de la Béotie s'est répandu dans les autres pays grecs. Il en est de même de la tournure οἱ περί avec un nom propre à l'accusatif, pour désigner une seule et même personne : οἱ περὶ Ἀλέξανδρον, *Alexandre*.

(*a*) Quintilien, *Inst. or.*, I, 5, § 32 : « Feliciores fingendis nominibus Græci. »

(*b*) *Traité des figures*. Dans l'édition du lexique des *Synonymes* d'Ammonius publiée par Valckenær (Leyde, 1739), p. 184.

C'est un idiotisme du latin classique que l'obligation d'employer l'infinitif dans les phrases où le français met toujours un *que* avec un indicatif, et où le grec peut prendre, à volonté, l'une ou l'autre des deux tournures. (Règle du QUE *retranché*.)

C'est un idiotisme grec, quelquefois imité en latin, que ce qu'on appelle dans nos grammaires le *cas d'attraction*, où le pronom relatif, au lieu d'être régi par le verbe qui suit, se met au même cas que le substantif ou le pronom antécédent, comme dans : ἀρκεῖται οἷς ἔχει, et dans cet exemple de Tite-Live : *Raptim quibus quisque poterat ablatis.*

C'est un idiotisme français que l'emploi du sujet indéterminé *on* avec un verbe au singulier : *on dit*, pour *dicunt*, λέγουσι.

C'est un idiotisme français et grec à la fois que l'usage d'un infinitif de forme active pour exprimer un sens indifféremment actif ou passif : καλὸν ὁρᾶν, *beau à voir*, et c'est un idiotisme latin que d'employer pour ces tournures le supin, qui est une forme verbale étrangère au grec comme à la langue française : *mirabile visu.*

Le grec, le latin et le français ont aussi quelques figures de syntaxes qui leur sont communes. Par exemple, la construction que les Grecs appellent πρὸς τὸ σημαινόμενον, ou, plus brièvement, σύλληψις, *syllepse*, consiste à faire accorder grammaticalement un mot avec le sens et non avec la forme du mot auquel il se rapporte. On lit dans Homère : ὣς φάσαν ἡ πληθύς (mot à mot : *ainsi parlaient* ou *parlèrent la foule*) ; dans Virgile :

Pars in frusta secant verubusque trementia figunt,

et dans Racine :

Entre *le pauvre* et vous vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.

Ce n'est pas là seulement une hardiesse poétique. Salluste a écrit en prose, par une syllepse inverse et presque aussi hardie : *Interea* SERVITIA *repudiabat*, CUJUS *initio ad eum magnæ copiæ concurrebant* (*a*), et, en français, on dit : *La plupart des hommes pensent*, pour *la plus grande partie des hommes pense*, etc.

L'exercice journalier de la lecture et de l'explication des auteurs fournira beaucoup d'occasions d'étendre et de compléter cette liste d'idiotismes.

CHAPITRE XX.

DES SYNONYMES.

Quand deux ou plusieurs mots, absolument semblables pour la forme, ne diffèrent que par le sens, on les appelle *homonymes* (ὁμώνυμα). Deux ou plusieurs mots différents pour la forme, mais qui expriment le même sens et qui peuvent être employés indifféremment l'un pour l'autre, s'appellent des *synonymes* (συνώνυμα) [87].

Dans l'histoire, les noms propres, comme *Alexandre*, *Philippe*, *Louis*, etc., sont des homonymes qu'on a besoin de distinguer par des adjectifs numéraux, des prénoms ou des surnoms, pour qu'ils offrent à l'esprit l'idée d'un personnage déterminé. Les autres classes de mots offrent aussi des exemples d'homonymie. En grec, λῦσαι, infin. aor. actif, et λῦσαι, impér. aor. moyen; en latin, *amor*, première personne de l'indicatif présent passif de *amare*, et *amor*, nom commun; en français, *bois* lieu planté d'arbres, et *bois* impératif présent de *boire; louer*, prendre à location, et *louer*, donner des éloges. Ce sont

(*a*) Homère, *Iliade*, II, 278; Virgile, *Énéide*, I. 212; Salluste, *Catilina*, chap. LVI; Racine, *Athalie*, acte IV, sc. III.

là des coïncidences fortuites, quelquefois gênantes dans la pratique d'une langue, mais qui ne se rattachent à aucun principe digne d'être spécialement étudié.

Il n'en est pas de même des synonymes.

Les noms Πηλείων et Πηλειάδης, *Geryon, Geryones* et *Geryoneus,* sont de véritables synonymes, car ce ne sont que des formes diverses d'un même mot, absolument indifférentes pour le sens; on pourrait toujours les prendre l'une pour l'autre, s'il ne fallait, dans les vers et souvent même dans la prose, tenir compte du nombre des syllabes et de leur harmonie.

Les mots grecs χόλος et μῆνις, les mots latins *breviarium* et *summarium*, *ensis* et *gladius;* en français, *hypothèse*, qui nous vient du grec, et *supposition*, qui nous vient du latin; *pénultième* qui nous vient du latin, et *avant-dernier* qui est de composition toute française; *phlébotomie*, que nos médecins ont emprunté aux Grecs, et *saignée,* qui vient indirectement du latin *sanguis*, etc., sont aussi de véritables synonymes. Ces derniers, à vrai dire, font double emploi dans notre langue, où d'ailleurs ils sont entrés par deux voies différentes. Tous les synonymes de ce genre que renferme le vocabulaire des sciences y sont, à bon droit, considérés comme un embarras ou comme une richesse inutile. Il ne sert de rien à un mathématicien de pouvoir désigner la même figure par deux mots différents, ni à un chimiste d'avoir deux ou trois noms pour le même corps. Au contraire, cette prétendue abondance ne peut que prêter à la confusion et à l'erreur.

Le style oratoire et poétique, n'ayant pas la même rigueur que la langue scientifique, admet volontiers l'usage des synonymes. Il se sert avec avantage de ces mots « dont le sens a de grands rapports et des différences légères, mais réelles, » selon la définition d'un écrivain français (*a*).

(*a*) M. Guizot, *Dictionnaire des Synonymes*, cité dans la note 87.

Ainsi θυμός et ὀργή peuvent être, sans inconvénient, employés l'un pour l'autre; seulement le premier est un peu plus poétique que le second. Τέμενος et ναός ne doivent pas être confondus par un géographe ou par un antiquaire, dans la description d'un lieu consacré à quelque dieu; car ναός désigne surtout le temple, l'édifice, et τέμενος l'enceinte et le territoire sacré où cet édifice est construit. Mais en poésie cette distinction n'a pas d'importance, et les deux mots sont purement synonymes. De même, en latin, la poésie emploie l'un pour l'autre les mots *cervix* et *caput*, quoique le premier signifie particulièrement le *cou*, la *nuque*, et l'autre la *tête;* dans une définition de médecine ou d'anatomie, on n'aurait pas la même liberté. *Gyrus* et *orbis* renferment tous deux l'idée commune du cercle; mais *gyrus* s'applique particulièrement au chemin circulaire suivi par un char ou par un cheval dans le champ ou l'enceinte pour les courses; *orbis* a un sens plus général, il s'applique à la circonférence d'une planète comme à sa marche circulaire autour d'un centre. On peut souvent mettre *orbis* à la place de *gyrus* dans un vers; mais on ne peut guère mettre *gyrus* à la place d'*orbis*.

Ordinairement, le mot dont le sens est plus général prend volontiers, en poésie, la place du mot dont le sens est plus particulier; mais le mot particulier ne prend pas aussi facilement la place du mot général. Ainsi, en français, on dira *la matière* pour *le corps*, si on veut mettre cette idée en opposition avec celle de l'*âme;* mais on ne dira pas aussi facilement *le corps* au lieu de *la matière*. Par exemple, de ce qu'on aura dit : *L'homme se compose d'âme et de matière* pour *l'homme se compose d'une âme et d'un corps*, il ne s'ensuit pas que l'on puisse dire *les organes de la matière;* ici c'est le mot *corps* qu'il faut employer, parce que la matière n'est pas toujours organisée, n'a pas toujours des *organes*, ce qui est le propre du corps. Autre exemple : *quadrupède* est, dans le style

poétique, un synonyme de *cheval;* mais *cheval* ne peut pas toujours remplacer *quadrupède.*

Cette observation nous conduit à une autre plus importante sur les trois langues que nous avons à comparer.

Ouvrons un chant de l'*Iliade*, et essayons d'en mettre en prose quelques vers; nous verrons que presque à chaque mot du poëte répond une expression plus simple, usitée dans la langue vulgaire. Nous possédons deux de ces paraphrases prosaïques de l'Iliade [88], où se montre très-clairement le contraste du vocabulaire de la prose avec le vocabulaire de la poésie. L'exemple suivant suffira pour en donner une idée :

Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος
Οὐλομένην, ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε,
Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν
Ἡρώων, αὐτοὺς δὲ ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι · Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή,
Ἐξ οὗ δὴ τὰ πρῶτα διαστήτην ἐρίσαντε
Ἀτρείδης τε ἄναξ ἀνδρῶν καὶ δῖος Ἀχιλλεύς.

Paraphrase en prose : Τὴν ὀργὴν εἰπέ, ὦ θεά, τοῦ υἱοῦ Πηλέως, τοῦ Ἀχιλλέως, τὴν ὀλεθρίαν, ἥτις πολλὰ τοῖς Ἕλλησι κακὰ εἰργάσατο, πλείστας δὲ γενναίας ψυχὰς τῷ Ἅδῃ παρέπεμψε τῶν ἡμιθέων ἀνδρῶν, τὰ δὲ σώματα αὐτῶν ἑλκύσματα ἐποίησε τοῖς κυσὶ καὶ τοῖς σαρκοφάγοις ὄρνισιν ἅπασιν. Ἡ τοῦ Διὸς δὲ ἐπληροῦτο βουλή, ἀφ' οὗ δὴ χρόνου τὴν ἀρχὴν διέστησαν φιλονεικήσαντες ὁ τοῦ Ἀτρέως παῖς, Ἀγαμέμνων ὁ βασιλεύς, καὶ ὁ ἔνδοξος Ἀχιλλεύς.

Le contraste serait déjà moins sensible dans une traduction de quelque dialogue d'Eschyle ou d'Euripide, parce que souvent les tragiques se rapprochent volontiers du style de la conversation (*a*). Mais, en général, le temps avait produit, chez les Grecs, deux langues différentes et également riches, l'une à l'usage des poëtes,

(*a*) C'est ce que déjà remarque Aristote, dans sa *Rhétorique*, III, 2.

l'autre à l'usage des prosateurs; et la langue poétique, à elle seule, possédait une grande variété de synonymes, qu'augmentait encore la diversité des dialectes.

Quintilien conseillait à ses élèves, comme un exercice utile, de traduire des vers en prose (*a*). On peut faire cette expérience sur quelques vers de Virgile, on trouvera que, chez les Latins, la différence des deux styles est moindre que chez les Grecs. Horace cependant l'avait bien sentie, lorsqu'il comparait le style familier (*sermoni propiora, sermo merus*) de ses Satires, qui n'ont guère de poétique que le mètre, avec le haut style de la poésie, où l'on retrouve toujours, même après avoir brisé le mètre, les débris dispersés d'un poëte :

Invenies etiam disjecti membra poetæ (*b*).

Mais que l'on essaye la même épreuve sur une page de Corneille et de Racine, on verra que, pour la mettre en prose, il y a beaucoup moins à faire ; souvent il suffit presque de rompre la division des vers, de détruire quelques inversions , de replacer quelques adjectifs après leurs substantifs, et, plus rarement, de substituer à quelque mot poétique le synonyme en usage dans la prose.

La poésie française, quand elle traite des sujets élevés, se refuse à employer certains mots qu'elle juge trop vulgaires; appauvrie par ces scrupules et manquant souvent de termes poétiques pour exprimer les idées simples, elle recourt à des périphrases. Voltaire, un jour, ayant eu à parler en vers d'un *ramoneur*, a cru

(*a*) *Institution de l'Orateur*, X, 5 : « Sed et illa ex Latinis conversio « multum et ipsa contulerit. Ac de carminibus quidem neminem credo « dubitare, quo solo genere exercitationis dicitur usus esse Sulpicius. « Nam et sublimis spiritus attollere orationem potest, et verba poetica « libertate audaciora non præsumunt eadem proprie dicendi facultatem, etc. »

(*b*) Horace, *Satires*, I, IV, 42, 48 et 62.

devoir remplacer ce mot par quatre vers. Homère, dans l'*Iliade*, compare Ajax avec un *âne* que les laboureurs chassent d'un champ (*a*); cet âne a causé beaucoup d'embarras aux traducteurs français, et ce n'est pas sans peine que l'on s'est résigné à l'appeler tout simplement par son nom dans la traduction, comme il est nommé dans l'original. C'est là un défaut réel de notre poésie. Elle exclut beaucoup de termes en usage dans la prose ; mais elle n'a que rarement, pour les remplacer, des mots qui y répondent avec un sens plus noble et une forme plus harmonieuse. Voici pourtant quelques exemples de ces synonymes : *Valeureux* pour *courageux*, *vaillance* pour *valeur*, *coursier* pour *cheval*, *antique* pour *ancien*, etc. Encore faut-il remarquer que souvent le mot de la prose peut trouver place en poésie, surtout s'il y est habilement enchâssé parmi d'autres expressions qui le relèvent. C'est ainsi que Racine fut fort loué par les critiques de son temps, pour avoir introduit avec bonheur le mot *chien* dans cette phrase d'*Athalie :*

Et je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

L'étude des synonymes nous fait donc voir une grande différence entre les trois langues classiques. Elle nous explique comment, chez les Grecs, l'admirable richesse du vocabulaire poétique, augmentée encore par la diversité des dialectes, se prêtait sans effort à toutes les variétés de la versification. Moins riche à cet égard, la langue latine se créa, peu à peu, par imitation et par emprunt, une partie des ressources qui lui manquaient;

(*a*) *Iliade*, XI, 557, Cf. mes *Mémoires de littérature ancienne*, p. 199. (Revue des traductions françaises d'Homère.)

mais elle se ressentit toujours de son indigence primitive. Enfin la poésie française, presque entièrement dépourvue d'une langue particulière et appropriée à ses besoins, ignorant ces combinaisons de brèves et de longues sur lesquelles repose l'harmonie du vers grec et du vers latin, n'ayant d'autre ressource d'harmonie que l'accent tonique et le nombre des syllabes (*a*), et réduite à lier les vers l'un à l'autre par la ressemblance ou la différence des sons, en alternant des rimes masculines et féminines, semble compter davantage sur la force et la beauté des idées qu'elle exprime. Ayant à compenser de tels défauts et à vaincre de telles difficultés, il n'est que plus remarquable que notre poésie ait produit tant de chefs-d'œuvre comparables aux excellents modèles des littératures anciennes [89].

D'un autre côté, l'étude des synonymes nous fait comprendre mieux le vrai sens des mots par la comparaison et par l'appréciation des nuances qui les distinguent. Ainsi, en latin, le seul radical *lu*, dont *lav* n'est que le développement (Cf. en grec λού-ω), forme avec diverses prépositions onze verbes qui ont un fonds de signification commune malgré des différences notables. L'usage de chacun de ces verbes est nettement marqué dans le passage suivant d'une lettre du rhéteur et grammairien Fronton à son disciple Marc-Aurèle (*b*) : « Nolim te « ignorare syllabæ unius discrimen quantum referat. « Os *colluere* dicam, pavimentum autem in balneis *pel-* « *luere*, non *colluere;* lacrymis vero genas *lavere* dicam, « non *pelluere* neque *colluere;* vestimenta autem *lavare*, « non *lavere;* sudorem porro et pulverem *abluere*, non « *lavare*. Sed maculam elegantius *eluere* quam *abluere;* « si quid vero magis hæserit, nec sine aliquo detri-

(*a*) Voyez L. Quicherat, *Traité de versification française*, chap. XII.
(*b*) *Epist.* IV, 3, p. 97, éd. de Mai, Rome, 1823, p. 64, éd. Naber.

« mento exigi possit, Plautino verbo *elavère* dicam (*a*).
« Tum præterea mulsum *diluere*, fauces *proluere*, ungu-
« lam jumento *subluere*. »

L'étude attentive des synonymes n'est pas moins utile en français, et voilà pourquoi le premier ouvrage qui fut écrit dans notre langue sur ce sujet, le petit livre de l'abbé Girard, publié en 1718, souvent reproduit et augmenté depuis, notamment par Beauzée en 1769, portait, avec raison, le titre suivant : *la Justesse de la langue françoise*. On ne parle correctement une langue que si l'on sait avec précision les acceptions diverses de chaque terme, les échanges permis ou défendus entre des termes voisins, enfin la distinction des différents styles de la prose et de la poésie.

CHAPITRE XXI.

DE L'ÉTYMOLOGIE. COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR CETTE PARTIE DE LA SCIENCE DES LANGUES. UTILITÉ DE L'ÉTYMOLOGIE POUR PARLER NOTRE LANGUE AVEC PRÉCISION ET POUR EN RÉGLER L'ORTHOGRAPHE.

§ 1. De l'Étymologie en général.

L'espèce d'analyse grammaticale qui décompose les mots pour remonter à leur origine, et pour en déterminer le vrai sens et la forme primitive, s'appelle *Étymologie*, Ἐτυμολογία, de ἔτυμος, *vrai*, et λόγος, *discours*, *sens*; *veriloquium* ou *originatio verborum* (*b*). Cette partie de la

(*a*) Plaute, *Asinaria*, I, II, v. 9, et *Rudens*, II, VII, v, 21.

(*b*) *Veriloquium*, mot créé par Cicéron (*Topiques*, chap. VII), qui n'en était pas content. Cf. Quintilien, I, 6, § 28, où nous voyons qu'on appelait aussi en latin *originatio*, l'ἐτυμολογία des Grecs.

grammaire a été pendant longtemps traitée comme la science des racines communes à toutes les langues et des idées communes à tous les peuples. Par l'étymologie, on croyait retrouver les éléments mêmes de la langue parlée au temps de nos premiers pères [90]. Il y a surtout un principe auquel on rapportait volontiers la formation de tous les mots, c'est l'*onomatopée* (*a*) ou imitation des sons naturels par les sons du langage. En effet, ce principe explique la formation d'un assez grand nombre de mots, même de mots assez récents dans l'usage, comme on le voit par les exemples suivants :

Grec.	Latin.	Français.
ὀλολύζειν,	*ululare*,	*hurler*,
μηκᾶσθαι,	*balare*,	*bêler*,
μυκᾶσθαι,	*mugire*,	*mugir*,
βρυχᾶσθαι,	*rugire*,	*rugir*,
βοίζειν,	*stridere*,	*siffler*,
χρεμετίζειν,	*hinnire*,	*hennir*,
συρίζειν,	*sibilare*,	*siffler*,
πτάρνυσθαι,	*sternuere*,	*éternuer*.

Mais il s'en faut bien que ce principe soit d'une application universelle, et si l'on compare à l'immense richesse des langues grecque, latine et française, le petit nombre des mots dont il peut rendre compte, on se convaincra que l'étymologie ne doit pas accorder à l'onomatopée une trop grande importance.

En général, cette recherche des origines est pleine de difficultés; il faut y apporter beaucoup de prudence et de réserve. La méthode la plus sage et la plus sûre consiste à remonter du connu à l'inconnu, c'est-à-

(*a*) Ce mot n'a pas aujourd'hui chez nous le même sens que chez les Grecs. Il signifiait primitivement la figure de grammaire qui consiste à créer un mot nouveau, ὄνομα ποιεῖν, d'où ὀνοματοποιεῖν et ὀνοματοποιία. Voy. la *Poétique* d'Aristote, c. 21, et les *Topiques* du même auteur. VI, 2: VIII, 2.

dire, par exemple, des langues néo-latines au latin, du latin au grec, du latin et du grec, s'il se peut, à quelque langue plus ancienne, qui nous montre sous une forme plus simple les racines communes au grec, au latin et aux langues dérivées du latin. Il faut surtout renoncer à trouver une langue qui soit la mère de toutes les langues aujourd'hui connues : les formes et la constitution d'un langage que séparent de nous tant de siècles échappent nécessairement à toute observation. C'est faire beaucoup déjà que de simplifier l'étude des nombreux idiomes qu'on parle ou qu'on a parlés sur la terre, en les ramenant à un petit nombre de familles, et d'avoir démontré que chacune de ces familles possède un fonds commun de racines très-anciennes. On doit savoir, dans de telles recherches, s'arrêter à temps, c'est-à-dire au point où les documents historiques commencent à faire défaut. Par exemple, il est certain que le grec d'Homère est une langue déjà belle et savante, et que, par conséquent, elle est le fruit du travail de plusieurs siècles; d'une autre part, il paraît certain qu'un peuple, nommé les *Pélasges*, occupa bien avant les *Hellènes* le sol de la Grèce, où il a laissé quelques monuments d'une architecture gigantesque ; mais, comme on n'a rien conservé de la littérature grecque antérieure à Homère, comme il ne reste pas une ligne authentique de la langue que parlèrent les Pélasges, il serait plus que téméraire de vouloir restituer aujourd'hui par conjecture cet idiome des premiers habitants de la Grèce. L'étymologie peut nous apprendre beaucoup sur le vrai sens des mots et sur la filiation des langues; mais elle ne peut tout nous apprendre : il faut, en ce genre d'études, savoir quelquefois ignorer (Voyez plus bas, p. 157, note).

§ 2. De l'étymologie chez les Grecs et chez les Romains.

Un peuple qui, comme les Grecs, ne connaît que sa propre langue, ne sait guère rechercher au delà l'éty-

mologie des mots dont il se sert. Le dialogue de Platon intitulé *Cratyle* renferme sur ce sujet une foule d'analyses et de conjectures ingénieuses, mais presque toujours fausses, et qui témoignent d'une grande inexpérience grammaticale. A vrai dire, la science étymologique a fait peu de progrès dans les écoles grecques, même lorsque les autres parties de la grammaire s'y étaient fort développées. D'abord, les grammairiens et les philosophes ne savaient pas renoncer à découvrir certaines origines tout à fait insaisissables à l'observation; ensuite, dans leur obstination à poursuivre la solution de ce problème, ils ne savaient pas sortir de la langue hellénique pour en étudier d'autres et pour chercher dans quelque idiome plus ancien la raison des faits que le grec ne pouvait, à lui seul, expliquer [91].

L'utilité des comparaisons, en matière d'étymologie, fut un peu mieux connue des grammairiens romains. Ceux-ci, en effet, trouvaient dans la langue latine des mots évidemment empruntés aux vieux idiomes de l'Italie, et d'autres mots dont les racines, à leurs yeux, étaient évidemment grecques. Par exemple, dans *soll-ers* ou *sol-ers*, dans *soli-taurilia*, il leur était facile de reconnaître un mot osque *solus* ou *sollus* signifiant *tout entier*, et qui d'ailleurs semble avoir la même racine que le grec ὅλος; le mot *catus* (habile) leur venait des Sabins; les noms de nombre, comme *septem*, *octo*, *decem*, se rattachaient sans peine aux noms grecs correspondants, ἑπτά, ὀκτώ, δέκα. Quelquefois les Romains ont pénétré plus avant dans ces comparaisons. Ainsi, l'un d'eux (*a*) a reconnu que *somnus* était primitivement identique au grec ὕπνος (*supnus-sumnus-somnus*), et par conséquent offrait la même racine que *sopor*, *sopire*, etc., demonstration qu'achève aujourd'hui pour nous la comparaison avec le sanscrit *svapnas*. Mais, quelle que soit

(*a*) Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XIII, 9.

en cela leur supériorité sur les Grecs, les Romains ne paraissent pas avoir jamais soumis l'étymologie à une méthode vraiment critique. Ils en disputaient un peu au hasard, tantôt devinant avec bonheur l'origine d'un mot obscur, tantôt imaginant un rapport secret entre les lettres et les idées, et accordant à l'onomatopée une importance fort exagérée dans l'imposition des noms. Ainsi Varron, le plus savant des étymologistes latins, pose quelque part, et bien justement, ce principe, que l'étymologie ne peut pas « rendre compte de tous les mots (*a*) ». Dans la pratique, il explique justement le latin *comissari* par le grec κῶμος, d'où κωμάζειν; ou bien, *bos*, par le grec βοῦς; *ovis*, par le grec οἶς, etc. Il signale avec raison *hinnire, ululare, balare,* etc., comme des mots formés par onomatopée, à l'imitation des cris qu'ils expriment; il dérive sans peine *impluvium* et *compluvium* de *pluvia; vehiculum*, de *vehere,* et autres semblables[92]. Mais il s'égare dans une suite d'explications puériles sur des mots qu'il fallait renoncer à expliquer avec les seules ressources du dictionnaire grec et du dictionnaire latin. Par exemple, il prétend que *loqui* vient de *locus*, parce que celui qui ne sait pas mettre les mots à leur place ne sait pas *parler;* que *metuere* (craindre) vient de *motus,* à cause du mouvement que fait l'âme pour s'écarter de l'objet qu'elle craint. Il oublie, à chaque instant, que les lettres se transforment et que les flexions dérivent l'une de l'autre d'après certaines lois qui doivent diriger l'étymologiste dans la recherche des racines et de leur sens primitif. Il ne distingue pas, parmi les mots latins analogues ou semblables à des mots grecs, ceux qui viennent de la Grèce par voie d'emprunt réfléchi, et ceux qui ressemblent à des mots

(*a*) *De Lingua latina*, VII, 4 : « De originibus verborum qui multa dixerit commode potius boni consulendum, quam qui aliquid nequiverit reprehendendum; præsertim cum dicat etymologice (ἡ ἐτυμολογική, sous entendu τέχνη), non omnium verborum dici posse rationem. »

grecs pour avoir originairement la même racine. Ces deux classes de mots sont pourtant assez distinctes par elles-mêmes, comme on va le voir dans les listes suivantes :

1° Mots latins qui ont une origine commune avec les mots grecs correspondants :

les noms de nombre : *sex* — ἕξ, *septem* — ἑπτά, etc.,
pater — πατήρ; *mater* — μήτηρ,
dare, *donum* — δίδωμι, δόσις, δῶρον,
vorare — βορά, βιβρώσκω,
edo, *esum*, *esse* (manger) — ἐσθίω, futur ἔδομαι,
gaudere — γηθεῖν, dorien γαθεῖν,
arare, *aratrum*, *arvum* — ἀροῦν, ἄροτρον, ἄρουρα,
sedes, *sedeo* — ἕδος, ἕζομαι, ἑδοῦμαι,
sudor, *sudare* — ἱδρώς, ἱδρόω-ῶ,
silva — ὕλη, dorien ὕλα,
pango, *pepigi*, *pactus* — πήγνυμι, aor. 2 ἐπάγην,
genus, *gigno* (*gi-geno*) — γένος, γίγνομαι (γι-γένομαι),
spondere — σπένδειν, σπονδή, exemple où le radical grec a conservé un sens primitif (*verser*) que le mot latin a perdu.
terminus, *terminare* — τέρμα, τερμάζειν (mot dorien pour ὁρίζειν), τέρμων.
latere — λανθάνω, aor. 2 ἔλαθον,
orbus — ὀρφανός; *ambo* — ἄμφω; *amb*, dans *ambire*, *ambigere*, etc. — ἀμφί,
navis — ναῦς, ναός; *ovum* — ὠόν, etc.

2° Mots empruntés par les écrivains latins à la langue grecque :

philosophus, *philosophia* — φιλόσοφος, φιλοσοφία,
ephippium — ἐφίππιον,
theatrum, *amphitheatrum* — θέατρον, ἀμφιθέατρον,

hippodromus — ἱππόδρομος,
geographia — γεωγραφία,
hexameter — ἑξάμετρος,
syllaba — συλλαβή,
monosyllaba (vocabula) — μονοσύλλαβα,
iambus — ἴαμβος,
grammaticus — γραμματικός.

Et ainsi beaucoup de mots utiles ou nécessaires dans le langage des arts et des sciences. C'est à ces emprunts que paraît faire allusion Horace, quand il dit :

> Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
> Græco fonte cadant parce detorta (*a*).

3° Dans une troisième classe de mots se rangent ceux dont il est difficile d'affirmer s'ils sont le produit d'un emprunt réfléchi ou d'une tradition commune aux deux peuples :

dolus (qui est aussi un mot osque) — δόλος,
purpura — πορφύρα,
numus ou *nummus* — νόμος, pour νόμισμα,
cadus — κάδος,
cubitus — κύβιτον,
catinum — κάτινον,
uncia — ὀγκία (*b*).

Ces derniers mots grecs, étrangers au dialecte attique, mais en usage dès une époque très-reculée chez les Doriens de la Sicile et de l'Italie méridionale, puisqu'on les trouve déjà dans Épicharme et Sophron, peuvent avoir pénétré dans le Latium bien avant la conquête de Tarente et celle de la Grèce orientale par les Romains [93].

(*a*) *Ad Pisones*, v. 52, 53.
(*b*) La racine de ce mot se retrouve dans ὄγκος, *poids*.

4° Mots qu'on peut appeler hybrides, c'est-à-dire composés de deux éléments d'origine différente (*a*) :

epitogium composé du grec ἐπί et du latin *toga*,
epirrhedium — du grec ἐπί et du gaulois *rheda*,
biclinium — du latin *bis* (pour *duis*) et du grec κλινή,
Græcostasis — du latin *Græcus* et du grec στάσις,
peratticus (très-attique) — du latin *per* et du *grec* Ἀττικός, *Atticus*.

En comparant les deux premières listes, il est facile de voir que, dans la première, le mot latin diffère notablement du mot grec dont il reproduit cependant et le sens et la racine; dans la seconde, au contraire, le mot latin reproduit le mot grec comme un calque fidèle : c'est que la première classe de mots provient d'un développement distinct et irréfléchi des racines communes aux Hellènes et aux Romains, développement postérieur à la dispersion des races issues de la grande famille aryenne, tandis que l'autre provient du travail des savants et des littérateurs romains, qui cherchaient dans la langue grecque de quoi suppléer à l'indigence de leur langue maternelle, et qui transcrivaient les mots grecs en lettres latines, avec toute l'exactitude qui leur était possible. La première classe de mots prouve clairement que les Grecs et les Romains ont une même origine; elle le prouve d'autant mieux que tous ces mots expriment des idées élémentaires et usuelles, et qu'ils appartiennent nécessairement au fonds primitif de la langue. La seconde classe, au contraire, prouve simplement que les Romains, s'étant rapprochés de la Grèce, lui ont fait, avec réflexion, beaucoup d'emprunts pour compléter leur vocabulaire technique.

(*a*) C'est une remarque déjà faite par Quintilien, *Instit. Orat.*, I, 5, § 68-69.

Sans pénétrer fort avant dans l'étymologie latine, on peut donc en tirer déjà des conséquences intéressantes sur l'histoire du peuple romain et de ses rapports avec l'Orient et la Grèce.

5° On distinguera encore par l'étymologie un certain nombre de mots que les savants romains signalaient comme empruntés aux anciens dialectes de l'Italie, particulièrement du Latium, mais dont les radicaux se retrouvent souvent dans d'autres idiomes indo-européens [94]. Tels sont, par exemple :

solus ou *sollus*, entier (cité plus haut, p. 157),
multa pour *pœna*, et *senatus*, mots d'origine osque,
sol, *solis*, qui vient des Sabins,
hircus, *hœdus* ou *edus*, qui étaient chez les Sabins *fircus* et *fedus*,
crepusculum, diminutif de *creperum*, également emprunté aux Sabins, chez qui il était synonyme de *dubium* (*dubia lux*),
februarius, de *februum*, synonyme de *purgamentum* chez les Sabins,
idus, mot romain et sabin, qui se retrouvait chez les Étrusques, sous la forme *itus*,
quinquatrus, nom d'une fête qui se célébrait le cinquième jour après les Ides, et qui est formé comme les mots *triatrus*, en usage chez les habitants de Tusculum, *decimatrus*, en usage chez les Falisques,
histrio dérivé de *hister*, mot étrusque importé à Rome avec les jeux scéniques de l'Étrurie, comme nous l'atteste Tite-Live (VII, 1).

On voit par ces exemples que la langue latine s'est formée aussi d'emprunts faits aux langues voisines de Rome, comme la population romaine se renouvelait et s'augmentait par l'admission successive des divers peuples de l'Italie dans le sein de la cité conquérante.

6° Mots latins imités, pour la composition ou la dérivation, de mots grecs correspondants :

adverbium imité de ἐπίρρημα,
conjunctio — σύνδεσμος,
conjugatio — συζυγία,
veriloquium — ἐτυμολογία,
demonstrativus — ἐπιδεικτικός,
translatio — μεταφορά,
qualitas, dérivé de *qualis*, comme ποιότης l'est de ποῖος,
medietas, mot hasardé par Cicéron pour rendre le grec μεσότης,
ambitus ou *circuitus verborum*, pour περίοδος.

Presque tous ces mots appartiennent au langage de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie. Les Romains, en effet, n'ont pas eu de grammairiens ni de rhéteurs avant leurs relations avec la Grèce. Quand ces relations se multiplièrent, les Grecs avaient pour les sciences tout un vocabulaire de mots techniques que les Romains s'approprièrent de leur mieux, tantôt en transcrivant les mots grecs avec des lettres romaines, tantôt en les imitant comme on vient de le voir. Souvent aussi, au lieu de transcrire ou d'imiter ces mots, ils y suppléèrent par des périphrases [95].

Dès les derniers temps de la république et surtout sous l'empire, la fusion de plus en plus intime des deux races, grecque et romaine, n'est plus seulement attestée par les emprunts que les Romains font à la langue grecque ; mais le grec, à son tour, emprunte au latin un certain nombre de mots, presque toujours des termes exprimant des idées ou peu familières ou étrangères aux peuples de la Grèce [96]. Exemples :

πάτρων, πάτρωνος, de *patronus*,
τίτλος — *titulus*,

φίσκος — *fiscus*,
ἄκτα — *acta*, et ἀκτουάριος — *actuarius*,
λεγίων ou λεγέων — *legio*, et λεγεωνάριος — *legionarius*, puis le composé hybride λεγεωνάρχης (chef de légion, tribun).

De même que les Romains avaient fait à leur manière des dérivés de mots grecs, comme *exodiarius* de *exodium*, ἐξόδιον; *theatralis* de *theatrum*, θέατρον; *proœmiari* de *proœmium*, προοίμιον, etc.; de même les Grecs donnèrent des terminaisons tout helléniques à des mots dérivés du latin : ainsi *curator*, transcrit en grec, κουράτωρ, a formé le verbe κουρατορεύω; *annona*, ἀννώνα, a formé le verbe ἀννωνεύω. Mais ces mots, de date assez récente, sont aussi le témoignage d'une confusion dans la grammaire des deux langues; on y sent la décadence du goût et l'approche de la barbarie.

En général, les Grecs, qui avaient de beaucoup devancé les Romains par la civilisation et la culture littéraire, ont montré peu de goût pour la langue latine, peu de disposition à s'en servir. De bonne heure les Romains s'habituèrent à parler, à écrire en grec. Peu de Grecs, avant les temps byzantins, ont suivi cet exemple pour la langue latine [97].

§ 3. Principes de l'étymologie appliqués à la langue française.

Malgré toute l'érudition et tout l'esprit des humanistes français tels que Vaugelas et Ménage, malgré le génie de Fréret, malgré les sages préceptes de Turgot, l'étymologie, dans notre langue, est restée longtemps livrée aux conjectures et à l'esprit de système. C'est seulement depuis un demi-siècle que, par les progrès de la grammaire comparée, l'étymologie des mots français a été soumise à une méthode vraiment scientifique, et qu'elle s'est étroitement alliée à l'histoire même de notre

langue [98]. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces recherches ; mais nous pouvons signaler, du moins, quelques règles de classification et d'analyse.

I. Le plus grand nombre des mots français sont dérivés du latin ; mais ils en sont dérivés par deux voies différentes. Les uns sont devenus français par un travail de transformation toute populaire et irréfléchie ; les autres, par un travail d'imitation savante.

1° Mots français tirés du latin par voie d'altération populaire :

nier de *negâre*, et *lier*, de *ligâre*,
clore de *claúdere*, et *exclure*, de *exclúdere*,
douter, autrefois *doubter*, de *dubitâre*,
châtier, autrefois *chastier*, *chastoyer*, de *castigâre*,
larron, de *latro*, ou plutôt du radical des autres cas : *latrôn-is*, *latrôn-em*, etc.,
couronne, de *corôna*,
étoile, autrefois *estoile*, de *stélla*,
dette, autrefois *debte*, de *débita*,
hors, et *fors*, de *fóris*,
dîme, autrefois *dixme*, de *décima*.
Mesme, nom propre, de *Máximus*.
Mesmin, nom propre, de *Maximinus*.

Quelques mots de cette classe sont même venus du grec par l'intermédiaire d'une transcription latine usitée dans les bas siècles de l'empire romain et au moyen âge. Par exemple :

Pentecoste ou *Pentecôte*, le cinquantième jour après Pâques, de *pentecosta*, ἡ πεντηκοστή (ἡμέρα),
église, de *ecclésia*, ἐκκλησία,
aumône, de *eleemósyna*, ἐλεημοσύνη,
prêtre, de *présbyter*, πρεσβύτερος.

Ces mots sont restés très-peu nombreux dans notre langue jusqu'à la fin du quinzième siècle, et la preuve qu'ils nous sont venus par les Romains, c'est que la place où ils portent l'accent est celle où ils portaient l'accent en latin, non celle qu'il occupait dans le mot grec original.

2° Mots tirés du latin par voie d'imitation savante :

radiation, de *radiatio*, action de *rayer*,
véhicule, de *vehiculum*,
viatique, de *viaticum*,
perception, de *perceptio*,
exciper, de *excipere*,
délibérer, de *deliberare*,
sénatus-consulte, de *senatusconsultum*,
plébiscite, de *plebiscitum*, etc.

Dans cette classe, on remarquera que la terminaison seule du mot latin est altérée, et cela tout juste autant qu'il fallait pour s'accommoder aux usages de notre langue ; dans l'autre, au contraire, le radical et la terminaison sont quelquefois altérés à tel point, qu'il faut une grande attention pour retrouver l'origine du mot. Par exemple, *jour* vient certainement de *dies*, mais par l'intermédiaire de l'adjectif neutre *diurnum*, devenu en italien *giorno*, *djorno*, ce qui nous explique très-bien les mots *journée* (*giornata*), *journal*, *journalier*; *pouillé* (liste des biens d'un monastère), vient du grec πολύπτυχον, par l'intermédiaire des transcriptions latines : *polyptychum*, *polypticum*, *politicum*, *polepticum*, *poleticum*, *polegium*, *pulegium*.

Par une coïncidence, qui étonne d'abord, mais dont les exemples abondent, le même mot latin se trouve avoir produit en français deux dérivés : l'un populaire, et qui se rangerait dans notre première classe ; l'autre plus régulier, et qui se rangerait dans la seconde. Ainsi :

Augústus a produit		*août* et *auguste*,
ratio	—	*raison* et *ration*,
potio	—	*poison* et *potion*,
securitas	—	*sûreté* et *sécurité*,
sacramentum	—	*serment* et *sacrement*,
pórticus	—	*porche* et *portique*,
redemptio (*a*)	—	*rançon* et *rédemption*,
scándalum	—	*esclandre* et *scandále*,
parábola	—	*parole* et *parabóle*,
fábrica	—	*forge* et *fabrique*,
rhythmus	—	*rime* et *rhythme*,
ministerium	—	*métier* et *ministère*,
monasterium	—	*moustier* (v. fr.) et *monastère*,
móbilis	—	*meuble* et *mobile*,
acer, acris	—	*aigre* et *âcre*,
liberare	—	*livrer* et *libérer*,
separare	—	*sevrer* et *séparer*,
auscultare	—	*écouter* et *ausculter*,
periclitare	—	*périller* (v. fr.) et *péricliter*,
blasphemare	—	*blâmer* et *blasphémer*,
quadragésima	—	*caresme*, *carême* (*quaresme*) et *quadragésime* [99].

On remarquera, encore, dans la liste qui précède, la différence du procédé populaire et du procédé savant pour la dérivation des mots. L'un défigure souvent le mot original jusqu'à permettre à peine de le reconnaître sous sa nouvelle forme ; mais, en revanche, il conserve toujours l'accent tonique sur la syllabe qui le portait dans le mot original latin. L'autre procédé nous en donne presque toujours une simple transcription, où la syllabe finale est seule changée pour s'accommoder aux

(*a*) Au procédé de dérivation des noms français venant de noms en *as, atis,* ou en *o, onis,* s'applique la règle posée ci-dessus, p. 107, pour les noms en *eur,* dérivés de noms en *or, oris.*

règles de la grammaire française, mais où l'accent tonique du latin ne reste pas toujours à sa vraie place.

Quelquefois aussi le même mot latin a produit deux et jusqu'à trois dérivés de forme également populaire. Exemples : *coupe* et *cuve*, du latin *cupa; créance* et *croyance*, de *credentia; lâcher* et *laisser*, de *laxare* (ital. *lasciare*); *casse* (d'où *cassette*), *châsse*, *caisse*, de *capsa*. Quelquefois un même mot nous a donné deux dérivés, l'un directement, l'autre par l'intermédiaire d'une langue étrangère; par exemple *niger*, qui nous donne directement *noir*, et indirectement *nègre*, en passant par l'espagnol *negro*. De même *locare* nous donne *louer* et *loger*, mais ce dernier en passant par l'italien *loggiare*. Dans tous ces cas, les divers dérivés diffèrent ordinairement par le sens non moins que par la forme, de sorte que notre langue s'est réellement enrichie par ce double travail de dérivation.

Quelquefois aussi la contraction que les mots latins ont subie pour devenir des mots français a confondu sous une forme commune deux dérivés de primitifs très-distincts. Par exemple : *louer*, venant de *laudare* ou de *locare; cru* de *crudus*, et *cru* de *creditus*; *pêcher* de *peccare*, et *pêcher* de *piscari*, sans compter *pêcher*, l'arbre qui porte des pêches, *persicarius*, pour *malus persica*, dans le latin du moyen âge.

Les résultats de ces rapprochements s'accordent très-bien avec l'histoire de notre langue, où nous distinguons, en effet, deux périodes : l'une de formation tout irréfléchie et populaire; l'autre pendant laquelle les savants et les lettrés travaillèrent, avec plus ou moins de bonheur, à compléter l'œuvre de formation primitive. Ces résultats ne s'accordent pas moins avec l'histoire de notre nation d'abord celtique ou gauloise, avec mélange de quelques éléments grecs, surtout dans le midi; puis gallo-romaine depuis la conquête du pays par les Romains; enfin mêlée d'éléments germaniques par suite

de l'invasion des Francs, mais cela en un temps où déjà le latin transformé constituait une langue assez régulière pour résister, dans son ensemble, même à l'autorité des nouveaux conquérants. C'est ce qui ressortira surtout des observations suivantes.

Dans le désordre apparent de ce travail d'où notre langue est sortie, une observation attentive reconnaît quelques lois qui se sont appliquées avec une véritable régularité[100]. La plus frappante de ces lois est la contraction des syllabes qui avoisinent la syllabe accentuée; nous l'avons déjà signalée plus haut, p. 17, 18.

On a pu remarquer aussi, dans divers exemples cités plus haut, le changement du *c* en *ch* devant *a*, que présentent un si grand nombre de mots :

chèvre	de *capra*,	*cheveu*	de *capillus*,
chef	de *caput*,	*cheval*	de *caballus*,
chaleur	de *calor*,	*chenal*	de *canalis*,
cher	de *carus*,	*chanvre*	de *cannabis*,
chair	de *caro*,	*tricher*	de *tricare*,
choir	de *cadere*,	*pêcher*	de *piscari*,
changer	de *cambiare*,	*pécher*	de *peccare*, etc.[101].

Voici une autre règle, non moins constante : c'est la substitution du *d* au *g*, ou, si l'on veut, l'insertion du *d* après la chute du *g* dans tous les mots suivants :

oindre	venant de	*ungere*,
joindre	—	*jungere*,
peindre	—	*pingere*,
teindre	—	*tingere*,
éteindre	—	*extinguere*,
étreindre	—	*stringere*,
enfreindre	—	*infringere*,
poindre	—	*pungere*,
sourdre	—	*surgere*.

Les voyelles aussi subissent des transformations régulières. Par exemple, l'*i* du primitif latin se change en la diphthongue *oi*, comme dans :

noir	venant de	*niger*,	*voie*	venant de	*via*,
Loire	—	*Ligeris*,	*poivre*	—	*piper-is*,
boire	—	*bibere*,	*poil*	—	*pilus*,
doigt	—	*digitus*,	*roide*	—	*rigidus*.

Le hasard seul n'a pas pu produire de telles coïncidences ; il y faut reconnaître l'action secrète et comme instinctive d'une habitude particulière au peuple qui a transformé la langue latine et en a fait une langue nouvelle à son propre usage.

Un grand nombre de mots latins, en prenant dans la langue du nord de la France la forme qu'ils ont aujourd'hui, prenaient dans celle du midi une forme plus voisine du latin. Voici des exemples où le mot provençal tient ainsi le milieu entre le latin et le mot français :

aprilis	a formé	*abril*	et	*avril*,
juniperus	—	*genibre*	—	*genièvre*,
sapa	—	*saba*	—	*séve*,
sapor, *sapôr(em)*	—	*sabor*	—	*saveur*,
aperire,	—	*ubrir*	—	*ouvrir*,
concipere	—	*concebre*	—	*concevoir*
recuperare	—	*recobrar*	—	*recouvrer*,
separare,	—	*sebrar*	—	*sevrer*.

Quelquefois la transition d'une langue à l'autre s'est faite par l'intermédiaire de diminutifs, inusités ou peu usités dans le latin classique, mais d'un usage plus fréquent dans le latin populaire de la décadence. Exemples :

aiguille, de *acicula*,		diminutif de	*acus*,
anguille, de *anguicula*, *anguilla*,		—	*anguis*,

abeille, de *apicula* diminutif de *apis*,
oreille, de *auricula* — *auris*,
grenouille, de *ranunculus* — *rana*,
goulpil et *goupil* (anc. fr. pour *renard*), de *vulpecula* ou *vulpicula* (Cf. plus haut, p. 22) *vulpes*,
fenouil, de *fœniculum* — *fœnum*,
genou (*genouil*), de *geniculum* — *genu*.

On remarque, en effet, que le plus souvent, en pareil cas, le primitif latin n'a pas produit de dérivé en français. En général, comme c'est chez le peuple et par le peuple que s'est accomplie la transformation du latin en dialectes néo-latins ou romans, il est naturel que ces derniers se rattachent souvent aux formes du latin populaire, que l'on ne retrouve guère plus dans les auteurs [102].

Un autre genre de dérivation qui a fort enrichi la langue française et les autres langues néo-latines, le valaque excepté, consiste à tirer un nom substantif d'un verbe infinitif par suppression de la terminaison infinitive. C'est ce qu'avait déjà tacitement reconnu l'Académie française dans la première édition de son Dictionnaire, publiée en 1694, et où les mots sont rangés par ordre de dérivation. Plus de trois cents substantifs français ont cette origine. Tels sont :

accord de *accorder* (*accordare*, en bas latin),
aide — *aider* (*adjutare*),
amble — *ambler* (*ambulare*),
apport — *apporter* (*apportare*),
blâme — *blâmer* (*blasphemare*),
concert — *concerter* (*concertare*),
dédain — *dédaigner* (*dedignari*),
déni — *dénier* (*denegare*),
dispute — *disputer* (*disputare*),
doute — *douter* (*dubitare*),

rappel de *rappeler, appeler* (*appellare*),
élève — *élever* (*elevare*),
insulte — *insulter* (*insultare*),
recueil — *recueillir* (*recolligere*),

noms qui ont tous pour caractère de s'être formés, par apocope, d'infinitifs préexistants dans l'usage de la langue (*a*).

II. Nous nous sommes jusqu'ici attachés à la forme plutôt qu'au sens des mots français tirés du latin. En considérant quant à leur signification les mots d'origine latine, on les distingue facilement en deux classes principales :

1° Mots qui ont conservé en français leur ancienne signification :

arbre de *arbor*,
cerf — *cervus*,
chauve — *calvus*,
rose — *rosa*,
chèvre — *capra*,
cercle — *circulus*,
hier — *heri*,
fuir de *fugere*,
aimer — *amare*,
vaincre — *vincere*,
étreindre — *stringere*,
taire — *tacere*,
dire — *dicere*,
voir — *videre*.

2° Mots dérivés du latin avec un changement de signification, ou employés dans un sens métaphorique qu'ils n'avaient pas en latin :

cercle (réunion dans une chambre ou un salon pour converser) — *circulus* (assemblée en plein air autour

(*a*) Voir, pour plus de développement, mes *Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins*. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXIV, deuxième partie.) Une édition nouvelle et améliorée de ce mémoire paraît, cette année même, dans la *Revue des langues romanes* qui s'imprime à Montpellier.

d'un orateur, plus souvent d'un jongleur ou d'un charlatan),

chose — *causa* (ital. *cosa*) et *causer* — *causari* (alléguer),

raisin — *racemus*, branche de la vigne, avec ses fruits,

surface et *superficie* — *superficium* ou *superficies* (tout ce qui s'élève sur la surface, ou *area*, d'un terrain, et plus tard, cette surface même),

imbécile — *imbecillus* ou *imbecillis* (faible de corps),

libertin (homme de mauvaises mœurs) — *libertinus* (homme de la classe des affranchis),

fameux (célèbre) — *famosus* (qui a une mauvaise renommée),

ignoble (honteux) — *ignobilis* (obscur, inconnu ou peu connu),

penser — *pensare* (fréquentatif de *pendere*, peser),

élever — *elevare* (rendre léger, déprécier, amoindrir, lever).

Quelquefois on peut suivre, du grec au latin et du latin au français, les divers sens d'un même radical. Par exemple, πρέσβυς, vieux, forme πρεσβύτερος, qui a déjà le sens de « respectable par l'âge » ; en latin, *presbyter* a signifié de bonne heure le vieillard que les chrétiens se donnaient pour chef spirituel, puis, en général, un interprète de la foi et un ministre du culte, et c'est le dernier sens qu'il a conservé, sous sa forme française *prestre*, *prêtre*. Comparez, en grec moderne, le mot καλόγερος, (moine, mot-à-mot « bon vieillard »), dont les voyageurs français ont fait le mot *caloyer*.

Le radical στιγ, qu'on trouve dans les mots grecs στίζω, piquer, ἐνστίζω, piquer dans, διαστίζω, ponctuer, στιγμή, point, se reconnaît encore avec le même sens dans *stimulus*, *instigare*, *instinguere*, aiguillonner, *instinctus*, l'aiguillon, l'inspiration de la nature ou du ciel, dans *distinguere*, semer de taches, de piqûres; mais il a déjà bien changé de valeur dans *exstinguere*, *restinguere*,

qui signifient primitivement « effacer avec un instrument qui pique ou déchire », puis en général « faire disparaître ». Dans le français *éteindre*, il a surtout le sens d'étouffer le feu avec de l'eau ou par quelque autre moyen.

Remarquez encore comment ἐλεημοσύνη, « disposition à la pitié », dans le grec classique, a signifié plus tard, et surtout sous sa forme latine, *eleemosyna*, la pitié secourable, l'acte de charité, seul sens qu'il a gardé dans le français *aumône*.

III. L'exemple de la langue italienne a contribué aussi, surtout durant le seizième siècle, à introduire dans le français un grand nombre de diminutifs, qui n'ont pas tous survécu. Exemples : *fleurette*, imité de *fioretto; levrette*, de *lepretta; livret*, de *libretto*, etc.

En général, c'est de l'Italie et de l'Espagne que nous sont venus la plupart des mots relatifs à la vie des camps et à l'organisation militaire. Par exemple :

bataille	de l'italien	*battaglia*,
soldat	—	*soldato*,
caporal	—	*caporale*,
capitaine	—	*capitano*,
régiment	—	*reggimento*,

camarade, de l'espagnol *camarada* (primitivement chambrée, réunion de soldats dans la même chambre ; comparez, en latin, *contubernalis*, *contubernium* et *taberna*).

Cela tient à nos relations fréquentes avec les deux Péninsules durant les siècles où notre langue s'est surtout fixée [103].

Quant aux mots français qu'on peut rapporter avec certitude à l'ancienne langue celtique ou gauloise, telle que la parlaient nos ancêtres, ils sont en petit nombre.

Voici cependant quelques exemples qui s'appuient sur des témoignages positifs :

char de *carrus* (Jules-César, *de Bello Gallico*, I, 26),
bec — *beccus* (Suétone, *Vitellius*, c. 18),
lieue — *leuca* ou *leuga* (Isidore de Séville, *Origines*, XV, 16),
arpent — *arepenis* (Columelle, *de Re rustica*, V, 1),
aloue (vieux français, d'où *alouette*) — *alauda* (Suétone, *Jules-César*, c. 24),
braie (vêtement) — *braca* ou *bracca* (Suétone, *Jules-César*, c. 80),
Alpes, Gallorum lingua *alti montes* (Servius, *ad Virgilii Æneidem*, IV, 442),
alose (poisson) — *alausa*, *alosa* (Ausone, *Mosella*, v. 127),
banne, *banneau* (espèce de voiture, en vieux français) — *benna* (Festus, au mot *Benna*).

Encore faut-il remarquer que presque tous ces mots celtiques semblent avoir traversé la forme latine avant de devenir des mots français. C'est particulièrement ce qui arrive pour les noms celtiques de lieu (et ils sont presque innombrables) encore usités en France; ils passèrent par la forme latine avant de prendre celle que, sauf de légères variétés d'orthographe, ils ont encore aujourd'hui.

Les mots d'origine germanique semblent en plus petit nombre dans le fonds primitif de notre langue; on peut citer en ce genre, parmi les exemples les plus certains :

forst qui nous a donné *forêt* (autrefois *forest*),
hütte (ancien haut allemand *hutta*) — *hutte*,
herbergen — *héberger*,
marschall (de *mar*, cheval, et *schalk*, serviteur) — *maréchal*, d'abord simple préposé aux écuries, puis commandant de la cavalerie, subordonné au connétable (*comes stabuli*),

burg (gothique *baurg, ville*) — *bourg* (lieu enclos et fortifié),
glocke (anc. haut allem. *clocca*, *glocca*) — *cloche*,
sauer (acide, ancien haut allemand *sûr*) — *sûr*,
garten — *jardin*,
brand — *brandon*, tison enflammé [104].

A cette classe on a rattaché le mot *flotte*, sur l'autorité d'un chroniqueur latin du moyen âge, qui en attribue l'introduction aux pirates normands. Mais ce dernier mot, qui a remplacé dans notre langue les anciens mots *navie* ou *navirie*, dérivés du latin, et *estoire*, dérivé du grec στόλος, par l'intermédiaire de la transcription latine *stolus*, n'est peut-être lui-même qu'un dérivé par apocope du verbe *flotter* (*fluctuare*), et, à ce titre, il faudrait le tenir pour un mot néo-latin, de la classe des substantifs que nous avons signalés ci-dessus, p. 170.

On trouve aussi dans notre langue quelques mots empruntés aux langues orientales, surtout à la langue arabe, ces derniers presque tous reconnaissables à l'article *al*, que l'usage n'en a pas séparé : *alcoran*, *alcool*, *alcali*, *alcade*, *alcôve*.

IV. Comme nous avons distingué, dans le latin, des mots dont les radicaux sont communs à la langue grecque et à la langue latine, et des mots tirés du grec par voie d'imitation savante, de même en français, à côté de quelques mots grecs introduits chez nous sous une forme latine (*a*), on en trouve un grand nombre que les savants ont pris dans la langue grecque pour l'usage des sciences physiques et mathématiques, ou qu'ils ont

(*a*) Ces mots sont moins nombreux qu'on ne le croit généralement. Voir notre *Hellénisme en France*, sixième leçon, t. I, p. 109.

forgés avec des mots grecs et quelquefois par la réunion d'un mot grec avec un mot français, pour exprimer quelque invention de la science ou de l'industrie moderne. Les termes de ce genre se distinguent d'ordinaire des mots grecs introduits par la tradition populaire, en ce que ceux-ci sont plus altérés, et véritablement *francisés*, tandis que les autres n'ont guère de français que les lettres avec lesquelles nous les écrivons, et, tout au plus, une terminaison conforme aux règles de notre grammaire. Il est presque inutile d'en citer ici des exemples, tant ils abondent dans l'usage. Un grand nombre des termes de géométrie, à commencer par le nom même de cette science, sont des noms grecs avec une désinence à la mode française. *Syntaxe, analyse*, *synthèse*, et tant d'autres termes techniques employés dans le cours de ce livre, ont la même origine. La liste seule de ces mots forme, dans les dictionnaires de notre langue, comme un vocabulaire distinct, où tous les termes sont reconnaissables à leur physionomie plus grecque que française. On les retrouve, à peu près en même nombre, dans toutes les langues modernes, et ils forment, pour ainsi dire, la langue commune aux savants de tous les pays; mais ils ne peuvent entrer dans les compositions littéraires sans en altérer beaucoup le caractère national. Au XVIe siècle, un grand poëte avait voulu introduire violemment dans le vocabulaire poétique une foule de mots composés à la façon grecque. Le goût public a protesté contre cette innovation maladroite, et pendant plus d'un siècle Ronsard n'a guère été célèbre que par les dures critiques de Boileau. On est revenu aujourd'hui de cette sévérité contre lui; on a reconnu qu'il était plus patriote, comme écrivain, que ne le prétendaient nos critiques au XVIIe siècle (*a*). Mais on n'a pu l'absoudre du tort de mêler sans mesure à sa

(*a*) Voir l'*Hellénisme en France*, dixième leçon.

poésie une érudition d'helléniste qui ne pouvait qu'altérer le propre génie de la langue et de la littérature nationale.

D'un autre côté, les savants eux-mêmes n'ont pas toujours puisé avec discrétion à cette source féconde que leur ouvrait la langue grecque pour enrichir le vocabulaire des sciences, et, dans les emprunts qu'ils ont faits, ils ont souvent altéré sans raison et d'une manière barbare la forme des mots anciens (*a*). Par exemple, les mots grecs appliqués, vers la fin du XVIIIe siècle, au nouveau système métrique, sont presque tous d'une formation irrégulière : *décimètre* est moitié grec, moitié latin ; *décamètre*, qui y correspond, est seul formé d'après les règles de la langue grecque. *Myriamètre*, qu'on a jeté dans le même moule que *décamètre*, est un barbarisme ; il fallait dire *myriomètre*, comme on disait en grec μυριόκαρπος, et comme nous disons *thermomètre*. *Kilomètre*, pour *chiliomètre*, ne vaut pas mieux que *myriamètre*. *Gramme*, de γράμμα (signifiant le *scrupule* ou 24e partie de l'once), offre une analogie trompeuse avec son homonyme, dérivé de γραμμή (ligne), dans les mots tels que *parallélogramme*. Mais l'usage a si bien consacré ces erreurs qu'elles sont aujourd'hui irréparables [105].

L'usage a de même consacré des dérivations irrégulières par le mélange du procédé savant et du procédé populaire. En voici quelques exemples (comparez plus haut, p. 166) :

canis — *chien* — *faim canine*,
pauper — *pauvre* et *pauvreté* — *paupérisme*,
capillus — *cheveu* et *chevelu* — *capillaire*,
percipere — *percevoir* — *perceptible*.
maledicere — *maudire*, *maudisson* (nom, vieux fr.) — *malédiction*,

(*a*) Voir quelques observations sur ce sujet dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences, 24 avril 1871.

frigus — *froid*, *froidure* et *refroidir* — *réfrigérant*,
radius — *rais* (vieux fr.), *rayon*, *rayer* et *rayonner* — *radiation*,
flammare — *flamber*, — *enflammer*, *inflammation*,
heres, — *hoir*, *héritier*, *déshériter* — *exhéréder*,
genus, *generis* — *genre* — *générique*, *général*,
magister — *maître* — *magistral*,
nuptiæ — *noces* — *nuptial*,
caro — *chair* — *carnivore*.

De même, pour les mots tirés du grec :

σύνταξις — *syntaxe*, — *syntaxique* au lieu de *syntactique* de συνταχτικός,
ἐκκλησία — (*ecclesia*), *église* — *ecclésiastique*,
ἐπίσκοπος — *évêque* — *épiscopal*,
θεολογία — *théologie*, *théologien*,
φιλολογία — *philologie*, *philologue*,
πλευρά — *plèvre* — *pleurésie*.

Ces deux derniers mots nous offrent l'exemple d'une irrégularité qu'il faut signaler. Au XVIe siècle encore, le grec se prononçait en France comme chez les Grecs de l'Orient ; aussi plusieurs des mots grecs introduits alors dans notre langue, soit directement, soit par l'intermédiaire du latin, s'écrivent-ils selon la prononciation vulgaire : *Évangile* de εὐαγγέλιον, ou plutôt de *evangelium*, transcription usitée au moyen âge ; *Évandre* de *Evander*, Εὔανδρος; *ithos*, terme de rhétorique, ἦθος, et, dans les prières de l'Église, *Kyrie eleïson* pour Κύριε ἐλέησον.

§ 4. Tableau des rapports du latin avec les principales langues néo-latines.

Pour compléter ici les notions les plus essentielles sur le caractère et l'histoire des langues dérivées du latin, nous détacherons du tableau inséré ci-dessus, page 9. la série des mots latins, et nous en rapprocherons les

formes sous lesquelles chacun d'eux se retrouve dans les principales langues néo-latines. On verra ainsi, d'un coup d'œil, comment le latin, sorti de la souche indo-européenne, a produit, à son tour, des rejetons nombreux et divers. Ainsi que dans le tableau de la page 9, on remarquera que les mots d'une même ligne ont assez de ressemblance pour attester une origine commune, assez de dissemblance pour caractériser des idiomes tout à fait distincts l'un de l'autre. Quelquefois aussi ce n'est pas le même radical latin qui a fourni les formes néo-latines correspondantes : c'est à *germanus*, et non à *frater*, que l'espagnol et le portugais empruntent le mot qui veut dire frère; *anima*, et non *cor*, a produit le valaque *inima*. Quelquefois aussi, quand le radical est commun à tous les mots d'une série, il a pris néanmoins dans quelqu'une des langues néo-latines un sens plus ou moins différent de son sens originel. Par exemple, le latin *sto, stare*, se tenir, n'est guère plus qu'un verbe auxiliaire en français, en italien, etc. Le mot espagnol *fraile*, les mots portugais *frade*, *frei*, *freire*, dérivés tous quatre de *frater* par des altérations diverses, ne signifient plus « frère » dans le sens général du mot latin ou du mot français, mais seulement « membre d'une confrérie militaire ou religieuse », ce qui est à peu près, par une coïncidence remarquable, le seul sens de φράτωρ et φρατρία dans l'ancienne langue attique. Ces variétés montrent bien avec quelle indépendance les peuples de l'Europe latine ont transformé, chacun selon son génie, le fonds commun d'une langue transmise aux Italiens comme un héritage paternel, imposée aux autres par la conquête et la civilisation romaines (*a*).

(*a*) Saint Augustin, *de Civitate Dei*, XIX, 7 : « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. » Plutarque disait déjà (*Questions Platoniques*, X, c. 3, § 3) : Ὁ Ῥωμαίων λόγος ᾧ νῦν ὁμοῦ πάντες ἄνθρωποι χρῶνται.

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES LANGUES NÉO-LATINES.

LATIN.	PROVENÇAL ou LANGUE D'OC.	VIEUX FRANÇAIS ou LANGUE D'OIL.	ITALIEN.	ESPAGNOL.	PORTUGAIS.	VALAQUE.
pater	pair	pair, peire.	padre padre, pare (piémontais)	padre pare (catalan)	pai, padre [1]	[tată, părinte]
mater	maire	mère	madre madre, mare (piémontais)	madre mare (catalan)	mãi, madre [2]	mamă, maĭcă, mumă [3]
frater	fraire	frère	fratel (lo) fra, frate	[hermano] fraile [germá] (catalan)	[irmão] frade, frei, freire [4]	frate
soror	sor. sorre, seror [6]	seur	sorella, suora [5] sorèla, seüre (piémontais	[hermana], sor [germana] (catal.)	[irmã, irmaã] freira, soror [7]	soră
juvenis	jove	joesne, joene, josné, jone,	giovane, giovine	jóven	joven	june
novus	nou, nueu	nuef, nues	nuovo	nuevo	novo	noŭ
duo, duæ	dui	deues, duels	due doi (piémontais)	dos	dous, duas	doĭ
tres	trei	treis	tre	tres	tres	treĭ
septem	set	set	sette set (piémontais)	siete	sette, sete	sépte (prononcé *cheapté*)
decem	dex, detze, deze	diz	dieci des (piémontais)	diez	dez	déce (pron. *zétché*)
tu, tibi, vos	tu, vos	tu, vo	tu, ti, te; voi, vi, ve	tu, te, tĭ; vos	tu, te, ti; vos	tu, te, tine; voĭ, vĕ

Suite du TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES LANGUES NÉO-LATINES.[1]

LATIN.	PROVENÇAL ou LANGUE D'OC.	VIEUX FRANÇAIS ou LANGUE D'OIL.	ITALIEN.	ESPAGNOL.	PORTUGAIS.	VALAQUE.
sto, stare	estar, star	esteir, ester	sto, star (e)	estoy, estar [8]	estou, estar	staŭ, stare
do, dare	dar	[doneir, doner][9]	do, dar (e)	doy, dar	dou, dar	daŭ, dare
porto, portare	portar	porter	porto, portar (e)	[llevar, traer]	[levar, trazer][10]	portŭ, purtare
mori[ri]	morir	morir	morir (e) murì (piémont.)	morir	morrer	morŭ, murire
cor	cor	cuers	cuor (e), cor (e)	corazon cor (çatalan)	coração	[inimă]
mens, mentis	ment	[spir, spirz][11]	mente	mente	mente	minte
dens, dentis	dent	dent	dente	diente dent (catalan)	dente	dinte
somnus	som	sompne, somme	sonno	sueño	somno	somnŭ

1. Ce dernier n'est employé que dans le sens de *prêtre*, on pour quelques usages particuliers, comme au commencement de l'Oraison dominicale : *Padre nosso*, etc.

2. Ce dernier n'a que le sens du mot latin *matrix* ou celui de *alveus*, lit d'une rivière.

3. *Mamma* et *tata* désignaient, dans le latin vulgaire, la mère nourrice et le père nourricier. Quant à *pārente*, il reproduit évidemment le latin *parens*, *parentis*.

4. Ce dernier mot signifie « chevalier d'un ordre militaire »; les cinq formes précédentes, « frère d'un ordre religieux ».

5. Ce dernier ne signifie que « sœur en religion ».

6. Ce dernier est le cas régime ; les deux autres dérivent du nominatif latin *sóror*, où l'accent est sur la première syllabe.

7. *Sor*, (esp.) *freira* et *soror* ne signifient que « sœur en religion ».

8. *Estarse*, s'arrêter, rappelle encore le sens primitif du mot latin.

9 De *donare*, qui lui-même est un dérivé de *donum*, et remonte ainsi au radical *do*, *dare*.

10. De *levare*, *trahere*. On dit encore en portugais, *portar-se*, et, en espagnol, *portar se* pour « se comporter ».

11. De *spiritus*, d'où aussi notre mot français *esprit*.

De même que du latin se détachent les six principales branches que représente le tableau précédent, de même chacune de ces six branches se subdivise en plusieurs rameaux qui pourraient être représentés par autant de tableaux semblables. Le français du nord et celui du midi se subdivisent chacun en trois ou quatre dialectes; l'italien offre encore un plus grand nombre de variétés. Ainsi, la langue latine, sortie de l'aryen primitif, joue à son tour le rôle de langue mère par rapport aux nombreux idiomes de l'Europe occidentale, qui ont chacun leur caractère propre et un fond de ressemblance commune avec la langue des Romains.

§ 5. De l'utilité de l'étymologie pour bien parler et pour bien écrire la langue française (*a*).

Les tableaux étymologiques contenus dans les paragraphes précédents ont avant tout pour objet, en ce qui concerne notre langue, de faire voir de quelle manière elle s'est formée et peu à peu développée; mais ils peuvent avoir une autre utilité. D'abord, en étudiant le mot à son origine dans une langue ancienne, nous en comprenons mieux le sens et nous pouvons ainsi nous en servir avec plus de discernement; en second lieu, nous en pouvons souvent déterminer l'orthographe avec certitude. Ainsi, on a proposé d'écrire *plurier* comme *singulier*. Mais de *pluralis* est venu *pluriel*, comme de *singularis* est venu *singulier;* l'orthographe usuelle se justifie donc par l'étymologie. *Savoir* s'est longtemps écrit en français *sçavoir*, parce qu'on le croyait dérivé de *scire;* mais il vient de *sapere*, en provençal *saber*, et l'on a bien fait de supprimer le *c* qui, dans ce mot, n'est qu'une lettre parasite. De même, *sceau*, dont nous dérivons *sceller*, vient de *sigillum*, en vieux français *séel*, par un changement de la finale qui est encore usité dans

(*a*) Comparez, plus haut, le chapitre III, § 1.

les pluriels de nos mots terminés en *l*. Il vaudrait mieux écrire *seau* comme on écrivait encore au XVIe siècle, et, par conséquent, *seller;* mais comme nous avons déjà *seau* (en dialecte du centre et du midi, *seille*), contracté de *situla*, pour désigner un vase à puiser de l'eau, et, en outre, *seller*, venant de *selle* (*sella*, selle de cheval), il convient d'accepter une irrégularité d'orthographe qui rend plus facile la distinction de ces divers mots.

On a longtemps écrit en vieux français *estoire*, *istoire*, *istoyre*, ce que nous écrivons aujourd'hui plus exactement *histoire*, de *historia*, ἱστορία. On a longtemps aussi confondu dans la prononciation et dans l'écriture *recouvrer* (rentrer en possession de), qui vient de *recuperare*, et *recouvrir*, qui, venant de *couvrir*, remonte à *cooperire*. Le célèbre grammairien Vaugelas se résignait à cette confusion, tout en la déplorant; il aurait, aujourd'hui, le plaisir de voir que la distinction formelle des deux mots a prévalu dans l'usage [106].

Autre exemple : quand l'Académie française publia, en 1694, la première édition de son dictionnaire, on écrivait souvent *debvoir* le mot (infinitif ou nom substantif) qui dérive du latin *debere;* elle fit judicieusement observer, dans sa préface, que *devoir* nous représente déjà par un *v* le *b* du primitif latin et qu'en admettant un *b* avant le *v* on surcharge ce mot d'une lettre que ne réclament ni la prononciation ni l'étymologie.

Quelques autres erreurs de l'orthographe, désormais consacrées par une longue habitude, semblent moins réparables. Ainsi *acolyte* devrait s'écrire *acoluthe*, s'il est vrai qu'il vienne d'ἀκόλουθος, *suivant* (comparez le terme de grammaire *anacoluthe*, ou défaut de suite dans la syntaxe, ἀνακόλουθον); *lierre* vient de *hedera*, *ierre*, *lierre*, selon l'usage ancien de notre écriture, où l'apostrophe ne séparait pas l'article du substantif, comme dans *l'on*, qui s'écrivait *lon*. Il paraît impossible de revenir sur de telles

altérations. Mais on devrait toujours écrire dans les livres de géométrie *hypoténuse* sans *h* après le *t* (ὑποτείνουσα, sous-entendu γραμμή, la ligne qui sous-tend un angle); *parallélépipède* (παραλληλεπίπεδον, de ἐπίπεδον, surface), et non *parallélipipède*. On devrait écrire *holographe* et non *ólographe*, puisque la même aspiration s'est maintenue, et avec raison, dans *holocauste, homologue, homologuer*. Au contraire, *hermite* est mieux écrit sans *h*, puisqu'il vient de *eremita*, c'est-à-dire de ἐρημίτης, où la voyelle initale ne porte, en grec, qu'un esprit doux.

Il y a, en effet, à cet égard, une loi digne d'être observée, dans les mots tirés du grec. En général, si le mot original commence par une voyelle marquée de l'esprit rude, le mot français aura une *h* muette. Exemples :

	harmonie	venant de	ἁρμονία,
	homologue	—	ὁμόλογος,
	hyperbole	—	ὑπερβολή,
	hypoténuse	—	ὑποτείνουσα,
	horizon	—	ὁρίζων, etc.,
Excepté :	*hêros*	—	ἥρως.

Au contraire, les mots français qui commencent par une *h* aspirée proviennent le plus souvent soit de mots latins formés par onomatopée, soit de mots celtiques ou germaniques. Exemples d'onomatopées :

hennir, *hennissement*, en latin *hinnire*,
hurler, *hurlement*, en latin *ululare*.

Mots d'origine étrangère au grec et au latin :

honnir, *haïr* et *haine*, *hâte*, *hâter*,
harceler, *hameau*,
harnais, *harnacher*, *harangue*, *haranguer*, etc.

Un autre avantage de l'étymologie appliquée à l'ortho-

graphe usuelle de notre langue, c'est d'y rendre compte de certaines anomalies plus apparentes que réelles. Par exemple, le rapport de *four* à *fournil* et *fournée*, qui en sont dérivés, ne peut être compris si l'on ne remonte à l'origine de *four*, qui est le latin *furnus*. Le *n* est tombé de même dans le mot primitif *tour* de *turnus;* il s'est maintenu dans les dérivés *tourner, retourner, détourner;* il a disparu à la fin de *jour* qui vient de *diurnum*; il s'est maintenu dans *journal, journée, ajourner*, *séjourner*, etc. On pourrait multiplier ces exemples.

Quoi qu'il en soit de ces irrégularités, dont quelques-unes d'ailleurs peuvent être corrigées, l'orthographe actuelle de la langue française, considérée au point de vue de l'étymologie, paraît, en général, raisonnable, et l'on est aujourd'hui moins disposé à croire qu'elle ait besoin d'une réforme complète, quand bien même cette réforme aurait quelque chance de se faire accepter. Les efforts de nos grammairiens et l'autorité de l'Académie française [107], ont fait prévaloir une méthode moyenne qui concilie assez bien l'étymologie avec les formes nouvelles de notre grammaire, sans méconnaître cette force de l'usage et de l'habitude dont un poëte latin a si bien dit :

Si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi (*a*).

Seulement, on souhaiterait que cette méthode fût appliquée avec plus de constance qu'elle ne l'a été jusqu'ici. L'Académie, qui prépare en ce moment même une édition de son Dictionnaire, se décidera, on peut l'espérer, à ne plus consacrer des irrégularités comme *apercevoir*, *aplanir* et *appeler*, *apprendre*, où il faudrait, des deux côtés, soit maintenir, soit supprimer le second *p*, qui est, comme on dit, étymologique. Elle pourra simplifier

(*a*) Horace, *ad Pisones*, v, 71, 72. Cf. *Épîtres*, II, 2, 119.

beaucoup l'emploi des traits d'union dans une foule de mots juxtaposés que l'usage tient aujourd'hui pour de véritables composés.

CHAPITRE XXII.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RESSEMBLANCES DE LA GRAMMAIRE GRECQUE ET DE LA GRAMMAIRE LATINE.

1° Par leur caractère général, le grec et le latin appartiennent à la classe des langues appelées synthétiques, c'est-à-dire qui tendent à exprimer plusieurs idées à la fois par un seul mot, et qui abondent en formes ou flexions grammaticales.

2° Le grec et le latin ont des déclinaisons et des conjugaisons riches et variées ; toutefois le latin manque du *duel* dans la déclinaison, et il n'a pas d'article ni d'optatif proprement dit, ni de conjugaison moyenne ; mais, de son côté, le grec n'a pas les formes du *gérondif* et du *supin*.

3° Dans ces deux langues, l'abondance des formes grammaticales donne une grande liberté à l'arrangement des phrases. Les règles d'*accord* et de *dépendance* dominent dans la syntaxe grecque et latine ; les règles de *position* y sont plus rares et moins rigoureuses.

4° L'*accent*, la *quantité* et l'*aspiration* ont, en grec et en latin, des procédés et des effets d'harmonie très-variés.

En grec comme en latin, le style poétique possède un abondant vocabulaire, distinct, en beaucoup de parties, du vocabulaire de la prose.

La poésie grecque et la poésie latine sont fondées l'une et l'autre sur la quantité, c'est-à-dire sur la mesure des syllabes.

5° Si le latin populaire offrait des variétés dans les diverses provinces de l'Italie, le latin que nous étudions dans les monuments de la littérature romaine ne nous offre rien qui ressemble aux dialectes de la langue grecque.

En Grèce, les quatre dialectes, ionien, attique, dorien et éolien, avaient produit, pour ainsi dire, quatre littératures distinctes, et c'est seulement au temps de l'ère chrétienne que ces quatre littératures se fondent en une seule [108]. Toutefois, même dans cette période, la diversité des dialectes est observée par quelques écrivains, surtout par les versificateurs de poésie légère.

Durant le moyen âge, qui, pour les Grecs, se prolonge, à vrai dire, jusqu'à la conquête nouvelle de leur indépendance (1821-1833), sur un fond populaire très-ancien s'était développée une langue distincte du grec classique, surtout par sa grammaire qui la rapprochait beaucoup des idiomes néo-latins. Cette langue vulgaire ou *romaïque* (du mot *Roma* qui désignait dans l'Orient chrétien Constantinople, νέα Ῥώμη) est encore parlée, en Grèce, par le peuple; mais elle n'est pas enseignée dans les écoles, et les classes lettrées tendent de plus en plus à la rapprocher, sinon du grec attique, au moins de la langue que les anciens appelaient le *dialecte commun* [109].

CHAPITRE XXIII.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES DE LA GRAMMAIRE DES LANGUES GRECQUE ET LATINE AVEC LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

1° Par son caractère général, le français appartient à la classe des langues qu'on appelle analytiques, c'est-à-dire qui tendent à exprimer par autant de mots distincts non-seulement les idées principales, mais encore les idées accessoires et souvent même les simples notions de rapport. Il forme assez facilement des dérivés d'une même racine; mais il forme plus difficilement des mots composés, et, par là même, il se prête moins au néologisme.

2° La langue française n'a pas, à vrai dire, de déclinaison. La conjugaison des verbes français, moins riche, à quelques égards, que celle des verbes grecs et latins, s'en distingue surtout par un emploi plus fréquent des verbes auxiliaires.

3° Le français ayant moins de flexions grammaticales, le rapport des mots dans la phrase se marque aussi souvent, chez nous, par la place des mots que par leur forme. Par conséquent, dans notre syntaxe, les règles de *position*, quoique simples et peu nombreuses, ont peut-être autant d'importance que les règles d'*accord* et de *dépendance*. Cette constitution de notre langue lui donne une aptitude particulière à exprimer les conceptions de la raison et les vérités de la science.

De là aussi ce besoin de clarté qui est la première loi de notre idiome, et qui le rend quelquefois moins propre qu'un autre à reproduire certaines beautés des langues

anciennes. La traduction latine d'une phrase grecque peut, sans être pour cela moins latine, offrir comme un calque fidèle du texte et en reproduire jusqu'à l'obscurité : c'est là un danger (*a*), mais parfois aussi un avantage. Le traducteur français, pour rester fidèle au génie de notre langue, doit exprimer nettement toutes les idées de l'auteur original, et sa phrase est d'autant plus française qu'elle est plus claire : bien traduire en français Tacite ou Thucydide, c'est non-seulement rendre la forme et la beauté de leur texte, c'est encore l'expliquer comme par un rapide et perpétuel commentaire. Or il y a, chez les poëtes anciens, des beautés qui tiennent à l'expression un peu vague de la pensée ; il y a dans Thucydide et dans Tacite des pensées énergiques et profondes qui semblent gagner quelque chose à la concision un peu obscure du langage. Tous les traits de ce genre ne peuvent guère que s'affaiblir en passant du grec ou du latin dans la langue française.

4° L'harmonie de notre langue ne repose pas sur une application aussi régulière ni aussi délicate des principes de l'*accent*, de la *quantité* et de l'*aspiration*. Notre vocabulaire poétique se réduit à un petit nombre de mots. La poésie française supplée à ces défauts par une versification fondée sur l'usage de la rime, sur le nombre des syllabes et sur le sentiment de l'accent tonique, par le choix des mots et par leur arrangement, qui peut, jusqu'à un certain point, corriger la monotonie même de notre accentuation.

5° A son origine, le français se divisait en plusieurs dialectes, parlés par autant de peuples, dans les diverses provinces de l'ancienne France. Plus tard, parmi ces variétés de la même langue, deux principaux dialectes ont prédominé : celui du midi (langue d'*oc*, provençal,

(*a*) Voir là-dessus d'excellentes observations dans la Préface d'un ancien traducteur de Démosthène, Jacques de Tourreil (1701 et 1721).

langue des troubadours), et celui du nord (langue d'*oil*, langue des trouvères, français proprement dit). Enfin, le dialecte du nord ayant prédominé à son tour, avec le peuple qui le parlait, sur celui du midi, le langage et la littérature sont arrivés peu à peu à cette unité qui représente si bien aujourd'hui l'unité de la nation française et du génie français [110].

NOTES *.

---

1. Je signale ici rapidement, comme utiles à étudier sur les divers sujets traités dans ce Manuel : les articles de Grammaire qui font partie de l'*Encyclopédie Méthodique*, et qui sont réunis, avec les articles de littérature, en trois volumes in-4°, publiés à part de 1782 à 1786; la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, avec les remarques de Duclos et les suppléments de l'abbé Froman t (l'édition de Paris, 1845, contient tous ces ouvrages réunis), grammaire sur laquelle on peut lire les sages conclusions de Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 470, éd. de 1860; le *Traité de la Grammaire françoise*, par Régnier Desmarets (1706); les *Vrais Principes de la langue française*, par l'abbé Girard (Paris, 1747); la *Grammaire générale* de Beauzée (1767); l'*Hermès*, de Harris, traduit en français par Thurot (an IV); les *Principes de Grammaire générale*, par Silvestre de Sacy (3e édit. Paris, 1815); l'*Essai sur la science du langage*, par M. Clément (Paris, 1843); l'*Essai sur le langage*, par M. A. Charma (2e édit., Caen, 1846); l'*Origine du langage*, par M. E. Renan (Paris, 1848 et 1858); le *Traité des facultés de l'âme*, par M. A. Garnier (1852), livre VI, sect. III, chap. II; le *Cours supérieur de grammaire*, par M. B. Jullien (Paris, 1849); les *Principes de la Grammaire générale* de M. Burggraff (Liége, 1863). D'autres ouvrages seront cités dans les notes suivantes.—Page 2.

2. Voir son mémoire, lu en 1746, à l'Académie des belles-lettres, *sur l'Origine et l'ancienne histoire des habitants de la Grèce*, dont une analyse est insérée au tome XXI, et dont le texte fut imprimé plus tard dans le tome XLVII du recueil de cette Académie. Cf., tome XXIII (Histoire), p. 330, l'excellent résumé que donne de la méthode de Fréret son biographe Bougainville. On lit aussi dans le recueil de la

* Pour faciliter les vérifications et les recherches, on trouve ici ajouté à chaque note le chiffre de la page à laquelle elle correspond dans le texte de l'ouvrage.

même Académie un bon mémoire de Falconnet, *sur les Principes de l'étymologie par rapport à la langue française.* — Page 3.

3. Sur cette histoire des théories grammaticales, le livre le plus complet est celui de Lersch : *Philosophie du langage chez les anciens* (Bonn, 1839-1843, en allemand). On pourra aussi consulter Græfenhan : *Histoire de la philologie classique dans l'antiquité* (3 vol. Bonn, 1843 et suiv., it.); Séguier de Saint-Brisson, *la Philosophie du langage exposée d'après Aristote* (Paris, 1838); Egger, *Apollonius Dyscole, Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (Paris, 1854); Schmidt : *Mémoires pour servir à l'histoire de la grammaire des Grecs et des Latins* (Halle, 1859, en allemand); F. Schœmann, *la Doctrine des Parties du discours, d'après les anciens* (Berlin, 1862, in-8, en allemand); H. Steinthal, *Histoire de la science du langage chez les Grecs et les Romains* (Berlin, 1862-3, en allemand). Sur l'histoire de la grammaire en France, consulter : 1° Livet, *la Grammaire française et les Grammairiens au* XVI*e siècle* (Paris, 1859, in-8); 2° A. Loiseau, *Histoire des Progrès de la Grammaire en France*, dont la première partie seulement a paru en 1873. Sur la Grammaire et les Grammairiens au moyen âge, M. C. Thurot a publié, en 1868, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXII, un travail original et approfondi : *Notices et Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge* (592 pages in-4) — Page 4.

4. « Declinatio inducta (est) in sermones non solum Latinos, sed omnium hominum, utili et necessaria de causa : nisi enim ita esset factum, neque discere tantum numerum verborum possemus ; infinitæ enim sunt naturæ in quas ea declinantur : neque quæ didicissemus, ex his, quæ inter se rerum cognatio esset, appareret. » (VIII, 3. éd. Müller. Cf. *Ibid.* 64.) Il faut remarquer que, dans Varron, les mots *declinare*, *declinatus*, *aeclinatio*, désignent, en général, l'usage des flexions variables, soit déclinaison, soit conjugaison ; c'était aussi le sens du mot πτῶσις chez les premiers grammairiens grecs. — L'idée d'une langue sans flexion, comme est la langue chinoise, n'a pu que bien tardivement se faire accepter des grammairiens modernes ; on peut le voir par l'opinion exprimée en 1801, sur l'emploi des *cas*, par le célèbre philologue G. Hermann, *de Emendanda ratione Grammaticæ græcæ*, II, c. VIII. — Page 4.

5. Consulter pour les nombreux ouvrages de philologie comparée qui ont, de nos jours, étendu et renouvelé la philosophie du langage : la *Grammaire comparée des langues indo-germaniques*, par Fr. Bopp (Berlin, 1833-1852), ouvrage qui vient d'être traduit en français sur la 2e édition, par M. Michel Bréal (Paris, 1866-1874), cinq vol. in-8, avec des introductions où le traducteur français s'attache à montrer les

principaux progrès accomplis dans cette science depuis les travaux de Bopp. Comme professeur au Collége de France, M. Bréal a traité dans un discours d'ouverture *de la Méthode comparative appliquée à l'étude des langues* (Paris, 1864), et plus tard (1872), il a montré *Quelle place doit tenir la Grammaire comparée dans l'enseignement classique.* Je crois pouvoir aussi renvoyer utilement à l'article que j'ai publié, en 1873, dans le *Journal des Savants*, sur ces diverses publications de M. Bréal, et sur les travaux récents qui se rapportent au même sujet, dans les *Mémoires de la Société de linguistique* (Paris, 1870 et années suivantes), et dans les *Annuaires* de l'Association pour l'encouragement des études grecques, qui se sont ouverts depuis deux ans à des dissertations de grammaire comparative. Voir aussi le *Dictionnaire des racines grecques*, de Th. Benfey (Berlin, 1839); Pictet, *de l'Affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (Paris, 1837), etc.; L. Meyer, *Grammaire comparative des langues grecque et latine* (Berlin, 1861 et suiv., en allemand); G. Curtius, *Principes de l'étymologie grecque* (Leipzig, en allemand), livre qui est parvenu aujourd'hui à sa troisième édition; A. Schleicher, *Abrégé* (*Compendium*) *de la Grammaire comparative des langues indo-germaniques* (Weimar, 1861, en allemand), livre qui est aussi parvenu à sa troisième édition. En un genre de spéculations moins méthodiques, mais singulièrement attrayantes par la finesse des vues et l'art de l'exposition, il faut recommander *la Science du langage* et les *Nouvelles Leçons sur la science du langage*, par Max Müller, trad. en français par MM. Harris et Perrot (Paris, 1864-7, 3 vol. in-8). Citons encore : *Aperçu général de la science comparative des langues*, par L. Benloew, 2e éd. (Paris, 1872, in-8); *Instruction pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne*, par A. Hovelacque (Paris, 1871, in-12); G. Curtius, *Comparaison des langues dans son rapport avec la philologie classique* (Berlin, 1845); Schleicher, *Aperçu systématique sur les langues de l'Europe* (Bonn, 1850). Au reste, le *Dictionnaire méthodique des grammaires et lexiques de toutes les langues de la terre*, rédigé par J. S. Vater, refait et complété par B. Jülg (Berlin, 1847), donnera une idée de l'extension qu'ont prise les études de linguistique, et il fournira d'amples renseignements aux esprits curieux de suivre, au moins dans quelque branche, les progrès de cette science. Pour les langues grecque et latine on consultera surtout le catalogue spécial de W. Engelmann, publié sous le titre de *Bibliotheca philologica* (3e édit., Leipzig, 1853). Sur les rapports de l'ethnographie avec la distribution des langues en familles, voir le résumé des travaux de Frid. Müller dans l'*Année géographique* de M. Vivien de Saint-Martin, VIII, p. 556, et dans l'*Allgemeine Ethnographie* du même Frid. Müller (Vienne, 1873), p. 15 et suiv. — Page 6.

6. Nous citerons, en général, à l'appui de ces remarques : Fr. Nève,

le Sanscrit et les études indiennes dans leur rapport avec l'enseignement classique (Bruges, 1864); P. Giguet, *Grammaire grecque simplifiée* (Paris, 1856); B. Bona, *Grammatica greca ad uso dei licei* (Turin, 1862); D. Pezzi, *Grammatica storico-comparativa della lingua latina* (Turin, 1872); enfin la Grammaire grecque, depuis longtemps classique en Allemagne, de G. Curtius, dont M. Thurot a publié une Notice critique dans la Revue de l'Instruction publique du 19 novembre 1869, et dans l'Annuaire de notre Association des études grecques, p. 42-64. — Page 6.

7. On sera frappé des ressemblances principales du sanscrit avec le latin et le grec, en lisant le *Résumé élémentaire de la théorie des formes grammaticales en sanscrit*, par M. F. Baudry (Paris, 1853); la *Grammaire comparée des langues classiques*, par le même; 1re partie, *Phonétique* (Paris, 1868, in-8). Les rapports du sanscrit avec le français sont nombreux aussi, mais tous indirects, comme on le voit par l'ouvrage de M. L. Delâtre : *la Langue française dans ses rapports avec le sanscrit et les autres langues indo-européennes* (les trois premières livraisons, Paris, 1853), ouvrage utile à consulter, sous la réserve des observations critiques publiées, à ce sujet, par M. Renan, dans le *Journal général de l'instruction publique* du 2 novembre 1853 ; et le livre de M. Eichhoff : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde, ou Étude des principales langues romanes, germaniques, slaves et celtiques, comparées entre elles et à la langue sanscrite* (Paris, 1836). — Page 6.

8. Sur les langues néo-latines, voir la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, par M. Raynouard (Paris, 1821); les *Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, par le même, en tête du *Recueil des poésies des troubadours* (Paris, 1816); Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, tome Ier (Paris, 1846); A. Fuchs, *les Langues romanes dans leurs rapports avec le latin* (Halle, 1849); deux Grammaires romanes inédites, publiées, en 1840, par M. Guessard, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et reproduites en 1858 par le même savant dans une édition *revue, corrigée et considérablement augmentée*. Deux opuscules composés, au XIVe siècle, en Angleterre, pour servir à la pratique de notre langue, et qu'a publiés M. P. Meyer dans un Supplément à la Revue critique pour 1870, p. 373-408 ; Diez, *Grammaire des langues romanes* (Bonn, 1856, 1860, 3 vol., ouvrage dont MM. Brachet et G. Paris publient en ce moment une traduction française); le même, *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ* (Bonn, 1850, 1860, 3e éd.). On peut consulter aussi les Mémoires de Duclos *sur l'Origine de la langue française*, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, tomes XV et XVII ; ceux de Bonamy, sur *l'Introduction de la langue latine dans les Gaules*, *Ibid.*, t. XXIV et XXVI, et parmi les ouvrages plus récents :

les Observations sur la littérature provençale, dans les *Essais historiques et littéraires*, de G. de Schlegel, p. 225 et suiv. ; divers Mémoires publiés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans la Revue récemment fondée sous le titre de *Romania*, par MM. P. Meyer et G. Paris ; dans la *Revue des langues romanes* (Montpellier, 1870 et années suivantes) ; dans la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études* (Paris, 1870 et suiv.) ; dans la *Revue celtique*, fondée en 1870 et dirigée par M. H. Gaidoz ; l'*Essai philosophique sur la formation de la langue française*, par M. Éd. du Méril (Paris, 1852) ; le *Précis historique de la langue française, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. Pellissier (2e édition. Paris, 1873, in-12). L'ouvrage le plus complet et le plus méthodique sur l'origine et la formation de notre langue était, en 1858, celui d'A. de Chevallet (en trois volumes in-8). Il est aujourd'hui dépassé par les travaux de M. Littré : *Histoire de la langue française* (1863, deux volumes in-8), et préface du grand *Dictionnaire de la langue française* (1863 et années suivantes, 4 vol. gr. in-4) ; de M. A. Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, et *Grammaire historique de la langue française* (Paris, 1870, in-12) ; de M. Cocheris, *Origine et formation de la langue française, Histoire de la grammaire, Origine et formation des noms de lieu* (Paris, 1869 et suiv., 3 vol. in-12). L'*Histoire de la formation de la langue française*, par J.-J. Ampère (Paris, 1841, in-8), a été réimprimée en 1869, après la mort de l'auteur, avec d'utiles corrections et additions de M. Paul Meyer. Voir sur les transformations ultérieures de la langue : l'*Archéologie française* de Ch. Pougens (Paris, 1821) ; les *Remarques sur la langue française*, par M. Fr. Wey (Paris, 1845) ; le *Trésor des origines et Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française*, spécimen en 1 vol. in-4, par Ch. Pougens (1819) ; l'édition donnée par M. P. Ackermann, de la *Deffence et illustration de la langue françoise*, par J. du Bellay (Paris, 1839) ; l'*Essai sur la Mothe le Vayer* (Rennes, 1849), par M. L. Étienne ; l'*Essai sur Amyot et les traducteurs français au* XVIe *siècle*, par M. A. de Blignières (Paris, 1851). Cf., plus bas, notes 36 et 43. — Page 7.

9. Sur la langue des textes zends, nous citerons seulement : E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna* (Paris, 1833, in-4) ; *Études sur la langue et sur les textes zends* (Paris, 1850, in-8) ; M. Spiegel, *Grammaire de l'ancienne langue bactrienne* (Leipzig, 1860, in-8, en allemand). Sur la langue des inscriptions achéménides : J. Oppert, *les Inscriptions des Achéménides conçues dans l'idiome des anciens Perses* (Paris, 1851, in-8). — Page 7.

10. Sur la langue primitive des Aryens ou ancêtres communs des races ndo-germaniques, nous renverrons seulement aux deux livres de

F. C. August Fick : *Wœrterbuch der indo-germanischen Grundsprache* (Göttingue, 1868, in-8), et *Die ehemalige Spracheinheit der indogermanen Europas* (Göttingue, 1873, in-8), ouvrage apprécié par un juge compétent dans la Revue critique du 7 mars 1874, article que complète un mémoire de son auteur, M. Louis Havet, sur l'*Unité linguistique européenne*, dans les Mémoires de la Société de linguistique, t. II, p. 261 et suiv. — Page 8.

11. Sur les variétés et sur l'histoire de l'alphabet grec, on lira l'ouvrage de Franz, *Elementa epigraphices Græcæ* (Berlin, 1840), introd., c. III. Mais des découvertes récentes permettent de modifier sur quelques points les résultats consignés par Franz dans ce travail, d'ailleurs fort estimable. — Sur l'alphabet latin, un recueil instructif de faits se trouve dans la *Grammaire latine* de Schneider (Berlin, 1819-1821), aujourd'hui fort arriérée sur les progrès de la philologie latine. Parmi les anciens, on fera bien de lire sur ce sujet, en général : Hérodote, *Histoires*, V, 58 ; Tacite, *Annales*, XI, 14 ; Pline, *Histoire naturelle*, VII, 56, et surtout le premier livre des *Institutiones grammaticæ* de Priscien, qui est un véritable commentaire de l'alphabet latin et de ses rapports avec l'alphabet grec. — Page 12.

12. Les plus importants témoignages des anciens sur le digamma sont : Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, I, 20 ; Quintilien, *Instit. orat.*, I, 4, § 7, et I, 7, § 27 ; Apollonius, *du Pronom*, p. 98, 136 (Cf. 106, 107) ; Mélampus, dans les *Anecdota græca* de Bekker, p. 777, 778. Voir, pour plus de détails, Ahrens, *de Dialecto æolica*, et Longard, *Symbolæ ad doctrinam de digammo æolica* (Bonnæ, 1837). Sur les alphabets européens dérivés de l'alphabet phénicien, il faut surtout consulter aujourd'hui : 1° le Mémoire de M. A. Kirchhoff, publié, en 1863, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, et dont une seconde édition (in-8), fort augmentée, a paru en 1867, à Berlin ; 2° les mémoires de M. Fr. Lenormant, intitulés : *la Légende de Cadmus et les établissements phéniciens en Grèce* (Paris, 1867) ; — *Introduction au Mémoire sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde ;* 3° et surtout l'article *Alphabetum*, où le même savant a résumé toutes ses recherches sur ce sujet dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio (2e livraison, 1874, in-4). Quant aux différences générales entre l'écriture *idéographique* et celle qui ne représente les idées que par l'intermédiaire des sons, on les trouve d'ordinaire assez bien exposées dans les Manuels de philosophie. — Page 13.

13. Au reste, les Latins eux-mêmes ont déjà remarqué que le C, le K et le Q, représentaient à peu près le même son dans leur langue. « K et Q superante numero litterarum inseri doctorum plerique con-

« tendunt, scilicet quod C littera harum officium possit implere... Non « nihil tamen interest utra earum prior sit, C seu Q sive K, quarum « utramque exprimi faucibus, alteram distento, alteram producto rictu « manifestum est. » (Marii Victorini *Ars grammatica*, I, VI, p. 41 des *Scriptores latini rei metricæ*, éd. Gaisford, 1837.) — Page 13.

14. Voir le recueil intitulé : *Latini sermonis vetustioris Reliquiæ selectæ* (Paris, 1844), et, en particulier, la préface de ce recueil, préface dont j'ai cru pouvoir utilement réimprimer la meilleure partie, avec quelques additions, dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (Paris, 1863, in-8). — Page 14.

15. Denys d'Halicarnasse, *de l'Arrangement des mots*, chap. XIV, range les voyelles longues dans l'ordre suivant, d'après la différente ouverture des lèvres nécessaire pour les prononcer : α, η, ω, υ, ι ; ce qui prouve clairement que η, υ et ι ne pouvaient avoir alors un seul et même son, celui de l'ι, qu'ils ont dans la prononciation moderne. Tout ce chapitre mérite d'être lu avec attention pour la connaissance de l'alphabet grec. — Page 15.

16. On a beaucoup écrit sur ce sujet. Le plus volumineux recueil de documents sur la prononciation grecque est celui de Constantin Œconomos (Saint-Pétersbourg, 1830, en grec moderne) ; mais les seuls ouvrages où soit appliquée la méthode que je recommande sont : celui de Liskovius (Leipzig, 1825, en allemand), et celui de Henrischsen, traduit du danois en allemand, par Friedrichsen (Parchim et Ludwigslust, 1839). Consulter aussi une dissertation intéressante de M. E. Renan : *Éclaircissements tirés des langues sémitiques sur quelques points de la prononciation grecque* (Paris, 1849). J'ai résumé les principales idées des savants sur ce problème délicat et complexe dans un *Appendice* de *l'Hellénisme en France*, t. I, p. 451 et suiv. Voir aussi le mémoire de M. G. d'Eichthal dans l'*Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des Études grecques, 1869. — Page 16.

17. Voir sur l'accent grec les traités élémentaires de M. Bétolaud et de M. Longueville, et le traité complet de M. Longueville (Paris, 1849). Dans le manuel que j'ai publié avec M. Galusky, on essaye de montrer que l'accent circonflexe marque plutôt la contraction de deux syllabes, dont l'une était accentuée, qu'il ne marque un accent double et prononcé en deux parties distinctes sur une seule et même syllabe (*Méthode pour étudier l'accentuation grecque*, 1844, p. 4-5). Voy. aussi le Mémoire *sur Apollonius Dyscole*, chap. VIII, § 1. — Ce sujet est traité d'une manière générale dans la thèse ingénieuse et savante de M. Benloew, *de l'Accentuation dans les langues indo-européennes tant anciennes que modernes* (Paris, 1847). — Page 17.

18. Orelli, *Inscriptionum Latinarum Collectio*, n° 4686, cap. XXI, § 1; Egger, *Latini sermonis vetustioris Reliquiæ*, p. 322. Question savamment discutée par le P. Garrucci : *I segni delle lapide latine volgarmente detti accenti* (Roma, 1857, in-4), et par MM. Weil et Benloew dans l'ouvrage qui sera cité plus loin (note 19). — Page 17.

19. Quintilien, *de Instit. oratoris*, I, c. V, § 22; Priscien, *de Accentibus*. On trouve aussi sur le même sujet des observations éparses dans le grand traité de grammaire du même auteur et dans son analyse grammaticale de quelques vers de l'*Énéide : De duodecim versibus principalibus Æneidos*. Les autres grammairiens offrent çà et là des remarques utiles pour la connaissance de l'accentuation latine. — L'usage s'est malheureusement perdu en France de donner dans les grammaires latines des règles d'accentuation. Aussi M. Quicherat nous a-t-il rendu un véritable service en insérant un long chapitre sur l'accent dans son excellent *Traité de Versification latine*, IIe partie, chap. XL (11e édit., Paris, 1847). M. Dutrey, dans sa *Grammaire latine*, a résumé très-brièvement les principales règles de l'accent latin (p. 607, édit. 1840), et il a soigneusement distingué l'usage des signes de l'accent dans l'orthographe française et dans l'orthographe latine. M. St. Morelot a publié sur le même sujet, dans la *Revue de l'enseignement chrétien* (mars 1852), un excellent mémoire. Voir surtout la *Théorie générale de l'accent latin* par MM. Weil et Benloew (Paris, 1855), et le grand ouvrage de Corssen *sur la Prononciation, le Vocalisme et l'Accentuation de la langue latine* (Berlin, 1870, 2 vol. in-8, en allemand). M. Gantrelle, dont les Grammaires latines sont justement estimées dans les écoles belges, et commencent à se répandre en France, nous donne aussi l'exemple de signaler l'*accent tonique* latin aux écoliers dès les premières pages de son livre. — Page 17.

20. Sur ce sujet, consulter surtout le mémoire de M. G. Paris *sur le rôle de l'Accent latin dans la langue française* (Paris, 1862, in-8). Le savant H. Estienne a peut-être contribué des premiers, et bien sans le vouloir, à obscurcir l'idée de l'accent français, en le confondant avec la quantité, comme dans les mots *mâtin et matin* (*Précellence du langage françois*, p. 39-40, éd. Feugère). — Page 19.

21. Thommerel, *Recherches sur la fusion du franc-normand et de l'anglo-saxon* (Paris, 1841); Phil. Chasles, *de Teutonicis Latinisque linguis* (Paris, 1841), thèse réimprimée avec d'autres morceaux du même auteur dans un volume d'*Études sur l'antiquité* (Paris, 1847). — Page 19.

22. Outre les traités classiques sur ce sujet, parmi lesquels il faut signaler celui de M. Quicherat, je mentionnerai ici plusieurs ouvrages

où les questions de prosodie sont exposées en détail : *Essai philosophique sur le principe et les formes de la versification*, par Éd. du Méril (Paris, 1841) ; *Théorie de la quantité prosodique*, par Bergmann (Strasbourg, 1839) ; les Dissertations de M. Vincent et de M. Rossignol, sur le Rhythme et le Mètre, à propos du vers dochmiaque (Paris, 1846-1847) ; une longue note sur le Rhythme et l'Accent dans la *Notice sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique*, publiée par M. Vincent (*Notices et Extraits des manuscrits de la Bibl. du roi*, tome XVI). — Page 20.

23. *Senatusconsultum de Baccanalibus*, dans les *Reliquiæ sermonis Latini*, p. 126. Cf. Burnouf, *Méthode latine*, § 21, 119, etc. M. Burnouf, je puis l'attester, attachait un grand prix à cette méthode d'explication. Il aurait voulu que les écoliers apprissent ainsi la meilleure partie des règles de quantité, avant qu'on leur mît, en Quatrième, une PROSODIE entre les mains. — Page 21.

24. D'après une théorie plus rigoureuse peut-être, mais qui n'est pas encore généralement adoptée, la quantité de ces syllabes pénultièmes ne résulterait pas d'une contraction. La terminaison de l'infinitif est plutôt *re* que *ere* (autrefois *se*, d'où *es-se*) ; de même que la terminaison du futur est *bo*, non *ibo*, celle de l'imparfait *bam*, non *ibam*, de même on a en grec : au futur, σω et non εσω ; à l'aoriste σα et non εσα. Cela posé, la voyelle qui termine certains radicaux verbaux et qui précède ces terminaisons s'allonge d'elle-même en vertu d'une loi tout organique dans : *monēre* pour *monĕ-re*, *amāre* pour *amă-re*, *monēbo*, pour *monĕ-bo*, *audiēbam*, pour *audiĕ-bam* ; φιλήσω, ἐφίλησα pour φιλέ-σω, ἐφίλε-σα, etc. — Page 21.

25. Le grec et le latin sont déjà très-inférieurs, sous ce rapport, à quelques langues anciennes, au sanscrit, par exemple. Voir sur ce sujet les premiers chapitres de la *Grammaire comparée* de Bopp. — Page 25.

26. Suétone, *Vie d'Auguste*, c. LXXXVIII : « Orthographiam, id est « formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo « custodiit ; ac videtur eorum potius sequi opinionem, qui perinde « scribendum ac loquimur existiment. » M. W. Brambach a traité d'une manière générale de l'orthographe latine dans l'ouvrage intitulé : *Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie in ihrem Verhältniss zur Schule* (Leipzig, 1868), et il en a résumé les principales règles dans son *Hülfsbüchlein für lateinische Rechtschreibung* (1872) ; voir aussi les excellents mémoires sur ce sujet qui sont réunis dans le tome II des *Opuscula academica* de Fr. Ritschl (Lipsiæ, 1868), et le mémoire spé-

cial de M. G. Boissier sur *les Réformes orthographiques attribuées à Ennius et à Attius* (Revue archéologique de 1869). M. Eug. Benoist s'est aussi et fort justement occupé de ces questions d'orthographe dans ses deux éditions récentes de Virgile. — Page 29.

27. On peut voir au Musée du Louvre plusieurs de ces précieux fragments. On en trouvera le texte, avec plusieurs monuments du même genre et de la même date, dans les *Elementa epigraphices græcæ* de Franz et dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Boeckh, tome Ier. Mais le recueil le plus complet des inscriptions attiques antérieures à l'archontat d'Euclide est celui de M. Kirchhoff, *Corpus inscriptionum Atticarum* (Berolini, 1873). Un traducteur français de Thucydide, Lévesque, a eu l'idée de mettre sous les yeux de ses lecteurs le contraste des deux orthographes, en ramenant quelques lignes de l'historien grec à leur orthographe primitive. Avec la connaissance plus exacte que nous avons aujourd'hui des inscriptions attiques, l'essai de Lévesque pourrait être corrigé en plusieurs points. Un travail plus étendu et plus méthodique sur l'orthographe grecque, d'après les inscriptions, est celui de M. Wecklein, *Curæ epigraphicæ ad grammaticam græcam et poetas scenicos pertinentes* (Leipzig, 1869). — Page 29.

28. Le texte de ce sénatus-consulte a été joint à plusieurs éditions de Tite-Live. Ces changements de l'orthographe latine ont souvent forcé les Romains à faire transcrire de vieilles inscriptions devenues illisibles autant par la vétusté du langage que par celle du monument où le texte était gravé. Voir, sur ce sujet, les observations de M. Victor Le Clerc, *des Journaux chez les Romains* (Paris, 1838, p. 77-87). Les Grecs ont fait souvent aussi des transcriptions de leurs vieilles tables de lois, soit pour les préserver de la destruction, soit pour en rendre la lecture plus facile. Voir surtout le plaidoyer de Lysias *contre Nicomaque*. — Page 29.

29. B. Jullien, *Sur la prononciation ancienne de la bivocale* oi (l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, février 1848), mémoire réimprimé par l'auteur dans ses *Thèses de grammaire* (Paris, 1855, in-8), p. 51-74, conclut ainsi : « Le digramme *ai* avait été employé de temps immémorial avec le son de l'*e* ouvert, et souvent dans des mots entièrement identiques à ceux où se trouvait l'*oi*. Voltaire n'a fait qu'en régulariser l'emploi ; il vivait dans un temps où l'ancien *oué* disparaissait de la bonne compagnie et de la capitale, et donnait en mourant deux sons complétement différents l'un de l'autre. Alors il appuya de son immense influence l'ancienne proposition de l'abbé Girard, de conserver le digramme *oi* pour le son dérivé le plus semblable à l'ancien son, et d'appliquer au deuxième dérivé la réunion de lettres

(*ai*) déjà usitée, la plus incontestablement analogue au digramme générateur. » L'étude la plus complète sur la diphthongue *oi* se trouve aujourd'hui dans la dissertation de M. A. Talbert, *du Dialecte blaisois* (Paris, 1874), p. 124-161. — Page 30.

30. Voyez, sur ces tentatives de réforme, la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. II et I ; le *Cours supérieur de grammaire*, de M. B. Jullien, 1re partie, p. 45 et suiv., et surtout l'ouvrage important de F. Didot, *Observations sur l'orthographe ou ortografie française* (2e éd. Paris, 1868). — Page 30.

31. Une seule exception peut être signalée : c'est le fragment du poëte Alcman, que j'ai publié dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (Paris, 1863), p. 158 et suiv., et qu'on trouvera dans la collection des *Papyrus grecs du musée du Louvre* (Notices et Extraits des Manuscrits, t. XVIII), avec un fac-simile du papyrus original. — Page 31.

32. Voir, pour tout ce qui concerne ce sujet, l'excellent *Traité de la Formation et de la Composition des mots dans la langue grecque*, par M. Ad. Regnier, dans l'édition des *Racines grecques de Port-Royal*, donnée par ce savant en 1840 ; et la dissertation de G. Curtius, *de Nominum græcorum formatione, linguarum cognatarum ratione habita* (Berlin, 1842). M. Düntzer a publié à Cologne, en 1836, un livre sur la *Formation et la Composition des mots latins*, écrit avec peu de critique, et que paraît avoir suivi avec trop de confiance M. Chansselle dans son *Traité de la Formation des mots dans la langue latine* (Paris, 1843). Le traité de M. Ad. Regnier, étendu aux rapports du grec avec les principales langues européennes, forme un ouvrage tout nouveau dans l'édition que l'auteur en a donnée en 1855. Les travaux classiques les plus récents sur ce sujet sont: 1° le nouveau *Manuel des racines grecques et latines... précédé de notions élémentaires sur la phonétique des langues grecque, latine et française*, par A. Bailly (Paris, 1869, in 12) ; 2° l'*Introduction à l'étude de la langue grecque*, qui précède le *Nouveau Dictionnaire grec-français* de M. A. Chassang (Paris, 1872). — Page 33.

33. Si on veut se faire une idée de ces travaux des grammairiens indiens, on pourra lire les *Études sur la grammaire védique*, de M. Ad. Regnier (Paris, 1857-1859). — Page 34.

34. Sur ces altérations que subissent les mots latins pour devenir des mots français, on lira encore utilement le livre de l'abbé Bondil, *Introduction de la langue latine, au moyen de l'étude de ses racines et*

de ses rapports avec le français (Paris et Lyon, 1838), et les *Racines latines avec leurs dérivés et leurs composés*, par M. de Blignières (Paris, 1840), quoique la méthode, dans ces deux ouvrages, ne soit plus au courant de la science moderne. Cf. plus bas, chap. XXI, § 3. — Page 35.

35. Voy. Apollonius Dyscole, *Syntaxe*, III, 32; IV, 3 et 8; Priscien, *Institut. gramm.*, VI, 3, p. 227, et VIII, 7, p. 385. éd. Krehl. — Page 40.

36. Pour plus de détails sur les mots juxtaposés, voyez B. Jullien: *Cours supérieur de grammaire*, I, p. 65 et 205. M. A. Firmin Didot, l'*Orthographe française*, 2e édition, p. 417 et suiv., a dressé une liste générale des mots composés ou pseudo-composés, admis au Dictionnaire de l'Académie. M. Fr. Meunier, après avoir traité des composés asyntactiques, en grec et en latin, dans les Mémoires de la Société de linguistique (tome I, p. 14-63), et dans l'*Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des Études grecques (année 1872), vient de traiter le même sujet pour les langues française, italienne et espagnole, dans un mémoire qui sera prochainement publié. Il résulte de ces recherches que la composition asyntactique a joué de tout temps dans ces trois langues, et en particulier dans la nôtre, un rôle beaucoup plus important qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. A cet égard, Rousard mérite moins de reproches pour avoir fabriqué beaucoup de ces mots que pour avoir mis mainte idée antique, obscure pour nous, sous cette forme gréco-romaine. Son contemporain, le célèbre anatomiste et chirurgien Paré, tenta aussi vainement que lui d'accréditer un certain nombre de composés français, « afin, disait-il (*Anatomie*, IV, 42), d'éviter les mots grecs et latins qui se trouvent en l'Anatomie de Sylvius. » — Page 41.

37. Bekker, *Anecdota Græca*, p. 842, scholie sur le chap. XIII de la Grammaire de Denys le Thrace. Un autre exemple est analysé par Plutarque dans les *Questions platoniques*, c. 10. — Page 45.

38. Voir surtout le livre de M. Lersch, auquel j'ai renvoyé plus haut (n. 2). Parmi les anciens, Denys d'Halicarnasse, περὶ Συνθέσεως ὀνομάτων, chap. XIV; les ouvrages d'Apollonius Dyscole; la Grammaire de Denys le Thrace, avec les commentaires sur ce manuel, au tome II des *Anecdota græca*, de Bekker; Priscien, *Institutionum grammaticarum libri XVIII*. — Page 47.

39. Voir sur cette diversité du génie des peuples et sur la diversité profonde des procédés grammaticaux l'essai d'Abel Rémusat sur la langue et la littérature chinoise (Paris, 1811); la Lettre (en français)

Digitized by Google

de G. de Humboldt à M. Abel Rémusat sur la langue chinoise (Paris, 1827); le mémoire du même auteur sur l'origine des formes grammaticales, lu à l'Académie de Berlin en 1822, et inséré dans les *Mémoires* de cette Académie; les opuscules suivants de St. Julien : *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam* (Paris, 1830), où l'auteur signale une particularité jusqu'alors inaperçue dans la langue chinoise, à savoir l'emploi, relativement assez rare, de quelques signes comme mots auxiliaires et presque comme affixes; *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexigraphie chinoise* (Paris, 1842). Toutes ces études du savant sinologue sont résumées dans sa *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise* (Paris, 1869-1870, 2 vol. in-8). Mais ce qu'on lira surtout avec un vif intérêt, c'est le court exposé de la grammaire sanscrite que rédigeait un Chinois, à l'usage de ses compatriotes, et qu'a traduit le même sinologue : *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde* (Paris, 1853, in-8), p. 165 et suiv. On y verra comment un Chinois éprouve autant d'embarras à comprendre les procédés d'une langue synthétique que nous en éprouvons à comprendre ceux du monosyllabisme chinois. La langue égyptienne, soit celle des temps pharaoniques, soit celle des temps chrétiens, ou langue copte, offre la matière de comparaisons non moins intéressantes. — Page 52.

40. Dans un mémoire plein de vues ingénieuses, publié d'abord dans les *Annales de l'Institut archéologique* (en 1846), puis, avec de nouveaux développements, parmi les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (tome XIX de la nouvelle série), M. Letronne a montré quel intérêt offrait pour la philologie et pour l'histoire l'étude des noms propres grecs, jusqu'ici fort négligée. Voyez aussi Sturz, *Opuscula nonnulla* (1825). Remarquez que, parmi les exemples cités dans le texte, Διογένης et Διομήδης, s'ils étaient de simples adjectifs, auraient l'accent aigu sur la dernière syllabe. C'est une règle, en grec, qu'un nom commun, en devenant un nom propre, doit modifier son accent; mais cette règle souffre quelques exceptions. Le *Dictionnaire grec-allemand* de Pape est accompagné d'un lexique des noms propres grecs, qui s'est fort enrichi dans trois réimpressions successives (1842, 1850, 1868-1870), cette dernière édition tout à fait refondue par Benseler. M. Pott a publié un ouvrage considérable *sur les Noms de personnes, et en particulier sur les noms de famille*, considérés surtout, il est vrai, dans les langues de la famille germanique (Leipzig, 1853). — Page 54.

41. Théodose, dans Bekker, *Anecdota græca*, p. 1184 : Οἱ Αἰολεῖς οὐκ ἔχουσι δυϊκά, ὅθεν οὐδὲ οἱ Ῥωμαῖοι, ἄποικοι ὄντες τῶν Αἰολέων, κέχρηνται τῷ δυϊκῷ ἀριθμῷ, témoignage confirmé par Grégoire de Corinthe, *du Dialecte éolien*, § 29. C'est, en effet, une idée assez généralement admise chez les anciens, que celle de l'origine éolienne du

peuple romain. Quintilien, I, v : « Continet etymologia multam erudi-
« tionem, sive illa ex Græcis orta tractemus, quæ sunt plurima, præci-
« pue quæ Æolica ratione, cui est sermo noster simillimus, declinata. »
— Page 55.

42. Sur les noms des cas en latin, on peut lire d'utiles observations de Priscien, *Instit. gramm.*, v. 13 (p. 211-213, éd. Krehl). Cf. les ingénieuses remarques de Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, p. 113 de la traduction française, par MM. Harris et Perrot (Paris, 1864, in-8). — Page 56.

43. On ne peut contester l'usage des finales en *on ;* mais on leur a contesté la valeur de désinences casuelles. Voy. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française* (1841), p. 64, et Génin, *des Variations du langage français depuis le* XIIe *siècle* (1845), p. 258 et suiv. Cf. A. Fuchs, *les Langues romanes dans leur rapport avec le latin* (Halle, 1849), p. 327 ; G.-F. Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl ou Grammaire des dialectes français aux* XIIe et XIIIe *siècles* (Berlin, 1853), t. I, p. 64-97. Quant à l'emploi de la lettre *s* comme caractéristique du sujet au singulier et du régime au pluriel, c'est un fait qui semble aujourd'hui très-bien démontré. Voir les articles de M. Littré dans le *Journal des savants*, août 1856, mai 1859 et mai 1860 (Cf. le *Journal des Débats* du 30 juillet 1855), réimprimés dans *l'Histoire de la langue française* (Paris, 1863, in-8, t. I, p. 135; t. II, p. 271 et suiv.), et la préface de M. Guessard à la deuxième édition des Grammaires provençales, citées plus haut, dans la note 7. On a fait contre la régularité de cet usage des objections fondées principalement, à ce qu'il semble, sur l'inexactitude trop commune des copies postérieures au temps où il était observé. Voir un article de M. Pey dans la *Revue contemporaine* du 28 février 1863. — Page 57.

44. Voy. R. Kühner, *Grammaire développée de la langue grecque* (Hanovre, 1834), § 262. Cet ouvrage présente méthodiquement les principaux rapprochements du même genre avec le sanscrit et les langues de cette famille. (M. Theil a reproduit en partie l'abrégé de cette grammaire, dans sa *Grammaire grecque*, publiée en 1846.) Voyez aussi Bopp, *Grammaire comparée*, § 216, 217. Le livre de Struve intitulé : *la Déclinaison et la Conjugaison latines* (Kœnigsberg, 1823), est encore utile à consulter, pour l'abondance des matériaux recueillis par l'auteur sur ce sujet. Dans divers articles que présentent réunis mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 368 et suivantes, j'ai eu occasion de rassembler de nombreux exemples qui prouvent l'identité primitive du nominatif pluriel dans la deuxième et dans la troi-

sième déclinaison latine. Ce nominatif était primitivement en *eis* ou *is* pour les mots dont le nominatif est en *us* et le génitif en *i*, comme pour ceux de la troisième déclinaison. — Page 57.

45. Toute cette théorie du pronom est développée avec une grande finesse dans le traité du grammairien Apollonius Dyscole, περὶ Ἀντωνυμίας, publié en 1813 par M. Bekker, et on en retrouve les principales idées dans l'ouvrage du même auteur, περὶ Συντάξεως, depuis longtemps publié, mais qui a été fort peu lu des grammairiens modernes. Aussi ces derniers ont-ils eu à refaire pour leur compte une théorie sur laquelle Apollonius, mieux connu, leur eût laissé fort peu à désirer. — Page 61.

46. Au deuxième siècle de notre ère, Apollonius Dyscole réfute cette erreur; elle lui a pourtant survécu. On la retrouve dans les fragments du grammairien byzantin Théodose, publiés par M. Goettling (p. 80). M. Raynouard, dans ses *Recherches sur la langue romane* (p. 38), admet que l'article s'introduisit dans les langues originaires du latin pour suppléer aux terminaisons casuelles qui s'effaçaient de jour en jour, et pour caractériser les noms substantifs; mais il n'attribue pas à ce mot la propriété d'exprimer spécialement le genre et le nombre. — La vraie théorie de l'article est déjà tout entière dans Apollonius. Condillac, dans sa Grammaire (IIe partie, chap. XIV), a, le premier en France, bien compris et clairement exposé la nature de l'article, et cela sans connaître Apollonius, qui l'avait devancé. — Page 69.

47. Priscien, livre II, emploie, à chaque page de ses chapitres sur le nom, ce moyen de distinguer les genres. D'autres grammairiens ont recours à la périphrase *generis neutri* ou *masculini* ou *feminini :* par exemple, l'auteur du petit traité *de Generibus nominum,* publié par M. Vict. Le Clerc, dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*, tome Ier, p. 649 (Paris, 1849). Au reste, le pronom, lorsqu'il a cette fonction tout accidentelle de marquer le genre des noms, est quelquefois appelé *articulus* par les Latins eux-mêmes. Voy. Priscien, II, 4, p. 66 ; V, 1. p. 167, et XVII, 4, p. 21. — Page 69.

48. La langue de la plupart des ouvrages attribués à Hippocrate tient, sous ce rapport, le milieu entre celle d'Hérodote et celle de Thucydide. Voy. dans l'Hippocrate de M. Littré, tome I, la dissertation sur la langue des écrits hippocratiques. — Page 71.

49. Bopp, *Grammaire comparée*, § 343. Peut-être d'ailleurs, si l'usage de l'article n'a pas encore été reconnu dans les textes sanscrits,

cela tient-il à ce qu'on s'est trop préoccupé de la forme pronominale du mot *sas*, *sâ*, *tat*, et qu'on n'a pas assez remarqué certains exemples où ce mot semble déjà très-voisin du sens de l'article. En latin, le pronom *is*, *ea*, *id*, n'a souvent pas d'autre valeur, et notre article *le*, *la*, en est la plus exacte traduction. La langue arménienne n'a pas non plus d'article; mais les traducteurs arméniens d'ouvrages grecs suppléent à ce défaut de leur langue par l'emploi de prouoms démonstratifs : nouvelle preuve de l'affinité naturelle de l'article et du pronom. Voy. le Mémoire de Neumann *sur le Philosophe arménien David* (1829), p. 60 et 85, et le Mémoire de G. de Humboldt *sur l'Affinité des adverbes de lieu avec le pronom dans quelques langues* (Mém. de l'Académie de Berlin, 1829), p. 22. — Page 72.

50. Bopp, *Grammaire sanscrite*, 2e éd., § 118 et suiv. Quintilien semble reconnaître un sixième cas en grec et un septième cas en latin, l'*instrumental*, lorsqu'il écrit (*Instit. Orat.*, II, 4, § 26) : « Quærat etiam « sitne apud Græcos vis quædam sexti casus, et apud nos quoque sep- « timi. Nam cum dico *hasta percussi*, non utor ablativi natura ; nec si « idem græce dicam, dativi. » De même *militiæ*, *domi*, *humi*, ne sont pas des génitifs ni des datifs, mais de véritables *locatifs*, comme en offre la déclinaison sanscrite. L'ablatif latin était considéré par quelques grammairiens comme analogue à la flexion θεν en grec, dans οὐρανόθεν ἔθεν, etc., dont on faisait un sixième cas. Voir Priscien, *Instit. gramm.*, V, 13, p. 213. éd. Krehl. — Page 73.

51. Suétone, *Vie d'Auguste*, c. LXXXVI : « Præcipuam curam duxit « sensum animi quam apertissime exprimere ; quod quo facilius efficeret, « aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque « præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpius iterare du- « bitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam « augent. » Les deux exemples cités dans le texte sont empruntés à Auguste lui-même dans son Testament politique, plus connu sous le nom de *Monument d'Ancyre*. Les autres fragments de ses nombreux écrits offrent à peine un ou deux exemples de tournures semblables. Mais on en trouve dans d'autres écrivains du même temps : Tite Live, II, 13 : « ad parentes restituit; » XXIV, 47 : « restituti ad Romanos, etc. » M. Fuchs en a réuni plusieurs dans son ouvrage, cité plus haut, note 43, sur les langues romanes, p. 325. — Page 74.

52. Varron appelle ces sortes de prépositions *præverbia*, et il remarque avec raison quel nombre infini de formes grammaticales elles peuvent engendrer en se joignant à des verbes. *De Lingua latina*, VI, 38 : « A quibus iisdem principiis, antepositis præverbiis paucis, immanis « verborum accedit numerus, quod præverbiis mutatis, additis atque

« commutatis, aliud atque aliud fit; ut enim *processit* et *recessit*, sic « *accessit* et *abscessit*; item *incessit* et *excessit*, sic *successit* et *decessit*, « *concessit* et *discessit*. Quod si hæc decem sola præverbia essent, quo- « niam ab uno verbo declinationum quingenta discrimina fierent, his « decemplicatis conjuncto præverbio ex uno quinque millia numero « efficerent; ex mille ad quinquagies centum millia discrimina fieri « possunt. » — Page 74.

53. Une division plus logique des modes consisterait à distinguer : 1° les modes absolus, ceux qui conviennent aux propositions principales, par exemple, l'indicatif, l'impératif, l'optatif, 2° les modes relatifs qui conviennent aux propositions dépendantes, subordonnées, comme le subjonctif, le conditionnel, l'infinitif et le participe. Aristote a jeté, comme en passant, sur ce sujet, une de ces vues profondes qu'on rencontre si souvent dans ses écrits. Περὶ Ἑρμηνείας, c, IV : Ἔστι δὲ λόγος ἅπας μὲν σημαντικός·.... ἀποφαντικὸς δὲ οὐ πᾶς, ἀλλ' ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει. Οὐκ ἐν ἅπασι δὲ ὑπάρχει, οἷον ἡ εὐχὴ λόγος μέν, ἀλλ' οὔτε ἀληθὴς οὔτε ψευδής. Οἱ μὲν οὖν ἄλλοι ἀφείσθωσαν· ῥητορικῆς γὰρ ἢ ποιητικῆς οἰκειοτέρα ἡ σκέψις· ὁ δὲ ἀποφαντικὸς τῆς νῦν θεωρίας. « Tout discours (c.-à-d. toute proposition) est significatif... mais tout discours n'est pas une assertion. Celui-là seul en est une, qui exprime vérité ou erreur, ce qui n'a pas lieu pour tout discours. En effet, le vœu (en d'autres termes, la proposition dont le verbe est à l'optatif) est un discours, mais qui ne renferme ni vérité ni erreur. Aussi tous les discours de ce genre seront ici négligés; l'étude en appartient plutôt à la rhétorique et à la poétique (qui traitent du langage dans ses rapports avec le sentiment et la passion). Au contraire, le discours affirmatif (c.-à-d. la proposition dont le verbe est à l'indicatif) appartient au sujet même que nous traitons (c.-à-d. à la logique, à la science du pur raisonnement). » Nous avons cru devoir signaler ici ce texte d'Aristote, dont l'importance a échappé aux historiens de la grammaire dans l'antiquité, et dont le sens même paraît n'avoir pas été bien saisi par les traducteurs. — Page 78.

54. L'origine des mots *gérondif* et *supin* est demeurée très-obscure; mais la nature verbale du supin et sa forme grammaticale ont cessé d'être un phénomène isolé depuis qu'on a remarqué la ressemblance de l'infinitif sanscrit en *tu*, *tum* (*tva* au cas instrumental), avec des formes latines qui y correspondent également pour le sens, et qui sont, comme le nom verbal en sanscrit, capables du sens passif aussi bien que du sens actif. Voy. Bopp, *Sur la conjugaison sanscrite comparée à la conjugaison grecque et latine* (Francfort, 1816), p. 43; et comparez Priscien, VIII, 9, p. 395; et VIII, 13 p. 408, où il signale justement ce double sens des supins. — Page 78.

55. Priscien (IV, 6) veut que ces formes en *bundus* signifient une sorte de ressemblance avec celui qui ferait l'action marquée par le radical du verbe ; ainsi, *errabundus* serait pour *erranti similis*. D'après un grammairien dont l'opinion est rapportée par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, XI, 15), la terminaison *bundus* exprime « vim et copiam et quasi abundantiam rei cujus id verbum est, » ce qui paraît mieux confirmé par l'usage qu'en ont fait les bons auteurs.— On peut signaler encore comme une particularité remarquable dans l'usage des participes, les formes passives κεκλαυμένος, δεδακρυμένος, *juratus*, *consultus*, *potus*, *pransus*, et, en français, *résolu*, *juré*, etc., qui n'ont guère plus qu'un sens actif ou neutre. Quelques formes analogues peuvent être signalées en anglais et en allemand. — Page 78.

56. Un ancien paradoxe de Sanchez (*Sanctii Minerva*, I, 15), qui refuse au participe la propriété d'exprimer des temps, a été reproduit dans un petit livre, utile d'ailleurs et estimable, le *Lexique des comparatifs et superlatifs latins*, par M. Pront (2e éd., 1837). Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de réfuter ici ce paradoxe, les arguments de M. Pront n'ayant pas, à ce qu'il semble, réussi à l'accréditer de nouveau. — Page 79.

57. C'est, en particulier, l'opinion de M. B. Jullien dans son *Cours supérieur de grammaire*, et dans son *Traité d'Analyse logique*. — Page 80.

58. Cette règle d'orthographe ne s'est pas établie dans notre langue sans contestation et sans difficulté. On croit généralement que c'est à la publication des fameuses Lettres de Pascal, en 1657, qu'il faut reporter l'époque de la fixation de notre langue à cet égard. Arnauld et Lancelot enseignèrent les premiers, dans leur *Grammaire générale* publiée en 1660, l'indéclinabilité du participe en *ant*, la distinction du participe proprement dit et des adjectifs verbaux, et l'accord de ceux-ci avec le nom ; et l'Académie prononça le 3 juin 1679 : « La règle est faite. On ne déclinera plus les participes présents. » (B. Jullien, *Cours supérieur*, I, p. 186). — Page 82.

59. Cette distinction, si délicate et si vraie, semble avoir été aperçue déjà par Varron, *de Lingua latina*, IX, 96 : « Primum quod aiunt ana-
« logias non servari in temporibus, quum dicant *legi*, *lego*, *legam*, et
« sic similiter alia... injuria reprehendunt. Nam ex eodem genere et
« ex divisione idem verbum, quod sumptum est, per tempora traduci
« potest, ut *discebam*, *disco*, *discam*; et eadem perfecti, sic *didiceram*,
« *didici*, *didicero*. Ex quo licet scire verborum rationem constare, sed
« eos qui trium temporum verba pronuntiare velint, scienter id facere. »
— Page 83.

Digitized by Google

60. Cette adjonction du pronom à un radical attributif pour former un verbe est plus sensible encore dans la conjugaison sanscrite. Sur ce sujet, voir l'*Avertissement* de M. J.-L. Burnouf en tête de la 6e édition de sa *Méthode*, avertissement qu'il a eu soin de réimprimer dans les éditions suivantes. — Les premières personnes en μες pour μεν, dans le dialecte dorien; les troisièmes personnes de l'impératif en όντων, rappellent encore les formes *mus* et *unto* de la conjugaison latine. — Il n'est pas sans intérêt, même aujourd'hui, de lire l'opuscule de Macrobe, *de Differentiis et societatibus Græci Latinique verbi*.— Page 85.

61. C'est une remarque déjà faite par les grammairiens grecs, que certaines expressions sont *négligées par l'usage*, ὠλιγωρημέναι λέξεις ou σεσιγημέναι, comme dit, en pareil cas, Apollonius. Lorsqu'il veut exprimer que tel ou tel mot eût été irrégulier ou barbare, il dit alors : οὐ ῥητόν, οὐ συστατόν, ou bien ἀσύστατον (sous entendu ὄνομα). Voy. mon Mémoire sur *Apollonius Dyscole*, chap. II, § 2, p. 54. Cicéron fait quelques observations du même genre dans ses Topiques, c. VII, § 30. — Page 91.

62. Voyez le paradigme de la conjugaison latine, en tête du *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, et la *Lettre* du même auteur *à M. J.-L. Burnouf sur l'Impératif latin* (Paris, 1841), où sont réunis les témoignages des grammairiens sur cette seconde forme de l'impératif, et de nombreux exemples à l'appui de ces témoignages. Il est certain que les anciens auteurs ont considéré la forme en *to*, *tor*, comme un impératif du futur. — Page 92.

63. On peut regarder comme intermédiaire entre la *synthèse* et l'*analyse* le procédé de la juxtaposition, assez commun dans notre langue, tout à fait dominant dans d'autres langues, où on l'a désigné par le mot *agglutination*. Voy. Schleicher, *les Langues de l'Europe*, etc. (Bonn, 1850, 8°), p. 57 et suiv. — La langue basque ou euskarienne offre un remarquable exemple de ce procédé. Voir les *Études grammaticales sur la langue euskarienne*, par A.-Th. d'Abbadie et J.-A. Chaho (Paris, 1836, in-8). — Pages 93.

64. Sur l'usage de l'auxiliaire dans la conjugaison et sur les rapports qu'offrent, à cet égard, le grec, le latin et le sanscrit, il existe un mémoire intéressant de M. Obry, publié dans le Recueil des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*. A propos d'une discussion soulevée devant l'Académie d'Amiens sur l'orthographe de nos participes passés, le même savant a écrit un long mémoire (*Étude historique et philologique sur le participe français et sur les verbes auxiliaires*. Amiens, 1851), où sont approfondies, avec beaucoup de science et de critique, les principales

questions relatives à l'origine de nos verbes auxiliaires, à la formation des futurs et des conditionnels néo-latins, à l'altération des anciennes formes verbales dans les langues néo-latines et germaniques, etc. Un travail d'ensemble, et plus complet, est celui de M. C. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française* (Paris, 1868, in-8). — A propos des verbes auxiliaires, on fera bien de remarquer que ces verbes s'échangent assez facilement entre eux, surtout dans les langues modernes. Exemples : κτησάμενοι ἔχουσι (Hérodote, III, 65) : *amplexi habent* (Lucrèce, I, 1069) ; *j'ai été*, en italien *sono stato ;* en anglais *I have been*, en allemand *Ich bin gewesen.* — Page 94.

65. Voyez, pour plus de détails sur quelques-unes de ces altérations et de ces transformations, les Leçons 2e et 3e de M. Villemain sur la Littérature du moyen âge, où il expose d'une manière piquante l'état de la science en ces matières, vers 1830. Mais ces esquisses un peu rapides ne doivent pas être lues sans défiance. Par exemple, p. 61, M. Villemain, citant, de mémoire peut-être, un texte d'Apulée (*Métamorphoses*, IX, 39), y omet un mot qui ôte toute valeur à la citation. J'ai cru devoir relever cette erreur, parce qu'elle a passé, sous l'autorité de M. Villemain, dans d'autres livres. — Page 95.

66. Ce redoublement dans les formes des temps passés doit être distingué du redoublement qui constitue tant de thèmes verbaux, même à l'indicatif, comme τι-τρώσκω, βι-βρώσκω, βι-βάζω, τι-ταίνω, γί-γνομαι (pour γι-γένομαι), etc.; en latin *gi-gno* (pour *gi-geno*), *si-sto*, etc. Des adjectifs comme βάρβαρος, βέβηλος, et des substantifs comme τάρ. ταρος, etc., se forment par le même procédé. — Page 97.

67. Nous possédons un traité du grammairien Apollonius περ Συνδέσμων (imprimé au tome II des *Anecdota græca* de Bekker). Plusieurs chapitres y sont fort mutilés. Parmi ceux qui peuvent encore être lus, et qui le seront avec fruit, je signalerai : 1° le chapitre sur les conjonctions *disjonctives* (διαζευκτικοί) dont le nom est fort bien justifié par Apollonius, contre les critiques de quelques-uns de ses confrères; 2° le chapitre sur les particules explétives (παραπληρωματικοί). Priscien, que nous avons déjà cité plus d'une fois dans ces notes, peut être, en général, considéré comme un abréviateur assez fidèle de la doctrine des grammairiens grecs, et surtout d'Apollonius. — Page 98.

68. La nature de l'adverbe est presque toujours bien comprise et bien analysée dans le traité d'Apollonius περὶ Ἐπιῤῥημάτων (*Anecdota græca* de Bekker, tome II). L'auteur signale entre autres, fort justement, l'analogie de certaines terminaisons adverbiales avec les flexions casuelles des noms substantifs. — Page 102.

69. Ce caractère des finales οῖ, θθι, θθεν en grec, *i*, *tus* en latin, devient plus évident encore par leur comparaison avec certains cas de la déclinaison sanscrite. Bopp, *Grammaire comparée*, § 251 et *passim*. Voy. plus haut, note 42. Quant à l'opinion d'après laquelle les flexions casuelles ne seraient elles-mêmes que d'anciens adverbes, surtout des adverbes de lieu, agglutinés au radical des noms, bien qu'elle soit défendue par plusieurs philologues, on peut consulter sur ce sujet : Fr. Wülner, *de l'Origine et du sens primitif des formes grammaticales* (Münster, 1831), § 51 et suiv. ; *Id.*, *sur les Cas et les Modes* (Münster, 1827, § 5-55); Rumpel, *Théorie des cas*, etc.(Halle, 1845). — Page 103.

70. Letronne, *Inscriptions d'Égypte*, tome I, p. 283, commentaire sur le passage de la célèbre inscription de Rosette, où Hermès est appelé μέγας καὶ μέγας, c'est-à-dire « Hermès deux fois grand », par une traduction littérale du texte égyptien. — On cite du poëte Phrynichus le composé τρισέχθιστος, qui est un double superlatif.— Page 108,

71. C'est l'opinion de H. Estienne dans son *Traité de la Conformité du langage françois avec le grec*, et dans sa *Précellence du langage françois*. M. L. Feugère, qui nous a récemment donné de bonnes éditions de ces deux écrits de H. Estienne, combat avec raison cette étymologie de la particule *très*, et, d'accord avec M. Ampère, il adopte l'explication que nous avons suivie dans le texte. — Page 108.

72. Apollonius, *de la Syntaxe*, II, 19, 21, 25; III, 2; IV, 8 ; *du Pronom*, p. 7, etc. J'ai cru devoir justifier par des citations précises la mention de ces formes déjà modernes dans un auteur grec ancien, parce que je ne les ai pas trouvées dans les principales grammaires du grec ancien que j'ai sous les yeux. — Page 109.

73. Αὐτότερος et αὔταυτος sont cités par Apollonius, *Traité du Pronom*, p. 79, 81. *Ipsissimus* est de Plaute. Les adjectifs comme διπλάσιος, τριπλάσιος, *duplex*, *triplex*, etc., sont aussi des espèces de comparatifs. Les adverbes de lieu, comme ἔσω, ἔνδον, forment volontiers des comparatifs et des superlatifs déclinables : ἐσώτερος, ἐνδότερος. Sur ces mots et sur l'analogie des terminaisons τερος, *timus* avec les comparatifs et superlatifs sanscrits, voy. Kühner, *Grammaire développée*, §. 226. — Page 110.

74. Nous avons d'Apollonius un traité, à peu près complet, en quatre livres, sur la Syntaxe. C'est le meilleur ouvrage de grammaire qui nous reste de toute l'antiquité. Au commencement du livre troisième, l'auteur expose les principes généraux de la syntaxe, mais en vue de la langue grecque, la seule langue qu'il paraisse connaître, de sorte que

sa théorie ne peut s'appliquer qu'aux langues synthétiques. Voy. encore sur ce sujet les articles *Syntaxe*, par Beauzée, et *Construction*, par Dumarsais, dans l'*Encyclopédie;* et surtout la remarquable thèse de M. H. Weil, *de l'Ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* (Paris, 1844; 2e éd., 1869). — Page 112.

75. Il est assez vraisemblable que ce mot, comme le verbe σολοικίζειν, dont il dérive, a désigné d'abord une faute de goût ou de convenance dans les actes de la vie, et que Molière revenait, sans le savoir, à son sens primitif lorsqu'il disait, dans *les Femmes savantes :*

> Le moindre solécisme en parlant vous irrite;
> Mais vous en faites, vous, d'étranges *en conduite*.

Xénophon, *Cyropédie*. VIII, III, § 21 : Σολοικότερος ἄνθρωπος τῷ τρόπῳ, ὃς κ. τ. λ. Voy. aussi Lucien, *Nigrinus*, c. XXXI. Σόλοικος, en général, désignait un homme insolent et grossier, un mal-appris, ἀμαθής, comme dit le lexicographe Hésychius. On trouve dans Aristote (*Rhétorique*, II, 16; *Morale Nicom.*, IV, 4; *Morale Eudem.*, II, 3) la description de ce défaut et d'un défaut analogue désigné par les mots σαλάκων, σαλακωνεία. Cf. l'opuscule anonyme publié par M. Boissonade (*Anecdota græca*, t. II, p, 458), sous ce titre : Περὶ τοῦ ἠθικοῦ σολοικισμοῦ, dans lequel sont brièvement définis les principaux solécismes *en conduite*. Anacréon, Fragment 131; Hérodote, IV, 117; Plutarque, περὶ τοῦ ἀκούειν, c. XIV; l'auteur de la *Rhetorica ad Herennium*, IV, 12; A. Gelle, V, 20 et XIII, 6.; Plutarque, *de la Manière d'écouter*, ch. XIV; *de la Fausse honte*, ch. XVI; Sidonius Apoll., *Epist*. IX, 3. Au reste, c'est par erreur, sans doute, qu'on a voulu expliquer σόλοικος par le nom d'une ville de *Soles*, où se parlait, dit-on, un mauvais patois. Σόλοικος parait être un mot d'une composition analogue à celle de ἄγροικος. — Page 114.

76. Cicéron, *Orator*, c. XLI et suiv.; *de Oratore*, III, c. XLIV et suiv.; Quintilien, livre IX, c. IV. Le traité de Batteux fait suite à ses *Principes de la Littérature*. Il y faut ajouter ses *Éclaircissements et Observations sur l'Inversion*. Batteux a aussi donné la seule traduction française qui existe du traité de Denys d'Halicarnasse *sur l'Arrangement des mots*. Pour la comparaison des syntaxes grecque et latine on pourra utilement recourir au livre de B. Hovelstadt : *Parallel-Syntax des Latinischen und Griechischen* (Emmerich, 1863-7, in-8o). L'Institut accordait, en 1873, une mention honorable au mémoire, encore inédit, de M. Bergaigne sur la Syntaxe comparative des langues indo-européennes. — Page 117.

77. Entre beaucoup d'ouvrages intéressants sur les idiomes de ces peuples qui n'ont pas de littérature proprement dite, je citerai surtout

le *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du nord*, par Ét. Du Ponceau, etc. (Paris, 1838.) On lira plus facilement encore dans l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle*, l'article *Langues américaines*, où M. Aubin a résumé de longues observations sur ce sujet. — Page 122.

78. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, planche VIII des Inscriptions : au-dessous de la dédicace se lit la signature de l'artiste : Πύῤῥος ἐποίησεν Ἀθηναῖος. Cette inscription que j'ai cru inutile de reproduire ici en caractères archaïques, fut retrouvée, il y a quelques années, au pied de l'Acropole d'Athènes, et elle se rapporte précisément à un fait raconté par Plutarque dans la *Vie de Périclès*, c. XIII ; elle a pu être gravée par les ordres et sous les yeux de ce grand homme, pendant que s'élevaient les édifices magnifiques de l'Acropole. — Sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires, voyez les observations de M. Letronne, qui formaient d'abord un chapitre de ses *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte* (1825), et qui ont été réimprimées, après la mort de l'auteur, avec de nombreuses additions de sa main, dans la *Revue archéologique* de 1850. — Page 123.

79. On trouvera, dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet (tome II), l'histoire des controverses qui ont eu lieu à ce sujet entre les savants. On y peut ajouter une charmante lettre de Voltaire à M. de Rochefort, en date du 28 avril 1773. — Page 124.

80. Cicéron, *Partitiones oratoriæ*, c. VII, 24 : « In conjunctis verbis « triplex adhiberi potest commutatio, non verborum, sed ordinis tan- « tummodo : ut quum semel dictum sit directe, sicut natura ipsa tu- « lerit, invertatur ordo, et idem quasi sursumversus retroque dicatur ; « deinde idem intercise atque permixte. Eloquendi autem exercitatio « maxime in hoc toto convertendi genere versatur... » Quintilien, IX, IV : « Illa nimia quorumdam fuit observatio, ut vocabula verbis, verba « rursus adverbiis, nomina appositis et pronominibus essent priora. « Nam fit contra quoque frequenter non indecore, etc. » Tout ce chapitre est intéressant à lire, quoique l'auteur y parle plus en rhéteur qu'en grammairien. Voyez aussi Denys d'Halicarnasse, *de l'Arrangement des mots*, chap. V. — Page 125.

81. C'est la théorie soutenue par un écrivain célèbre, M. de Bonald, dans sa *Dissertation sur la Pensée de l'homme et sur son expression*, à la suite de la *Législation primitive*, tome II, p. 147. Les autres défenseurs de l'ordre logique se sont montrés moins rigoureux à l'égard de l'ordre inverse. Voy. Beauzée, à l'article *Langue*, et à l'artice *In-*

Digitized by Google

version, dans l'*Encyclopédie*. Condillac, dans un excellent chapitre sur la construction (*Grammaire*, I, c. XXVII), dit très-bien : « A parler vrai, il n'y a dans l'esprit ni ordre direct ni ordre renversé, puisqu'il aperçoit à la fois toutes les idées dont il juge ; il les prononcerait toutes à la fois, s'il lui était possible de les prononcer comme il les aperçoit. Voilà ce qui lui serait naturel, et c'est ainsi qu'il parle lorsqu'il ne connaît que le langage d'action. C'est, par conséquent, dans le discours seul que les idées ont un ordre direct ou renversé, parce que c'est dans le discours seul qu'elles se succèdent. Ces deux ordres sont également naturels. En effet, les inversions sont usitées dans toutes les langues, autant du moins que la syntaxe le permet... Si je demandais quel est l'ordre naturel dans lequel les objets se présentent successivement à la vue, lorsque la vue elle-même embrasse à la fois tout ce qui frappe les yeux, vous me diriez que je fais une question absurde, et si j'ajoutais qu'il faut qu'il y ait dans la vue un ordre direct ou renversé, vous penseriez que je déraisonne tout à fait, etc. » G. de Schlegel, *Essais littéraires et historiques*, p. 235 : « L'abbé Sicard enseigne à ses élèves sourds-muets l'emploi des signes selon l'ordre logique. Mais lorsque, dans les heures de délassement, ils communiquent entre eux par la même voie, ils arrangent les mots de leur langage muet d'une tout autre manière ; ils se rapprochent de la construction latine sans la connaître et font les inversions les plus hardies. Ne pourrait-on en conclure que ces inversions, que nous considérons comme des ornements de rhétorique, sont plus naturelles que nous ne le pensons, parce que nous avons contracté une habitude opposée ? » Cf. Rémi Valade, *Essai sur la grammaire du langage naturel des signes, à l'usage des instituteurs des sourds-muets* (Paris, 1854), et *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes* (Paris, 1854), p. 172 et suiv. Même conclusion sur l'égale légitimité des deux méthodes dans une *Dissertation critique et apologétique sur la langue basque*, par un ecclésiastique du diocèse de Bayonne (sans lieu ni date), p. 150, où l'auteur observe que la langue basque réunit les avantages particuliers aux deux méthodes. — Page 126.

82. Du Ponceau, mémoire cité plus haut (note 11), p. 185 : « Il est certain que les langues de ces peuples sont formées sur des *plans d'idées* entièrement différents des nôtres. Nous aimons à répéter cette heureuse expression de Maupertuis. » G. de Humboldt, *Lettre à Rémusat*, p. 13 : « Je ne regarde pas les formes grammaticales comme le fruit des progrès qu'une nation fait dans l'analyse de la pensée, mais plutôt comme un résultat de la manière dont une nation considère et traite sa langue. » Le savant auteur, on le voit, ne manie pas notre langue avec facilité, mais il ne faudrait pas que cette imperfection de son style détournât le lecteur de recourir à un opuscule plein de la meilleure phi-

Digitized by Google

losophie sur les questions principales de la linguistique. Voir surtout, p. 112, note 67 (cette note est de l'Éditeur), un résumé très-frappant des différences de la méthode grammaticale en chinois et dans les langues de l'Occident. Le mémoire, en allemand, de G. de Humboldt, *de l'Origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, a été traduit en français par A. Tonnelé (Paris, 1859). — Page 133.

83. On a beaucoup disputé sur cet emploi de l'infinitif. J'ai lu, en particulier, deux dissertations : celle de Gernhard (Weimar, 1821, réimprimée dans les *Opuscula* de l'auteur, Leipzig, 1836), et celle de Fuisting (Münster, 1838). Le principe même de l'explication que je donne est très-nettement indiqué par Perizonius, dans son commentaire sur la *Minerve* de Sanctius (I, 12, p. 84). M. de Blignières a, depuis longtemps déjà, caractérisé clairement dans sa *Grammaire latine* (Synt. génér., § 86), l'emploi de l'infinitif. Comparez N. Madvig, *Grammaire latine*, § 389 et 394 : l'infinitif considéré « comme sujet ou comme régime direct » d'un autre verbe. — Page 135.

84. Cette analyse des formes grammaticales est à peu près ce que les Grecs exprimaient par les termes ἐπιμερίζειν, ἐπιμερισμός, surtout lorsque les mots étaient analysés par séries alphabétiques. Voir les *Épimérismes* attribués à Hérodien, et la préface de M. Boissonade, en tête de cet opuscule qu'il a publié pour la première fois (Londres, 1819). Dans le langage des classes nous disons, d'une manière analogue, *faire les parties* d'un verbe. En latin, Priscien donne un modèle excellent d'analyse grammaticale dans l'opuscule cité plus haut, page 12... Pour le français, on pourra consulter le traité spécial de M. B. Jullien (Paris, 1851). — Page 140.

85. Voir l'*Abrégé synoptique de la Rhétorique*, publié par M. Walz, *Rhetores græci*, t. III, p. 564 ; les traités περὶ Σχημάτων réunis dans le tome VIII du même recueil. Le petit traité de Lesbonax, publié par Valckenaër à la suite de son édition d'*Ammonius* (voy. plus bas, note 87); le Manuel de Grégoire de Corinthe *sur les Dialectes* (édit. Bast, Boissonade et Schæfer, 1811), et le grand ouvrage de M. Lobeck : *Pathologiæ græci sermonis elementa*, pars prior (Kœnigsberg, 1853), qua continentur dissertationes de Prosthesi et Aphæresi, de Syncope, de Parectasi, de Metathesi, de Parathesi et scriptura Hyphen. Les grammairiens grecs ont poussé le scrupule sur ce sujet jusqu'à faire du *solécisme* et du *barbarisme* des figures de grammaire. Voyez les divers opuscules publiés par M. Boissonade dans ses *Anecdota græca*, t. III, p. 229-270. — Page 140.

86. Encore faut-il avouer que les Latins se contentent souvent de transcrire les noms donnés aux figures par les rhéteurs grecs. Voyez, par exemple, le petit traité *de Figuris sententiarum et elocutionis*, traduit sur un original grec de Gorgias par le rhéteur Rutilius Lupus, et le chapitre des Métaplasmes dans le manuel grammatical de Donat. Quelquefois aussi les Latins recourent à la périphrase : c'est ce que fait Cicéron, pour un grand nombre de figures de rhétorique (de *l'Orateur*, III, 40, 41, 53, etc.), après avoir épuisé tout ce que la langue latine peut lui permettre de composés ou de dérivés techniques. — Varron avait écrit sur ces figures de grammaire, dans les premiers livres, aujourd'hui perdus, de son traité *de Lingua latina*, de longs chapitres, qu'il résume trop brièvement, au § 6 de son cinquième livre : on voit qu'il les ramenait à huit figures principales, parmi lesquelles celle qu'il nomme *attractio* semble répondre à la figure désignée ci-dessus (p. 142 du texte) , par le mot *allitération* ou *assimilation*. — Page 144.

87. Sur ce sujet il ne nous reste des Grecs et des Latins que d'insignifiants opuscules : un *Recueil des Synonymes*, par Ammonius, traduit en français par M. Pillon (Paris, 1824), qui a lui-même publié plus tard (Paris, 1847) un *Dictionnaire des Synonymes grecs ;* quelques chapitres de Varron, de Cicéron (*Tusculanes*, IV, 8), de Quintilien (*Instit. Orat.*, X, 1), de Nonius Marcellus, de Priscien, et des observations éparses dans Cicéron, Sénèque, etc. Le petit recueil intitulé *M. Tullii Ciceronis synonyma*, réimprimé à Leyde en 1850, par M. Mahne, est un livre apocryphe. Les *Synonymes latins* de Gardin Dumesnil (1777) sont restés classiques, et se sont d'ailleurs enrichis d'utiles additions dans les réimpressions qu'on en a faites après la mort de l'auteur ; mais ils ne peuvent soutenir la comparaison avec l'ouvrage approfondi, publié par Dœderlein, de 1826 à 1838 (*Synonymie et Étymologie latines*, 6 vol. in-8), ni avec le nouveau *Traité des Synonymes latins*, par MM. Barrault et Grégoire. — Sur la théorie générale des synonymes, consulter surtout la préface des *Nouveaux Synonymes français* par l'abbé Roubaud (Paris, 1785) ; celle du *Nouveau Dictionnaire universel des Synonymes*, par M. F. Guizot (Paris, 1809), qui vient d'être récemment réimprimé ; enfin, et surtout, les *Synonymes français* de M. B. Lafaye (gr. in-8, Paris, 1858), avec un supplément publié en 1865. — Page 146.

88. L'une de ces paraphrases est attribuée à Gaza (publiée à Florence, 1811). L'autre est anonyme ; Imm. Bekker l'a publiée à la suite de son édition des *Scholies de Venise sur l'Iliade* (Berlin, 1827). C'est à la seconde que j'emprunte l'exemple cité dans le texte. Les scholiastes grecs et latins offrent aussi, quoique avec moins de continuité, ce même rapprochement des termes vulgaires et des mots poé-

tiques; et, comme parmi les scholiastes il y en a de fort modernes, leur style descend quelquefois jusqu'au grec vulgaire; il faut donc user avec discrétion et avec critique des synonymes qui abondent dans ces commentaires, soit grecs, soit latins, sur les anciens auteurs. — Page 149.

89. Sur cette timidité excessive de notre langue poétique, voyez une charmante lettre de Voltaire à Beauzée, 14 janvier 1768; et comparez la lettre du même à Frédéric II, alors prince de Prusse, 20 décembre 1737. Ailleurs pourtant, dans une lettre à M. Deodati, qui lui avait envoyé un livre sur l'*Excellence de la langue italienne*, il montre bien l'abondance de notre langue en synonymes heureux pour la prose comme pour la poésie (24 janvier 1761). André Chénier a écrit sur la richesse de la langue française une admirable page dans son poëme *de l'Invention*, vers 299 et suivants. Quant à la versification française, on en trouvera l'histoire et la théorie heureusement fondues ensemble dans le *Traité de Versification française*, par M. Quicherat (2e éd. Paris, 1850). — Page 152.

90. Voyez De Brosses, *Traité de la formation mécanique des langues* (Paris, 1765), dont quelques idées pourtant ont survécu et gardé leur place dans la linguistique moderne. L'*Histoire naturelle de la parole*, faisant partie du *Monde primitif*, par Court de Gébelin, et que l'on peut lire à part dans une édition spéciale donnée par Lanjuinais (Paris, 1816), est encore un de ces livres où dominent les théories aventureuses du XVIIIe siècle. Il ne faut d'ailleurs pas confondre cette prétendue histoire naturelle avec les recherches de physiologie positive telles que les *Études expérimentales sur la voix et sur les causes de la production du son dans divers instruments de musique*, par M. Masson et Longet (Paris, 1852). Cf. la 3e édition du *Traité de physiologie*, de Longet (1869), t. II, p. 708 et suiv., et sur les belles découvertes du physicien allemand Helmholtz, *la Voix, l'Oreille et la Musique*, par Aug. Laugel (Paris, 1867). On lira aussi avec fruit, dans l'Encyclopédie moderne de F. Didot, un article sur la parole considérée au point de vue de la physiologie et de la grammaire, par M. Vaïsse, habile observateur et instituteur des sourds-muets. — Page 154.

91. On peut se faire une idée de la hardiesse des Stoïciens dans leurs conjectures étymologiques par le résumé que nous donne de leur méthode l'auteur des *Principia dialecticæ*, attribués à saint Augustin, chap. VI. Comparez un curieux fragment de Nigidius Figulus dans Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, 4. Galien a porté sur la science étymologique un jugement bien sévère, et que les grammairiens ont trop souvent pris à tâche de justifier : Ἀλαζών ἐστι μάρτυρ ἡ Ἐτυμολογία, πολλάκις μὲν ὁμοίως μαρτυροῦσα τοῖς τἀναντία λέγουσι τῶν ἀληθῶν,

οὐκ ὀλιγάκις δὲ τοῖς ψευδομένοις μᾶλλον ἢ περ τοῖς ἀληθεύουσιν. *Sur les Dogmes de Platon et d'Hippocrate*, II, 2. — Page 156.

92. On trouve encore çà et là dans Varron des observations très-fines et sages sur les lois qui président au développement du langage, et particulièrement sur l'étymologie des mots latins. Par exemple, *de Lingua latina*, V, 3 : « Neque omnis origo est nostræ linguæ e verna-« culis verbis, et multa aliud nunc ostendunt, aliud ante significabant. » *Ibid.*, VIII, 4 : « . . . . . Ut in hominibus quædam sunt agnationes « et gentilitates, sic in verbis. » (Idée qu'a ingénieusement développée, sans connaître Varron, Rivarol, dans son discours de l'*Universalité de la langue française*, p. 18, 19, édit. 1797.) *Ibid.*, IX, 17 : « Consue-« tudo loquendi est in motu; itaque solet fieri ex meliore deterior, ex « deteriore melior, etc. » Il est donc à regretter que l'auteur nous détourne trop souvent, par la sécheresse et l'obscurité de son style, d'une lecture intéressante d'ailleurs et profitable sous tant de rapports. — Le *Manuel d'Étymologie latine*, de L. Dœderlein (Leipzig, 1841), peut être utile, mais seulement à ceux qui s'en serviront avec une défiance judicieuse. — Page 157.

93. Quelques rapprochements de ce genre se trouvent dans Varron, *de Lingua latina*, V, 26, 102, 120, 173, 175, et dans Festus, p. 125, édit. Ursini. Les maîtres feront bien de les relever, en les soumettant devant leurs élèves à un contrôle sévère. — Page 159.

94. C'est à propos d'une ressemblance entre le latin et le sabin que Varron écrit (*de Lingua latina*, V. 74), cette observation très-sensée : « Et aræ Sabinam linguam olent quæ Tati regis voto sunt Romæ « dedicatæ ; nam, ut Annales dicunt, vovit *Opi*, *Floræ*, *Fedio*, etc.... « e quis nonnulla nomina in utraque lingua habent radices, ut arbo-« res quæ in confinio natæ in utroque agro serpunt.. »— Page 161.

95. Voir sur ces divers procédés : Cicéron, *de Oratore*, III, 52, 53; *Orator*, C, 25, 39, 40; et le recueil intéressant que Henri Estienne a publié des mots et des textes grecs traduits dans les ouvrages de Cicéron : *Ciceronianum Lexicon græco-latinum*. — *Loci græcorum auctorum cum Ciceronis interpretationibus* (Parisiis, 1557 ; réimprimé à Turin, en 1743). On peut aujourd'hui augmenter ce recueil à l'aide des textes récemment découverts. C'est ce qu'a fait M. Clavel dans l'ouvrage intitulé ; *De M. T. Cicerone græcorum interprete. Accedunt etiam loci græcorum auctorum cum Ciceronis interpretationibus et Ciceronianum lexicon græcolatinum*. (Paris, 1867.) Il y a matière aussi à bien des comparaisons intéressantes et à beaucoup d'additions aux lexiques dans l'ouvrage bilingue publié sous le nom de Julius Pollux par M. Bou-

cherie : Ἑρμηνεύματα (*Interpretamenta*) καὶ καθημερινὴ ὁμιλία. Paris, 1872, extrait du tome XXIII des *Notices et Extraits des manuscrits*. — Page 162.

96. Quintilien, *Instit., Orat.* I, 5, § 58 : « Confessis quoque *græcis* « utimur verbis ubi nostra desunt, sicut illi a nobis nonnumquam mu- « tuantur . » — Voyez surtout, pour ces derniers emprunts : *Antiquitates romanæ e græcis fontibus explicatæ*, par Aug. Wannowski (Kœnigsberg, 1846), ouvrage auquel on pourrait faire encore d'utiles additions, surtout d'après les textes épigraphiques; et Saalfeld, *Index græcorum vocabulorum in linguam latinam translatorum* (Berolini, 1874). — Page 162.

97. Chateaubriand n'a pas trop exagéré quand il a dit (*Études historiques*, p. 179, éd. de 1845, in-12) : « Les Grecs s'obstinaient à regarder la langue de Cicéron comme une langue barbare. » Pour plus de détails sur ce sujet, voir les cinq dissertations de C. F. Weber, *de Latine scriptis quæ Græci veteres in linguam suam transtulerunt* (Cassel, 1852 et années suiv.), et mon mémoire *sur l'Étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité* (1855), réimprimé avec quelques additions dans les *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*. — Page 163.

98. Pour apprécier la méthode appliquée jadis à la philologie de notre langue, il suffira de jeter seulement les yeux sur les ouvrages de Perionius (1555), de H. Estienne (1565, récemment réimprimé par M. Feugère), de Trippault (Orléans, 1580), de Boxhorn (1654), du père Labbe (1661), etc. Dans une dissertation, publiée en 1810, à Leipzig (*de Originibus linguæ franco-gallicæ*), un jeune philologue, J. R. G. Beck, a, le premier peut-être, posé avec précision, et justifié par un choix, heureux en général, d'exemples, les principes de l'étymologie pour la langue française. Mais nous ne devons pas oublier, sur ce sujet, les vues déjà très-justes que notre compatriote, le célèbre Turgot, a exposées dans l'Encyclopédie, à l'article *Étymologie* (réimprimé avec quelques additions dans le tome III de ses Œuvres). Fénelon, dans sa célèbre *Lettre sur les occupations de l'Académie*, § 3, indique déjà justement les principales origines de la langue française. Mais il en tire d'étranges conclusions en faveur du néologisme, conclusions que, d'ailleurs, il s'est bien gardé d'appliquer lui-même. — Voir aussi les ouvrages cités plus haut, notes 5, 32 et 34. — Page 164.

99. Distinction déjà reconnue et signalée par Catherinot dans l'opuscule, aujourd'hui très-rare, qui a pour titre : *les Doublets de la langue*. Bourges, 1683. Fuchs, *die Roman. Sprachen*, p. 125 et suiv., a réuni

beaucoup d'exemples du même genre. M. A. Brachet en a formé un Dictionnaire spécial (Paris, 1868, in-8). Botet, en 1801, dans son *Abrégé d'un cours complet de lexicologie*, Introduction, p. XVIII, avait heureusement signalé ce phénomène sous le nom de « dérivations divergen- « tes ». — Page 166.

100. Quelques-unes de ces lois sont méthodiquement exposées, d'après la *Grammaire romane* de M. Diez, dans une dissertation (en français) de M. Zange : *Exposition des lois qui gouvernent la permutation des lettres dans le passage des mots latins aux mots français* (Sondershausen, 1845). Voir aussi sur ce sujet une importante série d'articles de M. Pott dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* de 1853, nos 61 et suivants; le mémoire de M. H. Scholle : *Faut-il voir dans le changement de forme et de sens qu'ont subi les mots latins en passant au français une infériorité de cette langue?* (Berlin, 1866, in-4); et celui de M. Scheler, sur la transformation française des mots latins. (Gand, 1869, in-8). — Page 168.

101. Le mémoire de M. Ch. Joret, *du C dans les langues romanes* (Paris, 1874, in-8 de 344 pages), montrera quelle importance ont prise ces études subtiles sur la phonétique néo-latine. Voir aussi W. Neumann, *Mélanges philologiques*, I : Prononciation du C latin (Paris, 1873, in-8). — Page 168.

102. Cette vérité ressort clairement des recherches les plus récentes sur l'origine des dialectes néo-latins. On en trouvera de nombreuses preuves dans l'utile compilation de H. Schuchardt, *der Vokalismus des Vulgarlateins* (Leipzig, 1866-1868, 3 vol. in-8), et dans le mémoire de M. d'Arbois de Jubainville : *la Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* (Paris, 1872), sur lequel il faudra lire aussi le jugement de M. Littré dans le Journal des Savants de 1873.—On doit avouer pourtant que la force des démonstrations accumulées par tant de travaux sur l'origine, avant tout latine, de notre langue, n'a pas convaincu quelques obstinés défenseurs des origines celtiques. Tel est encore M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des origines de la langue française* (Paris, 1872, in-8), ouvrage sur lequel on pourra lire la *Revue critique* du 10 mai et du 5 juillet 1873. — Page 170.

103. Le célèbre philologue H. Estienne signalait alors, et même avec trop d'aigreur, quelques-uns de ces emprunts faits par le français à la langue italienne. « Toutesfois encores le grand mal ne gist point en ce que je vien de dire, mais en une chose qui est bien de plus grande importance, laquelle je suis presque honteux de dire : c'est que MM. les courtisans se sont oubliez jusques-là d'emprunter d'Italie leurs termes

de guerre, laissans leurs propres et anciens, sans avoir esgard à la conséquence que portoit un tel emprunt; car d'ici à peu d'ans, qui sera celuy qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'eschole de l'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens? Ne plus ne moins qu'en voyant les termes grecs de tous les arts libéraulx estre gardez ès autres langues, nous jugeons, et à bon droict, que la Grèce a été l'eschole de toutes les sciences. Voilà comment un jour les disciples auront le bruit d'avoir esté les maistres; et plusieurs casaniers qui se seront toujours tenus le plus loing des coups qu'ils auront peu, auront bien à leur aise acquis la réputation d'avoir esté les plus vaillans. » Préface de la *Conformité du langage françois avec le grec*, p. 24, éd. Feugère. — Page 173.

104. Voyez A. de Chevallet, dans l'ouvrage cité plus haut (note 5), t. I, p. 465. On trouvera dans cet ouvrage trois listes, rédigées en général avec une critique judicieuse, des mots empruntés par notre vieux français : 1° au latin ; 2° aux idiomes celtiqnes ; 3° aux idiomes germaniques. Sur l'élément germanique, consulter : L. Schacht, *de Elementis germanicis potissimum linguæ franco-gallicæ* (Berolini, 1853), et F. Atzler, *Die germanischen Elemente in der französischen Sprache* (Coethen, 1867). Sur le celtique en particulier, consultez toujours la *Grammatica celtica* de Zeuss (Leipzig, 1853, 2e éd. 1868-1871), et le *Glossaire gaulois* qui forme la première partie de l'*Ethnogénie gauloise*, par M. Roget de Belloguet (Paris, 1858 et 1872). Quant à l'origine des noms de lieu, j'aime à signaler comme un essai très-estimable l'*Étude sur la signification des noms de lieu en France*, par M. Houzé (Paris, 1864), et comme un modèle de critique le substantiel ouvrage de M. Jules Quicherat, *de la Formation française des anciens noms de lieu* (Paris, 1867, in-12). Voir aussi le mémoire spécial de M. A. Bailly, *Étymologie et histoire des mots* ORLÉANS *et* ORLÉANAIS (Orléans, 1871, in-8). — Page 175.

105. Varron, *de Lingua latina*, IX, 16, fait, sur l'autorité de l'usage, cette observation spirituelle : « Cum sint in consuetudine contra ratio-« nem alia verba ita ut ea facile tolli possint, alia ut videantur esse « fixa : quæ leviter hærent ac sine offensione commutari possint, sta-« tim ad rationem corrigi oportet; quæ tamen sunt ita ut in præsen-« tia corrigere nequeas quin ita dicas, his oportet, si possis, non uti : « sic enim obsolescent, ac postea jam obliterata facilius corrigi pote-« runt. » Cf. *Ibid.*, 7 et 115. — Page 177.

106. Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, aux mots *recouvert*, *recouvré* : « Pour moi, je dirai toujours *recouvré* avec les gens de « lettres pour satisfaire à la règle et à la raison, et ne pas passer parmi

« eux pour un homme qui ignorât ce que les enfants sçavent; et *recou-* « *vert* avec toute la cour, pour satisfaire à l'usage, qui, en matière de « langue, l'emporte toujours par-dessus la raison. » Voir sur la méthode grammaticale de Vaugelas la dissertation de E. Moncourt (Paris, 1851). Quant à l'orthographe des noms propres, et particulièrement des noms étrangers à notre langue, il faut lire surtout la piquante réponse de M. Aug. Thierry à la *Diatribe du docteur Neophobus* (Ch. Nodier) *contre les fabricateurs de mots* (1841), réimprimée dans les *Dix Années d'Études historiques*. Depuis plusieurs années, M. Eman Martin rédige et publie à Paris un recueil périodique de philologie française, *le Courrier de Vaugelas*, où les amateurs de notre langue trouvent beaucoup de bons conseils et d'érudition sérieuse. — Page 183.

107. L'influence de l'Académie française sur le perfectionnement et les progrès de notre langue est ingénieusement appréciée dans la Préface de la cinquième édition de son Dictionnaire (1835). On sait que cette préface est due à la plume de M. Villemain. Voir aussi l'*Avertissement* du premier fascicule (Paris, 1858), du *Dictionnaire historique de la langue française* que publie la même Académie. — Page 185.

108. Sur les dialectes de l'ancienne Italie, sujet qu'ont renouvelé les récentes découvertes de la numismatique et de l'épigraphie, les deux ouvrages les plus utiles à consulter sont : 1° *les Monuments de la langue ombrienne*, par Aufrecht et Kirchhoff (1849); 2° *les Dialectes de la basse Italie*, par Th. Mommsen (1850), ouvrage dont M. Hase a rendu compte dans le *Journal des Savants*, octobre 1850 ; 3° le *Glossarium italicum* de M. Ariod. Fabretti (Turin, 1867, in-folio, avec suppléments), qui contient le recueil alphabétique le plus complet de tous les mots appartenant à ces vieux dialectes de l'Italie; 4° pour la vieille latinité proprement dite, le premier volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par Théod. Mommsen (Berlin, 1863, in-folio), sous les auspices de l'Académie de Berlin. Depuis dix ans, plusieurs suppléments se sont joints sous divers titres à cette précieuse collection pour publier les récentes découvertes qui ont enrichi l'épigraphie archaïque. — Page 187.

109. Voir les observations que j'ai publiées sur ce sujet dans le premier volume des Mémoires de la Société de linguistique et dans le *Journal des Savants* de juillet 1864.

Sur les caractères organiques de la langue grecque, on peut surtout consulter les beaux travaux de M. Lobeck : 1° les *Parerga* de son édition de Phrynichus (Lipsiæ, 1820) ; 2° *Paralipomena Grammaticæ græcæ* (1837) ; 3° *Pathologiæ sermonis græci prolegomena*

(1843) ; 4° Ῥηματικόν, *sive verborum græcorum et nominum verbalium Technologia* (1846). Mais ces travaux ont tous pour caractère de rester volontairement étrangers aux études de grammaire comparative. Sur les dialectes grecs, et sur leur développement historique, voyez, outre l'ouvrage, déjà ancien, de Maittaire, les deux excellents traités de M. Ahrens, *de Dialectis æolicis et pseudæolicis* (1839), et *de Dialecto dorica* (1843), et la théorie spécieusement exposée par A. Peyron dans un mémoire qui fait partie du Recueil de l'Académie de Turin (série II, vol. 1), et que l'auteur a réimprimé avec des additions importantes, à la suite de sa traduction italienne de Thucydide (Turin, 1861). L'*Essai d'histoire de la langue grecque*, par M. Mavrophrydis (Smyrne, 1871, in-8, en grec moderne), est un ouvrage original et considérable, qui mérite d'être spécialement recommandé. — Page 187.

110. Sur cette division primitive des dialectes français, voyez l'ouvrage de G. Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIIIe *siècle* (Paris, 1839), et A. de Chevallet, *Origine et formation de la langue française*, 1re Partie, Prolégomènes, p. 33-35. Parmi les grammaires et lexiques spéciaux, nous citerons seulement : A. Bourguignon, *Grammaire de la langue d'oil* (français des XII et XIIIe siècles. Paris, 1873, in-12) ; A. Boucherie, *le Dialecte poitevin au* XIIIe *siècle* (Paris, 1873, in-8); le comte Jaubert, *Glossaire du centre de la France* (2e éd. Paris, 1864, in-4, avec un Supplément), ouvrage dont l'introduction est, à elle seule, un important morceau de critique ; la *Grammaire élémentaire liégeoise (française-wallonne*, par L. M. Liége, 1863, in-8) ; le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, malheureusement inachevé, par Ch. Grandgagnage (Liége, 1845-1850, in-8). Comme exemple de recherches plus spéciales encore et comme modèle d'une méthode excellente, il faut citer le *Mémoire* de M. Natalis de Wailly *sur la langue de Joinville*, et le chapitre intitulé *Langue et Grammaire de Joinville*, p. 510-617, de l'édition de cet auteur publiée en 1874 par le même savant.

Consulter, sur les caractères généraux de la langue française et sur les causes de son universalité, le mémoire célèbre de Rivarol couronné par l'Académie de Berlin, en 1784 (tome II de ses Œuvres complètes, Paris, 1808) ; celui de Schwab, qui partagea le prix avec Rivarol (traduit de l'allemand par Robelot, en 1803) ; l'*Essai sur l'Universalité de la langue française*, par Allou (Paris, 1828) ; le Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la langue française, par Rivarol (t. Ier de ses Œuvres complètes). — Page 190.

Digitized by Google

LISTES ALPHABÉTIQUES

DES PRINCIPAUX

TERMES TECHNIQUES EN GREC ET EN LATIN.

ἀθροιστικά — collectifs (noms), 53.
ἀλφάβητος — alphabet, 11.
ἀναδίπλωσις — redoublement, 141.
ἀνάλυσις — analyse, 93.
ἀναλυτικός, — analytique (langue), 93.
ἀναστροφή — anastrophe, 118.
ἀναφορική (ἀντωνυμία) — relatif (pronom), 64.
ἀντωνυμία — pronom, 61.
ἁπλοῦν — simple (mot), 38.
ἀπόδοσις — apodose, 117 n.
ἀποκοπή — apocope, 142.
ἀπόστροφος — apostrophe, 31.
ἀποφαντικὸς λόγος — assertion, n. 53, p. 207.
ἄρθρον — article, 47, 69.
ἀριθμοί — nombres, 55, 77.
ἀσύστατον (ὄνομα) — mot irrégulier, n. 61, p. 209.
αὔξησις — augment, 141.
αὐτοτελὴς λόγος, proposition, 33.
ἀφαίρεσις — aphérèse, 142.
γένος — genre, 54.
γράμμα — lettre, 11.
γραμματική — alphabet, 11.
δασεῖα (προσῳδία) — esprit rude, 23.
δεικτική (ἀντωνυμία) — démonstratif (pronom), 64.
διάθεσις — voix, 77.
διαίρεσις — diérèse, 141.
διάλεκτος (γλῶσσα) — dialecte, 10 n.
διάστιξις — ponctuation, 30.
διαστολή — virgule, 31.
ἐγκλίσεις — modes, 77.
ἐθνικά (ὀνόματα) — (noms de peuple) ethniques, 53.
ἔκτασις — ectase, 141.
ἔκθλιψις — élision, 142.
ἐπέκτασις — paragoge, 141.
ἐπίθετον — adjectif, 58.
ἐπιμερίζειν — ἐπιμερισμός — analyse grammaticale, n. 84, p. 215.
ἐπίῤῥημα — adverbe, 101.
ἐτυμολογία — étymologie, 153.
ἐτυμολογική, étymologie, 157 n.
εὐκτική — optatif, 78.
εὐχή, optatif, n. 53, p. 207.
θέμα — position, radical, 33.

θετικόν (ὄνομα) — positif (nom), 106.
ἰδίωμα — langue, idiome, 10.
κρᾶσις — crase, 143.
κτητική (ἀντωνυμία) — possessif (pronom), 65.
κύριον (ὄνομα) — propre (nom), 52.
κῶλον — membre (de phrase), 129.
λόγος (αὐτοτελής) — proposition, 33.
μετάθεσις — métathèse, 147.
μεταπλασμός — métaplasme, 142.
ὁμώνυμα — homonymes, 146.
ὄνομα — nom, 52.
ὀνοματοποιία — onomatopée, 154.
ὀρθογραφία — orthographe (orthographie), 27 n.
παραγωγή — paragoge, 141.
παράγωγον ou παρώνυμον — dérivé (mot), 38.
παραπλήρωμα ou παραπληρωματικός (σύνδεσμος) — explétive (conjonction), 100.
παρατεθειμένα — juxtaposés (mots) ou syntactiques (composés), 140.
παρασύνθετα — composés obliques, 40.
περίοδος — période, 129.
πνεῦμα — aspiration, 22.
ποσότης — quantité, 20.
πρόθεσις — préposition, 72.
προσηγορία ou προσηγορικόν (ὄνομα) — commun ou appellatif (nom), 53.
πρόσθεσις — prosthèse, 143.
προσῳδία — accent, 16.
πρόσωπον — personne, 77.
πρότασις — protase 117 n., et
πρωτότυπα — racines, 34.
πτώσεις — cas, 56.
πτῶσις — flexions (variables), n. 4, p. 192.
ῥῆμα, verbe, 47, 75.
ῥητὸν (ὄνομα) — mot correct, n. 61, p. 209.
σημαντικὸς λόγος — discours significatif, n. 33, p. 207.
στιγμή — ponctuation, 30.
στοιχεῖα — lettres, 11.
συγκοπή — syncope, 143.
συγκρίσεις — degrés de comparaison, 106.
συγκριτικόν — comparatif, 107.
συζυγία — conjugaison, 77.
σύλληψις — syllepse, 145.
συναίρεσις — contraction, 141 — synérèse, 143.
συναλοιφή — synalèphe, 143.
σύνδεσμος — conjonction, 47.
σύνθεσις — synthèse, construction, 115.
συνθετικός — synthétique (langue), 93.
σύνθετον — composé (mot), 38.
συνίζησις — synizèse, 142.
σύνταξις — syntaxe, 112.
συνώνυμα — synonymes, 146.
συστολή — systole, 141.
σχήματα — figures, 140.
τμῆσις — tmèse, 142.
τόνος — accent, 16.
ὑπερθετικόν — superlatif, 107.
ὑφ' ἕν — hyphen, 31.
φοινικεῖα (γράμματα) — phéniciennes ou chaldéennes (lettres), 12.
φράσις — phrase, 11.
φωνητική (τέχνη) phonétique, 25.
χρόνοι — temps, 77.
ψιλή (προσῳδία) — esprit doux, 23.

Digitized by Google

accentus — accent, 16.
adjectivus — adjectif, 58.
ambitus (*verborum*) — période, 129.
appellativum (*nomen*) — appellatif (nom), 53.
articuli — articles, 47.
assumptio — paragoge, 141.
attractio — allitération, n. 86, p. 216.
augmentum — augment, 141.
casus — cas, 56.
circuitus (*verborum*) — période, 129.
collationes ou *comparationes* — degrés de comparaison, 106.
collectiva (*nomina*) — collectifs (noms), 53.
comparativus (*gradus*) — comparatif, 106.
complexio — synérèse, 143 n.
compositio — construction, 115.
conjunctio — conjonction, 115.
constructio — syntaxe, 112.
contractio — contraction, 141.
correptio — systole, 141.
declinatio — flexion variable, n. 4, p. 192.
decomposita — composés obliques, 48.
elementa — lettres, 11.
genus — genre, 54, voix, 77.
infinitivus (*modus*), 79-81.
interjectio — interjection, 104.
interpunctio — ponctuation, 30.
littera — lettre, 11.
litteratura, alphabet, 11.
modi — modes, 77.
nomen — nom, 52.
oratio — proposition, 43.
ordo — ordre logique, 125.
ordinatio (*verborum*) — syntaxe, 112.
originatio (*verborum*) — étymologie, 153 n.
passiones (*verborum*) — figures, 140.
patriensis (*sermo*) — patois, 10 n.
porrectio — paragoge, 141.
præpositiones — prépositions, 72.
præverbia — prépositions, n. 52, p. 206.
principalia (*primitiva*) — racines, 34.
productio — ectase, 141.
pronomen — pronom, 61.
quantitas — quantité, 20.
reduplicatio — redoublement, 141.
simplex — simple (mot), 69.
spiritus — aspiration, 22.
tempora — temps, 77.
verbum — verbe, 47.
veriloquium — étymologie, 153.
virgula — virgule, 31.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE de la septième édition..... I
PRÉFACE de la première édition..... IX
INTRODUCTION. Définitions et notions historiques..... 1
§ 1. Grammaire particulière. — Grammaire générale. — Grammaire universelle. — Philologie comparative ou comparée. — Grammaire comparée, linguistique..... 1
§ 2. De la méthode à suivre dans la Grammaire comparée..... 4
§ 3. Notions historiques sur l'origine des trois langues grecque, latine et française..... 6
§ 4. Observations générales sur ce que l'on entend par *langue*, *idiome*, *dialecte* et *patois*..... 10
CHAPITRE PREMIER. Des lettres et de l'alphabet, des syllabes, des mots et de la phrase..... 11
CHAPITRE II. De l'accent, de la quantité, de l'aspiration..... 16
§. 1 De l'Accent..... 16
§ 2. De la Quantité..... 20
§ 3. De l'Aspiration..... 22
CHAPITRE III. Du rapport de la langue parlée avec l'écriture. De l'orthographe, de la ponctuation et des autres signes accessoires qui servent à l'orthographe..... 26
§ 1. Influence de l'écriture sur la formation grammaticale d'une langue..... 26
§ 2. De l'Orthographe..... 27
§ 3. De la Ponctuation et des autres signes accessoires qui servent à l'orthographe..... 30
CHAPITRE IV. Analyse des mots. Du radical et de la racine. Des syllabes et des lettres qui s'ajoutent à la racine, sous les noms divers de suffixes, préfixes, formatives, terminaisons,

Pages.

désinences, etc., pour en déterminer la signification. Des modifications de la racine elle-même..... 32

CHAPITRE V. Des mots simples, des mots composés, des mots juxtaposés..... 38

CHAPITRE VI. De la proposition considérée au point de vue grammatical. Du sujet, du verbe et de l'attribut..... 43

CHAPITRE VII. Des Parties du discours; leur nombre dans chacune des trois langues..... 46

§ 1. Méthode. Aperçu historique sur l'origine de cette théorie..... 46

§ 2. Observations générales sur les Parties du discours.... 48

CHAPITRE VIII. Du Nom substantif et du Nom adjectif. Des nombres, des genres et des cas; de la déclinaison. Y a-t-il à proprement dire une déclinaison en français?..... 52

§ 1. Du Nom substantif..... 52

§ 2. Du Nom adjectif..... 58

CHAPITRE IX. Du Pronom et de l'Article. — Absence de l'article en latin; l'article est dérivé, en français, d'un pronom latin. Analogies du pronom avec l'article dans la langue grecque..... 61

§ 1. Du Pronom..... 61

§ 2. De l'Article..... 69

CHAPITRE X. De la Préposition et de ses rapports avec la déclinaison des noms..... 72

CHAPITRE XI. Du Verbe, de ses variétés et de ses modifications. De la Conjugaison..... 75

§ 1. Définitions et observations générales..... 75

§ 2. Des Modes..... 78

§ 3. Des Temps..... 82

§ 4. Des Personnes et des Verbes impersonnels..... 84

§ 5. Des Nombres et des Genres..... 86

§ 6. Des Voix..... 87

§ 7. Observations diverses sur la conjugaison et sur la dérivation des verbes. — Du caractère synthétique et du caractère analytique dans les langues..... 90

CHAPITRE XII. De la Conjonction et de ses rapports avec la conjugaison des verbes..... 98

CHAPITRE XIII. De l'Adverbe et de l'Interjection. Rapports de l'Adverbe avec l'Adjectif, d'une part, et, de l'autre, avec la Préposition..... 101

§ 1. De l'Adverbe..... 101

§ 2. De l'Interjection..... 104

CHAPITRE XIV. Des Degrés de comparaison, en général, et dans

Pages.

les diverses Parties du discours qui en sont susceptibles. Des Diminutifs..... 106

CHAPITRE XV. De la Syntaxe et de la Construction oratoire. Définitions..... 112

CHAPITRE XVI. Les trois langues classiques sont-elles également riches en formes ou flexions grammaticales ? En quoi leur différence à cet égard peut-elle avoir modifié les règles de syntaxe et de construction qui leur sont particulières ?.... 117

CHAPITRE XVII. De ce qu'on appelle Inversion et Ordre logique..... 124

CHAPITRE XVIII. Principales règles de l'Analyse logique..... 129

§ 1. Définitions et observations générales..... 129

§ 2. Application de l'Analyse logique à l'étude des langues anciennes..... 133

CHAPITRE XIX. Principales règles de l'analyse grammaticale. Des principales figures dites de grammaire..... 139

§ I. Principales règles de l'Analyse grammaticale..... 139

§ II. Des principales figures dites de grammaire..... 140

CHAPITRE XX. Des Synonymes..... 146

CHAPITRE XXI. De l'Étymologie. Coup d'œil historique sur cette partie de la science des langues. Utilité de l'Étymologie pour parler notre langue avec précision et pour en régler l'orthographe..... 153

§ 1. De l'Étymologie en général..... 153

§ 2. De l'Étymologie chez les Grecs et chez les Romains... 155

§ 3. Principes de l'Étymologie appliqués à la langue française. 163

§ 4. Tableau des rapports du latin avec les principales langues néo-latines..... 178

§ 5. De l'utilité de l'Étymologie pour bien parler et pour bien écrire la langue française..... 182

CHAPITRE XXII. Résumé des principales ressemblances de la grammaire grecque et de la grammaire latine..... 186

CHAPITRE XXIII. Résumé des principales différences de la grammaire des langues grecque et latine avec la grammaire française..... 188

NOTES..... 191

LISTES ALPHABÉTIQUES DES PRINCIPAUX TERMES DE GRAMMAIRE EN GREC ET EN LATIN..... 224

FIN DE LA TABLE.

Google

Digitized by Google

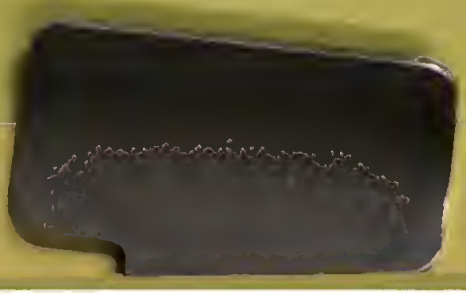

Digitized by Google